This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 543682

Digitized by Google

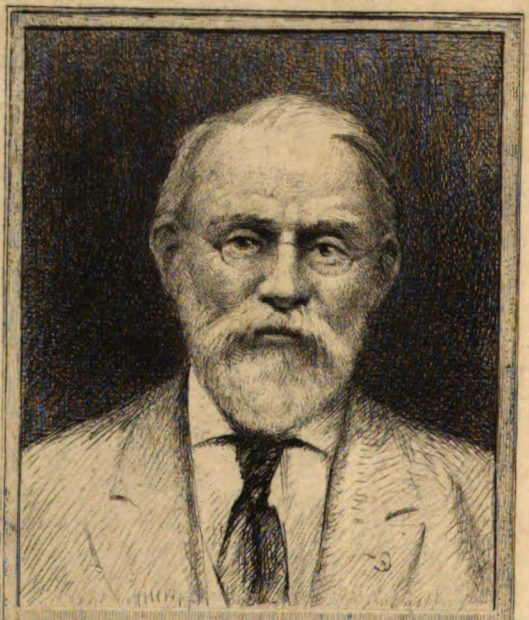

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.P282
A3

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II^e^ SÉRIE. — TOME IV.

ARRAS

Typographie et lithographie de A. Courtin, place du Wetz-d'Amain, n° 7.

—

1870.

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE D'ARRAS.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

IIe SÉRIE. — TOME IV.

ARRAS

Typographie et lithographie de A. Courtin, place du Wetz-d'Amain, n° 7.

—

MDCCCLXXI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LECTURES

faites dans les séances hebdomadaires.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

SAINTE-CHANDELLE D'ARRAS

(1791-1803)

Par M. Louis WATELET

Membre résidant.

Messieurs,

Le culte rendu à « Notre-Dame des Ardents » et la dévotion à « la Sainte-Chandelle d'Arras » occupent dans les annales religieuses de l'Artois une place trop importante pour n'avoir pas attiré l'attention des érudits. Sans compter les écrivains antérieurs à la Révolution, plusieurs membres de notre Académie ont recherché, au triple point de vue de la religion, de l'histoire et de l'art, tout ce qui concerne l'avénement du Saint-Cierge, la confrérie fondée en son honneur, la custode d'argent qui lui servait d'écrin et cette chapelle du Petit-Marché,

Digitized by Google

où, pendant plus de sept siècles, se manifesta la foi de nos pères.

Après les travaux de MM. Proyart, de Linas et Terninck, ne semble-t-il pas que tout soit dit sur ce sujet, et qu'à peine il reste à explorer, d'une manière plus complète, les vieux parchemins extraits du coffre de la confrérie? On se tromperait néanmoins, si l'on pensait que les événements les plus éloignés sont ceux qui se dérobent le plus aux regards des investigateurs. Les recherches auxquelles je me suis livré en compulsant des papiers de famille et les documents que possèdent les Archives d'Arras m'ont convaincu que les circonstances au milieu desquelles la confrérie de Notre-Dame des Ardents a été dissoute, la gracieuse pyramide de la Petite-Place renversée, la custode du Saint-Cierge (chef-d'œuvre de l'orfévrerie du XIII^e^ siècle) conservée providentiellement, ont été rapportées jusqu'à présent d'une façon incomplète et inexacte. J'ai donc résolu de faire connaître le résultat de mes découvertes et d'apporter ainsi une pierre à la restauration du passé. Peut-être cette tentative sera-t-elle jugée opportune, au moment où le premier pasteur du diocèse, avec le concours de la ville d'Arras tout entière, élève un monument religieux sous ce vocable antique et vénéré : *Notre-Dame des Ardents*.

C'était en juin 1791. Encore bien que la Constitution civile du clergé eût donné naissance à quelques mesures hostiles à l'Eglise (les électeurs du Pas-de-Calais avaient procédé à la nomination d'un évêque constitutionnel ; le Conseil général de la Commune d'Arras venait de supprimer sept paroisses sur onze et d'apposer les scellés à

Digitized by Google

l'ancien évêché), la confrérie de Notre-Dame des Ardents n'avait reçu aucune atteinte ; elle conservait son organisation, ses mayeurs et ses fêtes; elle continuait de faire célébrer l'office divin dans la chapelle de la Petite-Place et dans celle dite du Préau. Tout à coup, un événement en apparence indifférent mit un terme à son existence. Le 28 juin 1791, le clocher de l'église du collége s'écroula. La chute de cet édifice, situé au centre de la ville et près de la rue la plus fréquentée, impressionna vivement la population. Les imaginations s'émurent. On se demanda si d'autres monuments, placés dans des conditions plus dangereuses et encore plus maltraités par les ans, ne constituaient pas une menace permanente pour la sécurité publique. Ces préoccupations se portèrent principalement sur la pyramide de la Sainte-Chandelle. Qu'arriverait-il si cette flèche, construite au commencement du XIII^e^ siècle, élevée de quatre-vingt-six pieds au-dessus du sol, s'écroulait en plein marché?

L'émotion populaire, surexcitée sans doute par quelques meneurs, parvint à la connaissance des mayeurs de la confrérie. Sans perdre un instant, ils se réunirent, et, allant au-devant des inquiétudes réelles ou simulées de leurs concitoyens, ils proposèrent au Conseil général de la Commune la visite de la pyramide, à l'effet d'en constater l'état et d'en vérifier la solidité. Leur délibération, dont voici la teneur, atteste l'initiative qu'ils prirent à ce sujet :

« L'an 1791, le XXVIII^e^ jour du mois de juin, les membres composant la société laïque de Notre-Dame des Ardents, dite du Saint-Cierge de cette ville d'Arras,

Digitized by Google

assemblés en leur chapelle du Préau, nommée vulgairement du Tripot, en la manière accoutumée, après convocation faite en la forme ordinaire, il a été exposé par l'un des dits membres qu'à propos de la chute précipitée du clocher de l'église du collége de cette ville, arrivée cejourd'hui vers une heure trois quarts de l'après-midi, certaines personnes ayant conçu ou prétexté des craintes d'un pareil accident par rapport à la pyramide de l'ancienne chapelle de la dite société, érigée sur la Petite-Place de cette dite ville, laquelle chapelle ainsi que celle adjointe, dite la Chapelle rotonde, appartiennent à la dite société, il avait été question de motions à faire pour provoquer la démolition de la susdite pyramide ; et comme la présente assemblée, en même temps qu'elle se doit à elle-même de maintenir ses propriétés, consacrées par les titres les plus respectables et par la plus longue possession, s'empressera toujours de reconnaître d'ailleurs ce qu'elle doit à la fois à la sûreté et à la tranquillité publique, il a été unanimement résolu que cette assemblée fera procéder incessamment, et au plus tard le jeudi trente de ce mois, à la visite de la susdite pyramide par les sieurs Lincque et David, architectes et arpenteurs jurés de cette ville, pour reconnaître l'état réel et actuel de cette partie d'édifice, constater si sa situation peut faire craindre quelque accident ou autre danger pour le public, ou s'il est opportun d'y faire quelque réparation ; nommant pour ses commissaires, aux fins d'assister à la dite visite, MM. de Hauteclocque et Desmazières, membres d'icelle société, lesquels en souscriront le procès-verbal avec les experts ci-dessus et autres qu'il appartiendra ;

Digitized by Google

« Et pour que Messieurs les Officiers municipaux puissent, s'ils le jugent à propos, y faire intervenir de leur part tel expert qu'ils trouveraient bon de choisir pour rendre, s'il le faut, cette visite contradictoire, expédition de la présente sera remise au corps municipal par les dits commissaires.

« Résolu, au surplus, que dans le cas où il arriverait que la dite pyramide fût jugée devoir être démolie par le danger prouvé de sa chute, la dite démolition, qui sera faite aux frais de la société, sera adjugée au rabais et moins disant, dans une nouvelle assemblée qui sera convoquée à cette fin.

« Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ayant les membres composant la dite assemblée signé l'original d'icelle couchée au registre. — Collation faite par le secrétaire soussigné de la présente expédition à l'original couché au dit registre et trouvé y concorder, ce-jourd'hui vingt-neuf juin 1791. — Pochon. » (1).

La municipalité, à qui cette délibération fut notifiée le 29 juin, prit le jour même la résolution suivante :

« Les Officiers municipaux de la Commune d'Arras assemblés en la forme ordinaire, il a été exposé que la chute subite et inopinée du clocher de l'église de l'Oratoire, arrivée hier vers une heure trois quarts de l'après-midi, donne des craintes et cause des inquiétudes à plusieurs habitants de cette ville, notamment de la Petite-Place, où se trouve une pyramide élevée au-dessus de la chapelle dite de la Sainte-Chandelle, qu'on dit défec-

(1) Archives de la ville d'Arras. — Liasse concernant la pyramide de la Sainte-Chandelle.

Digitized by Google

tueuse et prête à tomber de vétusté ; qu'il est intéressant, pour la sûreté publique et pour remédier aux alarmes que ces bruits peuvent faire concevoir, de prendre les mesures convenables et que l'intérêt que la police exige ; que les personnes qui composent la confrérie de la Sainte-Chandelle nous ont eux-mêmes présenté leur vœu sur la nécessité de cette visite. Sur quoi, la matière mise en délibération, ouï le Procureur de la Commune, il a été résolu d'ordonner que la pyramide de la chapelle dite de la Sainte-Chandelle, située sur la Petite-Place, sera visitée demain, trente de ce mois, et tous les bâtiments qui forment l'ensemble, en présence des Officiers municipaux commissaires aux ouvrages, par le sieur Posteau, architecte de la Commune, et le sieur Degand, maître maçon, qui tiendront procès-verbal de l'état de la pyramide et des bâtiments pour constater les défectuosités qui s'y rencontrent, et être ensuite par le Corps municipal, après avoir entendu le Procureur de la Commune, statué ce qu'il appartiendra ; à laquelle visite seront appelés les sieurs David et Lincque et deux personnes, les sieurs Desmazières et de Hauteclocque, auxquels le présent arrêté sera notifié. A laquelle assemblée ont assisté M. Romain Fromentin, maire ; MM. Caron-Wagon, Cornille, Carré, Frassen, Choquet, Hazard, Billion, Petit, Déplanque et Piéron. » (1).

Le procès-verbal de l'expertise à laquelle les experts de la confrérie et de la municipalité procédèrent le 30 juin fournit des renseignements précieux sur l'état de

(1) Archives de la ville. — Registre II des délibérations du Corps municipal.

Digitized by Google

la « chapelle, pyramide et autres bâtiments appartenant à la société des Ardents. »

« Les susdits bâtiments, disent les experts, peuvent être considérés relativement à leur forme et à leur établissement. Le plus ancien nous a paru être l'édifice piramidal sous lequel était la chapelle des Ardents, et dont il reste encore un ancien autel. Le plan de cette piramide est quarré, sur lequel la dite piramide se forme en poligone à huit côtés, et au centre de laquelle est un escalier en spirale construit en gré, allant se terminer à l'endroit où sont établies huit fenêtres fermées de vitres en plomb.

« Nous avons remarqué, le long du dit escalier, qu'il se trouve plusieurs lézardes occasionnées par la violence des vents qui agitent d'autant plus fortement les corps de maçonnerie dont la légèreté est telle que cet édifice, qui est du commencement du treizième siècle, a dû souffrir considérablement, dans un si long espace de temps, eu égard à sa délicatesse.

« Nous n'avons pu reconnaître, dans l'intérieur, les défauts qui affectent la partie supérieure de la dite piramide, qui, par les marques extérieures que nous avons remarquées, consistent dans un hors de plomb vers le sommet. A cette défectuosité, dont nous n'avons pu constater l'étendue, on peut joindre celle de la dégradation des ornements extérieurs, particulièrement des figures engagées et celles ennichées au-dessus des fenêtres susdites, dont les premières sont totalement dégradées par le salpètre, et les dernières mutilées et tombant en ruine. Il se trouve, en outre, à un des angles du côté de Saint-Géry, quelques pierres saillantes d'ornement, lesquelles sont tombées de vétusté.

Digitized by Google

« Les cinq chaînes de fer dont on a orné la dite piramide en différens endroits, en ajoutant à la solidité naturelle de cet édifice, n'ont jamais empêché et n'empêcheront jamais les dangereuses suites qui peuvent résulter de la chute des pièces différentes dont on vient de parler.

« Au pied de la dite piramide, du côté de l'Hôtel-de-Ville, se trouve un petit édifice servant de dépôt d'ornemens et de logement pour un concierge, lequel, quoique très ancien, peut encore être d'une longue durée sans aucun danger.

« A l'autre côté opposé de la dite piramide se trouve un autre édifice de forme circulaire, décoré d'architecture régulière, avec leur entablement tant en dedans qu'en dehors, au-dessus desquels est un attique qui supporte un dôme de pierre, terminé par une lanterne recouverte d'une calotte, l'une et l'autre aussi de pierre, au sommet de laquelle est une figure de Vierge. Cet édifice, bâti en 1640, est aujourd'hui assez négligé dans ce qui concerne les gouttières, sans que cette défectuosité puisse intéresser la sûreté publique. » (1).

Il appartenait à la confrérie de la Sainte-Chandelle, même en regardant comme suffisantes les constatations trop superficielles des experts, de proposer l'exécution de travaux propres à assurer à la fois la restauration de sa chapelle et la sécurité publique ; mais nous devons reconnaître, pour expliquer la précipitation avec laquelle on laissa détruire ce monument si digne de conservation, que plusieurs des Mayeurs, faisant partie du Corps municipal et imbus des idées nouvelles, exerçaient né-

(1) Archives de la ville.

Digitized by Google

cessairement de l'influence sur ceux de leurs confrères qui auraient été disposés à la résistance. Le zèle pour le maintien de la confrérie et la conservation de ses monuments s'était d'ailleurs affaibli depuis que Mgr de Conzié, promu depuis peu au siége d'Arras, avait cru devoir prendre, au sujet du « Cierge appelé miraculeux, ou autrement dit Sainte-Chandelle (1) », une ordonnance en huit articles qui supprimait, dans les fêtes de la confrérie, les usages consacrés par le temps, et qui imposait aux mayeurs l'obligation de justifier que leur société avait été érigée canoniquement par ses prédécesseurs. Ajoutons enfin que nos pères, habitués à admirer les beautés classiques de « l'architecture régulière, » professaient une grande indifférence pour les chefs-d'œuvre de l'art ogival.

Ainsi s'explique la nouvelle requête adressée, le 2 juillet, « aux maire et officiers municipaux par les mayeurs et membres composant la société laïque de Notre-Dame des Ardents, dite du Saint-Cierge d'Arras.

« Si d'un côté, dit la requête, il résulte du rapport des experts que les édifices dont il s'agit, pour les parties qui composent l'ancienne chapelle, celle dite la chapelle Rotonde et celle servant de dépôt aux ornements, sont d'une solidité telle que le public n'ait rien à redouter de longtemps de leur chute, de l'autre, il n'en est pas de même pour la pyramide, du moins pour sa partie supérieure, à compter du seuil des fenêtres vitrées qui se trouvent placées au-dessus de la petite voûte qui couvre l'escalier en grès au centre de cette pyramide.

(1) Texte de l'ordonnance du 13 juin 1780.

Digitized by Google

« Peut-être un examen plus recherché aurait-il donné à connaître, dans cette partie, les causes du hors de plomb qui y existe; mais ce hors de plomb ne pouvant être révoqué en doute exige impérieusement qu'on prévienne les accidents qu'il pourrait occasionner.

« Il serait possible d'y pourvoir en retranchant, c'est-à-dire en diminuant la pyramide jusqu'au dessus de la voûte dont on vient de parler, et en recouvrant cette voûte d'une plombée dont le dessin serait analogue à la partie restante de ces édifices; mais les exposants ne dissimuleront pas que cette réduction ne laisserait qu'un morceau tronqué et difforme de ce qui fut envisagé jusqu'icy comme un chef-d'œuvre de l'art et de la délicatesse de bâtir.

« Ils ne dissimuleront pas non plus que les autres bâtiments offrent aux citoyens deux considérations diverses qui peuvent donner lieu à des combinaisons et à des vues opposées : d'une part, la facilité des habitants de la Place de satisfaire leur piété, facilité qui peut leur faire désirer qu'on se contente de supprimer ce qui peut être nuisible; de l'autre, le bien-être général et l'intérêt public, qui peuvent demander que, puisqu'il n'est plus possible de conserver dans toute son intégrité un monument dont l'érection a devancé celle de tous les autres monuments de cette ville, sans en excepter aucun, la suppression soit sans réserve et effectuée de manière à rendre libre une place qui se trouve embarrassée par des édifices dont l'emplacement est devenu absolument irrégulier.

« Les exposants abandonneront donc ces considérations à votre sagesse et à votre justice, et pleins de con-

Digitized by Google

fiance dans l'une et dans l'autre, en vous rappelant que le Corps municipal d'Arras fut dans tous les temps le protecteur et le défenseur de leur association, ils vous adressent la présente pour qu'il vous plaise, Messieurs, dans le cas où vous estimeriez qu'il y a lieu de supprimer les bâtimens et édifices dont il s'agit appartenant aux exposants, leur donner acte de l'abandon pur et simple qu'ils en font à la Commune de cette ville, ainsi que du sol et terrains qu'ils occupent, aux charges et redevances qui y ont été annexées jusqu'ici et qui se payaient à la ci-devant abbaye de St-Vaast, au cas que ces charges soient encore existantes et puissent être exigées, pour, par le Corps municipal, faire et disposer du tout ainsi qu'il trouvera convenir, sous la réserve néanmoins du mobilier, des autels, boiseries, balustrades, ornements et autres effets quelconques garnissant les dites chapelles et bâtimens et qui y sont déposés; dire et déclarer, en conséquence, que les exposants seront autorisés de transporter la totalité des dits effets dans la chapelle du Préau, dite du Tripôt, appartenant à leur société, située en cette dite ville, rue Neuve-des-Ardents. — Signé : De Hautecloque, Desmazières. »

Cet abandon de droits, à peu près consenti par la partie intéressée, ne laissait place à aucun débat. Sur les conclusions du Procureur de la Commune, le Corps municipal ordonna que la chapelle du Saint-Cierge serait démolie incessamment :

« Attendu qu'il résulte de la visite de la chapelle dont il s'agit qu'une partie des édifices ou des bâtiments qui la composent est en mauvais état et menaçant ruine, et que l'autre partie exige des réparations sans lesquelles

Digitized by Google

elle ne saurait subsister longtemps ; qu'en supprimant la partie des objets absolument défectueux, le surplus ne présenterait que des ruines dont la difformité serait plus frappante dans une place publique ; que dans cet état de choses, l'embarras qu'occasionnent ces batimens, dans un lieu qui sert de place d'armes et de marché, ne laisse d'autre parti que celui de la suppression totale de la chapelle, et par là restituer à l'utilité publique un emplacement qui lui est nécessaire ; que les membres de la dite société, pénétrés eux-mêmes de ces vérités, offrent à la Commune et les bâtiments et le terrain ; tout considéré, nous ordonnons que la chapelle et tous les édifices qui la composent, situés sur la Petite-Place de cette ville, seront démolis incessamment, et que l'emplacement sera restitué à l'utilité publique ; qu'en conséquence et conformément aux offres faites par les membres de la société des Ardents, et les acceptant au besoin, les dits bâtiments et édifices seront vendus et adjugés au profit de la Commune en la forme et manière accoutumées ; ordonnons néanmoins que préalablement il sera dressé par les Officiers municipaux commissaires aux ouvrages, et en présence de deux membres de la dite société, un état et inventaire du mobilier, des autels, reliques, bannières, balustrades, ornements et autres effets quelconques garnissant les dites chapelles et bâtiments et qui y sont déposés ; au surplus autorisons les membres de la dite société à faire transporter tous les dits effets et objets dans la chapelle du Préau, dite du Tripot, appartenant à la dite société et située rue Neuve-des-Ardents; ordonnons que la présente ordonnance sera notifiée aux membres de la dite société. Fait en l'hôtel

Digitized by Google

commun d'Arras, le deux juillet 1791. — Signé : Romain Fromentin, maire; Caron-Wagon, Cornille, Hazard, Billion, Choquet, Petit, Frassen, Déplanqne. » (1).

L'arrêt de démolition était irrévocablement prononcé; cinq jours avaient suffi pour faire condamner un monument admiré depuis des siècles, et qui aurait pu subsister longtemps encore, si on avait consenti, comme on l'eût fait certainement de nos jours, à le consolider et à en restaurer les parties défectueuses. Une résistance plus ferme de la part des mayeurs aurait-elle été désirable? oui sans doute. Aurait-elle été longtemps efficace? il est permis d'en douter, en considérant la suite des événements et en songeant que, dans la ville d'Arras opprimée par la Terreur, chapelles et oratoires, églises paroissiales et cathédrale allaient être renversées par un souffle destructeur.

Quoiqu'il en soit, il importe de constater, dans l'intérêt de la vérité historique, qu'à la date du 2 juillet 1791 et nonobstant la marche précipitée de la Révolution, on était encore loin de 1793 et de 1794. — C'est donc à tort que l'on attribue aux « patriotes de 1791 » la démolition de la pyramide, et que l'on accuse « la Révolution » de l'avoir rasée, puisque les personnes les plus respectables et les plus éloignées de toute idée révolutionnaire ont acquiescé, avec regret sans doute, à la destruction de ce sanctuaire renommé. C'est donc aussi exagérer quelque peu les choses et s'abuser sur les intentions des officiers municipaux eux-mêmes, que de qualifier « d'acte de vandalisme et d'impiété » le fait

(1) Archives de la ville d'Arras.

Digitized by Google

auquel ont participé avec réflexion les mayeurs de la Sainte-Chandelle, notoirement connus pour avoir conservé les plus saines doctrines politiques et religieuses. C'est enfin confondre les dates et les souvenirs que d'avancer que « la chapelle de la Petite-Place fut détruite par nos barbares de 93 ;... que la chapelle dite Rotonde resta debout jusqu'en 93, et qu'elle tomba, comme la flèche, sous la pioche de nos agitateurs. » Les « barbares de 1793 » ont assez de méfaits à se reprocher pour qu'on ne leur en impute pas d'imaginaires.

Le temps pressait ; les mayeurs de la confrérie, dans la crainte d'être pris au dépourvu par des ordres de « démolition incessante, » s'occupèrent de mettre en lieu sûr les objets mobiliers qui garnissaient la chapelle de la Petite-Place, et dont ils s'étaient réservé la propriété. Comme il était impossible de tout déposer dans la chapelle du Préau, ils obtinrent de M^me^ Watelet de la Vinelle un emplacement pour emmagasiner ce qui restait (1).

Le 5 juillet, le sieur Bourgois, serrurier, déplaça « la grille, les balustrades et autres objets » ; J.-B. Mathon, maître charpentier, enleva « l'autel et les marbres. » Le 6, Antoine Savignan démonta « l'orgue, le buffet et pièces de mécanique faisant partie du dit instrument, et les transféra ensuite chez M^me^ Watelet, après avoir pris inspection et tenu une note des pièces défectueuses qui ne pourraient subsister sans une réparation, dans le cas qu'on vint à les remonter. » Du 5 au 15 juillet, treize voitures furent employées à ces divers transports. Un

(1) On s'est trompé en écrivant : « Lors de la suppression des cérémonies extérieures, en 1770 ou peu après, la chapelle de la pyramide fut démeublée, et le Saint-Cierge transporté rue du Tripot. »

Digitized by Google

des bons remis aux ouvriers par M. Desmazières porte ce qui suit : « M. Morel voudra bien payer aux porteurs, maçons, qui ont passé la nuit, trois livres douze sols de gracieuseté. 15 juillet 1791. Desmazières (1). » A la date du 15 juillet, on touchait au terme des travaux. Il est probable qu'au moment où les portes de la chapelle étaient démontées (2), les mayeurs voulurent mettre à l'abri des profanations nocturnes les locaux qu'ils abandonnaient, et en confièrent la garde à quelques hommes sûrs.

On a vu que, par la délibération du 28 juin, les membres de la confrérie des Ardents avaient résolu que « la démolition de leur chapelle, si elle était jugée nécessaire, serait faite aux frais de la société et adjugée au rabais. » Revenant sur cette sage détermination, qui aurait permis d'assurer jusqu'à la fin le respect dû aux choses saintes, la confrérie avait consenti, le 2 juillet, à l'abandon pur et simple du terrain et des bâtiments. De son côté, la municipalité avait accepté cette offre, et décidé la mise en adjudication des bâtiments à démolir. Dans un intérêt de spéculation, on vendit séparément la couverture en plomb du dôme de la chapelle, et on prit la délibération qui suit :

(1) Liasse de quittances confréries et sociétés laïques, L.—Archives du département.

(2) Les clefs de la chapelle ont été données au Musée d'Arras par Mlle Watelet. Elles sont placées dans une des vitrines avec cette inscription : « Véritables clefs de la chapelle de la Sainte-Chandelle trouvées chez Mlle Watelet de la Tourelle. » La plus grosse de ces clefs ouvrait la porte principale du monument. L'autre est vraisemblablement l'une de celles qui s'adaptaient à la porte de fer qui protégeait le Saint-Cierge.

Digitized by Google

« L'an 1791, le 21 juillet, avant midi, les Officiers municipaux de la Commune d'Arras assemblés en la forme ordinaire, il a été exposé qu'il était utile de s'occuper sur-le-champ de la démolition de la chapelle dite de la Sainte-Chandelle, située sur la Petite-Place ; que de toutes les manières d'opérer cette démolition, il semble que celle de l'économie soit à préférer, par la raison qu'il se trouve dans ces bâtiments une grande quantité de fer et d'autres matières dont la Commune ne jouirait pas si cette démolition était adjugée, parce que ces circonstances sont peu ou point connues ; que, d'un autre côté, il est intéressant que ces travaux ne durent pas longtemps, et soient dirigés de manière à causer moins d'embarras et à laisser le plus tôt possible aux habitants la liberté d'y continuer leurs ventes et leurs achats, ce qu'il serait difficile d'obtenir d'un adjudicataire, y fût-il même obligé par l'adjudication.

« Sur quoi, la matière mise en délibération, ouï le Procureur de la Commune, il a été résolu de faire faire, sans délai, la démolition de la chapelle et des bâtiments qui l'entourent, situés sur la Petite-Place, aux frais de la Commune ; qu'en conséquence, les Officiers municipaux commissaires aux ouvrages ordonneront cette démolition, le transport des décombres et la conservation des matériaux utiles et propres à être vendus, et prendront toutes les mesures qu'ils croiront propres à empêcher les accidents qui pourraient résulter de l'imprudence ou de la curiosité, et à accélérer les travaux pour rendre au plus tôt cet emplacement à l'utilité publique. »

Un dessin de F. Verly, dont il existe à Arras un assez grand nombre d'exemplaires, atteste l'inconvenance avec

Digitized by Google

laquelle les « officiers municipaux commissaires aux ouvrages » firent exécuter cette délibération : au moyen de longs câbles, des groupes d'ouvriers sont occupés à mettre en bas la partie supérieure de la rotonde et la statue qui la surmontait. Déplorable inspiration, il faut le reconnaître, que d'avoir donné un caractère de vandalisme irréligieux à une mesure que l'on s'était efforcé de représenter comme conseillée par la prudence et l'intérêt de la sécurité publique! On ne saurait assez blâmer les deux commissaires aux ouvrages d'avoir fait renverser, avec les apparences d'une violence populaire, un monument que le peuple d'Arras avait entouré de vénération durant sept siècles, et dans lequel vingt générations étaient venues implorer le secours d'en-Haut (1).

La démolition de la chapelle de la Petite-Place fut complétement terminée avant la fin d'août 1791. Les mémoires d'ouvriers que nous avons sous les yeux indiquent comme date extrême de leurs travaux les 21 et 23 août. Le dessin de ce monument, fait par l'architecte Posteau, l'un des experts de la municipalité, renferme dans sa légende une indication concordante avec ces documents : « Démoli en août 1791. » Enfin, un bon rédigé par M. Desmazières est ainsi conçu : « M. Morel délivrera aux porteurs la somme de quatre livres pour gratification de la recherche qu'ils ont faite de la première pierre de la chapelle sur la Place, dont je lui expédierai plus tard un mandat en règle. A Arras, le 21 août 1791. — Desma-

(1) D'après les souvenirs conservés par la tradition, la traction exercée au moyen de câbles fut impuissante à ruiner la pyramide : on fut obligé, pour la faire écrouler, de l'attaquer par la base.

Digitized by Google

zières. » Les matériaux furent vendus, et produisirent une somme de 4,948 livres, qui fut employée, suivant délibération du Conseil général de la Commune prise le 26 octobre 1791, à la continuation des travaux d'un atelier de charité.

Six mois s'écoulèrent, pendant lesquels il ne se produisit aucun fait qui intéressât particulièrement la confrérie de Notre-Dâme des Ardents. Constatons seulement, d'après les quittances données par plusieurs ecclésiastiques, qu'on continua de célébrer la sainte messe dans la chapelle du Préau, située rue du Tripot, et que Philippe Joncqué, marchand orfèvre, fut chargé, le 2 août 1791, de réparer la custode de la Sainte-Chandelle : « Travaillé et soudé quelques placques d'argent à la quaise de la Sainte-Chandelle ; plus, soudé et livré.... » Le bon remis à l'orfèvre est visé par MM. Watelet et de Hauteclocque.

Cependant l'agitation fomentée par le schisme que la Constitution civile du clergé avait fait naître dans la France entière occasionnait à Arras des manifestations irréligieuses. Le 13 mars 1792, cent soixante-quatorze citoyens requirent la municipalité de convoquer une assemblée de Commune, pour recueillir le vœu général au sujet des oratoires et des communautés. (Elles servaient, disait-on, de refuge aux fidèles et au clergé réfractaires). Les pétitionnaires, repoussés de ce côté, se présentèrent au Département, au nombre de cinq cent vingt-sept, et demandèrent que les portes des oratoires fussent enlevées et les chapelles fermées.

Mécontents des demi-mesures adoptées par l'administration départementale, « les citoyens se réunirent en

Digitized by Google

armes sur le Marché au Poisson pour prendre une détermination. » L'agitation devint très considérable, et les esprits s'animèrent. Vainement le Maire fit remarquer que la prise d'armes était illégale. On insista, et l'on fit craindre les plus grands malheurs. Le Directoire du département fut contraint d'ordonner la « fermeture provisoire de toutes les chapelles et oratoires. » (Arrêté du 18 mars 1792).

Le jour même, un officier municipal, accompagné de l'inspecteur de la police et d'un serrurier, « se transporta vers la chapelle des Ardents, dite du Tripot. Après différentes réquisitions faites tant au concierge de la dite chapelle qu'aux confrères propriétaires d'icelle, ils firent ouvrir une fenêtre donnant sur la gouttière, et s'étant introduits dans la dite chapelle, ils firent barricader la porte pour en empêcher l'entrée, et étant sortis par la dite fenêtre, ils la refermèrent avec des vis en bois. »

Les 21 mars et 4 avril, le même officier municipal et le secrétaire commis dressèrent l'inventaire des meubles garnissant la chapelle du Tripot, et les firent transporter au dépôt général établi dans le couvent des Capucins (1).

(1) « Nous avons procédé aux devoirs d'inventaire comme suit : Dans la dite chapelle, l'autel en bois, son tableau en bois, la statue en bois de la Vierge couverte de feuille d'argent, tenant dans sa main le saint Cierge et une boule d'argent, deux pots à bouquets garnis en argent, vingt-quatre offrandes en argent, quatre chandeliers d'autel en argent, deux croix d'ébène, dont une garnie d'un christ d'argent, et l'autre d'un christ d'ivoire avec des ornements en argent, deux pots et leurs bouquets placqués et ouvragés d'argent, un plat et deux burettes en argent, un calice de vermeil et sa patène, un canon à cadres dorés... une niche en fer du côté de l'Epître, servant à renfermer la Sainte-Chandelle, dans laquelle il ne s'y est rien trouvé... »

Digitized by Google

Digitized by Google

armes sur le Marché au Poisson pour prendre une détermination. » L'agitation devint très considérable, et les esprits s'animèrent. Vainement le Maire fit remarquer que la prise d'armes était illégale. On insista, et l'on fit craindre les plus grands malheurs. Le Directoire du département fut contraint d'ordonner la « fermeture provisoire de toutes les chapelles et oratoires. » (Arrêté du 18 mars 1792).

Le jour même, un officier municipal, accompagné de l'inspecteur de la police et d'un serrurier, « se transporta vers la chapelle des Ardents, dite du Tripot. Après différentes réquisitions faites tant au concierge de la dite chapelle qu'aux confrères propriétaires d'icelle, ils firent ouvrir une fenêtre donnant sur la gouttière, et s'étant introduits dans la dite chapelle, ils firent barricader la porte pour en empêcher l'entrée, et étant sortis par la dite fenêtre, ils la refermèrent avec des vis en bois. »

Les 21 mars et 4 avril, le même officier municipal et le secrétaire commis dressèrent l'inventaire des meubles garnissant la chapelle du Tripot, et les firent transporter au dépôt général établi dans le couvent des Capucins (1).

(1) « Nous avons procédé aux devoirs d'inventaire comme suit : Dans la dite chapelle, l'autel en bois, son tableau en bois, la statue en bois de la Vierge couverte de feuille d'argent, tenant dans sa main le saint Cierge et une boule d'argent, deux pots à bouquets garnis en argent, vingt-quatre offrandes en argent, quatre chandeliers d'autel en argent, deux croix d'ébène, dont une garnie d'un christ d'argent, et l'autre d'un christ d'ivoire avec des ornements en argent, deux pots et leurs bouquets placqués et ouvragés d'argent, un plat et deux burettes en argent, un calice de vermeil et sa patène, un canon à cadres dorés.... une niche en fer du côté de l'Epître, servant à renfermer la Sainte-Chandelle, dans laquelle il ne s'y est rien trouvé... »

Digitized by Google

Ces visites successives n'avaient pas suffisamment éclairé les administrateurs du district ; de rechef et à deux reprises (7 et 24 juin 1793), ils envoyèrent un commissaire à la chapelle du Tripot, déjà vendue au citoyen David, arpenteur. Les procès-verbaux constatent « qu'il n'existait plus dans la dite chapelle que deux bancs et leurs dessus en bois de chêne, et qu'elle était dégradée en différents endroits. »

On était en pleine Terreur, et personne ne semblait songer à la Sainte-Chandelle, conservée en lieu sûr, lorsque le 12 ventôse an II (2 mars 1794), le Comité de surveillance révolutionnaire, chargé par Joseph Le Bon, représentant du peuple en mission, d'opérer des fouilles dans les jardins des détenus, afin de découvrir l'argenterie qu'on les soupçonnait d'y avoir cachée, mit la main sur une assez grande quantité d'objets, parmi lesquels un reliquaire qui représentait en réduction la custode du Saint-Cierge. Le Comité jugea sa trouvaille assez importante pour l'envoyer à la Convention nationale. « Nous venons de déterrer, écrivit le secrétaire, un embryon de la fameuse Chandelle que le fanatisme, la stupidité et la plume de du Laurens ont rendue trop célèbre. Nous recherchons madame sa mère. Nous espérons qu'elle ne nous échappera pas plus que les aristocrates et les intrigans. Ce n'est pas que nous redoutions sa fécondité : nos concitoyens des campagnes sont trop à la hauteur pour croire, comme leurs grand'mères, qu'un cierge déposé entre les mains des ciriers brûle éternellement, par miracle, sans être renouvelé. Ils ont les yeux trop *décillés* pour se persuader que l'eau, dans laquelle quelques gouttes de cette cire sont tombées, puisse leur rendre la vue ou les empê-

Digitized by Google

cher d'y voir ; mais la bienheureuse Chandelle a un habit d'argent que nous convoitons pour la République (1). »

Les soupçons se portèrent naturellement sur Mme Watelet. Le 16 ventôse (6 mars), le Comité chargea les citoyens Blondel-Petit et Solon, commissaires nommés, « de se rendre en la maison de la veuve Watelet et en celle de son fils, pour y découvrir la ci-devant Chandelle d'Arras et les meubles et effets qui décoraient la chapelle où elle était placée. » Le lendemain, sur la proposition d'un membre, l'assemblée arrêta « que le citoyen Gorillot serait appelé pour être entendu sur le lieu où se trouvait la ci-devant Chandelle d'Arras, et que le citoyen Michault, commissaire nommé à cet effet, se rendrait en la maison d'arrêt dite l'Abbatiale de St-Vaast, accompagné du citoyen Delegorgue, commis secrétaire, pour y être entendu sur le même objet la veuve Desmazières, détenue en la dite maison. »

Ces perquisitions, plusieurs fois réitérées, n'amenèrent pas la découverte de la custode si convoitée. Mme Watelet continua de conserver ce dépôt, au péril de ses jours. Mais bientôt la journée du 14 avril 1794 jeta l'épouvante dans toutes les âmes : vingt personnes, appartenant à l'élite de la société d'Arras, furent condamnées à mort et exécutées, «pour avoir cherché à perpétuer l'esprit de fanatisme en faisant passer de l'argent aux prêtres réfractaires dans les pays ennemis. » Mme Desmazières était comprise dans la liste des victimes (2). La découverte

(1) Archives du département. District d'Arras, liasse n° 394.

(2) *Histoire de Joseph Le Bon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai*, par M. Paris, avocat, t. I, p. 325.

Digitized by Google

d'un registre saisi, lors d'une visite domiciliaire, dans la maison de Mme Bataille, veuve d'un chevalier d'honneur au Conseil d'Artois, avait déterminé les poursuites.

M. Watelet ne pouvait temporiser davantage. Dans la nuit du 14 au 15 avril 1794, il prit la résolution de se dessaisir de la précieuse relique, devenue si compromettante. Sans se concerter avec les autres mayeurs de la confrérie, les uns émigrés, les autres incarcérés ou menacés, il chargea un vieux et fidèle serviteur, Alexis Vermesse, jardinier du château de Louez, d'aller jeter dans le puits du Cloître la custode d'argent et le Saint-Cierge qu'elle renfermait, le tout soigneusement enveloppé.

Le puits du Cloître ne garda pas longtemps son dépôt. On a prétendu que « le lendemain, une personne qui venait chercher de l'eau ayant fortuitement ramené un encensoir d'argent, l'éveil fut donné, et le citoyen Lentillette (1), cureur de puits par état et maire d'Arras par circonstance, descendit au fond de l'abîme ; qu'il y trouva non seulement la Sainte-Chandelle, mais encore beaucoup d'autres pièces d'argenterie plus ou moins précieuses. » — La custode de la Sainte-Chandelle fut en effet retirée du puits le 15 avril 1794 ; mais le hasard joua le rôle qu'on attribue au citoyen Lentillette.

Un procès-verbal dressé à l'instant même par un des commissaires de Joseph Le Bon rapporte avec autant d'exactitude que de précision les circonstances qui accompagnèrent cette découverte.

« Par devant nous, François-Joseph Caubrière, admi-

(1) Lentillette disons-le en passant, fit partie du Comité de surveillance, mais ne fut maire d'Arras à aucune époque, même « par circonstance.

Digitized by Google

nistrateur du département du Pas-de-Calais, commissaire du représentant Joseph Le Bon, sont comparus, le 26 germinal, trois heures de l'après midi, les citoyens Casimir Lefebvre et Jean-Philippe Legros, boulangers, demeurants à Arras, section E, lesquels ont déclaré qu'étant allés pour tirer de l'eau dans le puits du ci-devant Cloitre et retirer les seaux qui y étaient tombés, ils ont remontés une espèce de piramide en argent qu'ils croient destiné autrefois à renfermer ce que l'on appelait ci-devant la Sainte-Chandelle d'Arras, laquelle pièce d'argenterie ils ont déposé en nos mains pour être remise au représentant du peuple ; les jours, mois et an que dessus, et ont signés avec nous. — F. Caubrière, Lefebvre, Jean Philippe Legros. » (1).

Joseph Le Bon emporta ce procès-verbal à Cambrai, où il se rendit le 16 floréal (5 mai) pour y installer une section du tribunal révolutionnaire d'Arras. Il écrivit, de sa main, au bas de cette pièce : « Renvoyé au District, qui prendra, si déjà n'est fait, la Sainte-Chandelle chez Galand (2), et en donnera un reçu. A Cambray, ce 19 prairial an II de la République une et indivisible. Le représentant du peuple, Joseph Le Bon. » On lit encore en marge : « Pris un arrêté le 22 prairial (10 juin 1794). » Cet arrêté relate les faits consignés dans le procès-verbal que nous venons de transcrire, et renferme le dispositif suivant : « L'assemblée, ouï l'agent national, arrête que le secrétaire du District se transportera chez le citoyen Galand, à effet d'en retirer ce que l'on appelait la Sainte-

(1) *Histoire de Joseph Le Bon*, t. I, p. 338.

(2) Galand remplissait les fonctions de greffier du tribunal révolutionnaire.

Digitized by Google

Chandelle; qu'il en donnera récépissé, et la déposera au bureau de sûreté du District, où elle restera jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. » (1).

Les détails que fournissent ces documents authentiques sont confirmés par le journal *la Sentinelle du Nord*, rédigé par Guffroy, député d'Arras à la Convention :

« Arras, 26 thermidor an II. Un citoyen de cette ville allant tirer de l'eau à un puits, son seau y resta. Ce citoyen retourne chez lui prendre son *chat*, revient au puits pour en tirer son seau ; mais quelle fut sa surprise de voir en sa place un paquet bien lié, bien garrotté avec une toile cirée. Dans ce paquet se trouva la petite Sainte-Chandelle d'Arras, qui, étant lasse de toujours brûler, s'est jetée dans l'eau. Cette fois-ci, elle n'est pas descendue du ciel ; mais elle est remontée de la terre pour entrer au creuset et éclairer toute la République. » (2).

Trois années s'écoulèrent. Sortie de la crise pendant laquelle les faits que nous venons de rapporter s'étaient accomplis, la République continuait d'avoir besoin d'argent. Elle exigeait que l'on envoyât à la Monnaie de Paris toute l'argenterie provenant des suspects, des émigrés et des établissements religieux. La custode de la Sainte-

(1) Archives du département, XVII[e] registre du district d'Arras.

Où donc un écrivain a-t-il puisé les renseignements qui suivent : « Quand Le Bon et ses satellites allèrent à cette chapelle (détruite depuis près de trois ans) pour en extraire la Chandelle et sa custode, ils ne purent la trouver, et furieux, ils ordonnèrent partout des perquisitions minutieuses qui ne produisirent aucune découverte etc... »

(2) Pièce communiquée par M. Laroche, et publiée dans la *Notice sur la Sainte-Chandelle*, p. 48.

Digitized by Google

Chandelle et les vases sacrés que l'on avait réussi à conserver au dépôt d'Arras étaient menacés d'avoir leur tour, lorsque MM. Corne et Dauchez, représentants du Pas-de-Calais au Conseil des Cinq-Cents, obtinrent du ministre des finances que ces objets fussent vendus à Arras. Le 12 messidor an X (30 juin 1797), on procéda à cette adjudication. La custode de la Sainte-Chandelle est ainsi désignée dans le procès-verbal : « L'enveloppe d'une relique soudée d'étain, attachée avec des clous de cuivre, pesant sept marcs deux onces, vieux titre, estimée trente-six livres le marc, adjugée pour deux cent quatre-vingt-cinq livres au citoyen Grimbert, après l'extinction de trois feux. »

M. Grimbert, ancien mayeur de Notre-Dame des Ardents, administrateur des églises de Notre-Dame et de Sainte-Croix livrées momentanément au culte, n'avait acheté la custode de la Sainte-Chandelle et diverses autres pièces d'argenterie que pour les rendre à leur destination primitive. On le dénonça au Directoire exécutif, ainsi que le citoyen Deladerrière, administrateur municipal de la Commune d'Arras, comme coupables « d'abus de pouvoir et de prévarication. » L'acte d'accusation dressé à leur charge énonçait notamment que « le citoyen Gorillot, chargé, à ce qu'il avait dit, de porter ses enchères jusqu'à cinq cents francs sur la Chandelle d'Arras, voyant qu'on empêchait d'enchérir, l'avait laissé adjuger pour deux cent quatre-vingt-cinq francs. » Fort heureusement, le jury déclara qu'il n'y avait pas lieu à accusation, et M. Grimbert resta en possession du précieux reliquaire (27 floréal an VI, 16 mai 1798) (1).

(1) Pièces communiquées par M. Charles Grimbert, avocat à Douai.

Digitized by Google

Des temps meilleurs arrivèrent. Le 16 prairial an X (5 juin 1802), Mgr de la Tour d'Auvergne, récemment nommé évêque d'Arras, fit son entrée solennelle dans l'église Notre-Dame (St-Nicolas-sur-les-Fossés, aujourd'hui St-Jean-Baptiste), la seule qui eut échappé au marteau révolutionnaire. M. Watelet, maire d'Arras depuis le 4 mai 1800, s'empressa de rendre à cette cathédrale provisoire, entièrement démeublée, le mobilier de l'ancienne chapelle de la Petite-Place. Dès le 5 août 1802, les administrateurs de la cathédrale consignèrent ce qui suit sur le registre des délibérations : « Le citoyen Perlin, dépositaire de grilles provenant de chez M. Watelet, réclame une somme de six livres pour le transport des dites grilles. Ces grilles ont été mises en magasin ; les fonds manquaient pour les faire placer. » Le 26 novembre 1802, M. Watelet remit encore « différentes parties de marbres, de grilles de fer, de boiseries et tapisseries provenant de la chapelle du Petit-Marché à Arras. » Faute de ressources, la fabrique n'aurait pu immédiatement tirer parti de ces objets. L'ancien mayeur de la Sainte-Chandelle avait conservé des fonds provenant de sa confrérie, dont il avait liquidé les dettes. Il les employa à construire, avec les débris de la chapelle du Petit-Marché, un autel de paroisse dédié à la Sainte-Vierge. On lit en effet, dans une délibération des administrateurs (5 février 1803) : « Un membre observe qu'il a été fait présent à la dite église d'un autel en marbre, avec invitation de le faire placer de suite dans la dite église, ce qui ayant été exécuté, les mémoires des sculpteurs, marbriers et autres ouvriers employés à cet ouvrage, se sont trouvés monter à la somme de 789

Digitized by Google

livres 15 sous, qui a été sur-le-champ payée par un citoyen qui n'a voulu être connu. »

On s'est demandé si l'autel actuel de la Sainte-Vierge de l'église St-Jean-Baptiste est bien celui de la chapelle du Saint-Cierge. Il faut distinguer : l'état des ouvrages et livraisons faits par Lepage, sculpteur, à l'autel de paroisse de la Cathédrale, désigne les parties nouvelles, et permet ainsi de distinguer celles qui sont d'ancienne provenance ;

« Payé pour un coffre d'autel en marbre.	80 fr.
« Payé trente-deux journées au marbrier, compris les jours de route à six francs, porte.	192
« Payé pour deux morceaux de corniche en chêne	4
« Payé pour les voitures du transport des marbres.	5
« Employé chacun vingt-six jours avec un compagnon, à six francs, porte	156
« Pour la sculpture d'une gloire, d'une couronne en fleurs et d'une porte de tabernacle.	21
« Livré cent cinquante livres de plâtre préparé pour mastic.	6
« Total.	479 fr.»

Ajoutons que, pour compléter l'ornementation du nouvel autel, M^lle^ d'Aix, fille du dernier mayeur des ville et cité d'Arras, fit présent le même jour (5 février 1803) à l'église Cathédrale « d'une Vierge en marbre, pour être placée à l'autel dont s'agit, après avoir fait restaurer la dite Vierge à ses dépens. » Le procès-verbal n'indique pas autrement l'origine de cette statue ; on ne peut donc

Digitized by Google

affirmer avec une entière certitude qu'elle provienne de la chapelle du Petit-Marché. Il est cependant à noter qu'elle tient dans la main droite la partie inférieure d'un cierge qui a été brisé, et qui est manifestement sculpté dans le bloc même.

Cependant le but de M. Watelet n'était pas atteint complètement ; sachant que la custode de la Sainte-Chandelle était conservée avec un soin pieux par M. Grimbert, il entreprit de réintégrer ce reliquaire en lieu saint. M. Grimbert accéda à ce désir avec le plus louable empressement. Il envoya aux administrateurs de la fabrique un projet de décharge constatant « qu'il leur avait remis en main la châsse de la Sainte-Chandelle d'Arras..., ensemble la cire qui se trouvait dans la châsse lors de son invention... » La décharge définitive, délivrée seulement le 4 juillet 1803, mentionne que « le samedi 26 février. M. Grimbert a remis à M. Watelet, maire d'Arras, et M. Lincque, administrateurs de la fabrique de Notre-Dame, la châsse de la Sainte-Chandelle d'Arras, ainsi que la cire de la dite Chandelle, pour déposer le tout dans une niche près de la chapelle de la Vierge, érigée dans la dite église... » On sait que ce reliquaire est conservé actuellement dans le Trésor de l'Évêché (1).

(1) En terminant la lecture de ce travail intéressant (le dernier que notre excellent et regretté confrère devait, hélas! communiquer à l'Académie d'Arras) M. Watelet a exprimé un vœu auquel cette Société et l'administration municipale se sont associés immédiatement ; c'était de rechercher l'emplacement exact que l'ancienne chapelle du Saint-Cierge occupait, et d'en figurer les lignes sur le nouveau pavé de la Petite-Place. Des fouilles et des sondages ont été opérés ; malheureusement, ils sont restés infructueux.

Digitized by Google

NOTICE

sur les

TABLEAUX DES ÉGLISES D'ARRAS

par

C. LE GENTIL

Avant 1793, Arras comptait une antique cathédrale, dix églises paroissiales; vingt-deux monastères, parmi lesquels la puissante abbaye royale de Saint-Vaast; les refuges de plusieurs maisons conventuelles; un évêché; un palais de Parlement; différents siéges de corporations importantes; un abbé commendataire; un hôtel des Etats de la province; quarante chanoines; un gouverneur; une nombreuse noblesse; vingt-six officiers du Conseil d'Artois; un barreau d'environ quatre-vingts membres; une bourgeoisie qu'avaient enrichie les industries locales de la draperie, de la sayetterie, de la teinturerie, de la tapisserie, de la porcelainerie : et les églises et chapelles que nécessitait le culte, ainsi que les palais, hôtels, logis et maisons qu'habitait ce personnel, renfermaient une quantité considérable d'objets d'art, en sculpture, peinture, orfévrerie et curiosités de tous genres.

Digitized by Google

Lorsque souffla la tourmente, ces objets furent pillés, confisqués, fondus, brisés, brûlés; et il n'en resterait aucune trace, si DONCRE n'eût obtenu du District le mandat de faire un choix dans les « tableaux, statues, bas-« reliefs, dessins, gravures et autres productions des « arts » concernant « la religion catholique et la féoda-« lité » appartenant aux églises, chapelles, couvents et émigrés; et pouvant, en raison de leur mérite artistique, être conservés et « placés au Muséum. » (1).

Relever toutes les œuvres que Doncre a sauvées serait impossible; peu de documents existent à la Bibliothèque (2), et de minutieuses investigations n'aboutiraient sans doute qu'à d'insignifiants résultats — les services sont si tôt oubliés.—Sans donc entreprendre cette tâche, plus ingrate encore que pénible, nous nous bornerons à rappeler les tableaux qui, conservés par l'artiste artésien, se retrouvent dans les différentes églises, chapelles et monuments publics de cette ville.

(1) Registres aux arrêtés du Directoire du district d'Arras (4 mars 1793). — Aux arrêtés du Conseil général du district (6 juin 1793). — Procès-verbal des Commissaires du district et du Conseil général de la commune (15 novembre 1793).

Les 10 et 11 décembre 1791, en exécution d'un arrêté du Directoire du district d'Arras, Philibert Bergaigne, peintre, avait procédé à un inventaire des peintures et sculptures existant dans les églises et chapelles supprimées. Cette pièce prouve précisément combien peu de ces œuvres sont parvenues jusqu'à nous. (Archives départementales. —District d'Arras : liasse 48). — Au nombre des toiles détruites, il faut compter « deux grandes pièces de Doncre » la Visitation et l'Annonciation, peintes antérieurement à 1791 pour l'église St-Jean.

(2) Procès-verbaux de Doncre, en date des 3, 13, 22 brumaire, — 27 frimaire, — 8 nivôse, — 3, 8, 18, 27 ventôse, — 3, 23 floréal, — 11 fructidor 1794. — Lettre du bibliothécaire municipal Isnardi.

Digitized by Google

Ces tableaux — non comprises quelques toiles naguère dans l'ancienne église du Vivier et qui, maintenant reléguées dans les combles de St-Vaast, ne tarderont pas à y pourrir à côté de ce qui reste des portraits des mayeurs de St-Jacques, — sont au nombre de vingt-quatre, répartis comme suit :

Neuf dans la Cathédrale : La *Descente de croix* et l'*Ensevelissement du Christ*, attribués à Rubens, — les deux triptyques des Fonts baptismaux et de l'autel du Calvaire, — un *Salvator mundi*, — le *Massacre des onze mille Vierges*, que l'on suppose très plausiblement de Martin de Voss, — le triptyque et le *Calvaire d'Arras* de la sacristie.

Sept dans l'église St-Jean-Baptiste : Deux *Descentes de croix*, — l'*Assomption de la Vierge*, — deux *Adorations des Bergers*, — une *Présentation au Temple* et une *Adoration des Mages*, d'après l'original de Malines.

Cinq dans l'église St-Nicolas : Les grisailles juxtaposées représentant les principaux Pères de l'Eglise, — leur contre-partie polychrome, retraçant l'épisode de sainte Véronique, et la *Mise au tombeau*, — l'histoire de l'ancien et du nouveau Testament, — une *Adoration des Rois*, copie encore de celle de Malines.

Un dans l'église St-Géry : Le *Baptême de Jésus*, par Natoire (1).

Un dans la chapelle des dames Augustines : La *Sainte Famille*.

Enfin le *Christ en croix*, qui, provenant du Conseil d'Artois, orne maintenant la grand'salle du Palais-de-Justice.

(1) D'après l'inventaire de Bergaigne, ce tableau provient des Capucins.

Digitized by Google

SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Examinons attentivement quelques-unes de ces toiles, et, suivant la maxime *a Jove principium*, commençons par la *Descente de croix* placée à l'ancien autel du Calvaire, l'une des plus admirables œuvres de l'école flamande, disons-le de suite, quoiqu'elle soit l'une des plus ignorées (1).

Et de qui donc cette œuvre si transcendante? demanderont de prime-abord les *amateurs* qui, toujours doutent du mérite d'un tableau quand il n'est pas famé, et qui, avant d'asseoir leur opinion, éprouvent prudemment et pour cause le besoin de consulter une signature!

De qui? de Rubens ou de Van Dyck assurément; eux seuls ont pu créer un pareil chef-d'œuvre; mais auquel des deux faut-il le donner? les avis sont partagés.

A Van Dyck, d'après les uns? Mais alors pourquoi cette toile n'a-t-elle pas poussé au noir ainsi que toutes celles dues à ses pinceaux?

A Rubens, d'après les autres? Mais alors comment se fait-il qu'elle soit si pleine de sentiment, si conforme à la tradition; si en dehors de tout paganisme et de tout sensualisme, même dans la figure de la Madeleine? Où Rubens a-t-il pris cette tête de vierge, si noble, si distinguée, si désolée, que les meilleurs maitres italiens ne la désavoueraient pas?

(1) Tout porte à croire que cette toile est celle provenant de l'ancienne église St-Géry, que Bergaigne désigne ainsi dans son inventaire « une Descente de croix, tableau original de Rubens » et classe au nombre des trois meilleures œuvres par lui inventoriées.

Digitized by Google

Voilà le problème à résoudre. Libre à chacun de le faire suivant son gré. Notre opinion, si l'on veut bien nous permettre d'en avoir une, est que, malgré ses dissemblances avec la plupart des toiles religieuses de Rubens, le tableau qui nous occupe est indubitablement de lui, et qu'il a dû le peindre sinon en Italie, lorsqu'il était sous l'influence des maîtres de ses écoles, du moins quand il en revint tout imbu encore de leurs souvenirs.

Si l'on objectait que l'exécution de cette toile est sage, nourrie, et que ne s'y rencontrent ni la brossaillerie, ni la lavasserie, ni le style décoratif que présentent trop souvent les tableaux d'église du grand Anversois, nous répondrions que les toiles de Malines ne sont ni brossaillées, ni lessivées, et que sans se rapprocher le moins du monde d'un décor, l'incomparable *Sainte-Famille* de St-Jacques est peinte avec une solidité telle, que le modelé du torse d'Héléna Formann et du petit-fils de Rubens ne le cèdent en rien à la richesse et à la puissance de la couleur, près de laquelle pâlissent les Paul Véronèse, les Titien et l'Antiope endormie du Corrège.

Suivant une commune opinion, les descentes de croix qu'a si souvent répétées le maître des maîtres flamands se résument pour ainsi dire en celle de la cathédrale d'Anvers : on la cite à tout propos, on ne parle que d'elle seule ; elle a été tant célébrée dans les livres, tant popularisée par la gravure, qu'il est presque convenu de la considérer comme le chef-d'œuvre de Rubens, ce qui est souverainement déraisonnable ; et, comme la plus haute expression de ce sujet, ce qui est de la plus insigne fausseté.

Ceci heurte trop les idées généralement reçues, et doit

Digitized by Google

trop scandaliser de nombreux admirateurs, pour ne pas nécessiter quelques mots d'explication.

Pour qu'une peinture soit réellemeut bonne, il ne suffit point qu'elle soit furieusement ou curieusement exécutée, fût-elle de Michel-Ange, d'Herrera, de Rubens ou de Delacroix, de Gérard Dow, de Metzu, de Denner ou de Meissonnier; il faut encore qu'elle soit parfaitement conçue : en d'autres termes, que la tête de l'artiste ne le cède point à sa main, et puis il faut, de plus, que tête et main aient agi sous l'action du sentiment qui, chez les maitres, devient le souffle du génie.

Si l'exécution n'est pas guidée par la conception, l'œuvre sera mauvaise ; si l'exécution et la conception ne sont point dominées par le sentiment, l'œuvre ne sera que médiocre ; par la raison que, ne traduisant pas ce qu'elle doit rendre, elle ne touchera nullement le spectateur, ne le fera point s'identifier avec l'artiste, et manquera complètement son but et son effet (1).

Sous le bénéfice de ces observations irréfutables, la *Descente de croix* d'Anvers, parti pris même de ce qu'il y a de trop strapassé en certains endroits, de ce qu'il n'y a point d'assez corsé en certains autres, n'est, affirmons-nous, qu'une œuvre médiocre :

Parce que le sentiment n'y respire nulle part ;

Parce que la tête n'y a point assez dirigé la main ;

Et que d'un bout à l'autre, par l'inobservation cho-

(1) .... Si vis me flere dolendum est
Primum ip-i tibi ; tunc tua me infortunia lædent,
Telephe vel Peleu : Male si mandata loqueris,
Aut dormitabo aut ridebo.....

Digitized by Google

quante de cette règle non moins fondamentale en peinture qu'en poésie:

Aut famam sequere, aut sibi convenientia finge

ce tableau n'est qu'un vaste contre-sens.

Rien de plus émouvant, assurément, que le grand drame de la Passion. Rien de plus saisissant que ses derniers épisodes, qui, convulsionnant la nature entière menacée de rentrer dans le chaos, jetèrent partout la terreur et l'effroi. Rien de plus navrant que la scène funèbre de la descente de croix, alors que détaché du gibet le corps sanglant de Jésus s'affaissa, entre Madeleine s'exhalant en sanglots, et Marie si défaillante qu'à peine on l'entendait gémir; eh bien! la peinture d'Anvers n'exprime ou ne rappelle rien de cela.

Au lieu de se localiser dans une gamme sombre et lugubre, la tonalité multicolore éclate de blanc, de rouge, de jaune et de toutes les ressources de la palette, exactement comme si la scène se passait joyeusement sous un ciel ruisselant de lumière. Contre-sens!

Au lieu d'être invinciblement appelée sur l'Homme-Dieu, l'attention en est violemment détournée par son suaire, tellement sa couleur en est tapageuse. Contre-sens!

Au lieu de personnifier l'archétype de la beauté séraphique et de la douleur que, quelque soit sa résignation, rien ne consolera plus désormais, la Vierge n'offre qu'une figure vulgaire, gauche et dénuée d'intérêt. Contre-sens!

Au lieu de se livrer au désespoir passionel, qu'elle éprouva lors de la mort du Maître adoré qui lui adressait

Digitized by Google

ce reproche : « Marie, vous m'aimez trop selon la terre, » la Madeleine, dont la beauté physique est légendaire, ne représente qu'une épaisse flamande bien commune, bien insignifiante et insusceptible d'un déchirement de cœur qu'elle ne laisse même pas soupçonner. Contre-sens !

Enfin, pour en finir, rien de poignant, rien de religieux, rien de solennel; tel est le tableau.

Il y a loin, on le voit, de ce que nous osons dire à ce qu'ont écrit M. Louis Viardot, sir Josué Reynolds et tant d'autres. Mais ne sachant avoir d'extases imposées, jamais nous ne nous prendrons d'enthousiasme pour une œuvre incomplète, s'appelât-elle la célèbre *Descente de Croix* d'Anvers ou le fameux *Christ d'Avignon* (1).

Suivant M. Viardot, « la composition se recommande « par la plus parfaite unité, tout se meut autour du « centre, le corps de Jésus, corps *merveilleux*, *adorable*, « plein de *morbidezza*, bien *lourd*, bien *flasque*, bien *mort*, « et conservant néanmoins une dignité qu'on peut appe- « ler *majesté divine*. Le saint Jean en manteau rouge, « qui, *fièrement campé*, soutient les restes inanimés du « Sauveur; la Vierge *absorbée par sa douleur profonde*, « et la Madeleine dont *les pleurs augmentent la beauté*, « forment au pied de la croix un admirable groupe. »

Selon sir Reynolds, « la figure du Christ est une des

(1) Dont à aucun point de vue nous ne nous expliquons l'incroyable célébrité

Maintes fois on a refusé de cette œuvre des sommes fabuleuses; or il existe à Dieppe un Christ florentin infiniment supérieur à tous les égards au Christ d'Avignon, eh bien, depuis vingt-cinq ans qu'il est exposé en vente au prix de 2,500 fr., le Christ de Dieppe n'a point encore eu d'acheteurs.

Digitized by Google

« plus merveilleuses qui aient jamais été créées ; l'in-
« clinaison de la tête sur l'épaule, et la chûte du corps
« tout entier sur un côté, rendent *la pesanteur de la mort*
« *d'une façon que rien ne saurait surpasser. C'est en effet*
« *la mort même.* » Et sir Reynolds ajoute « que la masse
« lumineuse qui rayonne sur tout le tableau provient
« de *l'emploi hardi* qu'a fait Rubens, et *que lui seul au*
« *monde pouvait traiter,* du blanc sur le blanc, et de
« l'opposition du *suaire éblouissant de clarté* à la pâleur
« d'ivoire et exsangue du Fils de l'homme qui se détache
« avec une netteté et un *éclat merveilleux* sur un fond
« presqu'isochrome. » (1).

Tout en protestant de notre déférence pour M. Viardot et pour sir Josué Reynolds, il nous est impossible de ne pas trouver dans leurs louanges une véritable critique de l'œuvre que, l'imagination et l'exagération aidant, ils s'efforcent de tant prôner.

Pourquoi le corps de Jésus est-il si *lourd,* si *flasque,* si *mort,* pourquoi *rend-il la mort d'une façon que rien ne pourrait surpasser ?*

La mort de l'homme-Dieu ne fut-elle pas une protestation contre la mort même ? Au lieu de succomber, comme tous les autres crucifiés, soit avec des contorsions horribles, soit dans une entière défaillance, le Christ n'expira-t-il pas en baissant doucement la tête « *inclinato capite* (2) » et en jetant ce grand cri « *clamans voce magna* (3) » qui fit dire au centurion, subitement con-

(1) Félix Mornand. *Guide en Belgique.*

(2-3) S. Jean, cap. XIX, vers. 30. — S. Luc, cap. XX, vers. 40. — S. Marc, cap. XV, vers. 34 et 37. — S. Matth cap. XXVII, vers. 46 et 50.

Digitized by Google

verti : « L'homme qui meurt en ayant la puissance de « pousser un tel cri ne peut être que le fils de Dieu (1). » Quoique momentanément, volontairement et librement touchée par la mort, l'humanité du Christ ne conserva-t-elle pas un divin caractère ? Affranchi de la dissolution, de la décomposition, apanages de la mort dont il devait bientôt triomphalement secouer le sommeil, le corps du Christ pouvait-il être un cadavre ordinaire donnant le spectacle de *la mort même?* Non, n'est-ce pas. Eh bien ! est-ce comprendre le sujet que de rendre ce corps si *lourd*, si *flasque*, si *mort?* Et puis, comment avec cette pesanteur, cette flaccidité, cet air cadavéreux, ce corps peut-il rester dans le tableau si *merveilleux*, si *adorable*, et conserver *cette dignité que l'on peut appeler une majesté divine?* C'est ce que M. Viardot et sir Reynolds ont omis d'expliquer. Pourquoi saint Jean est-il si *fièrement campé* pour soutenir les restes inanimés du Sauveur ? Que les routiers de Salvator, que les spadassins de Callot, flamberge au vent, la tête haute, le jarret tendu et la main sur la hanche, soit fièrement campés, soit ; cette tenue martiale et provocatrice sied à merveille à ce qu'ils sont et à ce qu'ils font : mais en quoi ces tournures de matamores peuvent-elles convenir au disciple « que Jésus aimait » à cause de son innocence et de sa mansuétude, et lui convenir surtout au moment où, écrasé par sa douleur et la douleur de la Vierge qu'il vient de recevoir pour mère, ce disciple, les yeux baignés de larmes,

(1) « Videns autem centurio, qui ex adverso stabat, quia sic cla» mans expirasset ait : vere hic homo Filius Dei erat. » — (S. Marc, cap. xv, vers. 39).

Digitized by Google

reçoit dans ses bras la dépouille mortelle de son divin maître ?

Laissant la phraséologie, la *morbidezza*, et la Madeleine *dont les pleurs augmentent la beauté*, — bien que si nos souvenirs sont exacts, le Maître ne lui ait fait verser aucune larme, — et, entrant plus dans les considérations pratiques, sir Josué Reynolds trouve que la masse lumineuse qui rayonne sur tout le tableau tient surtout à l'*emploi hardi* qu'a fait Rubens du blanc sur le blanc, en opposant au suaire éblouissant de clarté la paleur d'ivoire et exsangue du Fils de l'homme, qui néanmoins se détache avec un éclat merveilleux sur le fond presqu'isochrome.

Or, le suaire éblouissant constitue précisément, ainsi que nous l'avons dit, une faute doublement capitale ; en ce qu'il fallait d'abord subordonner ce suaire au corps du Sauveur, et réserver pour lui l'irradiation lumineuse qui devait émaner de l'Homme-Dieu et non de son linceul : en supposant que cette irradiation lumineuse, ne doive pas être exclusivement réservée à la transfiguration et à la résurrection ; en ce qu'ensuite la couleur trop tapageuse du suaire, a forcé à monter toutes les autres colorations, et à donner à l'ensemble un aspect de plein-soleil, quand au contraire l'histoire et le sentiment religieux voulaient que l'action eût lieu sous un ciel aussi menaçant qu'assombri. Et c'est cette note fausse, ce point de départ mauvais, qui ont compromis le tableau.

Un corps blanc a été enlevé sur du blanc, non avec éclat, par parenthèse, mais dans un ton plus neutre, ce sans quoi le suaire ne resterait plus éblouissant, éteint et dominé qu'il serait par l'éclat merveilleux du Christ,

Digitized by Google

c'est hardi — peut-être — qu'importe ; était-ce une raison pour commettre un pareil contre-sens. Que ces prétendues hardiesses s'abordent dans une étude d'atelier, très-bien ; mais qu'elles s'affichent dans un tableau de ce genre, jamais, si elles doivent aboutir à de telles conséquences. Qui ne connait, du reste, ces sortes d'effets ? Quel est le coloriste qui ne les a tentées et réussies soit dans les gammes sombres, soit dans les teintes argentées ? et depuis quand un tour de force a-t-il constitué un poëme, un drame, ou un tableau ?

Il n'existe, au surplus, ni tour de force ni hardiesse remarquables dans le fait d'enlever un blanc sur un blanc, les peintres en grisaille ne font point autre chose. Les tons monochromes ou isochromes s'appellent naturellement, il suffit d'observer les valeurs ou les nuances pour arriver au relief, au trompe-l'œil ou à tout autre effet. Autrement difficultueux, est d'opposer et d'harmoniser des tonalités polychromes non complémentaires l'une de l'autre ; un ton froid et un ton chaud, un rouge et un bleu : mais laissons ces détails.

Faut-il, de ce qui précéde, conclure que la *Descente de Croix* d'Anvers doive se ranger au nombre des tableaux de pacotille que Rubens a tant prodigués ; ou se classer parmi les œuvres appelé·s « grandes machines d'atelier ? » Non certes, et nous n'avancerons point une semblable énormité ! Indépendamment de l'exécution fougueuse qu'elle manifeste, elle témoigne d'un agencement savant de lignes, d'une habile disposition que nous proclamons hautement, et d'une entière unité, que n'a pas le même sujet traité par Daniel de Volterre d'une manière cependant bien plus biblique et plus Michel-

Digitized by Google

Angesque. Seulement, par les raisons sus-indiquées, ce soi-disant chef-d'œuvre ne constitue, pour Rubens surtout, qu'une œuvre étonnante si on le veut, mais sans grandiose, sans élégance, où font défaut la passion et la vie ; tandis que la *Descente de Croix* de St-Jean-Baptiste, à laquelle nous revenons après cette longue digression, qui pourra la faire apprécier davantage, joint à toutes les qualités de science et de métier, des mérites d'un ordre supérieur dont manque le tableau d'Anvers.

Conforme à la tradition et pleine de couleur locale, la *Descente de Croix* de St-Jean-Baptiste (1) offre un ensemble complet et d'une perfection ne laissant rien à désirer.

Le drame se passe lugubrement à la fin d'une journée fatale « *Cum sero factum esset* » (2) ; au premier plan, repoussés par un ciel de plomb, se voient le Christ, la Vierge, la Madeleine, saint Jean et Joseph d'Arimathie ; sur les teintes sanglantes et blafardes de l'horison, tranche la silhouette de Jérusalem.

Une impression de recueillement et de tristesse, est tout d'abord celle qu'inspire le tableau.

Puis l'attention se porte sur la figure du Christ, à laquelle tout se subordonne, ensuite sur la Vierge, puis sur la Madeleine, enfin sur le disciple privilégié et sur Joseph d'Arimathie.

Voilà pour l'aspect et l'effet produit : il serait impossible que l'artiste eût été mieux inspiré, et se fût traduit d'une façon plus logique et plus religieuse.

Arrivons à l'analyse. Très mouvementé et composé

(1) Cette toile mesure 3m. 30 de haut, sur 2m. 10 de large.

(2) S. Math., cap. xxvii, vers. 37. — S. Marc cap. xv, vers. 42.

Digitized by Google

de ces cinq personnages, le groupe affecte à peu près la forme d'une croix légèrement inclinée, dont le Christ occupe le centre.

Dans le haut, Jean et Joseph descendant doucement le corps de Jésus ; à gauche, la Vierge debout, dont la tête est presque à la hauteur de celle de son fils qui semble s'incliner vers elle pour se reposer sur son sein, le soutient déjà. Dans le bas, la Madeleine, vue de dos, agenouillée et les cheveux au vent, tend passionnément les mains afin de recevoir après Marie le divin Maître qu'elle a tant aimé.

Quoique altérés par la mort, les traits du Sauveur témoignent d'une certaine noblesse ; son corps, souple encore, s'affaisse bien au milieu de ceux qui l'entourent.

Belle de cette beauté immatérielle que, d'accord avec la tradition notre imagination lui donne, Marie accuse par son attitude et sa physionomie la douleur immense, mais résignée, que son cœur déchiré concentre, et que ne traduit aucun transport extérieur.

Physiquement remarquable, au contraire, d'une carnation plus éclatante, mais d'une nature moins fine, la Madeleine presque affolée s'abandonne au désespoir violent qu'elle ne cherche point à dissimuler. Rien toutefois de sensuel dans cette figure qui n'est plus celle de la pécheresse, mais déjà celle de la sainte.

Le sentiment est donc parfait, et les données aussi orthodoxes que possible.

Insistons sur la distinction exceptionnelle de la tête et des mains de Marie, sur le raccourci osé, sur la ligne savamment perdue du ravissant profil de la Madeleine, sur le modelé de ses épaules et de ses bras ; ajoutons

Digitized by Google

que l'harmonie générale est entière, le dessin d'une correction irréprochable, la gamme des couleurs convenablement assourdie sans note trop sacrifiée; l'exécution large, grasse, puissante, soutenue partout : et nous aurons, sans phrases et sans hyperbole, donné quelqu'idée d'une toile qui à elle seule suffirait à la gloire d'un grand génie, d'un grand dessinateur, d'un grand coloriste; d'une toile digne de Rubens, méritant, affirmant sa réputation sans chercher à l'exploiter; d'une toile enfin à laquelle, nous ne saurions trop le répéter, il faut assigner l'un des premiers rangs dans la grande œuvre « du roi des peintres et du peintre des rois, » suivant l'expression de l'un de ses contemporains qu'a ratifiée la postérité, en la restreignant à l'école flamande, dont Rubens fut, ainsi que l'a fort justement écrit M. Mornand, « le glorieux chef et l'héritier suprême. » (1).

Saint-Jean-Baptiste possède encore une magnifique *Assomption* que, sans attribuer à Philippe de Champagne ainsi que certaines personnes, nous donnons à l'école française.

Dans le bas de la toile, en avant du tombeau de Marie, sont les apôtres; derrière, quelques disciples et quelques saintes femmes; debout ou agenouillés, sauf un personnage prosterné face en terre, les uns, avec saint Pierre, suivent du regard la Vierge ravie au ciel; les autres, avec saint Jean, considèrent étonnés le sépulcre vide qu'elle vient de quitter.

Dans le haut, emportée sur un lumineux nuage, Marie les yeux extatiquement levés vers son fils, auquel elle

(1) Guides-cicérone — Belgique, p. 131.

Digitized by Google

tend les bras, entre déjà dans la gloire céleste. A droite, deux petits anges s'abritent sous son manteau flottant ; à gauche, un autre ange fait un geste comme pour la soutenir.

Ces deux groupes sont habilement reliés par un quatrième ange paraissant s'envoler du tombeau sur lequel il plane encore, tenant à la main l'une des roses dont le sol est jonché, et montrant à l'assistance le miracle de l'Assomption.

Bien que ces figures aient toutes une tournure magistrale, et que surtout dans le bas les lignes enveloppantes soient superbes, le papillotage des chevelures, certains plis cassés des draperies des anges et certain maniérisme dans leurs attitudes, indiquent cependant une époque de décadence que trahiraient à eux seuls les deux charmants chérubins, ressemblant trop aux amours jolis et joufflus dont ont tant abusé les artistes du temps de Louis XV.

Mais si quelques lignes enveloppées comportent la discussion, la couleur n'en admet guère.

Généralement grises ou roussâtres dans le bas, nonobstant la robe rouge et la draperie verte de saint Jean, les tonalités deviennent blondes et très dorées dans le haut. La transition est délicatement ménagée par les glacis bleutés du ciel, qui partout laissent percer les dessous.

Dans le bas, les colorations sont franches, fermes, quoique très harmonieuses ; dans le haut, elles sont rompues, noyées et d'une admirable transparence. On sent parfaitement, grâce à la perspective aérienne, que la partie inférieure appartient à la terre et que la partie supérieure participe du ciel.

Digitized by Google

Baignée du pur éther qui l'enveloppe de toutes parts, la Vierge avec ses vêtements blancs légèrement azurés, et dont la figure et les mains ne sont traitées qu'avec des huiles de couleur à peu près dans les mêmes nuances que la robe, a bien ce ton indécis et *mangé* des objets qu'immerge l'intensité d'une lumière éblouissante.

Enfin, d'une finesse et d'une souplesse rares, le groupe entier que domine Marie est d'un grand mouvement et s'élance bien vers l'Empyrée.

Dans son beau livre de *Notre-Dame de Paris*, qui a sauvé tant de cathédrales gothiques, et si remarquablement mis en relief les magnificences oubliées ou incomprises de la plus admirable peut-être de nos basiliques, Victor Hugo dit :

« Sur la face de cette vieille reine de nos cathédrales,
« à côté d'une ride, on trouve toujours une cicatrice.
« *Tempus edax, homo edacior*; ce que je traduirais vo-
« lontiers ainsi : Le temps est aveugle, l'homme est
« stupide.

« Si nous avions le loisir d'examiner une à une, avec
« le lecteur, les diverses traces de destruction impri-
« mées à l'antique église, la part du temps serait la
« moindre, la pire celle des hommes, surtout des hom-
« mes de l'art. »

Ces lignes s'appliquent parfaitement à nos deux tableaux, et surtout au premier. Successivement transportés, au moment de la Terreur, des églises où ils étaient, aux ci-devant Capucins, des Capucins à l'hôtel de la Basèque, et de cet hôtel dans nous ne savons quels hangards, ces toiles avaient été crevées, rongées d'humidité, écaillées, fendillées en mille endroits. La *Descente*

Digitized by Google

de Croix avait de plus, en qualité de couverture d'un *fourgon d'artillerie*, fait les dernières campagnes de la République, lorsque heureusement, malgré son pieux état, M. l'abbé Lalart la racheta pour cent francs (1).

Vinrent alors les *restaurateurs*, les *toiles de l'arrière* coupées sur la largeur et sur la longueur, pour être plus commodément retendue. L'*Assomption* fut recouverte d'un demi-centimètre d'huile grasse, couleur jus de réglisse. Quant à la *Descente de Croix*, clouée sur un assemblage de planches mal jointes qui y opérèrent de nouvelles cassures, elle subit les repeints les plus outrageux, les plus inintelligents, et souffrit considérablement sous l'action fumeuse et dessicative des cierges que l'on allumait à sa proximité, si bien que la joue entière de la Vierge, et partie du torse du Christ, menaçaient de tomber.

Aussi, déplorant l'inexplicable abandon dans lequel on laissait de jour en jour se détériorer davantage ces malheureuses peintures, réclamions-nous instamment depuis longues années une restauration qui les préservât d'une destruction imminente.

Grâce à M. l'abbé Dubois, curé actuel de Saint-Jean-Baptiste, cette restauration va s'exécuter, et nous ne tarderons pas à revoir ces deux chefs-d'œuvre, rendus à leur éclat primitif. Dire, en effet, que cette restauration est confiée à M. Demory, l'habile restaurateur des deux toiles attribuées à Rubens, du Van Thulden et des trip-

(1) On n'est point parfaitement d'accord sur le tableau qui fit ainsi campagne. Certaines personnes prétendent que ce fut la *Descente de Croix*, certaines autres que ce fut la *Mise au Tombeau*, que nous étudierons bientôt dans la Cathédrale.

Digitized by Google

tyques de la Cathédrale, c'est dire que ce travail, malgré ses difficultés, sera fait avec toute la conscience et toute la science désirables (1).

Cet article était écrit, lorsque la restauration nous a permis de voir de près ces tableaux, et de les étudier jusqu'aux moindres détails.

Impossible de rendre la maëstria de l'exécution de Rubens, ces choses-là se voient, se comprennent, mais ne se décrivent pas ; tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il dédaignait les ficelles, les sauces, les grattages et autres cuisines, toutes fausses monnaies de talent, à l'emploi desquels tant de faiseurs ont dû leur succès d'argent et l'usurpation d'une éphémère célébrité.

Si visible que soit la griffe du lion, deux messieurs se disant experts et patentés *ad hoc*, n'en ont pas moins très doctement décidé que le véritable auteur de la toile était Jean Jouvenet : pourquoi pas ? D'autres experts, non moins doctes, la donneront peut-être à Lancret, à Brauwer ou à Lantara. Le propre des grands experts, comme des grands augures et des grands astrologues, étant d'errer parfois

Et quassat persæpe superba cacumina fulmen.

Quant à l'*Assomption*, elle nous a prouvé que, sans prétendre aucunement à la science des experts, nous ne nous étions pas trop grossièrement trompé en la niant

(1) Cette restauration, achevée maintenant, dépasse même les espérances que nous fondions sur le talent bien connu de M. Demory. C'est réellement à se demander si les toiles avaient souffert, et comment, cela étant, il a été possible d'en faire une telle résurrection.

Digitized by Google

de Philippe de Champagne, en l'assignant à l'école française, et en la datant de l'époque de la décadence. On y lit effectivement : « F. A. Vincent, 1771. » (1). Elle nous a, de plus, fourni une application nouvelle de l'adage juste entre tous : « *Nil sub sole novi.* »

Les élèves de M. Couture se sont plu à le présenter comme l'heureux inventeur d'un genre d'exécution qui consiste à empâter les lumières et à ne mettre que des glacis dans les ombres. Procédé assez rationnel, mais dont il ne résulte, si on l'outre et si l'on emploie le bitume, qu'une peinture peu durable. Eh bien, Vincent n'exécutait pas autrement.

Les admirateurs fanatiques du brossage uniforme et compassé de Delaroche ou d'Ingres, se sont également plu à reprocher à Delacroix sa touche fiévreuse et martelée (2); touche inouïe tant elle était absurde, préten-

(1) Grand prix de peinture en 1768. Membre agréé à l'Académie de Paris en 1777 ; membre titulaire en 1782; membre de l'Institut.

(2) Les idées se sont modifiées, paraît-il, à l'endroit de la touche ; le tableau qui, cette année, a valu la médaille d'honneur à M. Bonnat, était d'une exécution assez lourdement et assez systématiquement martelée pour ressembler à une mosaïque. Qu'eût-on dit si, le génie et le talent en plus, Delacroix eût exposé semblable peinture !

Constatons toutefois que nous n'en sommes plus au temps où le Conseil municipal de Lille délibérait longuement sur la question de savoir s'il convenait d'accepter la *Médée*, l'incomparable *Médée*, qu'offrait le gouvernement, à la condition d'en payer le cadre !...

Un autre tableau de Delacroix, que le gouvernement avait donné à l'église de Nantua, ayant été récemment vendu par la fabrique à un marchand de Paris, la municipalité de Nantua s'est empressée d'assigner fabrique et fabriciens à comparaître pardevant le tribunal de cette ville, pour s'entendre condamner soit à réintégrer dans l'église

Digitized by Google

daient-ils, sans s'apercevoir, ou du moins sans convenir qu'à distance, lorsque le travail disparaissait, elle avait l'avantage d'offrir un jeu et une transparence que n'auront jamais les teintes plates des méthodistes qu'ils élevaient sur le pavois. Or, dans ses chairs surtout, Vincent opérait par hachures, exactement de même que si, au lieu de tenir un pinceau, il se fût servi d'une plume ou d'un burin.

Mais comment expliquer que ceux qui se sont si fort engoués de David, aient tant délaissé Vincent; qu'ils aient à peine daigné regarder son *Assomption*, alors qu'ils s'ameutaient autour de la toile, exhibant trois mannequins symétriquement alignés, les jambes écartées et le bras tendu, à l'instar des fédérés du monneron de « cinq sols, » sous prétexte d'attester Jupiter ou le Styx, sur trois sabres géométriquement disposés en étoile ?

Comme on peut expliquer pourquoi Prud'hon végétait misérablement, quand on acclamait Guérin; pourquoi l'infortuné Géricault, l'immortel auteur du radeau de la *Méduse*, serait mort de faim, si n'eussent été ses ressources personnelles, quand on se disputait les batailles de Vernet.

Mais pas plus que les plaies d'Egypte, avec lesquelles elles ont tant de ressemblance, les coteries et leurs injustices ne durent éternellement; et des peintures aussi l'on peut dire :

Habent sua fata *tabellæ*.

la toile de l'illustre maître, soit à payer la somme de 50,000 francs à titre de dommages-intérêts.

Digitized by Google

En tête d'un article rédigé en 1830, sur David, se lit: « On raconte que ce fut à la protection de Boucher, « peintre, favori de Mme de Pompadour et *aujourd'hui* « *oublié*, que David encore jeune dut son admission à « l'école de Vien. » L'un des critiques modernes raconte également avoir vu, sur le trottoir d'un brocanteur du quai de la Ferraille, un magnifique Watteau au beau milieu duquel le marchand fripier avait écrit en grosses lettres : « *Vataux* à vendre ». « Dans les derniers temps « du premier empire, dit M. Auvray (*Revue artistique*, « 1870, page 99), M. Denon, directeur des musées « impériaux, flânant au milieu des marchands étalagistes « de tableaux, de gravures, de bric-à-brac qui encom- « braient alors l'espace entre le Louvre et la place du « Carrousel : ses regards furent attirés par l'inscription « suivante tracée à la craie sur un grand tableau « *Pier-* « *rot voudrait vous plaire.* » M. Denon ne pouvait s'y « tromper, c'était le *Gilles* de Watteau. Il entra dans la « boutique et dit au marchand : Votre Pierrot me plait, « Combien en voulez-vous? Celui-ci ne connaissant ni « l'acheteur, ni le mérite de l'œuvre, lui demande 200 « francs que celui-ci s'empresse de lui donner, et fait « porter le tableau chez lui, au Louvre, dans la pensée « de faire profiter le musée de son heureuse trouvaille, « mais il n'avait pas songé à la commission d'examen « des œuvres destinées au Louvre, et qui tout imbue « du fanatisme de l'école de David, refusa le chef- « d'œuvre de Watteau avec une touchante unanimité. « M. Denon en prit gaiement son parti ; il garda le ta- « bleau pour lui. A sa vente il fut acheté par M. Sipières, « lequel, dans le commencement du règne de Louis

Digitized by Google

« Philippe, le vendit à M. La Caze pour la somme de « 3,000 fr. Plus tard on lui en a offert 250,000 fr. pour « le musée de Londres, M. La Caze a refusé. » (1).

On sait si, en dépit de ces inepties et de ce vandalisme passager, Boucher et Watteau traînent encore maintenant par les rues, et sont plus oubliés et plus discrédités que David et sa classique école (2). L'heure de la réparation a depuis longtemps sonné pour Prud'hon et pour Géricault, un jour viendra aussi, qui est proche, peut-

(1) Contrairement à la plupart des prétendus amateurs actuels, grands seigneurs ou non, lesquels forment des galeries par spéculation, afin d'exploiter plus ou moins scandaleusement les œuvres marquées de leur estampille, M. La Caze qui vient de doter le Louvre de sa merveilleuse galerie, achetait des tableaux par amour de l'art et non par ce détestable esprit de boutique et de lucre qui semble tout envahir aujourd'hui.

(2) A la vente de la galerie de San-Donato, des tableautins de Boucher, de Fragonard, de Greuse, s'adjugeaient à 31,000; 50,000; 58,000; 60,000; 77,000; 89,000; 126,000 fr., alors que l'on avait toutes les peines du monde à atteindre le prix de 5,000 fr. pour la fameuse *Corinne* de Gros: chiffre que dépassaient sensiblement de simples et très médiocres dessus de porte de Boucher. (Voir le *Petit Journal* du 28 février 1870).

Il y a là un peu, nous ne nous le dissimulons pas, l'effet de la mode aussi exagérée en beaux arts qu'en habillements, et de laquelle on a souvent pu dire :

Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis,

n'a-t-on pas vu préférer les portails « bons goûts » aux vieux porches romans? Un bel esprit du siècle dernier, n'a-t-il pas déclaré Notre-Dame de Paris tolérable, « quoique gothique! » chantant la gloire du dôme du Val-de-Grâce. Molière, notre grand Molière, n'a-t-il pas qualifié Mignard de continuateur des traditions d'Apelles, de Xeuxis et de Parrhasius; cru faire un joli compliment à « Jules, Annibal,

Digitized by Google

être, ou l'*Assomption* mieux connue de Vincent, ne passera plus après le *Serment des Horaces* et autres étalages anatomiques de rotules, de biceps et de mastoïdes.

CATHÉDRALE.

A droite et à gauche de l'entrée de la sacristie du chapitre, se voient deux toiles généralement (1) attribuées à Rubens; une *Mise au Tombeau* et une *Descente de Croix*.

Raphaël, Michel-Ange » en les appelant « les Mignards de leur siècle » et écrit sur la décoration de cette coupole :

Tout s'y voyant tiré d'un vaste fond d'esprit,
Assaisonné du sel de nos grâces antiques,
Et non du fade goût des ornements gothiques,
Ces monstres odieux des siècles ignorants,
Que de la barbarie ont produit les torrents,
Quand leur cours inondant presque toute la terre,
Fit à la politesse une nouvelle guerre,
Et, de la grande Rome abattant les remparts,
Vint avec son empire étouffer les beaux arts,

Evidemment *les OEufs Cassés* de Greuze ne valaient pas 126,000 fr.. et *la Corinne* de Gros, devait se vendre plus de 5,000.

Qu'il soit, toutefois bien entendu, que nous ne contestons ni le mérite de David, ni celui de son école, et que nous ne voulons protester que contre ce que l'on a singulièrement exagéré chez le maître et chez ses élèves, au moment surtout où cette exagération a été la cause d'une réaction outrée et d'un absurde exclusivisme

(1) La *Mise au Tombeau* a été attribuée aussi à Van Dyck, et même à Crayer. Dans son inventaire, Bergaigne releva en l'église des Récollets « un *Christ au Tombeau*, original de Van Dyck » qui probablement est bien le tableau de la Cathédrale.

Digitized by Google

Mise au Tombeau.— Presque assis sur le bord du sépulcre, le corps du Christ est maintenu par saint Jean, debout et regardant avec douleur la Vierge qui, debout également, et les bras étendus dans l'attitude de la désolation, lève au ciel les yeux noyés de larmes. S'agenouillant aux pieds de son Maître, la Madeleine éplorée lui baise convulsivement la main. Derrière elle sont deux saintes femmes.

Comme à Anvers, le corps exsangue de Jésus s'enlève sur un suaire blanc; mais sa tonalité, presque partout assourdie par des glacis gris, n'attire nullement l'attention du spectateur.

La tête de la Madeleine, présentée de profil, est d'un charme et d'un agrément de couleur auxquels on ne saurait ajouter. Il serait difficile d'imaginer un type rendant mieux cette beauté blonde telle que l'ont constamment conçue les meilleurs maîtres, et telle que tous se plaisent à se la figurer (1).

Descente de Croix. — Soutenu par saint Jean, Joseph d'Arimathie et Nicodème, le Christ est reçu par la Madeleine agenouillée, et par Marie, qui l'étreint dans ses bras.

Quoique inférieure à la Vierge du tableau de saint Jean-Baptiste, en tant qu'expression et distinction, Marie, vêtue d'une robe de couleur sombre, et enveloppée d'un long voile noir qui lui descend jusqu'aux pieds, est

(1) « Ce tableau fut restauré en 1862, par M. Demory, peintre à » Arras. » (*Inventaire de la Cathédrale*). M. Dutilleux a fait de cette *Mise au Tombeau* une fort belle copie placée dans l'une des églises du département.

Digitized by Google

néanmoins remarquable. Son visage exprime bien le déchirement de l'âme, et son élancement vers son fils est palpitant de vérité.

La Madeleine n'offre qu'une reproduction exacte, moins l'élégance, de celle de la *Mise au Tombeau*. Même gaze blanche sur les épaules, même écharpe bleue, même robe violette, mêmes plis, même exécution.

Comme dans la *Mise au Tombeau*, le Christ est parfaitement peint, mais, pas plus qu'en cette toile, rien en lui ne révèle l'Homme-Dieu (1).

Si ces deux œuvres ne sont pas, à proprement parler, de Rubens, elles ont du moins été exécutées dans son atelier, sous ses yeux, et très probablement retouchées par lui. Non-seulement — en admettant qu'elles ne viennent point de la même main — elles sont contemporaines, mais elles doivent avoir été exécutées à une époque contemporaine aussi de la *Descente de Croix* de St-Jean-Baptiste : les trois Madeleines, en effet, accusent indubitablement un seul et même modèle.

Les triptyques sont, l'un près des Fonts baptismaux (2), l'autre à la chapelle du Calvaire (3).

Ces tableaux, que peu d'amateurs remarquaient et où on ne distinguait presque plus rien, tellement ils avaient été brûlés par la chaux des badigeonneurs et altérés par le vernis à voiture dont on n'avait pas craint de les

(1) Ce tableau qui avait beaucoup souffert a été restauré par M. Demory. Doncre en a fait une copie qui est au musée.

(2) Lors de la reouverture des églises, ce triptyque fut placé à Saint-Charles.

(3) A la même époque, ce triptyque fut placé en l'église de Saint-Etienne. *(Inventaire de la Cathédrale.)*

Digitized by Google

encrasser, quoiqu'ils fussent peints à l'œuf; vernis qui les avait horriblement craquelés et écaillés; ces tableaux, disons-nous, depuis leur restauration réapparaissent dans leur fraîcheur première.

Exécutés au commencement du XVI[e] siècle, ainsi que l'établirait leur faire, si ne se lisait sur l'un d'eux la date de « mars 1528 », ils appartiennent à ce genre archaïque illustré par les Van Eyck (Hubert et Jean de Bruges), le mystique, l'idéaliste, le mélancolique, l'incomparable Hemling, Rogier de Bruxelles (1), Jean de Maubeuge, Lancelot Blondeel et Jehan Bellegambe, l'auteur du fameux retable de l'abbaye d'Anchin, que le docteur Escallier a légué à Notre-Dame de Douai, où malheureusement il s'est déjà beaucoup détérioré.

Au plus grand des deux triptyques, le panneau central représente l'adoration des Mages; le volet de droite, celle des bergers; celui de gauche, une femme en habit religieux apportant le berceau de l'Enfant-Jésus, dont un petit ange dispose la layette dans une corbeille d'osier.

Ces scènes se passent dans un milieu d'architecture renaissance, d'une ornementation intérieure excessivement riche. Les arrière-plans offrent des constructions du temps, d'autant plus curieuses, qu'il en reste moins aujourd'hui. Celles du volet gauche rappellent beaucoup les monuments hispano-flamands.

Les chairs des figures sont traitées avec la plus exquise

(1) Rogier Van der Weyden, que l'on appelle également Rogier de Bruges. (Wauters, *Revue universelle des Arts*, 1855-1856. — *Messager des Sciences historiques*, 1846, p. 130 à 137. — Dehaisnes, l'*Art chrétien en Flandre*, p. 157 et suiv.)

Digitized by Google

finesse; les cheveux si détaillés, que l'on se demande à l'aide de quel procédé il a été possible d'atteindre un pareil résultat. Il en est de même d'un vase d'or, ainsi que des broderies et des pierreries dont sont surchargés le mage asiatique et l'ange de la corbeille.

Le dallage en marbre sous les pieds de la Vierge est frappant de réalité.

Au second triptyque, le panneau du milieu retrace un épisode de la Passion : Jésus dépouillé de ses vêtements pour être crucifié. Au volet droit, saint Antoine de Padoue lit ses heures ; au volet gauche, un ange panse la plaie de saint Roch. Tout cela est fait sur fond de paysage, avec un encadrement architectural à chaque volet.

Comme dans le premier tableau, la tradition n'est nullement respectée. Les personnages, rapière et dague au côté, en haut-de-chausses et pourpoints avec crevés à l'espagnole, sont costumés suivant la mode d'alors.

Bien que la tonalité de cette peinture soit plus dorée que celle du triptyque précédent, dont la gamme est surtout bleue, et dont les figures moins classiques et moins modelées peut-être, ont tout à la fois plus de délicatesse et de naïveté; il est pourtant certain que ces deux œuvres, où l'on retrouve dans les figures les ciels, les lointains et les motifs architectoniques, etc... même goût, mêmes effets et même touche, appartiennent au même maître.

Mais quel est-il ?

A la page 245 de son *Abbaye d'Anchin*, traitant du retable polyptyque qu'il avait su reconstituer, et dont il était le glorieux et l'amoureux propriétaire, M. Escallier

Digitized by Google

écrivait : « Comparaison faite avec les ouvrages authen-
« tiques et connus comme étant de Jean Hemmelinck,
« ou Memmelinck, le peintre de Maximilien Ier, notam-
« ment avec la châsse de sainte Ursule et les tableaux
« diptyques que l'on voit à l'hôpital St-Jean de Bruges,
« les hommes compétents s'accordent à attribuer le dip-
« tyque d'Anchin à ce grand artiste, qui vivait à la fin du
« XVe siècle et même au commencement du XVIe siècle. »

Si cette opinion — moins déraisonnable assurément que celle de conservateurs de grands musées, donnant bravement à Hemling, qui jamais n'a peint qu'à l'albumine, la paternité de très médiocres peintures à l'huile — pouvait être admise, nous affirmerions immédiatement que les triptyques de la Cathédrale sont également d'Hemling; car nous allons démontrer péremptoirement qu'ils sont du maître auquel est dû le retable d'Anchin.

Mais les œuvres d'Hemling, que nous avons vues et revues à l'hospice St-Jean, n'ont de commun avec ce retable et nos triptyques que le caractère gothique et l'exécution à l'œuf. Il faut en effet, malgré la majesté du Père Eternel et la beauté touchante du St-Jean de Douai, reconnaître que quelque soient le mérite de ces trois tableaux et l'intérêt qu'on leur porte, ils ne peuvent en aucune façon, en tant que sentiment, finesse et correction, entrer en lice avec la *Châsse de sainte Ursule*, le *Mariage mystique de sainte Catherine* et l'*Adoration des Mages*, du maître qui, suivant une expression très-juste, joignait au spiritualisme élevé de Fra-Angelico une habileté supérieure à celle de Gérard Dow (1).

(1) M. Viardot.

Digitized by Google

Ajoutons surabondamment, qu'Hemling étant mort quelques années avant la fin du XV^e^ siècle, ainsi que le prouvent deux actes de 1495 et 1499 (1), il est matériellement impossible que l'abbé d'Anchin, Charles Coguin, représenté en grand costume dans le rétable, puisse être de la main de cet artiste ; Coguin n'ayant été appelé à la dignité abbatiale qu'en 1505, c'est-à-dire dix ans après le décès d'Hemling.

Il est au reste établi, par un document de 1601, qu'a découvert à Bruxelles M. Alphonse Wauters ,archiviste de cette ville (2), et qu'a reproduit M. Preux (3), que le retable d'Anchin est de Jehan Bellegambe, artiste douaisien, dont parlent Guichardin (4) et Vasari (5).

Qu'au surplus, le retable d'Anchin soit ou non de l'*ymaigier* Bellegambe, ce qui intéresse Arras beaucoup moins que Douai, nous avons avancé et nous répétons que les triptyques d'Arras sont manifestement du même auteur.

Si le tableau de Notre-Dame et ceux de la Cathédrale étaient l'un près de l'autre, il suffirait pour toute démonstration de redire ce que déjà nous avons dit de nos deux triptyques. Partout on voit, dans les figures, les ciels, les lointains, les motifs architectoniques, même arrangement, mêmes effets, même touche ; que l'on compare, et l'évidence apparaîtra. Mais ces tableaux, n'étant point ainsi juxta-posés, il faut arriver aux preuves.

(1) Catalogue du musée d'Anvers, p. 31. — Supplément, p. 2.

(2) Bruxelles, broc. in-8°. Devroye, 1862.

(3) *Résurrection d'un grand artiste*, p. 7.

(4) *Description des Pays-Bas.* — Description d'Anvers.

(5) *Vie des plus excellents peintres.*

Digitized by Google

Et vraiment, c'est l'embarras du choix; car il y a identité dans l'ensemble et dans les détails des objets à comparer.

Identité dans l'ensemble : puisque nous retrouvons dans les premiers plans, dans les plans intermédiaires et dans les arrière-plans, mêmes dispositions, même caractère, mêmes oppositions, même exécution, même absence de clair-obscur et de vraie perspective aérienne, même sécheresse de contours, mêmes qualités, mêmes imperfections.

Identité dans les détails. En voici quelques exemples :

Au plus petit des triptyques d'Arras, le Christ a conservé le type hiératique des maîtres mosaïstes, bysantins et colonais : le torse est peu modelé, les jambes et les bras sont maigres et raides. Répété deux fois dans le retable d'Anchin, le Christ offre absolument le même personnage, le même manque de modelé, la même maigreur et une raideur égale.

La Vierge du grand triptyque d'Arras a le poignet gauche assez mal emmanché, les yeux trop petits, la tête trop allongée et entourée de rayons d'or. Au retable d'Anchin, Marie reproduit le même caractère et les mêmes rayons.

Dans le grand triptyque d'Arras, l'ange à la corbeille a le nez retroussé, les yeux fendus à la chinoise, les ailes bizarrement faites de plumes de paon. Ces plumes se retrouvent chez tous les anges du retable d'Anchin, et le nez retroussé et les yeux chinois à l'ange tenant un *mirouer* et à celui jouant avec un moulinet.

Toutes les scènes du grand triptyque d'Arras se passent dans un milieu d'architecture renaissance, avec force

Digitized by Google

colonnades en marbre rougeâtre, force statuettes blanches, et des monuments de la même époque dans les arrière-plans ; mêmes choses au retable d'Anchin.

La tête de saint Pierre du retable d'Anchin est la même que celle du saint Antoine et du Mage des deux triptyques d'Arras.

Derrière le Mage se voit à Arras un gentilhomme l'épée au côté, tournant le chef à droite, regardant à l'opposé, et montrant du doigt ce qui se fait au premier plan. Ce personnage est exactement reproduit dans la même attitude à la suite de l'empereur au retable d'Anchin. Seulement, il a un costume plus noir et tient de la main gauche, non plus sa toque, mais une épée.

Au grand triptyque d'Arras, on remarque des cartouches où sont inscrits des passages de l'Ecriture-Sainte. Mêmes cartouches de même couleur, mêmes lettres gothiques jaunes dans le retable d'Anchin.

Aux deux triptyques d'Arras, des roches bleues se profilent sur le ciel qui, bleu dans le haut, a graduellement passé au blanc vers le bas. Mêmes ciels, mêmes dégradations, mêmes rocs au retable d'Anchin.

Insister davantage deviendrait fastidieux. Il y a déjà luxe de preuves ; ne négligeons pas pourtant une *preuve de preuve*, afin de convaincre les plus récalcitrants, si par hypothèse il s'en rencontrait.

Le musée de Douai possède, de Bellegambe, les volets d'un autre tableau que l'on pense avoir orné la chapelle de la confrérie de l'Immaculée-Conception aux Récollets-Wallons (de Douai). Ces volets, décrits par MM. Cahier (1)

(1) *Mémoires de la Société de Douai*, 2e série, t. IV.—Appendice, p. 21.

Digitized by Google

et Dehaisnes (1), sont peints en grisaille sur une face et recouverts sur l'autre de peintures polychromes. Ils offrent, avec les triptyques d'Arras et le retable d'Anchin, les mêmes points de repère et de ressemblance.

Même architecture, mêmes colonnades, même statuaire, mêmes cartouches, mêmes légendes.

Même ange au nez retroussé, aux yeux fendus à la chinoise, aux ailes en plumes de paon.

La tête de saint Roch, du petit triptyque d'Arras, a été répétée en grisaille, sans la moindre modification, dans le saint Joachim de la scène de l'Agneau pascal du tableau du musée.

Enfin au panneau central du grand triptyque d'Arras, nous avions considéré comme un repeint archi-maladroit le morceau de ciel qui, bleu de Prusse dans le haut, devenait dans le bas très-blanc, sans transition autrement ménagée que par une arcade n'étant nullement de nature à expliquer le contraste choquant de ces deux tonalités (2). Eh bien, cette singularité se retrouve identiquement, dans les mêmes conditions, au tableau du musée de Douai (3).

(1) *Art Chrétien*, p. 236 et suivantes

(2) Ce contraste est tellement criant, que M. Demory avait été sollicité par plusieurs personnes de gratter on de glacer le ciel, afin d'en atténuer les tons : mais, partageant notre avis, l'artiste s'est refusé à assumer cette responsabilité. Bien lui en a pris.

(3) Postérieurement à la lecture de cet article en séance académique, des photographies exécutées d'après les triptyques de la Cathédrale ont été portées à Bruges ; et, à première vue de la reproduction du plus grand de ces tableaux, les amateurs Brugeois se sont écriés : — « Ah ! ceci est du peintre de Douai. »

Digitized by Google

Que dirait de plus une signature ?

Huit jours s'étaient écoulés depuis que nous avions fait avec M. Demory ces constatations, lorsque nous parvint la brochure de M. Preux, où l'on voit à la page 14 : « Il existe à la Cathédrale d'Arras deux petits triptyques « que beaucoup de connaisseurs rapprochent du retable « d'Anchin, car ils offrent à peu près les mêmes carac- « tères ; l'un d'eux porte la date de mars 1528. Ici en- « core les dates autorisent la supposition ; nous signa- « lons donc ce point aux investigations des érudits. »

Que le rapprochement ait eu lieu, rien de surprenant ; mais ce rapprochement fait, nous comprenons mal que ces doutes et ces simples suppositions nous aient permis de répéter l'*Eureka* d'Archimède.

Adoptant la manière de voir de MM. Cahier et Dehaisnes, M. Preux dit ensuite : « Mais nous n'hésitons pas « à croire que notre compatriote est l'auteur des deux « volets polychromes consacrés à l'Immaculée Concep- « tion, et qui se trouvent au musée de Douai. Nous ne « parlons pas des grisailles qui forment l'extérieur de « ces volets, et qui sont, ou plus modernes, ou certai- « nement d'une autre main. »

Pourquoi donc ? Comment expliquer que l'extérieur des volets soit resté à exécuter, ou ait été exécuté par un autre artiste ? Moins préoccupé de la scholastique gothique, Bellegambe a, dans la grisaille, procédé plus largement que dans les parties polychromes surchargées de détails et traitées presque en miniature ; cela devait être, et cela est constamment ainsi, et cela n'établit aucune divergence entre le faire de la face intérieure et celui de la face extérieure de ces volets : comme M. Preux

Digitized by Google

pourra facilement s'en convaincre en se livrant à un nouvel examen, et en comparant la tête de saint Roch d'Arras, avec sa répétition en grisaille dans le tableau du musée de Douai.

Terminons sur les triptyques de la Cathédrale par une double observation.

D'abord, ils ne sont nullement petits, puisque le premier mesure un mètre quatre-vingt-cinq centimétres de haut, cadre non compris, et que le second a des dimensions presque égales.

Ensuite, ils ont une valeur considérable; M. Escallier a, en effet, refusé de vendre son retable au roi de Prusse pour 80,000 fr., et après la mort du docteur, M. Besson, alors préfet du Nord, a, en présence de M. Maurice, maire de Douai, et du sous-préfet de cette ville, demandé au doyen de Notre-Dame, s'il consentirait à le céder pour 500,000 fr., choses que nous savons personnellement, pour les tenir de M. Escallier, de M. Robaut et de M. le doyen.

Les triptyques de la Cathédrale ont été encadrés par un même artiste. Les cadres ajourés dans les rinceaux et les enroulements desquels se joue tout un monde d'anges et de chimères, dénotent la même conception, accusent le même ciseau et sont d'une beauté réellement exceptionnelle. Au bas du plus grand, on distingue des mitres abbatiales; dans les motifs du plus petit, s'agencent les ours de saint Vaast, portant des écussons aux armes du *Castrum Nobiliacum* et à d'autres armoiries particulières, celles sans doute du donateur, d'où la preuve que ces tableaux proviennent de l'ancienne abbaye de St-Vaast.

Leur restauration était d'une difficulté effrayante :

Digitized by Google

peints à l'œuf, en effet, ces panneaux ne pouvaient supporter ni lavage, ni l'emploi des alcools. Il fallait, choses épineuses, trouver le moyen de faire réadhérer au bois la couleur écaillée partout, soufflée en maintes places, prête à tomber, et enlever d'affreux repeints à l'huile et des mastics de vitrier. Toutes ces difficultés ont été fort heureusement vaincues par M. Demory; on ne saurait trop l'en féliciter.

Une chose reste à faire cependant. En raison des variations de température qu'elles subissent, de l'action solaire qu'elles éprouvent et des brouillards qui s'y forment, les églises sont toujours très-funestes aux peintures. Ces causes délétères agissent particulièrement dans la Cathédrale, excessivement humide et percée de nombreuses fenêtres dont rien ne vient atténuer le jour. Il serait indispensable qu'une serge verte protégeât ces triptyques — d'autant plus sensibles qu'ils sont peints à l'albumine — contre les dangers que nous venons de signaler.

Au bras de croix de droite, on remarque le magnifique Van Thulden, que l'on peut considérer, dit-on, comme l'œuvre la plus importante, la mieux réussie et la mieux conservée de ce maître.

Au haut de cette toile, apparaît majestueusement dans une lumineuse auréole la Sainte-Trinité.

Du flanc droit du Christ, part un filet de sang qui tombe en une fontaine dont nous allons parler.

Au-dessous, à gauche, couronne en tête, vêtue d'une longue robe bleue brodée d'or et de perles, et portée sur un chœur d'Anges chantant ses louanges, la Vierge

Digitized by Google

fait jaillir de son sein un lait qui va se mêler au sang de son fils, et tombe dans le même récipient (1).

Un peu plus bas, à droite, saint Bernard agenouillé que couronne un ange, dominé lui-même par trois autres anges personnifiant les Vertus Théologales, tient à la main, tout arrosée du sang de Jésus et du lait de Marie, la plume avec laquelle il a écrit le *Memorare*, l'*Ave Maris Stella*, les commentaires du *Salve*, et paraît en extase devant la Vierge.

Au-dessous de saint Bernard, est la fontaine de la Sagesse qu'ornent les attributs des quatre Evangélistes, que surmontent les clefs de saint Pierre, qu'éclaire la lampe de la Vérité, et au bas de laquelle l'hydre de l'Erreur souffle, en rugissant, ses ténèbres et ses flammes impuissantes. Sur cette fontaine se groupent cinq petits anges : le premier, figurant l'Innocence, tient une branche de lys, emblème de la Pureté; le second—la Macération,—porte une discipline et foule aux pieds une couronne; le troisième—la Prière,—prie incliné; le quatrième —la Vigilance,—veille attentivement sur la lampe confiée à sa surveillance ; le cinquième — la Puissance,—porte un sceptre de roi.

Au-dessous de la Vierge, des moines dominicains, bénédictins, franciscains, etc..., viennent recueillir dans leurs écritoires le mélange de sang et de lait qui coule de la fontaine.

(1) Nous n'avons pas indiqué ce tableau dans la nomenclature donnée au début de cet article, parce qu'il n'a pas été sauvé par Doncre, mais : « offert de 1828 à 1830 à Mgr de la Tour d'Auvergne par une « dame d'Amiens de sa connaissance, qui avait éprouvé des revers de « fortune. » *(Inventaire de la Cathédrale.)*

Digitized by Google

Au loin, on entrevoit vaguement Pégase, traversant l'espace après avoir, d'un coup de son sabot, fait jaillir de l'Hélicon la fontaine Hippocrène, où plusieurs poètes puisent l'inspiration; au pied de cette montagne, Minerve casquée, portant l'égide et appuyée sur sa lance, est saluée par différentes figures mythologiques, Apollon et les Muses très-probablement ; plus bas, un trou noir et béant comme l'entrée de l'Erèbe. Peut-être cela signifie-t-il qu'il y a loin de la sagesse humaine et de ses déités, depuis longtemps éclipsées, à l'infaillible et immuable sagesse divine ; que l'une ne conduit qu'à l'abîme, tandis que l'autre mène au ciel (1).

Quoiqu'il en soit, ce tableau dans lequel règne un certain sensualisme de formes, et dans lequel aussi le symbolisme chrétien s'allie à l'allégorie mythologique, n'est point à l'abri de toute critique. Mais quelle coloration, quelle fraîcheur, quelle harmonie rosée, quelles carnations, quelle brillante exécution !

Vu au travers l'atmosphère d'or qui le voile à demi, le Christ est d'une noblesse vraiment céleste, et cette fois traduit bien l'Homme-Dieu.

La Vierge, si elle ne rend pas précisément la chaste et l'immaculée souveraine du ciel, représente au moins l'une des plus belles reines de la terre ; la tête est aristocratique, et les mains effilées sont d'une blancheur et d'une finesse sans égales.

Quant aux Anges, presque entièrement quoique très-décemment nus, ils sont aussi, comme couleur et comme

(1) Au bas d'une composition allégorique de Martin de Voss, gravée par Jean Sadeler, on trouve un Mont Parnasse avec Apollon, les Muses et Pégase, dont Van Thulden paraît s'être beaucoup inspiré.

Digitized by Google

lignes, d'une délicatesse et d'une richesse exceptionnelles. Celui surtout qui lève le bras et paraît diriger le chœur est d'une perfection que l'on ne saurait guère dépasser (1).

C'est ici le lieu de disculper M. Demory de l'accusation aussi retentissante qu'imméritée que lui a valu la restauration de cette toile.

Quand après leur décrassement réapparurent les chairs dans leur éclat primitif, Mgr Parisis trouva, l'on ne saurait l'en blâmer, que la gorge de la Vierge était insuffisamment couverte, et pria M. Demory de la voiler davantage. L'artiste, l'on ne saurait l'en blâmer non plus, s'y refusa nettement en disant que porter la main sur un chef-d'œuvre de Van Thulden serait un attentat de lèse-peinture auquel rien ne saurait le résoudre. Peu habitué à des résistances aussi absolues, l'évêque déclara qu'en ce cas le tableau ne rentrerait plus dans la Cathédrale. Grâce à des pourparlers nouveaux, une transaction intervint : M. Demory fit au pastel la gaze qu'exigeait Sa Grandeur, et le tableau fut replacé.

Advint un touriste qui, entendant parler de la modification et la prenant pour un repeint, prononça le mot de vandalisme qu'écho de cette indignation, colporta par toute la France un journal dont le nom nous échappe aujourd'hui.

(1) « Cette toile, qui commençait à se détériorer, fut restaurée en 1862, avec beaucoup d'intelligence, par M. Demory-Herbet, peintre d'Arras; il a fallu détacher une couche épaisse et empâtée de poussière. L'artiste a eu le talent de faire revivre cette œuvre d'un grand maître, que l'on croit n'avoir pas été copiée. »

(Inventaire de la Cathédrale.)

Digitized by Google

La grande ire fût immédiatement tombée et le journal eût réservé ses foudres pour une autre circonstance, si, mieux informé ou plus clairvoyant, le touriste avait su que le prétendu repeint si criminel était un pastel parfaitement innocent qu'un coup de mouchoir eut suffi à faire tomber aussi.

SAINT-NICOLAS.

Les deux remarquables tableaux sur bois que renferme l'église Saint-Nicolas, sont les volets récemment dédoublés d'un triptyque, dont le panneau du milieu a disparu sans laisser de traces (1).

D'un côté, sauf quelques chairs et quelques acces-

(1) MM. d'Héricourt et Godin (*Rues d'Arras*, tome II, p. 305 et 306) disent que ce panneau n'était autre que le tableau représentant l'histoire de l'ancien et du nouveau Testament, conservé dans la même église.

Ceci est une erreur évidente. Indépendamment de ce que, comme école, agencement et exécution, ce tableau n'a pas le moindre rapport avec ces prétendus volets, les dimensions respectives de ces œuvres essentiellement différentes et souverainement disparates, s'opposent invinciblement à ce qu'elles aient jamais pu constituer le même triptyque.

Y compris son ancien cadre, en effet, qui n'a été ni changé ni modifié, ce tableau est loin d'atteindre la hauteur et la largeur des volets dont s'agit sans leurs cadres.

Ces peintures proviennent de l'ancienne Cathédrale, à laquelle, suivant une tradition « que n'appuie d'ailleurs aucun témoignage historique, » elles auraient été envoyées par la cour de Rome, protectrice de cette église, depuis que Clément VI s'était élevé du siége épiscopal d'Arras à la chaire de Saint-Pierre. (*Rues d'Arras*, loco citato.)

Digitized by Google

soires, ces volets avaient été traités en grisailles ; sur l'autre face, au contraire, ils avaient reçu des peintures polychromes.

Les grisailles nous offrent, à la partie supérieure, les quatre principaux pères de l'Eglise : saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire. A la partie inférieure, la Vierge assise, tenant sur elle l'Enfant-Jésus; en face, un abbé agenouillé, les mains jointes, serrant contre lui sa crosse et ayant à ses genoux sa mitre et ses armoiries (1).

Ces grisailles sont d'un grand fini (2).

Les peintures polychromes retracent deux épisodes de la Passion, le *Christ tombant sous la Croix* et la *Mise au Tombeau*.

Dans la première de ces scènes, Jésus, dont la tête est très-belle, s'affaisse au moment où sainte Véronique va lui essuyer la face. A leur suite, vient la tourbe des bourreaux et des insulteurs. Plus loin, se montre l'escorte de soldats romains. Plus loin encore, la mère du Sauveur précédant les saintes femmes et quelques disciples.

Dans la seconde, Jésus est mis au sépulcre par les personnages traditionnels. Derrière le groupe juif sont trois figures, dont une dame, costumées suivant le goût du XVI[e] siècle, trois portraits assurément. Celui de la dame, enlevé sans ombres, à la manière de Pourbus et des vieux maîtres, est fort caractéristique. Au fond se voit la descente de croix.

(1) L'abbé donateur du triptyque très-certainement, c'est donc un portrait ; nous serions également porté à croire que la Vierge en est un autre.

(2) Elles ont été restaurées par M. Demory.

Digitized by Google

L'une de ces deux peintures, dont l'accent dominant est le rouge, porte au bas cette mention : « *A. 1577. Petrus Claeiss fecit.* » Il serait plus que temps de les restaurer, si l'on ne veut les voir se perdre complètement, ainsi que doit le faire craindre leur état déplorable.

CHAPELLE DES DAMES AUGUSTINES.

Au-dessus de l'autel est un tableau de grande dimension, suffisamment conservé.

Il représente la *Sainte-Famille.*

Au milieu de la toile, la Vierge, assise, tient l'Enfant-Jésus debout, à qui saint Jean-Baptiste à genoux, également tenu par sa mère agenouillée aussi, offre un phylactère portant ces mots : « *Ecce agnus Dei, qui tollit peccata mundi.* » Derrière sainte Elisabeth et saint Jean est saint Joseph assis. A gauche de la Vierge et derrière elle sont sainte Anne assise, regardant l'Enfant-Jésus, et saint Joachim qui debout écoute ce que semble lui dire saint Joseph.

Dans le haut voltigent deux anges. L'un, vu de face, apporte une couronne ; l'autre, vu de dos, lève un coin de draperie qui permet de voir un bout de paysage.

Cette œuvre, qui nous paraît avoir plus de caractère que de finesse, rappelle à la fois l'école du Poussin et les maîtres italiens.

PALAIS DE JUSTICE.

Repoussé par un ciel noir, dont les teintes se dégra-

Digitized by Google

dent insensiblement jusqu'à la ligne d'horizon, le *Christ* du tribunal se recommande par un torse très-doucement modelé, une draperie fort heureuse et une grande harmonie.

Doncre, qui a copié ce tableau (1), en faisait le plus grand cas, et il a de fait un aspect dont, malgré la gamme sombre, a été séduit M. Corot, lorsque nous le lui fîmes voir en compagnie de Dutilleux.

On se plait à attribuer cette œuvre à Van Dyck. Nul plus que nous ne désirerait qu'il en fût ainsi, mais quoique cela ne soit ni impossible ni improbable, nous n'oserions l'affirmer (2).

(1) La copie de Doncre est dans la Cathédrale.

(2) Ce tableau a été restauré par M. Demory.

Digitized by Google

LE

TOMBEAU DE ROBERT D'ARTOIS

et de

JEANNE DE DURAZZO,

Par M. DE LINAS,

Membre résidant.

Les souvenirs de la patrie éveillent toujours un sentiment de respect filial dans l'âme du voyageur qui les rencontre à l'étranger; s'ils appartiennent à cette nationalité restreinte, la province, intermédiaire naturel entre la grande patrie et la famille, l'émotion n'en est que plus vive.

Quoique les divisions territoriales de l'ancienne monarchie française aient aujourd'hui fait place aux Départements, elles persistent obstinément à l'état moral. Les dénominations, Provençaux, Alsaciens, Bourguignons, Auvergnats, Bretons, Languedociens, Picards, Flamands, Artésiens, ont bien pu être effacées sur la carte administrative, elles sont encore profondément enracinées dans les esprits : on n'en reste pas moins bon Français pour cela.

Digitized by Google

La religieuse pensée qui m'engage à publier une courte note recueillie bien loin de l'Artois sera donc, j'en suis sûr, appréciée comme elle doit l'être.

Dans le mur de clôture du chœur de San-Lorenzo, église conventuelle des Frères-Mineurs, à Naples, est encastrée une dalle de marbre blanc sur laquelle j'ai relevé l'inscription suivante :

IOANNA DYRACHII DVX CAROLI DVCIS
F.
MARGARITÆ REGINÆ MAIOR NATV
SOROR
ROBERTVSQVE ATREBATENSIS EIVS VIR
VENENO OB REGNI SVSPICIONEM
IMPIE NECATI
HOC CONDVNTVR TVMVLO
A PENE DIRVTO GENTILITIO SACELLO
HVC TRANSLATO
DEVOTA AC PIA P. IANVARII ROCCHI OPERA PATRVMQVE
CON(ventus)
RESTITVTO
AC DIVO ANTONIO DIVISQVE LVDOVICIS
FVLGENTISSIMIS MINORVM SYDERIBVS
D.
ANNO SALVTIS DIC ID C XXXIX.

Au-dessus de cette dalle, qui fait face à la porte de la sacristie, on voit, à cheval sur la crête du mur, un sarcophage rectangulaire en marbre blanc, semé de fleurs-de-lys et supporté par trois figures en pied. Il est orné de bas-reliefs circulaires, représentant à mi-corps le

Digitized by Google

Christ, la Vierge et saint Jean ; deux anges accostent le médaillon du Christ. Le monument est couronné par les statues de Robert et de Jeanne, couchées sur un lit à baldaquin dont deux anges soulèvent les rideaux.

La tombe des rejetons de l'illustre maison d'Artois est placée à une certaine hauteur ; l'un des grands côtés se trouve entièrement caché par les boiseries du chœur : il n'est donc pas facile de déchiffrer l'inscription en lettres gothiques qui court sur la frise du sarcophage. Heureusement un chroniqueur napolitain, D. Cesare d'Engenio Caracciolo, nous a conservé le texte entier de cette épitaphe ; le voici :

> Hic iacent corpora illvstrivm Dominorvm Dni Roberti de Artois et Dnæ Ioannæ Ducissæ Dvracii conivgvm qvi obiervnt Anno Domini 1387 die 20 mensis Iulii 10 Indict. (1)

Les personnages dont il est ici question sont : d'abord, Robert d'Artois, qualifié comte d'Eu par quelques-uns, fils de Jean, comte d'Eu, et d'Isabelle de Melun, petit fils conséquemment de Robert III d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, pair de France, ce dernier très-connu dans l'histoire pour ses procès et sa condamnation (2) ;

(1) *Napoli sacra*, p. 115. Naples, 1624, in 4°.

(2) Philippe d'Artois, comte d'Eu, frère cadet de Robert d'Artois-Durazzo, eut de Marie de Berry un fils, Charles d'Artois, comte d'Eu, seigneur de Saint-Valery et d'Houdain, créé pair de France en 1458. Charles mourut le 25 juillet 1472, ne laissant pas d'enfants de ses deux femmes, Jeanne de Saveuse et Hélène de Melun ; avec lui s'éteignit la première maison d'Artois, issue en ligne directe du troisième fils de Louis VIII. — V. le P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, t. I, p. 386 à 391.

Digitized by Google

ensuite, Jeanne, fille aînée de Charles de Sicile, duc de Durazzo, et de Marie de Calabre. Jeanne, héritière du duché à la mort de son père qui ne laissait pas de postérité masculine, avait épousé en 1366 Louis de Navarre, comte de Beaumont-le-Roger ; devenue veuve en 1372, elle se remaria avec Robert et décéda le même jour que son second époux, 20 juillet 1387 (1).

Marguerite de Durazzo, femme de Charles III, roi de Naples, était la sœur cadette de Jeanne. Soupçonneuse et vindicative, Marguerite se serait débarrassée par le poison d'un beau-frère et d'une sœur dont elle redoutait les ambitieuses menées ; Caracciolo rapporte cette accusation comme un fait généralement admis de son temps (2). L'inscription commémorative, au nom près des assassins, vient confirmer le crime dénoncé par Caracciolo ; mais la date unique du double décès, gravée sur l'épitaphe originale, parle assez clairement dans son éloquente concision pour qu'il soit inutile de chercher ailleurs le témoignage du fratricide.

Robert et Jeanne avaient été inhumés dans l'une des cinq chapelles rayonnantes de l'abside, où on leur érigea d'abord le monument décrit ; il y resta jusqu'en 1639, suivant l'inscription commémorative, et c'est là qu'il fut étudié par Caracciolo. Cette chapelle était dite *de la Reine*, parce qu'elle avait été fondée par Marguerite en

(1) *Hist. généal.* etc., t I, p. 418.

(2) « Nella stessa cappella si vede il sepolcro di Roberto d'Artois, e con lui fù sepolta Giovanna Duchessa di Durazzo sua moglie, i quali morirono in uno stesso giorno, si crede per gelosia del Regno fussero attossicati per ordine della Reina Margherita. » *Napoli sacra*, p. 115. — V. encore Villani. l. 12, et l'*Hist. généal.* etc., t. I, p. 389.

Digitized by Google

mémoire de son père, décapité à Aversa sur l'ordre de Louis, roi de Hongrie ; le 25 janvier 1347, indiction I, d'après l'épitaphe publiée par Caracciolo ; le 23 janvier 1348 selon le P. Anselme (1). Outre les tombes de Charles de Durazzo et de Robert d'Artois, on voyait encore dans la *Chapelle de la Reine* les sépultures de Marie, fille de Charles III et de Marguerite, morte au berceau en 1371, et de Jeanne Oregli, femme du président Melazone Funicella, dame d'honneur de la trop célèbre reine Jeanne (2).

La translation du cénotaphe de Robert d'Artois à la place qu'il occupe aujourd'hui eut lieu en 1639, lorsque le Provincial des Frères-Mineurs, Janvier Rocco, issu d'une noble famille napolitaine alliée aux Molosacchi, princes d'Epire (3), consacra la *Chapelle de la Reine* aux saints, Antoine de Padoue, Louis de France et Louis d'Anjou. La position nouvelle, assignée au monument, n'offrait rien qui blessât les usages reçus alors ; en effet, Caracciolo dit qu'au-dessus de l'entrée du chœur, côté de la sacristie, est le tombeau de Catherine d'Autriche, épouse de Charles, duc de Calabre, morte le 15 janvier 1323 (4). Ce dernier cénotaphe n'a pas bougé ; je l'ai encore vu perché au sommet du mur de clôture, à l'entrée des stalles, en avant de la tombe de Robert. Il consiste en un sarcophage de marbre blanc entouré de statues : la face antérieure est ornée des médaillons du Christ, de la Vierge et de saint Jean ; la face postérieure montre

(1) *Napoli sacra*, p. 115 ; *Hist. généal.*, etc., t. I, p. 417.
(2) *Napoli sacra*, p. 115 et 116.
(3) *Napoli sacra*, p. 111.
(4) *Napoli sacra*, p. 112.

Digitized by Google

trois autres médaillons, saint François d'Assise entre un saint et une sainte. Quatre colonnes torses en mosaïque, reposant sur de grands lions, supportent le dais dont les tympans sont décorés de bas-reliefs sur fond de mosaïque; la sculpture tournée vers le maître-autel représente le Christ dans une gloire accostée de deux anges. L'épitaphe qui contourne le sarcophage ayant été publiée par Carracciolo, je trouve inutile de la reproduire ici.

Digitized by Google

COMMUNICATION

RELATIVE AUX

NODULES PHOSPHATÉS

du Pas-de-Calais,

PAR M. PAGNOUL,

Membre résidant.

Les principes nutritifs que le sol doit fournir aux plantes et qu'il ne renferme cependant, surtout à l'état assimilable, qu'en quantité restreinte, sont : l'azote, l'acide phosphorique, la potasse, la chaux. Tels sont donc les principes qu'il faut constamment lui restituer et dont l'ensemble constitue ce que l'on nomme aujourd'hui, depuis les savants travaux de M. G. Ville, l'engrais complet.

La culture intensive, provoquée par une consommation toujours croissante, réclame donc chaque année des quantités de plus en plus grande de ces substances, d'où résulte la nécessité de chercher de nouvelles sources capables de les produire.

Digitized by Google

L'azote n'est encore fourni que par les matières animales, par les eaux d'épuration du gaz d'éclairage et par les guanos, dont les gisements s'épuisent; mais les recherches récentes faites en Italie, par M. Ville, permettent d'espérer qu'on pourra l'extraire industriellement, à l'état de sels ammoniacaux, des suffioni de la Toscane et peut-être même de certains volcans arrivés à leur période d'apaisement. On en trouverait une source indéfinie, si l'on parvenait à fixer à l'état de combinaison assimilable l'azote libre de l'air.

La potasse, extraite des cendres des végétaux et par conséquent prise au sol même, lui est maintenant restituée en partie par les engrais chimiques, à l'état de salpêtre ou même de carbonate; mais les eaux mères de nos marais salants, autrefois rejetées comme inutiles, en contiennent des proportions notables, qui, aujourd'hui, sont extraites et livrées à l'agriculture. Enfin, les mines de sels alcalins découvertes récemment à Stassfurt pourront suffire pendant longtemps à la consommation de l'Europe centrale.

La chaux se trouve abondamment partout à l'état de carbonate et de sulfate, mais il n'en est pas de même de l'acide phosphorique que certaines contrées sont obligées d'importer à grands frais.

L'acide phosphorique, de même que la potasse, n'existe dans le sol que dans une proportion relativement très-faible et ils s'y trouvent l'un et l'autre sous deux formes très-différentes; une partie seulement est à l'état assimilable, le reste est engagé dans des combinaisons insolubles et représente la richesse mise en réserve pour l'avenir. Cette partie, en effet, ne se transforme que

Digitized by Google

lentement en matière soluble, sous l'action des agents atmosphériques.

On donnait autrefois au sol, par la jachère, le temps d'opérer cette transformation, mais l'activité de travail qu'on lui impose aujourd'hui ne s'accommode plus de ces lenteurs; il faut donc lui fournir ces aliments à la production desquels il ne peut plus suffire, que le fumier ne peut plus lui restituer qu'incomplètement et dont certaines terres, d'ailleurs, sont réellement dépourvues.

Ainsi la Bretagne contenait, il y a une quarantaine d'années, 900,000 hectares de terres incultes et la plus grande difficulté que rencontrait leur mise en valeur était leur pauvreté en acide phosphorique. Le défrichement devint en effet possible et profitable lorsqu'on eut constaté cette cause d'infertilité et qu'on l'eut fait disparaître par des importations de phosphates de chaux et de noir animal évaluées dans la seule période décennale de 1850 à 1860 à 41,000,000 de francs. Les conséquences de cette découverte, due particulièrement à M. Favre, maire de Nantes, et à M. Bobierre, directeur du laboratoire de cette ville, ont été de quadrupler la valeur et le revenu des propriétés, de tripler les salaires et d'augmenter d'une centaine de mille la population des cinq départements de la Bretagne.

L'Angleterre a reconnu aussi depuis longtemps l'efficacité des phosphates, et elle en emploie annuellement 200,000,000 kilog. environ.

L'acide phosphorique est fourni par les os employés directement, par le noir animal qui provient de leur calcination, par les coprolithes et les nodules phosphatés,

Digitized by Google

par l'apatite de Norwège, par la phosphorite d'Espagne et par les guanos.

Les coprolithes, attribués faussement sans doute à des excréments fossiles, ont été remarqués pour la première fois, par le docteur Buckland, dans les assises inférieures du terrain liasique. Les nodules phosphatés se trouvent dans les terrains crétacés inférieurs, c'est-à-dire dans les étages de la craie chloritée et du grès vert, et particulièrement dans une couche argileuse désignée sous le nom de Gault.

Le congrès scientifique tenu à Arras en 1854, s'était déjà occupé de l'emploi des phosphates de chaux naturels et de leur existence dans le Nord de la France. M. Elie de Beaumont avait signalé des nodules dans la craie chloritée, et M. Delanoue annonçait la découverte, dans les environs de Lille, d'une couche de phosphate calcaire d'une certaine étendue.

Depuis cette époque, l'exploitation des nodules phosphatés a pu se faire industriellement et sur une très-grande échelle dans les départements des Ardennes et de la Meuse. Or, il résulte des observations de M. Dusouich, confirmées par celles de notre collègue, M. Coince, qu'il existe autour du Boulonnais une couche formée par les argiles du Gault et de même nature que les terrains exploités dans les Ardennes et dans la Meuse pour l'extraction des phosphates.

Cette couche, qui part de Nesle et du Nord de Neufchatel, passe par Tingry, Desvres, Lottinghen, Quesques, Escœuilles, Longueville, Colembert, Fiennes, Caffiers; on en retrouve des ilots à Comté et au sud-est de Fauquembergue sur la crête saillante qui divise le départe-

Digitized by Google

ment dans toute sa longueur en allant du sud-est au nord-ouest. Des nodules phosphatés existent en effet dans ces terrains, et il serait fort utile de rechercher s'ils sont exploitables, c'est-à-dire s'ils sont assez riches et assez abondants pour que leur extraction puisse constituer une opération lucrative.

M. Delhomel, maire de Montreuil, ayant eu l'obligeance de m'adresser un certain nombre de ces nodules recueillis dans les environs de Neufchâtel, j'ai cherché à résoudre la première partie de la question en les soumettant à l'analyse.

Voici les résultats que j'ai obtenus sur cinq échantillons:

1. Gris verdâtre.
2. Gris.
3. Gris verdâtre.
4. Gris jaunâtre.
5. Gris un peu verdâtre.

	1	2	3	4	5	Moyenne
Eau	1,6	2,6	2,4	4,6	5,2	3,2
Phosphate de chaux . . .	51,7	52,3	47,3	34,1	48,8	46,8
Phosphates et oxides de fer et d'aluminium	6,3	4,1	4,9	7,2	10,3	6,5
Carbonate de chaux	10,1	7,1	11,3	7,2	10,2	9,2
Résidu insoluble	28.4	32,2	33,1	44,0	23,1	32,2
Indéterminées et pertes . .	1,9	1,7	1,1	2,9	2,4	2,1
TOTAUX. . . .	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Digitized by Google

Ces nodules seraient donc un peu moins riches que les coprolithes anglais, mais leur composition serait la même que celle des nodules exploités dans les Ardennes et dans la Meuse.

Le prix des phosphates de chaux naturels est de 4 à 5 francs le quintal, et peut être élevé à 12 ou 13 francs lorsqu'ils sont transformés en phosphates solubles par l'action de l'acide sulfurique; il y aurait donc un grand intérêt à faire quelques recherches pour résoudre la seconde partie de la question, c'est-à-dire, pour savoir si, sur certains points, ces nodules sont assez abondants pour être exploités, et s'ils pourraient l'être par des tranchées de quelques mètres de profondeur.

Voici la marche suivie pour l'analyse de ces nodules.

Chaque échantillon est d'abord pulvérisé, puis passé au crible fin, et la dessiccation est opérée sur 5 gr. à 110 ou 120°. Le n° 1 a ainsi donné 1, 6 d'eau pour 100.

10^{gr} sont ensuite portés à l'ébullition pendant quelques minutes avec 100^{cc} d'un mélange formé de 80^{cc} d'eau et de 20^{cc} d'acide azotique environ. Le tout est jeté sur un filtre et lavé à l'eau bouillante jusqu'à ce que l'on ait obtenu 200^{cc}. Le résidu séché et calciné avec le filtre, donne les matières insolubles qui ont été, toujours pour le n° 1, de 28,4.

50^{cc} de la dissolution acide correspondant à 2^{gr},5 de nodules sont traités par l'ammoniaque qui précipite les phosphates de chaux, de fer et d'alumine, ainsi que l'alumine et l'oxide de fer qui peuvent se trouver libres. Ce précipité, lavé à l'eau bouillante, séché, détaché du filtre et calciné ensuite avec les cendres du filtre, pesait 58^{gr}.

Digitized by Google

50cc de la dissolution acide sont additionnés de 10cc d'acide acétique au dixième environ, puis de 20 à 30cc d'une dissolution concentrée d'acétate de soude. L'acide acétique se substituant ainsi à l'acide azotique dans la liqueur, on sait que les phosphates de fer et d'alumine seuls se précipitent et que le phosphate de chaux reste dissous. On filtre, on lave le précipité, d'abord en remplissant le filtre avec de l'eau froide, puis avec 100cc d'eau contenant environ 1gr d'acide acétique, puis une dernière fois avec de l'eau. Avec un lavage moins complet on laisse de la chaux; avec un lavage plus énergique et en employant une eau plus chargée d'acide acétique, on enlève du fer. En opérant comme nous l'indiquons, on enlève toute la chaux, et la liqueur filtrée ne contient plus la moindre trace de fer. Le précipité séché et calciné contient le fer et l'alumine à l'état de phosphates. Le n° 1 a donné pour ce précipité 10gr.

Dans la liqueur filtrée on ajoute de l'ammoniaque qui précipite tout le phosphate de chaux. Le poids de ce précipité a été de 43,6.

Si l'on ajoute ce dernier poids de 43gr,6 à celui des phosphates de fer et d'alumine qui était de 10gr, on trouve 53gr,6, nombre inférieur de 4gr,4, au poids total de 58gr obtenu par l'action directe de l'ammoniaque. On doit donc admettre que la dissolution acide contenait une partie du fer et de l'alumine à l'état d'oxides libres, lesquels, dans le traitement par l'acétate de soude, se sont transformés en phosphates insolubles en décomposant une partie du phosphate de chaux et en déplaçant 4gr,4 de chaux. En déterminant, en effet, la quantité de chaux restant, 1° après le traitement direct par

Digitized by Google

l'ammoniaque, 2° après le double traitement par l'acétate de soude, puis par l'ammoniaque, on a trouvé que le second l'emportait sur le premier de 4gr,9 nombre qui diffère peu de 4gr,4.

Le nombre 4gr,4 représentant la chaux éliminée, multiplié par $\frac{168}{84}$ donne le nombre 8,1 qui sera le poids du phosphate de chaux décomposé. Ce nombre, ajouté à 43,6 donnera 51,7, poids du phosphate de chaux total. Enfin, en retranchant de 58 le nombre 51,7, le reste 6,3 représentera les phosphates et oxides de fer et d'aluminium. Ce dernier nombre a d'ailleurs peu d'importance dans l'évaluation des nodules attendu qu'il pourra varier avec le degré de concentration de l'acide azotique employé et avec la durée de l'ébullition.

La chaux qui n'est pas en combinaison avec l'acide phosphorique, est déterminée, non pas dans la liqueur traitée successivement par l'acétate de soude et l'ammoniaque, puisque sa proportion serait alors trop forte, mais dans la liqueur traitée directement par l'ammoniaque; on ajoute à cette liqueur, en suivant la marche ordinaire, de l'oxalate d'ammoniaque, on chauffe, on filtre après un repos de plusieurs heures; on traite le précipité sec par l'acide sulfurique pour le transformer en sulfate et on multiplie par $\frac{28}{34}$ pour traduire en carbonate.

Depuis cette communication faite l'année dernière à l'Académie, de nouveaux échantillons, qui nous ont été envoyés de différents points du département, nous ont donné les résultats suivants .

Digitized by Google

	1	2	3
Eau	3,9	1,7	1,7
Phosphate de chaux.	31,5	56,0	56,1
Phosphates et oxides de fer et d'aluminium	10,3	6,4	4,2
Carbonate de chaux	6,3	11,3	13,3
Corps insolubles.	43,8	20,2	21,3
Corps non déterminés.	4,2	4,4	3,4

Digitized by Google

ÉTUDE

sur

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

OBLIGATOIRE ET GRATUITE

Par M. l'abbé ROBITAILLE

Membre résidant.

Le double problème de l'obligation et de la gratuité dans l'instruction primaire est depuis long-temps à l'ordre du jour dans les écrits et les feuilles périodiques. Des journaux, où il se plaide devant le tribunal de l'opinion, il a passé dans les régions élevées du pouvoir. Plusieurs projets de loi furent successivement élaborés dans le cabinet des Ministres de l'Instruction publique et sur le point d'être soumis aux Assemblées législatives qui seront appelées, à une époque plus ou moins rapprochée, à se prononcer sur cette grave question.

Il est naturel, en effet, de voir les esprits à la recherche des moyens de populariser l'instruction, quand,

Digitized by Google

depuis quarante ans, tous les efforts tentés pour l'améliorer n'ont eu que des résultats minimes. Malgré les énormes sacrifices faits par l'Etat et par les particuliers en faveur de l'enseignement populaire en France, les progrès en sont lents partout, et dans quelques contrées entièrement nuls. Pourrait-on supposer, si la statistique la plus sérieuse ne le constatait, que la France compte plus du tiers de sa population masculine qui ne sait ni lire ni écrire à vingt ans, et, ce qui est plus étonnant encore, la moitié de sa population féminine absolument privée de toute instruction? Ajoutez que parmi ceux qu'on appelle *instruits* ou *lettrés*, un très grand nombre sont incapables de traiter leurs affaires d'intérêt matériel, et souvent même de faire une lettre.

Comment expliquer ce fait incroyable? Il y a dans les plus petites localités une école de garçons qui reçoit les filles dans les communes où elles n'ont pas d'école spéciale. Les villes en renferment plusieurs, et, de plus, des salles d'asile qui donnent aux enfants les premières leçons de lecture et d'écriture.

D'un autre côté, les maîtres et les maîtresses ne manquent plus depuis plusieurs années déjà. Leur nombre dépasse les besoins du service dans quelques départements et dans le nôtre en particulier. Ces maîtres et ces maîtresses seraient-ils dépourvus d'aptitude et de zèle pour communiquer à leurs élèves le goût de l'application? On ne saurait le penser, si l'on connaît les épreuves auxquelles ils sont soumis. Ils subissent un examen sérieux avant d'entrer en fonctions; l'inspection régulière à laquelle ils sont astreints les tiendrait en éveil, alors qu'ils ne seraient pas stimulés par l'amour

Digitized by Google

du devoir. La vue de la récompense honorifique et pécuniaire les animerait, quand ils ne trouveraient pas dans l'estime d'eux-mêmes et dans les sympathies de leurs concitoyens d'assez puissants motifs de remplir religieusement leurs pénibles, mais nobles devoirs.

Mais si le mal que l'on déplore ne vient ni de la pénurie des instituteurs, ni de l'absence des qualités qui font les bons maîtres, où faut-il en chercher la source? Dans l'indifférence des pères et mères pour l'instruction de leurs enfants, et dans la difficulté pour un grand nombre de payer la rétribution scolaire, répondent les partisans de la gratuité et de l'obligation de l'instruction primaire. Selon eux, le seul moyen de détruire l'ignorance des populations et d'éclairer les masses, c'est d'introduire dans la loi de l'enseignement élémentaire le double caractère de la gratuité absolue et de l'obligation rigoureuse pour toutes les classes de la société.

Ils citent des faits pour appuyer leur système. Voyez, disent-ils, les contrées où ces lois existent; quel contraste frappant elles offrent avec les nôtres. Là, tout le monde sait lire et écrire, ou du moins les exceptions sont très rares, à peine peut-on en signaler trois ou quatre sur cent. Pourquoi ces résultats ne se produiraient-ils pas en France, si le gouvernement entrait dans la voie que suivent l'Allemagne, la Suisse et une partie des Etats-Unis? Pourquoi du moins, continuent-ils, ne pas faire un essai, lorsque tous les efforts tentés jusqu'ici pour généraliser l'instruction populaire ont été complètement inutiles? Avant d'entrer dans l'examen de ces deux délicates questions qui semblent diviser et même passionner les meilleurs esprits, je sens le besoin

Digitized by Google

de protester contre un préjugé partagé par un certain nombre d'hommes qui regardent l'Eglise comme ennemie des progrès de la science, parce qu'ils nuisent à la propagation des vérités dont elle est dépositaire.

Loin de condamner la science, loin d'en craindre la diffusion dans les masses, l'Eglise, au contraire, n'a rien négligé, depuis son berceau, pour la propager au milieu des populations, à mesure qu'elle faisait la conquête de nouveaux territoires. Lorsqu'elle eut brisé dans la main des tyrans le glaive de la persécution, et que, dégagée de toute entrave, elle put élever des temples à la gloire du Dieu qui l'avait rendue victorieuse de ses ennemis, son premier soin fut d'y placer des chaires d'où sont descendues les premières leçons destinées à éclairer le peuple. A côté des presbytères ou des maisons épiscopales, souvent même à l'intérieur de ces édifices, près des monastères et des communautés religieuses, dans le sein des Chapitres et des Cathédrales, elle ouvrait des écoles où elle appelait les jeunes générations sans distinction de riches et de pauvres, donnant aux uns et aux autres les rudiments des sciences ou les plus hauts enseignements, selon leur position sociale et leur capacité. Les païens, il est vrai, avaient aussi leurs écoles, mais elles n'étaient accessibles qu'aux sages et aux philosophes; en sorte que la masse de la population n'en demeurait pas moins dans la plus profonde ignorance.

L'esprit dont était animée l'Eglise, à son origine, n'a pas cessé de la diriger dans la série des siècles. Partout dans les Conciles, dans les écrits des Pères, dans les bulles des souverains Pontifes, dans les instructions pastorales des évêques, vous trouverez les exhortations

Digitized by Google

les plus pressantes adressées aux pasteurs des âmes, aux congrégations religieuses, aux missionnaires, d'instruire les peuples avec un zèle infatigable, et de leur fournir, par la connaissance des lettres humaines, les moyens de mieux étudier les vérités de la religion.

Long-temps les prêtres et les moines furent les seuls instituteurs de l'enfance. Eux seuls avaient mission de former son esprit et son cœur, et ils devaient consacrer à cette œuvre de vraie civilisation, tous les moments que ne réclamaient pas leurs autres devoirs. Lorsque le nombre des ecclésiastiques le permit, l'enseignement élémentaire était la seule tâche qu'eussent à remplir ceux qu'on venait de revêtir du sacerdoce. Beaucoup d'entre-eux n'arrivaient au gouvernement des paroisses qu'après avoir dirigé une école pendant plusieurs années.

L'Eglise cependant, avait compris la nécessité de donner aux prêtres des coopérateurs dans l'œuvre de l'éducation des peuples. De là, les congrégations d'hommes et de femmes dont le but unique est d'élever l'enfance et la jeunesse, en la formant à la science et à la vertu. Ces congrégations se multiplient sur tous les points du globe, montrant partout un dévouement invincible, et se conciliant les sympathies générales, quand les populations ne sont pas en proie au vertige révolutionnaire.

La France, à elle seule, envoie dans toutes les contrées, et jusqu'aux extrémités du monde, ces admirables ouvriers de la pensée, ces zélateurs de l'enseignement populaire qui quittent leur patrie, leur famille, leurs biens, essuyent les fatigues de toutes sortes, s'exposent aux dangers d'un long voyage, j'allais dire, aux angoisses

Digitized by Google

d'un exil volontaire, pour rompre à l'enfant le pain de la parole qui l'engendre à la religion et la société.

Vous avez vu sur les traces de nos héroïques soldats ces frères et ces sœurs, sous des noms divers, s'emparer du sol nouvellement conquis, y fonder des écoles nombreuses, et répandre sur les générations plongées dans les plus épaisses ténèbres les éléments des connaissances humaines avec les lumières de l'Evangile. Voilà ce qu'a fait l'Eglise dans tous les temps.

Il était donc l'interprète de sa doctrine, comme de ses vœux, l'illustre évêque d'Orléans, lorsqu'en 1864, il prononçait, dans le congrès de Malines, ces éloquentes paroles : « Je le sais, parmi les hommes religieux, depuis quarante ans, il y a eu quelques préjugés contre l'instruction populaire. A ces préjugés, presque partout évanouis aujourd'hui, je me borne à opposer en passant trois réponses que, j'en suis sûr, vous trouverez bonnes.

» On a dit : elle est un danger, quand elle est incomplète. Je ne réponds qu'un mot : donc rendez-la complète; hommes religieux, ouvrez votre bourse, donnez votre cœur et fondez des écoles complètes et religieuses.

» On dit encore, ce qui est vrai : elle est dangereuse, parce qu'elle est une source d'orgueil et d'inégalité, tant qu'elle n'est pas universelle. Eh bien, ma réponse sera encore ici bien simple : rendez-là universelle.

» Enfin, on dit : elle est dangereuse, parce qu'il y a de mauvais instituteurs. Ceci serait très-sérieux, s'il s'agissait d'instituteurs impies et immoraux. Quant aux incapables, je vous répondrai avec un de nos plus brillants et plus solides orateurs de l'année dernière, M. Cauchin : « De tous les instituteurs, le plus mauvais c'est l'igno-

Digitized by Google

rance. » Et n'est-ce pas dans ce sens que le saint Pape Benoît XIII a dit avec tant d'autorité : « l'ignorance est la source de tous les maux. » *Ignorantia omnium malorum origo est.* »

Voilà, dirai-je de nouveau, l'esprit de l'Eglise ; et quand il s'agit de son enseignement, le passé répond de l'avenir. Aussi, on peut être certain qu'elle ne condamnera pas les mesures que les gouvernements croiront devoir prendre dans l'intérêt de l'instruction primaire, si elles ne sont pas de nature à compromettre des intérêts plus graves, ceux de la religion et de la morale. Qu'à ce double point de vue on lui donne de sérieuses garanties, et elle ne manquera pas d'applaudir au succès de tous les efforts tentés pour améliorer et propager l'instruction populaire. Il serait donc injuste de la mettre en cause, comme on l'a fait dans quelques écrits, à l'occasion du caractère d'obligation et de gratuité que les partisans des institutions allemandes veulent introduire dans la loi nouvelle.

Si l'on étudie soigneusement, en effet, les tendances de l'Eglise, peut-être la verra-t-on pencher vers la gratuité, toutes les fois qu'elle pourra compter sur un enseignement religieux et moral. N'est-ce pas ce qui ressort de l'approbation au moins indirecte donnée par elle aux statuts des Frères des Ecoles chrétiennes où la gratuité absolue est admise pour tous les élèves, sans égard à leur rang ni à leur fortune?

Le caractère obligatoire de la loi paraît également avoir été provoqué par les évêques de nos contrées dans le XVI^e^ et le XVII^e^ siècle. Au titre XXI des décrets synodaux du diocèse de Cambrai, en 1550, sous l'évêque Ro-

Digitized by Google

bert de Croy ; en 1617, sous l'archevêque Vander Burges, et réimprimé en 1686, du temps de Jacques, Théodore de Bryas, il est dit que les magistrats seront priés de forcer les enfants de fréquenter les écoles. Les pères du concile provincial engagent ces magistrats à infliger des peines aux parents et aux maitres qui négligent d'y envoyer leurs enfants ou leurs serviteurs, et même à expulser de leur ville et de leur village ceux qui se montrent rebelles à leurs ordres. Le roi d'Espagne sanctionna ces décrets et les fit mettre à exécution (1).

Ces faits prouvent que l'idée de la gratuité et de l'obligation dans l'instruction primaire, n'est pas nouvelle, et que l'Eglise ne la repousse pas lorsqu'elle propage à la fois la religion et la sience.

Examinons maintenant le double problème de l'obligation et de la gratuité de l'instruction primaire, et demandons, d'abord, si la pensée d'introduire dans les lois qui concernent l'enseignement le caractère obligatoire est réalisable en France.

Dans nos villes, en général, la misère chasse nos enfants du foyer domestique, et les jette dans les usines ou dans les ateliers, dès l'âge de six à sept ans, venant de la salle d'asile où ils avaient appris à épeler, peut-être même à lire péniblement. Ils oublient bientôt ces premiers rudiments sous le poids des incessants travaux qui les accablent et les étiolent.

Dans nos campagnes, on se trouve en face des mêmes difficultés. Des usines de toutes sortes s'y élèvent en

(1) Voir les statuts synodaux de Cambrai. Edition de 1686, pag. 75 et 162.

Digitized by Google

grand nombre, et renferment une partie considérable de la jeune population. D'un autre côté, les exigences de l'agriculture qui, en se perfectionnant, demande plus de travailleurs ; et, par dessus tout, les besoins qui assiégent la famille où pour se procurer le pain de chaque jour, les bras du père et de la mère ne suffisent plus, deviennent des obstacles insurmontables au développement de l'instruction primaire.

Car bien que les travaux des champs ne soient pas continus, et que le chômage forcé pendant les gros temps d'hiver laisse des intervalles libres, cela ne suffit pas pour enseigner aux enfants les choses les plus élémentaires. Ce qu'ils ont appris en deux ou trois mois s'efface vite ; il n'en reste presque pas de traces dans leur mémoire; et il faut recommencer, pour ainsi dire, à l'*a*, *b*, *c*, à chaque réapparition à l'école. Voilà pourquoi des enfants la fréquentent pendant quatre ou cinq ans, dans leurs moments de liberté, et la quittent sans rien savoir; ou ils savent si peu et si mal, qu'à quinze ou dix-huit ans, ils ont tout oublié.

Tel est l'état des choses dans la plupart de nos départements. La loi, dont on déplore l'absence, le changerait-elle? C'est bien douteux, même en employant les moyens mis en avant par ses partisans les plus décidés. Comment forcer les pères et mères à mettre leurs enfants à l'école, s'ils sont pauvres, ou si, sans avoir recours à la mendicité, ils vivent avec peine à l'aide d'un travail quotidien auquel les enfants sont enchaînés dès l'âge le plus tendre? Les condamnerez-vous à la prison? Mais alors qui nourrira la famille? Les punirez-vous d'une amende? mais ils n'ont pas de quoi la payer. Les

Digitized by Google

priverez-vous des secours indispensables à leur subsistance? Vous les laisserez donc mourir de faim! Les priverez-vous de certains priviléges, par exemple, du droit de vote, s'ils ne savent ni lire, ni écrire? La plupart, peut-être, y seront insensibles, parce qu'ils sont aux prises avec d'impérieux besoins qui leur ôtent tout sentiment étranger à leur misère.

Vous vous trouverez donc devant des difficultés de telle nature que la loi sera frappée d'une complète impuissance. Les mesures auxquelles elle donnerait lieu de recourir soulèverait une réprobation générale, et provoqueraient des troubles sérieux, sans atteindre le but proposé. Car si les chefs de famille s'obstinaient à lutter contre ces exigences, leur persévérance, leur nombre, la sympathie qu'ils se concilieraient forceraient l'autorité de s'arrêter dans cette voie périlleuse.

A-t-on réfléchi sérieusement sur les conséquences qu'aurait cette loi d'obligation avant d'en exprimer le vœu? Toute loi, pour tendre au bien public, doit être en harmonie avec les pensées, les habitudes, les aspirations, en un mot, avec les mœurs des peuples pour lesquels elle est faite. Or, peut-on assurer que la France soit mûre pour un régime qui conduirait peut être souvent l'agent de police au sein des familles, pour en troubler le repos et détruire la puissance paternelle par la contrainte qu'elle aurait à subir dans l'exercice d'un droit qu'on a regardé jusque là comme inviolable?

Les défenseurs du système obligatoire répondent avec M. Duruy que la puissance des parents a ses limites tracées par les intérêts les plus graves, ceux de l'éducation de leurs enfants, et que s'ils leur doivent la

Digitized by Google

nourriture du corps, ils sont bien plus tenus encore de leur procurer l'aliment de l'intelligence. Malgré ce qu'il y a de vrai dans ces raisonnements, n'est-il pas à craindre que les pères et mères n'en soient pas frappés, et qu'ils ne résistent aux injonctions des magistrats qu'ils traiteront de vexatoires ; ou que, du moins, ils n'y opposent une force d'inertie invincible? N'est-on pas forcé d'avouer que les choses se passent ainsi dans les états d'Amérique où la loi d'obligation est proclamée ?

Toutefois, il est des considérations plus graves encore, et qui touchent à ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, c'est-à-dire à la liberté de conscience, au droit de sauvegarder l'innocence et la foi de ceux qu'on aime plus que ses biens, plus que sa vie. Supposée l'instruction obligatoire, le père se verra forcé de placer ses enfants sous la direction d'un maître qui n'a pas sa confiance, qui ne lui présente aucune garantie, ni sous le rapport de la religion, ni sous le rapport des mœurs; qui peut altérer leurs dispositions natives et gâter leur jeune cœur, en leur inoculant l'esprit d'insubordination et d'indépendance, ou même le venin de l'erreur et de l'incrédulité. Quelle cruelle situation pour un père qui comprend ses devoirs, et que l'on place dans la cruelle alternative de violer les lois de son pays ou d'étouffer la voix de la nature et de la religion.

Cette hypothèse est toute gratuite, dit M. Duruy, dans son rapport sur l'instruction obligatoire.

« Il y a en France 36 millions de catholiques contre moins de 2 millions de dissidents, les lois ne sont pas faites pour ce qui est l'exception... l'école n'est pas l'E-

Digitized by Google

glise (1); on y enseigne ce que les enfants de tous les cultes doivent savoir, les grandes vérités religieuses et morales que toutes les consciences acceptent.... En fait, il existe très-peu d'écoles mixtes, quant à la religion; on n'en compte que 211 sur plus de 52,000. D'ailleurs, dans ces écoles comme dans celles où sont reçus les enfants des dissidents isolés, ceux-ci trouveront toujours auprès de l'administration les moyens assurés de sauvegarder la foi de leurs enfants; car la tolérance religieuse est la plus précieuse conquête de la révolution. »

Mais qui croira que les enfants de ces 211 écoles, qui entendront chaque jour un enseignement en désaccord avec celui du foyer domestique, pourront sauvegarder leur foi, parce qu'ils ont la faculté de recourir à l'administration? Franchement cela n'est pas sérieux. Et dans les 52,000 autres écoles où l'on ne parlera, selon M. Duruy, que des grandes vérités religieuses et morales que toutes les consciences acceptent, les enfants n'auront donc plus que la religion naturelle et la morale indépendante? Car la religion chrétienne et la morale évangélique ne sont pas acceptées par toutes les consciences. Et puis, un maître peut-il à chaque moment retenir sa

(1) Il paraît que M. Duruy n'est pas en ce point du sentiment du gouvernement prussien, ni même des gouvernements de l'Allemagne en général. Dans ces contrées l'enseignement est professionnel, c'est-à-dire que chaque école a un caractère religieux, catholique ou protestant. Un professeur catholique ne peut enseigner dans une institution protestante des choses même indifférentes, et réciproquement. La législation de ce pays classique de l'instruction primaire appelle l'école *une annexe de l'Eglise*. Sans doute aux yeux de l'ancien ministre. ce texte est une vieillerie.

Digitized by Google

pensée captive et la dissimuler, même avec la volonté de s'en tenir au vague enseignement du programme du ministre de l'instruction publique ? Si ses convictions sont contraires à celles du père de famille, ne les insinuera-t-il pas, même malgré lui, à ses élèves ? N'est-ce pas une illusion de penser que le contact habituel d'un maître irreligieux ou immoral puisse n'offrir aucun danger pour les enfants ? Ce sont là des craintes chimériques, reprennent les partisans du système obligatoire. Où sont les maîtres qui voudraient abuser à ce point du mandat qui leur est confié ; assez oublieux de leur devoir pour détruire dans leurs élèves les sentiments religieux et les semences de vertu de l'éducation maternelle ?

Loin de moi de faire ici des applications à ce qui se passe dans notre département où les hommes chargés de former les jeunes générations, comprennent l'importance de la mission dont ils sont investis, et la remplissent avec un consciencieux dévouement. Mais voit-on partout ces dispositions louables d'où dépend l'avenir religieux et moral d'un pays ? Des doctrines dangereuses, à plus d'un point de vue, n'ont-elles pas été quelquefois prêchées dans certaines écoles ; les leçons et les exemples de certains maîtres n'ont-ils pas eu quelquefois sur les élèves une funeste influence ? L'Allemagne, dont on vante les institutions, ne pourrait-elle pas, au besoin, justifier ces graves accusations ? N'est-elle pas en proie aux opinions les plus hardies et les plus étranges, aux systèmes les plus subversifs de toute autorité ? Le doute, le scepticisme, le mépris de toute croyance n'y causent-ils pas dans les esprits des ravages effrayants ? S'il fallait s'exposer au danger de la négation de tout enseignement

Digitized by Google

révélé et de toute vérité surnaturelle, ne serait-il pas sage de renoncer aux innovations qu'on préconise avec tant d'enthousiasme? Entre une jeunesse un peu moins instruite et une jeunesse incrédule, turbulente, immorale, impatiente de tout frein, les hommes sérieux n'hésiteraient pas à faire leur choix. On peut donc, sans se laisser aller à de vains fantômes, regarder l'obligation dans l'enseignement primaire comme attentatoire à la liberté de conscience et comme irréalisable dans un très grand nombre de nos départements.

Le second problème est celui de la gratuité absolue que les propagateurs de cette opinion regardaient comme une conquête assurée, au moment où le nouveau projet de loi devait être présenté aux chambres. Seront-ils trompés dans leurs espérances; l'avenir le dira. Quoi qu'il arrive, il sera difficile de montrer les avantages et surtout l'équité d'une telle loi.

Qu'on élargisse le cercle de la gratuité: qu'on ne se contente pas d'y faire entrer les enfants dont les parents sont sur le tableau des pauvres; mais aussi ceux des familles ouvrières malaisées; c'est ce qu'indique la raison. Il faut que personne ne soit privé d'instruction par défaut de ressources personnelles, et qu'aucun enfant ne manque à l'école parce qu'il ne peut payer la rétribution scolaire.

On est loin d'en arriver là dans toutes les localités. On en trouve où les admissions gratuites sont trop peu nombreuses; où plusieurs familles sont exclues du bienfait de la gratuité, parce qu'elles ne figurent pas sur la table des indigents, soit répugnance de leur part, soit erreur de la part des administrateurs, soit leur position

Digitized by Google

de fortune. C'est regrettable, et il est du devoir des magistrats de faire cesser un état de choses si préjudiciable au bien général.

A l'admission gratuite dans les écoles, il faut joindre les fournitures des classes, livres, papier, plumes et encre. Les parents trop pauvres pour payer la rétribution scolaire ne sauraient se les procurer; en sorte que leur refuser ce secours, c'est interdire à leurs enfants l'entrée de l'école. Cependant les villages, peut-être même les villes, dont le budget a prévu cette dépense d'une manière satisfaisante, ne sont-ils pas encore assez rares aujourd'hui? N'y a-t-il pas beaucoup d'enfants empêchés de suivre les cours, faute des livres nécessaires; et si l'on voit peu d'élèves pauvres qui passent des classes élémentaires dans les classes supérieures, n'est-ce pas pour la même raison? Les hommes qui s'occupent de l'instruction primaire d'une manière pratique et se donnent la peine de visiter les écoles n'ont aucun doute à cet égard.

Mais lorsque les localités se seront imposé ces sacrifices, elles auront fait ce qu'elles doivent faire dans l'intérêt de l'instruction primaire et l'on ne peut rien leur demander de plus, car si les enfants des familles assez à l'aise pour payer la rétribution scolaire ne fréquentent pas l'école, ils ne montreront pas plus de zèle pour la fréquenter, alors qu'il leur serait loisible de le faire gratuitement. L'insouciance des parents ne sera pas détruite par l'exemption de la rétribution scolaire, et vous n'aurez rien fait jusqu'à ce que vous ayez tari cette source féconde de l'ignorance.

Cette mesure, du reste, en la supposant efficace, ne

Digitized by Google

blesse-t-elle pas l'équité? N'est-ce pas surcharger inutilement le budget de l'Etat? Ou plutôt, n'est-ce pas frapper les contribuables d'un impôt injuste dont le but est d'ôter aux familles des charges qu'elles peuvent et qu'elles doivent supporter? N'est-ce pas même aggraver le sort du pauvre, en le forçant de payer pour le riche? Car une foule de personnes vraiment nécessiteuses ne sont pas exemptes de toute espèce de contribution.

On donne à cette objection une réponse qui ne paraît point de nature à la détruire. On dit que l'obligation financière de 1833 rencontra la plus vive opposition; mais qu'on s'y soumit à la fin, et qu'il en sera de même du nouvel impôt. Il est possible qu'on se soumette aux exigences de cette loi, si on la porte, mais cette soumission ne saurait lui communiquer le caractère d'équité dont elle semble dépourvue.

On ne peut, de plus, comparer les motifs de la loi dont il est question à ceux de la loi de 1833. Cette dernière, en effet, avait pour objet la création d'écoles indispensables et la gratuité de l'enseignement pour la classe pauvre, tandis qu'il s'agit dans la thèse actuelle d'exonérer les riches de la rétribution scolaire, à l'aide d'un impôt qui pèserait sur les populations ouvrières et privées de toutes ressources pécuniaires.

Les partisans de la gratuité s'appuyaient jusqu'ici sur la législation prussienne pour justifier leur système : or voilà que la Prusse vient de la modifier, en abrogeant la dernière disposition de l'article 25 de la constitution de 1850, ainsi conçue : L'enseignement primaire est gratuit. Est-ce au moment où l'Angleterre et l'Amérique conservent la gratuité restreinte aux pauvres, et que la Prusse

Digitized by Google

croit devoir y revenir, après une expérience de vingt années, que la France doit faire le dangereux essai de la gratuité absolue ?

Avant de recourir à des mesures dont les suites peuvent être désastreuses, il est sage d'examiner s'il n'y a pas d'autres moyens d'améliorer, de propager l'instruction primaire, et de la rendre autant que possible universelle. Autant que possible, disons-nous, car vouloir l'étendre à tous, sans aucune exception, c'est un rêve, une véritable utopie. Il y aura toujours des ignorants, malgré les efforts du zèle, comme il y aura toujours des pauvres, malgré les prodiges de la charité.

En entrant dans cette ordre d'idées, un fait constaté par une statistique récente qui réunit toutes les garanties possibles d'exactitude, frappe naturellement l'esprit. Dix ou douze départements de l'Est de la France, la Moselle, la Meuse, la Meurthe, les Vosges, la Haute-Marne, la Haute-Saône, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, le Doubs, le Jura etc, atteignent, soit chez les hommes, soit chez les femmes, le nombre de lettrés qu'on accorde à la Prusse, comme aux autres parties de l'Allemagne ; cependant les provinces placées le long du cours du Rhin vivent sous la même législation que les autres provinces de l'empire. Le développement de l'instruction primaire et les progrès qu'on y remarque n'ont donc pas leur source dans la gratuité de l'enseignement primaire, ni dans le caractère obligatoire de la loi.

A quoi tiennent-ils ? Est-ce à la situation industrielle et commerciale de ces contrées ; est-ce aux mœurs et aux aptitudes des habitants ; est-ce à la surveillance des inspecteurs ; est-ce au zèle des pères et mères pour la

Digitized by Google

culture intellectuelle de leurs enfants ; est-ce aux soins des comités légaux ou spontanés composés d'hommes actifs et dévoués aux progrès de la science populaire ; est-ce à l'aisance plus générale dont jouit le pays? enfin, est-ce à toutes ces causes réunies ? Il importe de se livrer à cette étude pour donner une solution au problème qui, depuis quelques années, préoccupe vivement l'opinion chez tous les peuples. Mais, quel que soit le résultat de cette étude, le fait signalé par la nouvelle statistique, nous permet de croire que ni l'obligation, ni la gratuité ne sont nécessaires au légitime développement de l'instruction primaire.

Toutefois, en repoussant le caractère obligatoire comme irréalisable et la gratuité comme un impôt inique, faut-il dire qu'il n'y a rien à faire dans l'intérêt de l'éducation populaire? Ce n'est pas là ma pensée. Sans doute, les départements maritimes, dont la population se trouve sur la mer, dès le premier âge, ceux dont les enfants sont occupés dans les houillères et les usines, ou bien aux travaux de la campagne, ceux encore qui manquent de toutes ressources pécuniaires, demeureront toujours dans un état d'infériorité relative. D'un autre côté, l'apathie des pères et mères de famille rendront trop souvent les efforts inutiles et les sacrifices infructueux. Cependant il n'est pas possible que tous s'y montrent également insensibles. L'expérience prouve que dans les localités où l'administration des personnes généreuses fondent des écoles, on obtient souvent des résultats satisfaisants, en pressant les parents par tous les moyens dont on peut disposer.

Le plus efficace de ces moyens, déjà je l'ai dit, c'est

Digitized by Google

d'élargir le cercle de la gratuité en raison des besoins. Quelques familles, en effet, se plaignent à juste titre de ne pouvoir supporter les frais d'éducation de leurs enfants. Les communes feront bien de se montrer libérales à ce point de vue. Elles ne doivent pas seulement payer la rétribution scolaire des pauvres, mais leur procurer les objets nécessaires à leur instruction, si elles veulent atteindre leur but.

Ne pourraient-elles pas, de plus, établir des primes pour les parents fidèles au devoir de faire instruire leurs enfants? Il y a des prix de vertu qui se distribuent avec une solennité à laquelle tout le monde applaudit. Pourquoi chaque commune n'aurait-elle pas des récompenses pour ceux dont les enfants ont été les plus assidus aux écoles? les récompenses auraient plus qu'un avantage matériel; elles seraient un titre à la considération publique ; une recommandation devant les honnêtes gens; un moyen, par conséquent, de se procurer du travail avec plus de facilité.

Ne pourrait-on pas encore former, au sein des communes, un comité composé des habitants les plus recommandables qui se donneraient la mission de veiller à ce que les enfants fréquentent les écoles? Ils useraient de toute leur influence pour déterminer les plus indifférents, et il serait rare de ne pas voir leurs efforts couronnés de succès. Ces comités n'auraient rien d'officiel; ils ne tiendraient pas leurs fonctions de la loi; le zèle et la charité les réuniraient et les soutiendraient dans cette œuvre éminemment moralisatrice. On trouve de ces comités dans les arrondissements du Hâvre et de Mul-

Digitized by Google

house où ils rendent d'importants services à la cause de l'enseignement.

Pourquoi de semblables institutions spontanées ne pourraient-elles pas se fonder partout dans l'intérêt de l'instruction primaire? Il y a des associations pour les apprentis, pour les ouvriers, pour les pauvres, pour les malades, pour les secours à domicile, pour toutes espèces de besoins. Il n'est pas plus difficile d'en former en faveur de l'instruction de l'enfance. Dans les localités les plus petites, on rencontre des personnes capables de remplir cette mission, ne serait-ce que le maire, le curé et l'instituteur. En Prusse, chaque école publique est représenté par un comité composé du maire, du curé ou du pasteur, ou de tous deux à la fois, de l'instituteur et de quatre pères de famille. Parmi les nombreuses attributions du comité, on remarque en particulier celle d'encourager l'envoi régulier des enfants à l'école. Pourquoi ne pas tenter d'introduire en France ce mode d'organisation? Si les personnes qui composent ces localités sont intelligentes, actives, animées d'un vrai zèle pour le succès de leur œuvre, elles rendront de grands services à la société par l'heureuse influence qu'elles exerceront autour d'elles.

Je ne veux pas aborder la question délicate du personnel de l'instruction primaire, ni demander s'il est partout animé du zèle, de l'activité, du dévouement nécessaire pour réaliser les progrès que tout le monde appelle. C'est au chef du corps enseignant qu'il appartient d'apprécier la situation, et d'apporter à un mal qui rendrait inutiles tous les efforts et tous les sacrifices le remède le plus prompt et le plus énergique.

Digitized by Google

Le gouvernement, de son côté, ne pourrait-il pas stimuler les familles et les jeunes gens eux-mêmes 1° par la fixation, pour l'apprentissage et l'adjonction au travail des fermes ou des manufactures, des conditions d'instruction qui arrêteraient l'illétré, et faciliteraient à l'enfant instruit l'accès du travail professionnel? Ce moyen est employé dans quelques parties de l'empire d'Autriche;

2° Par l'exécution rigoureuse des lois concernant le travail des enfants dans les manufactures, les usines, les houillères, ou les contrats d'apprentissage;

3° Par l'interdiction de toute assistance publique aux familles pauvres qui, pouvant envoyer leurs enfants à l'école, ne le font pas. Cela se pratique dans certains arrondissements de Paris avec d'heureux résultats;

4° Par la répression plus sévère du vagabondage des enfants, dans les villes en particulier;

5° Ne serait-il pas possible d'interdire, d'ici à quelques années, le droit de vote et d'éligibilité, même en matière municipale, aux hommes qui ne savent ni lire, ni écrire, et qui, par là même, sont incapables de s'occuper d'affaires d'une manière sérieuse?

Tous ces moyens réunis, sans rendre l'instruction universelle, lui donneront cependant un développement légitime et désirable dans l'intérêt des classes trop déshéritées de certaines parties de la France.

Digitized by Google

RAPPORT

sur un

OUVRAGE DE M. DANCOISNE

par

M. BOULANGÉ

membre résidant.

MESSIEURS,

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai étudié l'essai sur la numismatique de l'abbaye de Saint-Vaast, de notre correspondant, M. Dancoisne.

Depuis longtemps, les numismatistes les plus accrédités se livraient à de savantes recherches, quant à l'attribution de beaux petits deniers d'argent portant en légende les mots: *Monetæ-Roberti* ou *Vedaste-Roberti*, ou encore *Vedastu-Roberti*.

Les uns voulaient y voir une monnaie de la seconde moitié du XIII^e^ ou du commencement du XIV^e^ siècle, en les attribuant à Robert II, comte d'Artois.

Digitized by Google

Un autre leur assigne pour date 1071 à 1111, en les attribuant soit à Robert Ier, comte de Flandre, soit à Robert de Jérusalem, son successeur immédiat.

Un troisième reconnaît qu'il est impossible d'assigner à ces monnaies une date aussi récente que celle du règne de Robert II, mais qu'elles ne sauraient remonter à une antiquité aussi reculée que celle de Robert Ier. Il leur assigne pour date, d'après leur style, le milieu du XIIe siècle; mais les listes des comtes de Flandre et des comtes d'Artois, ne présentant à cette date aucun nom de Robert, il se trouve obligé de les attribuer à Robert V, seigneur de Béthune, quoique les seigneurs de Béthune n'aient jamais porté le titre d'avoués de Saint-Vaast.

La classification des monnaies de cette partie du moyen-âge, dont les légendes ne donnent que des indications si incomplètes, ne peut se faire que par voie de comparaison et d'induction, d'après le style général de chaque pièce d'abord, et ensuite l'étude des détails qu'elle présente, ses dimensions, son poids, le titre de la matière, etc.

Le style général permet à l'œil exercé du numismatiste habile qui, comme M. Dancoisne, possède une des plus riches collections des monnaies du moyen-âge de cette partie de la France, la détermination immédiate d'une date à peu près certaine.

C'est ainsi que M. Dancoisne arrive à assigner le XIIe siècle pour la date de ces monnaies et à les imputer à Robert II, comte d'Artois.

D'un autre côté, le module, le titre et le poids de ces deniers ne permettent pas de les attribuer à Robert Ier.

M. Dancoisne en conclut que ces intéressantes pièces

Digitized by Google

de monnaies doivent être restituées à l'abbaye de Saint-Vaast, dont le droit de monnayage résulte d'une foule de documents incontestables et qu'il ne faut pas chercher le nom d'un comte de Flandre ou d'un comte d'Artois dans la légende *Monetæ-Roberti*, pas plus que celui d'un abbé du monastère, mais simplement le nom d'un monétaire ou officier de la monnayerie de l'abbaye, opinion qui se trouve justifiée par un grand nombre de monnaies flamandes de cette époque, lesquelles portent des noms de monétaires complètement inconnus aujourd'hui.

L'opinion émise par M. Dancoisne, appuyée sur des raisonnements très-serrés et très-précis, paraît on ne peut plus plausible quoiqu'il ne la présente qu'avec la plus grande modestie et sous toutes réserves.

Quoiqu'il en soit, le résultat du travail auquel s'est livré notre savant collègue est très remarquable et tend à combler une lacune importante dans notre histoire locale.

La seconde partie du volume est consacrée à une classification très intéressante de méreaux, (menue monnaie de plomb), également attribués à l'abbaye de Saint-Vaast.

Les méreaux ne portent habituellement aucune légende, le coup-d'œil du numismatiste, d'après les inductions de style des différents types, joue ici un plus grand rôle encore que dans la classification des monnaies d'argent.

Disons de suite que la justesse de celui de M. Dancoisne ne paraît pas lui avoir fait défaut dans les attributions qu'il propose. Elles ne sauraient d'ailleurs être contestées pour un grand nombre des méreaux qu'il

Digitized by Google

publie, attendu qu'indépendamment du blason du monastère, ils portent sur l'une de leurs faces l'écu de l'abbé.

Ce travail est complété par la publication d'une curieuse médaille de l'abbaye avec un St-Martin au revers, ainsi que de plusieurs médailles de pélérinage de Saint-Vaast et d'un beau jeton aux armes de Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast, frappé en 1589.

Digitized by Google

RAPPORT

sur

DIVERSES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES A ERVILLERS

PAR M. PROYART

Membre résidant

En 1847, des ossements fossiles ont été trouvés à Ervillers, dans un champ dit les *Neuf*, vers Fourche, terroir d'Ervillers, section A, n° 165 du plan cadastral, dans un dépôt de silex, à une profondeur de 4 à 5 mètres, près le chemin du Vieil-Pire. Ce sont deux dents molaires qui, au moment de leur extraction, pesaient chacune environ 2 kilogrammes, puis une corne gigantesque privée de sa pointe et de sa partie naissante.

Tout récemment, on a mis à découvert, non dans le même endroit, mais dans la même région, à 400 mètres de distance, un ossement du poids de 6 kilogrammes et demi, une dent. Ne serait-ce pas encore un débris du

Digitized by Google

monstrueux animal dont on a trouvé quelques vestiges il y a environ vingt-deux ans?

M. le docteur Ledieu, qui a bien voulu s'occuper de l'une de ces dents et en faire la description au sein de l'Académie, pense que c'est une dent mâchelière d'éléphant. Il se demande si la découverte de ce fossile corrobore l'opinion de M. Harbaville sur l'existence d'un camp romain près Ervillers.

« Pour les anciens, dit-il, la chose n'eût pas été mise en » doute, car ils croyaient que les ossements qui avaient » été trouvés dans les pays fréquentés par les Macédo- » niens, les Carthaginois et les Romains, provenaient des » éléphants amenés par ces peuples. Mais, quand les » savants eurent constaté que ces débris existent en plus » grand nombre dans le Nord que dans le Centre et dans » le Midi, ils cherchèrent une autre explication de ce » fait, et l'attribuèrent au refroidissement de la terre, » qui avait forcé ces animaux à se retirer successive- » ment dans des contrées plus chaudes. » (Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXV, p. 86. Séance du 7 janvier 1848.)

OSSEMENTS HUMAINS.

Vers la même époque, treize squelettes humains, dont plusieurs adultes, ont été trouvés, tous enfouis dans le silex, à différentes profondeurs, qui n'ont pas dépassé 4 mètres. L'un de ces squelettes, trouvé dans la pièce de terre section B, n° 148 du plan cadastral, dans l'angle formé par le *Chemin-Perdu* et le courant d'eaux sauvages, venant de Mory, avait à ses côtés une hache,

Digitized by Google

une épée très-courte et une sorte de dague ; sur la poitrine, une plaque de fer qui pouvait être un reste de cuirasse, avec des ornements en cuivre, figurant des têtes de clous, et un pot de terre noire entre les pieds. Cette sépulture, entièrement environnée de cailloux, était profonde de 2 mètres.

On a encore découvert, au sortir du village, en faisant les travaux de construction du chemin d'Ervillers à Mory, un amas considérable de cadavres humains, qui auraient été déposés là, d'après la tradition, à la suite d'une peste.

ARMES CELTIQUES.

Deux armes en silex ont été découvertes dans un endroit où l'on trouve des monnaies romaines. L'une a été diminuée de la moitié de sa longueur par la déplorable ignorance de l'individu qui l'a recueillie, lequel a commencé par la briser avant de la montrer à quelqu'un capable de l'apprécier. Elle était tranchante des deux bouts, de sorte que la moitié détruite, était l'exacte contre-partie de celle qui a été conservée. D'après les affirmations de l'auteur de cette trouvaille, elle était parfaitement unie, c'est-à-dire, qu'elle ne présentait aucune entaillure qui pût faire présumer qu'elle a dû s'adapter à un manche.

L'autre arme, de même nature, est à peu près intacte. Elle est déposée au Musée de la ville d'Arras. Enfin, une troisième arme en silex a encore été déterrée dans la même partie du terroir, mais à 500 mètres plus loin, par le cantonnier chargé de l'entretien du chemin. Cette arme appartient aujourd'hui à M. Magniez, médecin à

Digitized by Google

Ervillers. Elle parait avoir été une pointe de flèche, autant qu'il est possible d'en juger par ce qui reste : car après avoir été trouvée en entier, elle a été aussi mutilée. La partie qui manque en était l'emmanchure. Au dire du cantonnier, elle était percée transversalement d'un trou qui devait donner passage à une clavette, pour la fixer dans le bois de la flèche.

MÉDAILLES.

On les trouve plus fréquemment dans un endroit appelé *Capieau*, traversé par le chemin d'Ervillers à Miraumont. C'est un point culminant situé du côté de Gomiecourt en forme de patte d'oie, d'où partent plusieurs vallées, qui a pu convenir à l'établissement d'un fort ou de quelque retranchement, peut-être d'une station romaine ; c'était la pensée de M. Harbaville. Ces médailles sont à l'effigie des empereurs Constantin, Néron, Antonin ; de l'impératrice Faustine et autres. On y a remarqué diverses médailles d'un petit module représentant la ville de Rome, *Roma*. C'est une figure de femme, casquée en tête ; au revers, on voit très-distinctement la louve allaitant Remus et Romulus. C'est là aussi qu'a été recueillie une médaille à l'effigie d'un chef gaulois, Audoburn (1).

(1) Au moment où l'on imprime ces lignes (10 août 1871), j'apprends qu'un ouvrier occupé à l'extraction du silex, à Ervillers, vient de mettre à découvert un vase contenant environ 600 médailles, la plupart à l'effigie de Posthume et quelques unes à l'effigie de Gallien.

On a encore trouvé le pied d'une statue.

Digitized by Google

TUILES ROMAINES.

On aperçoit encore à la surface de ce terrain de nombreux éclats de tuiles plates et concaves. Il y a environ trente-cinq ans, la charrue a ramené au jour une tuile plate qui a échappé, fort heureusement, à la barbarie habituelle des gens de la campagne. Cette tuile, ou panne, est parfaitement conservée. Elle pèse 4 kilogrammes, a 41 centimètres de hauteur sur 30 de largeur, avec une épaisseur de 20 millimètres dans la partie supérieure, et de 35 dans la partie inférieure. Elle est percée d'un trou qui permettait de la fixer par un clou de forte dimension, soit que ces tuiles fussent supportées par des charpentes, ce qui est peu probable, à raison de leur poids; soit qu'elles fussent plutôt destinées à recouvrir des voûtes. Le haut et le bas sont disposés en emboîture; chaque côté est garni d'une bordure exactement semblable à l'autre, saillante de 30 centimètres, et sans rebord pour couvrir le joint de la panne juxtaposée. Comme l'on n'aperçoit parmi les débris qui jonchent le sol, aucune autre forme de tuiles, il faut croire que les pannes concaves, dont les éclats abondent, servaient de recouvrement. Leur concavité, qui est de 4 centimètres, environ 12 centimètres d'ouverture, permet cette supposition.

A 500 mètres environ du lieu susdit, sur le talus du chemin d'Ervillers à Gomiecourt, à mi-chemin de la première commune au Moulin, on remarque un amas assez considérable de tuiles semblables à celles dont il vient d'être parlé. Ce dépôt, enfoncé à 40 centimètres sous le

Digitized by Google

sol, occupe peu de place; et aux alentours, on ne remarque aucune espèce de débris à la surface du sol. C'est à cet endroit qu'on a trouvé l'arme en silex, ou pointe de flèche, qui est maintenant entre les mains de M. Magniez.

Enfin, il faut ajouter à ces trouvailles un fragment de meule à bras, telle qu'on en voit au musée Bourbon, à Naples.

VASES ET ARMES.

Les vases et armes antiques, trouvés sur le terroir d'Ervillers, appartiennent à deux et même à trois époques différentes :

1° Les vases de couleur rouge, tels que : une coupe avec sa soucoupe, l'une et l'autre très-bien conservées, portant la marque du fabricant : O PRIMI ; une autre soucoupe, de même couleur, plus grande, fort ébréchée, dont la marque est effacée ; quelques fragments d'autres vases de couleur blanche, d'une dimension plus grande : des débris d'un vase de verre, couleur aigue-marine ; une urne cinéraire, de couleur noire, de forme étrusque, mais fruste, et dépourvue de son col, appartiennent à l'époque gallo-romaine des II^e^ et III^e^ siècles ;

2° Le vase de couleur noire, trouvé aux pieds d'un cadavre, enfoui dans un amas de silex de 3 et peut-être de 4 mètres de profondeur ; une hache ou francisque, une épée, un poignard, que l'on appelle scramsax, appartiennent, semble-t-il, à l'époque franque. postérieure à la précédente.

Digitized by Google

SOUTERRAINS.

On peut en compter trois qui, peut-être, n'en forment qu'un.

Le premier se trouve près de l'église ; on y pénétrait par une voûte en brique, et il passe sous l'église.

Le second passe sous la grande route, à angle droit. Celui-ci n'est pas voûté; en sorte que la route traverse, en quelque sorte, un pont d'argile, non sans quelque péril, puisque des éboulements arrivent assez fréquemment sur le trottoir du bas côté.

Le troisième est situé sous la ferme de M. Proyart, près la rue qui conduit d'Ervillers à Gomiecourt. C'est en déblayant l'entrée de ce souterrain qu'on a trouvé l'urne cinéraire et autres vases dont nous avons parlé.

Celui-ci présente visiblement des indices qui ne permettent pas de douter qu'il a servi de refuge, sans pouvoir préciser aucune époque. On voit, en effet, des traces qui indiquent que des lampes ont été allumées dans les différents locaux dont il se compose, pour éclairer ceux qui l'habitaient. Ici c'était une étable destinée, soit aux chevaux, soit aux bêtes à cornes ; on la reconnaît à certains trous pratiqués dans la craie, où était accroché le ratelier. Là, c'était une bergerie, comme l'indique le poli des murs usés par le frottement des animaux. Enfin on remarque un appartement plus vaste, en communication avec un puits, qui donnait de l'air et de l'eau. C'est évidemment l'habitation des gardiens.

Ces trouvailles n'offrent rien d'extraordinaire, surtout celles qui ont rapport aux antiquités romaines ; on en

Digitized by Google

fait presque partout de semblables. Notre sol est jonché, pour ainsi dire, de débris qui accusent un séjour prolongé du peuple-roi, en particulier dans nos contrées, séjour dont nous ne savons que bien peu de chose. Mais c'est précisément cette multiplicité de témoins silencieux qui provoque notre étonnement. Ils semblent s'être donné le mot pour ne rien dire. C'est un mutisme déconcertant. Sauf quelques indications de fabricants, ils gardent un silence obstiné. Peu ou pas d'inscriptions, point de dates, en sorte que cette domination romaine, qui a créé chez nous, autour de nous, des établissements considérables, qui nous a légué ses mœurs, ses lois, ses actes, sa langue, nous est presque inconnue. Faut-il encore interroger ces vieux débris, leur demander des renseignements ? On l'a déjà fait tant de fois, qu'il n'y a pas lieu d'espérer qu'ils se décident à nous en dire davantage.

Cependant l'intéressant mémoire de M. Haigneré sur les voies romaines, dans le Pas-de-Calais, nous permet de croire qu'un nouvel essai ne serait peut-être pas sans résultat.

Digitized by Google

LE

LOGEMENT D'UN GOUVERNEUR

D'ARRAS

PAR M. LECESNE

Président de l'Académie.

Les premières années du règne de Louis XV furent pour la France un temps de calme et d'abondance. Après les guerres de la succession d'Espagne, la Régence avait déjà cicatrisé les plaies du pays et ramené l'aisance et même le luxe. Lors de sa majorité, Louis XV trouva le royaume florissant, et il n'eut qu'à suivre la ligne qui lui était tracée. Il faut reconnaître qu'au commencement, il fit jouir ses États d'une grande prospérité. Quand on parle de ce prince, on se le représente toujours entouré de ses maîtresses et de ses favoris, humiliant la France devant l'étranger et préparant par ses vices les calamités qui devaient fondre sur son successeur. Il ne se montra pas ainsi d'un bout à l'autre de sa carrière. Pendant longtemps, au contraire, il gouverna d'une manière pru-

Digitized by Google

dente et utile. L'administration du cardinal de Fleury, en particulier, fut remarquable par sa sagesse et ses succès. Durant cette période, la France, heureuse à l'intérieur, était respectée au dehors, et si elle ne fit pas de grandes choses, elle accrut considérablement la somme de son bien-être et vit toutes les classes de la société calmes et satisfaites.

Les provinces profitèrent largement de la bonne direction que le gouvernement donnait aux affaires. Au lieu des malheurs dont les avait accablées la politique de Louis XIV, et que Vauban a décrits d'une manière si frappante dans sa *Dîme royale*, elles ressentirent les bienfaits d'une administration paternelle et ne tardèrent pas à atteindre un haut degré de splendeur. Les travaux d'utilité publique notamment, s'y multiplièrent sur tous les points : c'est alors que furent créées la plupart de ces routes magnifiques et de ces ponts majestueux qui font encore notre admiration, et que furent fondés presque tous les établissements consacrés aux services administratifs et militaires.

Les villes changèrent entièrement d'aspect. Des quartiers nouveaux s'y établirent, et, au lieu de ces rues étroites et tortueuses qu'elles avaient conservées si longtemps, elles percèrent de larges voies de communication, parfaitement alignées, et bâties sur des plans d'ensemble peut être un peu uniformes, mais qui ne manquent pas d'élégance ; les monuments s'y multiplièrent : enfin, partout on chercha à rajeunir et à embellir les cités antiques. Les particuliers rivalisèrent d'ardeur avec le pouvoir central et les administrations locales. Tandis que s'élevaient des arsenaux pour la guerre, des palais

Digitized by Google

pour les Etats, des hôtels-de-ville pour les municipalités, le clergé rebâtissait ses églises et ses abbayes, et la noblesse se faisait construire des hôtels somptueux, qui avaient la prétention de rivaliser avec ceux de Paris et de Versailles. C'est en petit ce que nous avons vu dans ces derniers temps. Faut-il dire, pour achever l'assimilation, que l'une et l'autre période se terminent par les catastrophes les plus sinistres?

Arras ne resta pas étranger à ce mouvement général. De grands changements s'opérèrent à cette époque dans ses constructions. Ces changements avaient lieu sous la surveillance d'une administration municipale où les talents et le dévouement étaient pour ainsi dire de tradition. Quand on examine la composition de l'échevinage artésien pendant le XVIII^e^ siècle, on voit qu'il comprenait les hommes les plus honorables et les plus éclairés. Ces hommes étaient sans cesse occupés de l'amélioration de la ville. Grâce à leur sollicitude, presque tous les anciens édifices furent restaurés ou reconstruits, et plusieurs furent affectés à de nouveaux besoins.

Parmi ces travaux qu'imposèrent à nos anciens échevins les exigences du temps, un de ceux qui leur donna le plus d'embarras, fut l'établissement d'une habitation pour le gouverneur, pendant les années 1739 à 1742. Nous allons essayer de retracer les phases diverses par lesquelles passa cette affaire. On y verra une fois de plus que ce n'est qu'au prix des plus grandes difficultés qu'on parvient à administrer une ville, et que souvent ceux qui se consacrent au bien de leurs concitoyens ne recueillent que des désagréments pour prix de leurs efforts.

Digitized by Google

Depuis longtemps l'habitation des gouverneurs d'Arras ne se trouvait plus en rapport avec la haute position de ces importants fonctionnaires. Cette habitation n'était même pas fixée d'une manière certaine. Elle avait été mise à la charge de la ville par une décision royale, et la ville la transportait en différents endroits suivant les nécessités ou les convenances du moment. Ainsi on l'avait établie d'abord au Refuge-St-Eloi, là où avait logé M^me^ la duchesse d'Orléans, lors de son voyage à Arras avec Louis XIV. Puis on l'avait placée à l'hôtel d'Egmont, avant que cet hôtel eût été affecté à l'intendance ; enfin, on avait trouvé plus commode d'installer le gouverneur dans un hôtel quelconque, tantôt l'un tantôt l'autre, qu'on louait pour cette destination. Il est vrai qu'il n'était consacré qu'une somme de mille livres pour cette location : il était impossible de loger à meilleur marché des personnages qui furent plusieurs fois des maréchaux de France.

Mais cet état de choses ne pouvait durer. Aussi les ministres compétents ne cessaient-ils d'adresser des observations aux intendants, qui les transmettaient à MM. du magistrat. Il paraît que ceux-ci faisaient volontiers la sourde oreille, prévoyant sans doute les difficultés contre lesquelles ils allaient se heurter et les dépenses qui en résulteraient pour la ville. Mais enfin il fallut s'exécuter. Une assemblée de la bourgeoisie fut convoquée en 1718, et on décida qu'une somme de dix-sept mille livres serait affectée à l'acquisition d'un hôtel pour le gouverneur, ou d'un *gouvernement*, comme on disait alors. Cette somme était manifestement insuffisante, et n'avait été votée que pour faire cesser des

Digitized by Google

réclamations qui devenaient menaçantes. Aussi, dès que l'orage fut passé, la ville, qui avait réalisé le capital, au moyen d'une imposition extraordinaire, trouva bon de percevoir les intérêts et de ne pas faire l'acquisition. Les États d'Artois s'en émurent et signalèrent cette irrégularité à la cour, qui ordonna que les dix-sept mille livres seraient déposées dans la caisse des États de la province, jusqu'à l'acquisition de l'hôtel.

On resta dans cette situation pendant de longues années, la ville ne se décidant pas à acquérir, et les États gardant dans leur caisse l'argent municipal. Mais quand le prince d'Isenghien fut nommé gouverneur d'Arras, il fallut renoncer aux atermoiements. C'était en effet un rude adversaire que le prince d'Isenghien : il le fit bien voir. Pourtant on avait eu pour lui tous les égards que sa dignité comportait, et que la politesse du temps avait fait passer dans les habitudes. Ainsi, lors de son entrée à Arras, le 8 septembre 1727, les plus grands honneurs lui avaient été rendus. Les archers et les arbalétriers étaient allés à cheval jusqu'au-delà de la porte de Ronville pour lui faire escorte, et les bouchers et les portefaix s'étaient rangés en haie, à la sortie de cette porte, pour attendre son arrivée. Le magistrat s'était transporté jusqu'au faubourg, et quatre échevins allèrent même en carrosse à sa rencontre jusqu'à Neuville-Vitasse. Lorsque le prince mit le pied dans la ville, il fut tiré du rempart un coup de canon. Il continua sa marche jusqu'à la Cathédrale, où un *Te Deum* fut chanté, et de là il se rendit au Refuge St-Eloi, lieu de sa demeure. Le magistrat vint l'y complimenter, par l'organe de son conseiller pensionnaire, et lui présenter les vins d'honneur. La

Digitized by Google

princesse d'Isenghien fut également reçue avec la plus grande distinction lorsqu'elle vint pour la première fois à Arras. Les échevins, aussi galants qu'empressés à remplir leurs devoirs, lui offrirent des confitures et des dragées *apprêtées avec toute la propreté convenable*, dit la relation où nous puisons ces détails.

Mais ce n'étaient pas seulement des respects que demandait le prince d'Isenghien. Il voulait un bel et bon logement, et il avait résolu de ne laisser aucune trêve aux échevins, tant qu'il l'eût obtenu. Dans ce but, il écrivit à la cour pour lui faire connaître l'insuffisance de son habitation, les décisions prises mainte et mainte fois pour en fournir une plus convenable, et l'existence de sommes versées à cette intention dans la caisse des Etats, mais, en même temps, le mauvais vouloir que le magistrat semblait apporter à l'exécution de ses promesses, et la nécessité de le mettre en demeure de les tenir. Touché de ces réclamations, M. d'Angervilliers, qui était alors *ministre du dedans*, donna des ordres à l'intendant, M. Chauvelin, et celui-ci fit savoir aux échevins qu'il n'y avait plus à différer la solution d'une affaire qui durait depuis trop longtemps.

Ainsi poussés dans leurs derniers retranchements, les échevins se mirent à examiner le lieu où devait être établie la demeure des gouverneurs. Cinq et même six emplacements s'offraient à leur choix. C'était plus qu'il n'en fallait pour perdre ou plutôt pour gagner du temps; les échevins ne demandaient peut-être pas mieux. Nous allons indiquer chacun de ces emplacements; ils donneront une idée de la physionomie d'Arras à cette époque. Le premier était l'hôtel d'Epinoy, rue St-Jean-Ronville.

Digitized by Google

Il fut d'abord fort goûté puis rejeté, dit un rapport du 10 novembre 1737. Le second était le terrain du Grand Turc, rue des Teinturiers. Il ne paraît pas avoir réuni beaucoup de suffrages. En troisième lieu, venait le poids de la ville, au bout de la Grand'place, attenant aux Carmes déchaussés. Le prince d'Isenghien lui était assez favorable, mais le magistrat ne voulait pas en entendre parler, parce qu'il aurait fallu acheter une partie du couvent des Carmes, et les bons pères *auraient profité de la circonstance*, dit une délibération. On avait encore jeté les yeux sur la maison de M. de la Roque, lieutenant du roi. Cette maison, située rue St-Jean-Ronville, appartenait à la ville, et, moyennant l'acquisition de deux petites maisons contiguës, elle pouvait être habitable à peu de frais. Aussi était-elle l'objet des préférences du magistrat. Mais le prince d'Isenghien la repoussait péremptoirement.

Restaient deux endroits entre lesquels la lutte s'engagea plus particulièrement : le pré Cagnon et l'hôtel de Gomiecourt. Le pré Cagnon (*pratum canneum*) faisait partie de ces terrains marécageux qui s'étendaient entre la ville et la citadelle, et sur lesquels la Basse-Ville a été construite quelques années plus tard. Le rempart, qui allait depuis la porte d'Hagerue jusqu'au moulin de St-Aubert venait d'être abattu, à l'époque dont nous parlons, et l'établissement du nouveau quartier était en projet. La ville avait donc à sa disposition un vaste terrain où on pouvait élever un hôtel aussi beau qu'on le voudrait ; mais il fallait y dépenser des sommes considérables, et c'était ce que les échevins cherchaient à éviter. Le prince d'Isenghien, au contraire, se serait

Digitized by Google

parfaitement accommodé d'une habitation toute neuve, quoiqu'il ne le dît pas ouvertement. De là des manœuvres plus ou moins diplomatiques de sa part pour faire rejeter tout ce qui n'était pas le pré Cagnon, et de la part des échevins pour accepter tout plutôt que cette extrémité. C'est par cette raison, qu'après bien des hésitations, le magistrat avait résolu d'acheter l'hôtel de Gomiecourt et de l'approprier au logement du gouverneur.

Cet hôtel était situé rue des Trois-Faucilles, qui s'appelait alors rue de l'Intendance, parce que l'hôtel de l'intendant y avait été placé. Il donnait sur trois rues : celles de l'Intendance, de la Marche et des Portes-Cochères. Du quatrième côté, il était contigu au refuge de l'abbaye d'Eaucourt (maison actuelle de M. Fagniez). Cet hôtel appartenait au comte de Gomiecourt, un de ces nobles malaisés comme il y en avait tant au siècle dernier, qui avaient une grande fortune, mais qui faisaient plus de dépenses que ne le comportaient leurs revenus. La noblesse de province, à cette époque, menait un bien plus grand train qu'aujourd'hui; aussi s'obérait-elle fréquemment. Le comte de Gomiecourt, en particulier, avait de nombreux créanciers; ses biens étaient grevés d'hypothèques : c'est pour cela qu'il cherchait à se défaire de son hôtel. Mais, comme toutes les personnes qui sont obligées de vendre leurs biens, il avait les prétentions les plus élevées. Aussi, quand les trois échevins, désignés à cet effet, MM. Hébert, Lefébure et De Gouy, et M. Rouget, procureur du roi, s'abouchèrent avec lui, le 29 décembre 1737, pour savoir le prix qu'il voulait de sa propriété, il demanda cent vingt mille livres et quatre mille livres de pot de vin, et ensuite cent mille

Digitized by Google

livres *et quelque chose de plus*. Ce prix parut excessif aux échevins, et ils en référèrent à l'intendant, qui leur écrivit le 14 janvier 1738 : « Je n'ay, Messieurs, d'autre » réponse à faire à votre lettre sinon que je vous autho- » rise dez à présent à faire au sujet du logement de » M. le prince d'Isenghien tout ce qui sera approuvé » par luy, soit pour l'acquisition de l'hôtel de Gomiecourt, » soit pour tel autre logement qu'il voudra choisir, et » que je vous exhorte à faire cesser promptement toutes » les longueurs de cette affaire, dont il a réellement » lieu de se plaindre. Je luy mande en même temps que » si l'acquisition de l'hôtel de Gomiecourt était impossible » par le défaut de seureté, ou trop onéreux à la ville, » je luy céderay volontiers la maison où je demeure » pour tout le temps que la sienne restera à bastir, et » que je sacrifieray volontiers ma propre commodité » dans cette occasion. »

Mais à côté de l'acquisition, il y avait pour la ville une question de la plus haute importance, c'était celle des voies et moyens, comme on dirait aujourd'hui. Nous avons vu que, pour entreprendre une œuvre aussi considérable, la ville n'avait à sa disposition qu'une somme de dix-sept mille livres en dépôt dans la caisse des Etats. On avait dépêché auprès de la Cour M. Ansart, conseiller pensionnaire, afin d'obtenir une allocation sur le produit des impositions pour les casernes, mais les dispositions ne paraissaient pas très favorables, et il fallait se résigner à avoir recours aux ressources extraordinaires. A cet effet, une assemblée de la bourgeoisie fut convoquée le 11 mars 1738, en la chambre du conseil échevinal *sur l'autorisation du lieutenant du Roy*. Elle se com-

Digitized by Google

posait, suivant l'usage, de MM. de la gouvernance, MM. les échevins en charge, assesseurs, officiers permanents, échevins issans et issus, avec les quatre commis aux ouvrages et leur clerc. Le mayeur (c'était M. Quarré du Repaire) était absent. Le magistrat de la Cité, alors distincte de la ville, y comparut par les sieurs Moyette et Rillot, échevins députés par leur corps, à cause du contingent que la Cité devait fournir dans la dépense. Il fut résolu qu'on emprunterait sur les offices réunis récemment à la ville, et, en cas d'insuffisance, qu'on ferait un emprunt pour le surplus par voie de rentes héréditaires, viagères ou de tontine. Pour payer les intérêts de ces nouveaux emprunts, on devait demander au roi la permission de lever cinq sols à la livre de tabac dans les ville, Cité, faubourg, banlieue et villages de l'étendue du gouvernement d'Arras.

Mais pendant ce temps, les sollicitations de M. Ansart avaient été couronnées de succès. Le Roi avait accordé à la ville d'Arras, pour l'aider à construire l'hôtel du gouvernement, une somme de soixante quinze mille livres sur les fonds des casernes. Cette faveur, loin de stimuler le zèle des Echevins, leur fut un nouveau prétexte de retard. Le Roi, en accordant un subside, avait refusé d'autoriser la tontine et l'octroi du tabac. Les échevins alléchés par le succès cherchaient à ne pas engager les offices qu'ils avaient eu tant de peine à racheter, et ne consentaient qu'à des impôts extraordinaires. C'est dans ce sens qu'ils se mirent à agir auprès de la Cour et de l'Intendant. Mais celui-ci ne se laissa pas prendre au piège, et, le 18 mai 1738, il leur écrivait de Valoire, sa maison de campagne, près d'Amiens :

Digitized by Google

« Il n'est pas possible d'insister sur la tontine et l'octroy » du tabac. Il faut en revenir à l'emprunt sur les offices » réunis à votre ville. Ainsy vous pouvez travailler en » conséquence sur ce pied, afin de terminer incessam- » ment l'affaire du gouvernement, qui traine déjà depuis » trop longtemps. » Les Echevins se décidèrent donc à emprunter soixante mille livres sur les offices. Un arrêt du conseil, du 5 juillet 1738, les autorise à cet effet.

On pouvait croire que l'acquisition de l'hôtel de Gomiecourt allait avoir lieu immédiatement. Un projet de contrat avait même été soumis à l'intendant, et revêtu de ses observations, tendant à prendre toutes sûretés vis-à-vis du vendeur. Mais, quand il fallut en finir, le magistrat recula encore. Le 15 juillet 1738, il résolut « d'une voix unanime, qu'on irait chez M. le » prince d'Isenghien le prier de se rappeler qu'on ne » s'était engagé d'acheter l'hôtel de Gomiecourt, quatre- » vingt-dix-sept mille quatre cents livres, que dans la » persuasion, que moyennant cinquante mille livres » d'augmentation et réparations, que la ville pourroit » y faire, on luy ferait un gouvernement solide et con- » venable, mais que, suivant le plan des opérations et » estimations qu'on a fait voir à Messieurs du magistrat, » qui monte à quatre-vingt-sept mille livres, sans y » comprendre la basse-cour, écuries, remises et autres » réparations nécessaires, contenues aux observations » du magistrat couchées au bas des états d'estimation, » la ville est dans l'impossibilité de faire cette acquisi- » tion ny d'exécuter ce plan, puisqu'elle n'a que cent » cinquante mille livres à employer, sans aucunes autres » ressources, que la ville est preste de faire cette acqui-

Digitized by Google

» sition au prix convenu, en priant M. le prince d'Isen-
» ghien d'avoir la bonté de faire faire, avant la passation
» du contrat, un plan des augmentations et réparations
» à faire audit hôtel, qui ne montent qu'à cinquante
» mille livres, et qui rendent ledit hôtel et basse-cour
» bons, solides, convenables et suffisans. La ville n'ayant
» que la dite somme de cent cinquante mille livres, y
» compris même le contingent de la cité à employer
» dans un gouvernement, que si on ne peut faire des
» réparations et augmentations suffisantes audit hôtel de
» Gomiecourt pour la somme de cinquante mille livres,
» on supplie M. le prince d'Isenghien d'indiquer un terrain
» où l'on puisse faire bastir, pour cent cinquante mille
» livres, un logement suffisant et convenable pour un
» gouvernement. »

Le prince d'Isenghien n'était pas un homme endurant et bien d'autres que lui auraient perdu patience. Mais il faut croire, pour l'honneur du corps, que peu de gouverneurs eussent agi comme il le fit. En effet, quand les sieurs Lagneau, Baudelet, Lefrançois, Echevins, et Ansart, conseiller pensionnaire, se présentèrent devant lui, le 15 juillet 1738, à huit heures du soir, pour lui donner lecture de la délibération ci-dessus, il leur répondit : « qu'il
» exigeait du magistrat que le matin, seize dudit mois,
» on luy portast une réponse précise, pour qu'il sçut si
» l'on vouloit passer contrat d'acquisition ou non en
» dedans ledit jour seize, à quoy il ajoutta qu'il connais-
» soit les personnes du magistrat qui n'étaient pas de cet
» avis, qu'ils étoient en petit nombre, et qu'ils auroient
» à faire à luy, et même à la cour, où il dépêcheroit un
» courrier, pour l'informer de la conduite du magistrat. »

Digitized by Google

Malgré ces menaces, les échevins ne se tinrent pas encore pour battus. Ils s'assemblèrent le 16 juillet, et résolurent : « que dans les circonstances présentes on ne » peut acquérir l'hôtel de Gomiecourt qu'en suppliant » auparavant M. le prince d'Isenghien de permettre que » ledit hôtel, soit visité par des nouveaux expers pour » reconnoitre s'il est bon et solide, et si en y employant » cinquante mille livres on peut le rendre suffisant pour » un gouvernement, de quoy ils dresseront un plan et » un état estimatif : auquel cas on passera le contrat. » Rien ne paraissait plus modéré que cette demande : le prince d'Isenghien ne le prit pas ainsi. Il était bien décidé à briser toute résistance : aussi quand la résolution lui fut portée *sur le champ, le corps étant assemblé*, par M. Leroux de Sarton, de Ramecourt et Wattelet, échevins, et Ansart, conseiller de ville, il leur fit cette réponse : « Est-ce que le magistrat veut me donner la leçon ? qu'on » ait à changer cette résolution, sinon je vous feray met- » tre tous en prison, en attendant les ordres de la cour. » Le magistrat pressé d'une manière si violente, ne sollicita qu'un répit de vingt-quatre heures pour convoquer une assemblée de bourgeoisie : le gouverneur ne voulut pas l'accorder. Il joignit à son refus un acte de brutalité vraiment inqualifiable, et qu'il faut rapporter textuellement, d'après les procès-verbaux, car on pourrait être taxé d'exagération. « Le magistrat en corps s'étant trans- » porté immédiatement chez M. le prince d'Isenghien, » il lui a présenté la résolution ci-dessus. Après en avoir » fait lecture, il a dit que dans l'instant il allait donner » de ses nouvelles au corps, et s'étant retiré dans la » chambre voisine, où était M. de St-Val, major de la

Digitized by Google

» ville, qu'il a appelé, ledit sieur major est venu dire » au corps du magistrat qu'il était chargé de conduire » dans les prisons M. Bouquel, chevalier, sieur de Sar- » ton, échevin, et M. Ansart, écuyer, sieur de Maricourt, » conseiller pensionnaire de la ville, et le corps ayant » prié ledit sieur major de rentrer dans la chambre, » où étoit M. le prince d'Isenghien, pour lui représenter » de sa part que, cette affaire étant commune, tous » étoient prêts de se rendre à la prison, et qu'ils n'a- » voient qu'à obéir, ledit sieur major étant rentré dans » la chambre où étoit M. le prince d'Isenghien, il est » dans l'instant revenu, et a dit que la volonté du prince » étoit que deux autres du corps se rendissent aussy en » prison. Et à l'instant M. Lefebure, écuïer, sieur de » Gouy, et Le Gay, écuïer, sieur de Ramecourt, tous » deux échevins, ont été conduits dans la prison de la » Châtellenie par ledit sieur major avec les sieurs de » Sarton et Ansart. » Les autorités civiles et militaires de nos jours ont été bien des fois accusées d'arbitraire, mais il faut reconnaître que si un préfet ou un général se permettait de pareilles incartades, il ne resterait pas vingt-quatre heures en fonctions. Sous l'ancien régime, ainsi que nous allons le voir, on était plus indulgent à l'égard des agents du gouvernement : si on exigeait d'eux une soumission absolue aux ordres d'en haut, on leur permettait de traiter sans façon les résistances d'en bas.

Cet état d'infériorité dans lequel se trouvaient les administrations locales vis-à-vis des représentants du gouvernement n'empêcha pas les échevins d'Arras de tenir une conduite noble et digne dans ces tristes circonstances. Loin de se laisser intimider par la colère du

Digitized by Google

prince d'Isenghien, ils résolurent de soutenir la lutte, et ils le firent avec une persévérance et une convenance dignes des plus grands éloges. En effet, dans leurs pénibles efforts pour obtenir justice, il ne leur échappa jamais une fausse démarche ni une parole mal sonnante. Après avoir quitté l'hôtel du gouverneur, le magistrat retourna à l'hôtel-de-ville et prit la résolution « de députer par devers sa » majesté les sieurs Lallart et Lagneau pour luy repré- » senter très humblement qu'il n'a été rien fait de la » part du magistrat par raport au logement de M. le » prince d'Isenghien qui ait pu lui attirer un emprison- » nement ignominieux du magistrat en entier, exécuté » en la personne de quatre de ses membres conduits pu- » bliquement en prison par le major de la place. »

En même temps, les échevins écrivaient au cardinal de Fleury la lettre suivante : « Monseigneur, c'est avec » le plus grand de tous les regrets que nous nous trou- » vons forcés d'avoir recours à votre Éminence pour la » suplier de présenter au Roy nos très humbles repré- » sentations sur l'injure que tout le corps du magistrat » d'Arras vient de recevoir dans la personne de trois » Echevins et du conseiller de ville, qui ont *étés* con- » duits publiquement aux prisons de la chatellenie de » cette ville, en conséquence des ordres de M. le prince » d'Isenghien. Les sieurs Lallart et Lagneau, Echevins » de cette ville, que nous députons vers votre Eminence, » luy remettront les délibérations que notre honneur et » notre conscience, et le bien public nous ont dictés, et » qui sont l'unique cause de l'injuste emprisonnement » de nos confrères. Vous y reconnaîtrez, Monseigneur, » que si nous avons encouru la disgrâce du prince

Digitized by Google

» d'Isenghien, c'est uniquement parce que nous n'avons » pas cru devoir passer un contrat d'acquisition de » l'hôtel de Gomiecourt, à cause des sommes immenses » qu'il faudrait pour rendre cet hôtel solide et habitable. » Nous nous proposons d'envoyer dans la journée de » demain à ces députez un mémoire détaillé de tout ce » qui s'est passé au sujet de cette affaire depuis que le » Roy nous a ordonné de loger le Prince. Ils auront » l'honneur de le remettre à votre Eminence, afin que » sa majesté puisse, en connaissance de cause, décider si » nous devons obéir aveuglément au Prince, quand il » s'agit d'employer dans un gouvernement une somme » aussy considérable que celle qui aurait occasionné » cette acquisition, si on l'avait faite, et qui mettrait la » ville hors d'état de continuer le service. Nous vous » suplions très humblement, Monseigneur, d'avoir égard » à nos justes représentations, et de vouloir bien protéger » un corps désolé de l'affront qui vient de luy être fait » dans la personne de quatre de ses membres qui n'était » certainement pas mérité, en ordonnant leur élargisse- » ment. »

Les députés, arrivés le 17 juillet à Compiègne, où se trouvait la cour, se mirent immédiatement en devoir de remplir leur mission, et le lendemain, ils écrivaient à leurs commettans : « Messieurs, nous sommes arrivés » hier vers les quatre heures à Compiègne. Le Roy était » à la chasse et les ministres n'étaient pas chez eux. » Tout ce que nous pûmes faire ce fut de prévenir pour » avoir audience ce matin. Nous avons vu son Eminence » à son levée, nous lui avons présenté la lettre dont » vous nous aviez *chargé* et nous lui avons détaillé au-

Digitized by Google

» tant que nous l'avons pu la cause de notre mission. Il » n'était pas prévenu par M. le prince d'Isenghien, et il » nous a donné des marques de sa surprise sur l'em- » prisonnement des membres du magistrat le représen- » tant en entier. Il nous a reçu avec beaucoup de bonté, » nous a promis sa protection et nous a dit de voir » M. d'Angervillers à ce sujet. Nous nous y sommes » rendus aussitôt. Le ministre n'était pas plus informé » de l'événement qui nous appelait à la cour que Mon- » seigneur le Cardinal. Il a lu attentivement votre lettre. » Nous lui avons demandé l'élargissement des prison- » niers. Il nous a répondu qu'il fallait auparavant en- » tendre M. le prince d'Isenghein sur les causes de l'em- » prisonnement. Il faudra donc qu'ils prennent patience » pendant quelques jours dans leur retraite. La cour est » informée de leur détention. Elle donnera (nous n'en » doutons pas) ses ordres pour leur liberté. Comptez sur » une exactitude parfaitte à remplir vos volontez et sur » des nouvelles journalières de nos opérations. Nous » avons aussy prévenu M. de Bricquet, premier commis » de M. d'Angervilliers. Il compte que cette affaire luy » sera renvoyée. Nous ne croyons pas nous flatter mal à » propos en vous annonçant que les visages des ministres » nous promettent une décision favorable à vos vœux. »

Le 20 juillet, M. Lagneau écrit : « Nous avons *reçue* la » lettre et le mémoire que vous nous avez fait l'honneur » de nous envoyer par un exprès qui est arrivé yey » avant-hier le soir. Nous avons hier fait copier deux » doubles dudit mémoire et autres pièces. Nous venons » de les présenter aux ministres. M. d'Angervilliers » nous a dit que M. le prince d'Isenghien recevrait des

Digitized by Google

» ordres pour l'élargissement des prisonniers, et que la » lettre était partie hier. Ce ministre nous a *informé* » qu'il verrait notre mémoire et nous rendrait justice. Nous » le verrons de temps en temps pour l'en faire souvenir. » Nous croyons, Messieurs, qu'il a reçu hier une lettre » de M. le prince d'Isenghien. Nous veillerons à tout, » n'apréhendez pas les fausses démarches de notre part. » Cette lettre du prince d'Isenghien serait curieuse à connaître pour savoir comment il expliquait les choses, mais elle n'existe pas au dossier.

Le mémoire au roi est remarquable par sa clarté et la convenance du style. Il est impossible de le citer en entier, car il est très long. Nous en transcrivons le commencement et la fin. « Sire, le magistrat de votre ville » d'Arras prend la liberté de porter ses justes plaintes » jusqu'au pied du thrône de votre majesté. Il voudroit » pouvoir dissimuler l'insulte qu'il vient de recevoir. Il » sacrifieroit volontiers son ressentiment si son silence » n'interressoit tous les magistrats du royaume qui se- » ront sans doute allarmés de la conduite que M. le » prince d'Isenghien, gouverneur d'Arras, vient de tenir » envers les mayeurs et échevins de cette ville. » Suit un exposé des faits fort bien présenté, et le détail des propositions sur lesquelles on a prié le prince d'Isenghien de se prononcer. Le mémoire se termine ainsi : « Toutes » ces propositions auroient bien dû satisfaire M. le prince » d'Isenghien, votre majesté verra au moins que le ma- » gistrat n'a manqué ny de zèle, ny d'exactitude pour » exécuter vos ordres. M. le gouverneur, fatigué appa- » remment des représentations réitérées des échevins au » sujet de l'hôtel de Gomiecourt a pris un conseil vio-

Digitized by Google

» lent. Le magistrat étant chez lui en corps, il fit arrêter
» et conduire publiquement en prison, par le major de la
» place, trois échevins et le conseiller pensionnaire de la
» ville, tous quatre gentilshommes dont le seul crime
» (qui est commun à tout le magistrat), est de n'avoir pas
» voulu passer dans le jour le contrat d'acquisition de
» l'hôtel de Gomiecourt. Les quatre membres du ma-
» gistrat sont depuis lors dans les prisons les plus
» étroites de la ville, qui ne sont remplies actuellement
» que d'insensez et de fous furieux. C'est de cette vio-
» lence que le magistrat demande justice en se jettant
» aux pieds de Votre Majesté. Il n'a pas mérité cette
» humiliation, il s'est toujours tenu dans les bornes du
» respect qu'il doit à M. d'Isenghien. Rien ne luy est
» échapé qui mérite un châtiment aussi sévère. Les
» résolutions qu'il a *pris* et qu'il a *présenté* par écrit à
» M. le prince d'Isenghien sont jointes à ce mémoire :
» tout y est mesuré. Il demande donc avec larmes et
» avec confiance la liberté de ses membres emprisonnez,
» et il invoque la justice de Votre Majesté pour être
» dorénavant à l'abry de pareille violence. »

Ces sollicitations finirent par réussir, et le 22 juillet, M. Lagneau écrivait : « Nous sortons de chez M. d'Anger-
» villiers, qui nous a *receu* avec beaucoup de bonté. Il
» nous a promis qu'il alloit écrire au magistrat d'Arras,
» et que sa lettre marqueroit assez que la cour ne désap-
» prouve pas votre conduitte. Elle facilitera des arrange-
» mens avec M. le prince d'Isenghien au sujet de son loge-
» ment. Nous n'avons plus ycy qu'à remercier les minis-
» tres, et nous serions en état de partir au plus tard dans
» deux jours. Mais comme c'est vous, Monsieur, que nous

Digitized by Google

» devons consulter là-dessus, nous attendons vos ordres
» pour que vous ne nous reprochiez pas d'être partis sans
» vous avertir, et sans sçavoir ce que vous pensez du dé-
» nouement de cette affaire. Nous commençons à nous
» lasser ycy extrêmement. Si vous pensez comme nous
» que notre mission soit achevée, faites nous la grâce de
» nous envoyer le même exprès qui sera ycy *plus tost*
» qu'une lettre par la poste, et nous partirons aussi-
» tost. »

Le magistrat d'Arras avait donc obtenu l'élargissement de ses membres; mais il n'obtint que cela. On a sans doute remarqué cette phrase qui termine la requête au roi et qui demande, comme qui dirait, des garanties constitutionnelles contre l'arbitraire des représentants du gouvernement. Loin de les lui accorder, on n'infligeait même pas un blâme au gouverneur. Il y a plus, les échevins qui avaient passé en prison six ou sept *de ces nuits qu'avec peine on pardonne*, étaient obligés de faire les premiers pas au-devant de M. le gouverneur et de lui redemander ses bonnes grâces, comme des écoliers qu'un maître aurait punis: Car tel était le bon plaisir de la cour. Voici, en effet, ce que M. d'Angervilliers écrivait de Compiègne, le 22 juillet, à MM. du magistrat. « J'ay reçeu la lettre que vous m'avez écrite le 16 de
» ce mois, et Son Eminence m'a renvoyé celle qui lui a
» été remise par vos députez au sujet de l'emprison-
» nement qui a été fait de trois de vos échevins et d'un
» conseiller de ville par ordre de M. le prince d'Isenghien.
» Je luy ay mandé que l'intention du roy étoit qu'il leur
» rendit la liberté, et je ne doutte pas que cela ne soit
» actuellement exécuté. Je vous exhorte à le voir, il vous

Digitized by Google

» recevra avec bonté et conférera amiablement avec vous
» sur les points qu'il y aura à prendre pour qu'il soit
» logé décemment, conformément aux intentions de Sa
» Majesté. Il est juste que vous y apportiez de votre part
» toutes *les facilités* convenables, et que vous viviez do-
» resnavant avec votre gouverneur de manière qu'il vous
» rende sa bienveillance, à quoy je ne doute pas que
» vous le trouviez très disposé. »

Quand le ministre annonçait aux échevins que le prince d'Isenghien les recevrait avec bonté et était tout disposé à leur rendre sa bienveillance, il s'avançait beaucoup et avait compté sans l'humeur altière du gouverneur. En effet, pour se conformer aux injonctions qu'ils avaient reçues, les échevins cherchèrent l'occasion de se présenter devant le prince d'Isenghien et de rentrer en grâce auprés de lui. Cette occasion s'offrit tout naturellement lorsque le gouverneur revint à Arras, après sa tournée dans les places de la province. C'était le 20 juillet 1738: le magistrat se transporta chez lui sur les cinq heures du soir, et le conseiller pensionnaire portant la parole, lui dit : « Monseigneur, le magistrat vient » pour avoir l'honneur de vous assurer de ses respects, » et vous témoigner la joye qu'il a de vous voir de retour » en cette villle. » A quoy le prince d'Isenghien a répondu : « Messieurs, je suis fâché d'avoir été obligé de » faire ce que j'ai fait. J'espère que l'intelligence avec » laquelle vous viverez avec moy me fera oublier le » passé, et me mettra dans le cas de bien vivre ensemble » et de travailler de concert pour le service du roy. » Alors le conseiller pensionnaire luy a dit : « Monsei- » gneur, vous trouverez toujours ces Messieurs disposés

Digitized by Google

» à faire tout ce qui dépendra d'eux pour le service du » roy. » Là-dessus les échevins se retirèrent.

A moins d'être tout à fait impoli, il était difficile de répondre plus froidement à la démarche des échevins, aussi furent-ils vivement froissés, et le 31 juillet ils s'assemblèrent sur les dix heures du matin, et résolurent de faire des représentations au gouverneur. « Auquel » effet, MM. de Gouy et Lallart, échevins semainiers » ont été lui demander audience de la part de la » Chambre, et leur ayant donné son heure, à quatre » heures après-midy du même jour, le magistrat en corps » s'y est rendu. » Si le prince d'Isenghien n'avait consulté que son inclination, il aurait sans doute traité les échevins comme la première fois ; mais il craignit de se mettre une mauvaise affaire sur les bras et, sans être encore tout à fait gracieux, il se montra convenable dans cette entrevue. « Le conseiller pensionnaire lui lut » les discours arrêtés en Chambre à l'Assemblé du matin ; ils étaient conçus en ces termes : « Monseigneur, » pénétrés de la plus vive douleur de la manière » dont vous nous avez *receu* hier, nous prenons la li- » berté d'en porter à vous même nos justes plaintes, » fondées sur ce qu'ayant exposé notre conduite au roy » qui ne l'a pas *désaprouvé*, il est bien humiliant pour le » magistrat que vous luy ayez *rapellé* qu'il vous *ait* obligé » de le mettre en prison. » A quoy le prince d'Isenghien répondit : « Je ne crois pas, Messieurs, vous avoir *choqué* » par les termes dont je me suis servy hier. J'avois cru » au contraire vous avoir fait politesse. Mes sentimens » étaient d'oublier le passé de part et d'autre, et de vi- » vre en bonne intelligence. »

Digitized by Google

Cette crise termine ce que j'appellerai la période aigüe de l'affaire. Désormais les choses vont marcher plus pacifiquement, mais il s'en faut beaucoup qu'on soit encore près de s'entendre. Le prince d'Isenghien n'avait accepté qu'à contre-cœur un logement dans un vieil hôtel qu'il fallait remettre à neuf. Il aurait préféré qu'on lui en bâtit un nouveau. Profitant habilement des objections faites par les échevins contre l'acquisition de l'hôtel de Gomiecourt, il insinua qu'il vaudrait peut être mieux construire sur le terrain du Pré-Cagnon. Mais c'était ce que les échevins redoutaient le plus. Aussi, le 17 août 1778, ils se décidèrent à envoyer au prince une députation pour traiter avec lui de cette importante question. Il était alors dans sa terre d'Oignies. C'est à cause d'elle, pour le dire en passant, qu'il fut convoqué aux Etats d'Artois de 1747 (Bultel, page 253). « MM. Lagueau et » de Gouy vinrent l'y trouver, pour l'assurer que sans » perdre de temps on travaillerait à lui donner un loge- » ment convenable, conformément aux intentions de la » cour, et que le magistrat croyoit que la voye la plus » sûre pour y parvenir, étoit de consulter et prendre » l'avis d'*habils* architectes. Pourquoy M. le prince » d'Isenghien est prié de trouver bon que l'on appelle » le plus *habil* architecte de Lille pour, conjointement » avec le sieur Brizeux, qui sera aussy appelé, faire » toutes les opérations qui seront nécessaires pour mettre » M. le prince d'Isenghien et le magistrat en état de » *jetter* les yeux sur l'endroit le plus convenable *au bien* » *publique*. » C'est toujours la continuation du même système. Quand on est trop pressé on a recours à des faux-fuyants. Cette fois il fallait contre-battre le projet d'éta-

Digitized by Google

blissement au Pré-Cagnon; on trouva des experts qui démontrèrent que ce projet était inexécutable. Les experts disent trop souvent tout ce qu'on veut leur faire dire: nous allons en avoir bien des preuves dans ce qui nous reste à rapporter. Le 19 septembre 1738, Jean Gayant, Jean Leflon, Louis Dehay, Pierre Leflon et Jacques Gayant, tous cinq maîtres *massons* de la ville, se transportent au Pré-Cagnon, et déclarent que les anciennes fondations du rempart, sur lesquelles on propose d'asseoir la nouvelle construction, ne seraient pas assez solides pour le recevoir. A l'appui de leur expertise, ils joignent un mémoire d'observations contre le projet. Le terrain est aquatique et sujet aux brouillards, le Crinchon, qui le traverse, l'expose aux inondations, on y sera enfermé *comme dans une boîte*, puisqu'on *aura pour objet* le rempart à gauche, et que derrière *on sera offusqué* par tous les arbres des prairies voisines; à droite, les *cazernes*, devant et *une* abreuvoir. Le moulin du rempart (on le voit encore figurer sur un plan de 1704), occasionnera un vent perpétuel et un bruit continuel. La proximité des casernes et de l'abreuvoir empêchera les carrosses d'avoir un libre accès. Les chevaux pourront prendre le mords aux dents par suite du bruit de la caserne, et les exercices, qui se font surtout le matin, troubleront le repos de M. le gouverneur. On voit que rien n'est oublié. En conséquence, les échevins décident: « Que M. le prince d'Isenghien sera supplié de ne pas » s'arrêter au Pré-Cagnon. » Mais ils ne s'en tiennent pas à ces supplications, car ils savent maintenant à qui ils ont affaire. Aussi, le 30 septembre, ils font partir *en poste*, M. Du Repaire, mayeur, et Legay de Ramecourt,

Digitized by Google

échevin, pour « demander à M. l'intendant, au cas où » M. le prince d'Isenghien lui adresserait des plans, de » ne rien décider, et de trouver bon que le magistrat se » *deffende* à la cour, qui est saisie de cette affaire. » En même temps, on écrivait à M. d'Angervilliers « qu'il » était impossible de se déterminer pour le Pré-Cagnon, » où tout est incertain, et on le suppliait de rejeter un » projet qui ne pouvait être exécuté moyennant cin- » quante mille écus, somme à laquelle Sa Majesté avait » limité la dépense. » Et, comme on ne saurait prendre trop de précautions, on envoyait à Lille, le 29 octobre, M. Bouquel de Sarton et Legay de Ramecourt, échevins, pour consulter des entrepreneurs et autres personnes habiles, et ils en rapportaient un avis corroborant en tous points l'expertise des maîtres maçons d'Arras.

Ces démarches eurent pour résultat de faire rejeter le Pré-Cagnon, mais le magistrat ne put parvenir à faire adopter la maison du lieutenant du roi, qui était l'objet de ses prédilections. Il fallut donc en revenir à l'hôtel de Gomiecourt. Ici, nouveaux efforts pour retarder la solution. Le 19 novembre 1738. « Messieurs du magis- » trat ayant *examinés* le plan et devis dressés par Adrien » d'Huez, qui leur ont été remis aujourd'hui par M. l'in- » tendant, au sujet de l'hôtel de Gomiecourt, avec les » les projets d'actes et de mémoires, ont *résolus* de re- » présenter à M. l'intendant que, par les opérations cy » devant faites sur cet hôtel, les mémoires en tenus et » envoyés à la cour, on y a exposé que l'hôtel ne *vallant* » rien en toutes ses parties, il devoit être *jetté* absolu- » ment bas. » Et en effet, le 20 novembre, ils font faire, sous la surveillance de MM. Watelet et Marchant, éche-

Digitized by Google

vins, une expertise, d'où il ressort que l'hôtel de Gomiecourt est tout à fait en mauvais état, et que, pour le rendre habitable, il faudra y dépenser bien plus de cinquante mille écus.

Mais M. Chauvelin était décidé à vaincre toutes ces résistances. Il en avait obtenu l'autorisation de la cour, et le 27 décembre il écrivait à son subdélégué M. Hébert : « M. d'Angervillers, à qui j'ay rendu compte de tout ce » qui s'est passé au sujet de l'hôtel de Gomiecourt, m'a » mandé que l'intention du roy étoit que le magistrat » acquit cette maison sur le pied convenn, et y fit les » réparations nécessaires pour y placer le gouverne- » ment. Je vous prie donc, à la réception de cette lettre, » de vous transporter au magistrat, où vous en ferez lec- » ture, et de luy présenter l'acte signé de M. de Go- » miecourt, dont vous avez un double, pour que le ma- » gistrat le signe. »

Rien n'était plus formel que cet ordre ; les échevins cherchèrent encore à l'éluder. Le 2 janvier 1739, ils s'assemblent, et après avoir, comme de coutume, protesté de leur désir de satisfaire M. le prince d'Isenghien, ils demandent que l'hôtel de Gomiecourt ne soit pas « acheté » plus de soixante-dix mille livres, sans quoi les répara- » tions qui y sont nécessaires absorberaient plus que les » cinquante mille écus. »

M. Chauvelin, irrité de ces refus, exige, le 10 janvier, qu'on lui fournisse un état exact de ces réparations, et il invite les échevins à faire en sorte que cet état ne monte pas à un prix excessif, « pour ne pas donner occasion à » M. le comte de Gomiecourt de se plaindre, et au public » ainsy qu'à la cour de penser que vous agissez en cela

Digitized by Google

» par passion et par prévention, ainsi qu'on vous en a » accusés. » Ce n'est pas tout : cette lettre aigre douce est suivie, le 13 janvier, d'une mise en demeure positive, elle est ainsi conçue : « M. le prince d'Isenghien se » plaint, Messieurs, et avec raison, que vous *aportez* des » nouvelles longueurs à l'affaire du gouvernement. » Vous savez ce que je vous ay mandé en dernier lieu à » ce sujet, et ce qui me reste à vous dire à présent, est » que, si dans huit jours cette affaire n'est pas terminée » pour l'hôtel de Gomiecourt, nous prendrons, M. le » prince d'Isenghien et moy, les ordres de la cour pour » faisre le bastiment au Prez-Cagnon. » Malgré cet épouvantail du Pré-Cagnon, les échevins ne se rendent pas encore, seulement ils vont trouver M. de Gomiecourt et lui offrent soixante-douze mille quatre cents livres, et comme celui-ci demande quatre-vingt-cinq mille, ils écrivent à M. Chauvelin qu'il leur est impossible de faire cette concession, et ils l'adjurent de se prononcer pour la maison de M. de la Roque. Mais M. Chauvelin ne se laisse pas apitoyer : le 13 février, il leur mande que M. le prince d'Isenghien, ayant totalement rejeté le plan de la maison de M. de la Roque, il n'y faut plus songer. Il leur conseille, en conséquence, de finir avec M. de Gomiecourt, sur le pied de quatre-vingt-mille livres « à » moins, ajoute-t-il, que vous n'ayez envie que l'affaire » finisse sans vous et d'une façon qui sûrement vous » serait désagréable. » Ainsi on en était venu aux menaces. Ces menaces ne furent pas encore capables de forcer les échevins à faire l'acquisition qui leur répugnait tant. Si on ne connaissait l'obstination proverbiale des artésiens, cet exemple en serait la meilleure preuve.

Digitized by Google

L'intendant, fort embarrassé, écrit le 23 février à son subdélégué : « Je viens de recevoir une nouvelle lettre du » magistrat, par laquelle il m'a marqué qu'il ne peut » rien ajouter aux offres de soixante-douze mille quatre » cents livres qu'il *a fait* à M. de Gomiecourt. Après » avoir veu la dernière lettre que je vous ay écrite il y » a deux jours, il insiste encore dans cette résolution. » Instruisez-en M. le comte de Gomiecourt, et dites luy » que s'il n'accepte pas les soixante-douze mille quatre » cents livres, il n'y a qu'à regarder le marché comme » rompu *totallement*, et en ce cas vous ferez sçavoir au » magistrat qu'il n'y faut plus songer, et qu'on ira bastir » au Prez-Cagnon. » Que fait alors le magistrat ? Il prend de cette lettre la partie qui lui convient, et il laisse l'autre. Aussitôt il mande au prince d'Isenghien que M. l'intendant a fait déclarer à M. le comte de Gomiecourt que « le marchez est rompu. » En conséquence, il supplie M. le gouverneur de vouloir bien arrêter son choix sur la maison de M. de la Roque. En même temps il écrivait au cardinal de Fleury pour implorer sa protection, et lui envoyait un mémoire où il expliquait tous les efforts qu'il avait faits pour mener cette affaire à bonne fin.

Mais pendant toutes ces négociations, M. de Gomiecourt, qui avait besoin d'argent, craignait de manquer la vente de son hôtel, et il se décidait à accepter l'offre de soixante-douze mille quatre cents livres. Le magistrat se trouva ainsi pris dans ses propres filets, au moment où il croyait avoir si bien arrangé les choses qu'on allait être obligé d'accepter la maison de M. de la Roque; mais il avait au moins la consolation de se dire que par ses résistances il avait fait gagner à la ville la différence

Digitized by Google

entre cent mille livres, prix auquel le prince d'Isenghien voulait d'abord qu'on traita, et soixante-douze mille quatre cents livres, prix auquel se réduisaient en définitive les prétentions de M. de Gomiecourt. Certes, ce n'était pas un mince bénéfice.

Restait la passation de l'acte : elle fut assez laborieuse. En effet, le 18 avril 1739, M. Chauvelin écrivait au magistrat : « M. Hébert me marque que vous voulez, pour » consommer l'affaire de l'hôtel de Gomiecourt, passer » un décret, et avoir la ratification de M. le chevalier de » Gomiecourt (il demeurait en Espagne et était gouverneur de Valence). On croit que l'un et l'autre sont » inutiles au moyen de la signature de M^me^ de Gomie- » court et de la connaissance que vous avez de tous les » créanciers. Si réellement cela n'est pas nécessaire, je » souhaiterois, ainsy que M. d'Isenghien, que vous ne » l'exigeassiez pas. Mais si absolument vous ne pouvez » vous en dispenser, nous exigeons, l'un et l'autre, que » vous fassiez dès à présent le contrat, dans lequel vous » prendrez toutes les suretés convenables pour le décret » de ratification, et la sureté des prix que vous consi- » gnerez, et que vous mettrez sur le champ les ouvriers » dans la maison. » Ainsi, on ne voulait laisser à MM. les échevins aucune échappatoire, et on les mettait véritablement au pied du mur.

L'acquisition de l'hôtel de Gomiecourt eut donc lieu le 12 août 1739, par décret devant le conseil d'Artois. Mais il fallait se procurer de l'argent pour le payer. Voici comment on s'y prit. M. Quarré du Repaire, mayeur, s'engagea à verser entre les mains des créanciers de M. de Gomiecourt, la somme de cinquante mille livres,

Digitized by Google

trois jours après l'adjudication. Du moment du paiement, M. du Repaire devait recevoir l'intérêt au denier vingt, soit deux mille cinq cents livres par an, de trois mois en trois mois. La ville avait la faculté de se libérer envers le prêteur quand elle le voudrait, mais seulement à concurrence de six mille livres par chaque année. Pour sûreté de la créance, la ville «affectait par privilége » et hypothèque tous ses biens et revenus, et, en outre, » l'hôtel de Gomiecourt à acquérir avec toutes les amé- » liorations à effectuer. » Voltaire disait des banquiers : *Ils me volent et je les remercie.* Si la ville d'Arras ne se fit pas voler par son mayeur, transformé en banquier pour la circonstance, elle ne lui refusa pas ses remerciements, et même des remerciements assez lucratifs. On va en juger. Le 11 mai 1739, « le magistrat, assemblé » en chambre échevinale, en considération et en recon- » naissance des services rendus à la dite ville depuis dix » ans par Monseigneur du Repaire, mayeur de cette ville, » et au publicq, et spécialement pour celui qu'il vient » de luy rendre, en s'obligeant de fournir une somme » de cinquante *mil* livres pour parvenir à l'acquisition » d'un gouvernement en cette ville, laquelle acquisition » n'aurait pu se faire sans cette avance, qui a eu pour » fondement les conditions marquées cy-après, sans les- » quelles même elle n'auroit point été faitte, a résolu : » 1° que l'office de maire de la ville d'Arras créé héré- » ditaire par édit de 1692, levé par le sieur Nicolas- » François Bouquel, et réuny au corps de ladite ville, » n'en pourra être désuny pour quelque cause que ce » puisse être; 2° que ledit sieur du Repaire, par-dessus » les droits, honneurs, profits et émolumens dont il a

Digitized by Google

» jouy jusqu'à ce jour, en vertu de sa commission de » mayeur, aura, pendant sa vie, voix délibérative, sans » qu'elle puisse être accordée au successeur du sieur » du Repaire audit état de mayeur, après le rembour- » sement fait de la dette de cinquante *mil* livres; 3° que » si, au jour du décès du dit sieur du Repaire, la tota- » lité de la susdite somme de cinquante *mil* livres ne » luy avoit pas été restituée, tous ceux qui se mettront » sur les rangs pour le remplacer en sa commission de » mayeur, seront tenus, avant de pouvoir être admis par » MM. du magistrat, dans l'élection des trois personnes, » qu'ils ont pour ce droit de présenter à Sa Majesté, » de donner à l'apaisement de mesdits sieurs du magis- » trat bonne et solidaire caution pour la restitution des » cinquante *mil* livres, ou de ce qui resteroit lors dû, » et d'en passer obligation pardevant notaire en bonne » et due forme, payable le jour précédant leur instal- » lation, laquelle ne pourra point être *faitte* auparavant: » 4° qu'en reconnaissance des services dont est fait » mention cy-dessus, le corps du magistrat d'Arras in- » vite ses successeurs de donner dans cette élection » toute préférence à l'un de ses enfants pour remplacer » son père. » Cette dernière clause ne fut que trop fidè- lement exécutée. En effet, à la mort de M. Quarré du Repaire, la dette de la ville n'était pas acquittée, et, comme il ne laissait que des enfants mineurs, il fallut se résigner à avoir un mayeur en tutelle: ce fut M. Quarré de Chelers. Il est vrai que son oncle, M. Bouquel de Valhuon, mousquetaire du roi, fut autorisé à gérer, en son nom, l'office de mayeur jusqu'à sa majorité. Ainsi cet office, racheté avec tant de peine, se trouvait encore

Digitized by Google

une fois engagé pour de longues années, et allait tomber dans les mains d'un *incapable* doublé d'un *soldat*. Telle était la conséquence de l'obligation imposée à la ville de fournir un logement au gouverneur.

Mais ce n'était pas encore assez. Comme les échevins l'avaient prévu, les dépenses d'appropriation de l'hôtel de Gomiecourt furent beaucoup plus considérables qu'on ne le supposait, en sorte que la somme de cinquante mille écus, fixée par le roi, se trouva bientôt dépassée. En présence de ce surcroit de charges, le magistrat voulut au moins faire partager l'excédant de la dépense par l'Etat; ce fut en vain. Il rencontra l'opposition formelle du maréchal d'Asfeld, ministre de la guerre. Il fut donc obligé de se procurer de nouvelles ressources, et voici la délibération qu'il prit le 16 décembre 1740. « Mes- » sieurs du magistrat, assemblés en leur chambre éche- » vinale par ordre de M. l'intendant, et sur la proposi- » tion qui en fut *fait* qu'il fallait prendre les moyens » de trouver des fonds pour achever le bâtiment du » gouvernement, qu'on estime qu'il coûtera encore en- » viron quarante *mil francs*, ont *résolus* de demander la » permission de faire la vente des terrains et empla- » cemens du Grand-Turc, Bouloirs, Griffon, Ste-Barbe » et la Petite-Place ou terrain vague joignant la porte » de Cité, pour les deniers provenant de la vente des » terrains et emplacemens être employés à achever ledit » bâtiment du gouvernement, et, en cas d'insuffisance, » du produit de la vente desdits terrains et emplacemens, » la ville y pourvoira pour le surplus par les voyes les » plus convenables aux biens et aux intérêts de ladite » ville. » La plupart de ces emplacements étaient occu-

Digitized by Google

pes par de vieilles casernes, où depuis longtemps les troupes étaient fort mal logées. La ville, qui devait à cette époque fournir des casernes à la garnison, obtint du ministre de la guerre, l'autorisation de vendre celles des Boulets, rue du Coclipas, du Griffon, rue des Trois-Visages, du Grand-Turc, rue des Teinturiers et de Ste-Barbe, rue d'Amiens, mais à la condition que, sur le prix à en provenir, il serait prélevé la somme nécessaire pour la réparation des autres casernes existant alors dans la ville.

Moyennant des sacrifices aussi considérables et peut-être d'autres dont nous ne trouvons pas mention aux registres mémoriaux, l'hôtel du gouverneur fut achevé en 1742. Il en résulta cet immense corps de bâtiment à deux étages qui s'étend, rue des Trois-Faucilles, depuis la maison actuelle de M. Fagniez, jusqu'à la petite rue de la Marche, et qui devait passablement ressembler lui-même à une caserne. Nous ne savons si M. le gouverneur fut satisfait de son habitation, mais nous ne trouvons plus de trace de son mécontentement. Au contraire, pendant les longues années de son administration, il paraît avoir établi à Arras des relations solides qui l'attachèrent au pays. Ainsi, il fut le protecteur, non seulement titulaire, mais efficace de l'Académie d'Arras, car dans cet hôtel même, qui avait coûté aux échevins tant d'argent et de tribulations, il accorda à la Compagnie un local, au second étage, pour tenir ses séances.

Ajoutons qu'à peine construit, l'hôtel du gouvernement reçut un hôte illustre, le roi Louis XV, en personne. Ce fut là, en effet, que ce monarque logea, en

Digitized by Google

1744, lors du séjour qu'il fit à Arras. Aujourd'hui ce bâtiment, qui a eu de si hautes destinées, n'est plus que l'ombre d'un grand nom. Vendu à la Révolution, il a été partagé en différents lots, et, à part quelques habitations particulières, il est presque entièrement occupé par des logements d'ouvriers. *Sic transit gloria mundi.*

Digitized by Google

Digitized by Google

II.

PIÈCES RELATIVES

au

CONCOURS DE 1870

et aux

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAITS

des

PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE

Du 5 août 1870. — ... Il est décidé qu'à cause des circonstances extraordinaires dans lesquelles nous sommes, par suite de la guerre avec la Prusse, *la séance publique n'aura pas lieu* à l'époque accoutumée.

Du 19 août 1870. — ... L'assemblée n'est pas en nombre, mais, vu l'urgence et la nécessité de rendre aux artistes leurs tableaux, qui ne peuvent être conservés au Musée indéfiniment, dans les circonstances où nous sommes, elle croit pouvoir inviter le secrétaire à faire un rapport verbal sur le résultat des séances de la commission des Beaux-Arts et adopter les conclusions de cette commission, sauf approbation ultérieure de la société.

Ces conclusions de la commission sont les suivantes : 1° Pas de partage de prix; — 2° Prix total (500 francs), accordé à M. Dubois, artiste-peintre à Arras.

Il est entendu que la Société n'aura plus de réunion jusqu'au premier vendredi d'octobre, l'époque ordinaire de la clôture de l'année académique étant arrivée

Digitized by Google

Du 7 octobre 1870. — Il est donné lecture de la délibération d'urgence, mais conditionnelle, faite par les sept membres présents à la réunion du 19 août dernier, et relative au prix de Peinture. Cette délibération est ratifiée et les conclusions sont adoptées.

Il est décidé que la proclamation du nom des lauréats sera faite en séance ordinaire, le vendredi 21 octobre, et qu'une convocation spéciale sera adressée à cette fin à tous les membres résidants.

Du 21 octobre 1870. — ... Il est décidé que les élections seront remises à un temps moins agité par les préoccupations de la guerre, et la Société passe à la seconde des affaires mises à l'ordre du jour.

Les plis cachetés sont ouverts par M. le président, et le résultat des concours est proclamé ainsi qu'il suit :

Histoire. — M. Louis Cavrois, auditeur au Conseil d'Etat :

Médaille d'or de 100 francs.

Poésie. — M. Delphis de La Cour, à Loches :

Médaille d'argent.

Mémoires hors Concours. — M. Ad. de Cardevacque:

Médaille d'argent.

Beaux-Arts. — M. Dubois, artiste-peintre à Arras :

Prix intégral de 500 francs.

Les lauréats seront informés de leur succès par M. le secrétaire-général, qui fera également connaître le résultat de ces divers concours par la voie des journaux.

Digitized by Google

CONCOURS DE POÉSIE.

La commission, nommée le 3 juin 1870, se composait de MM. de Mallortie, de Sède, Lecesne, Caron, Paris.

Elle a choisi pour son rapporteur, M. de Sède, qui a présenté un rapport à l'Académie dans la séance du 8 juillet, et les conclusions de ce rapport ont été approuvées.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

1870

Par M. le Baron DE SÈDE

Membre résidant.

MESSIEURS,

Qu'est-ce que la Poésie ?

Nous en chercherions vainement une définition exacte et plus parfaite que son nom lui-même, qui veut dire *création*.

Créer, c'est là, en effet, dans tous les arts, l'acte suprême du génie, celui qui rapproche le plus l'homme de sa divine origine, qui marque le mieux son empire, et qui l'élève vers les plus hautes régions.

A côté du grand et sublime poète, dont la puissance

Digitized by Google

créatrice emplit les mondes et les peuples des plus éclatantes merveilles, l'homme a pu quelquefois glaner quelques-unes des étincelles divines et s'éclairer de leurs reflets.

Ils sont poètes les grands peintres dont les œuvres nous captivent, nous émeuvent, nous étonnent, et animent d'une vie factice, mais puissante par l'illusion, la toile morte et transfigurée sous leurs mains habiles.

Ils sont poètes aussi ces maîtres de l'harmonie, dont les accents nous pénètrent et nous transportent à leur gré dans les enchantements les plus suaves, dans les terreurs les plus profondes, et qui, dans une langue universelle, parlent à la fois à nos sens et à nos âmes, les langages les plus divers et pourtant les mieux compris.

Ils sont poètes aussi ces artistes de la pierre, qui sculptent dans le marbre, animé par leur souffle, tantôt la grande image des héros, tantôt les pieuses personnifications de la foi, ou qui dressent pour les grandeurs de la terre les riches palais que nous admirons, et pour les grandeurs du ciel ces temples imprégnés de mystère, d'amour, de croyance, devant lesquels s'humilie notre orgueil et qui font monter notre pensée au-delà des choses de ce monde.

Le peintre, l'architecte et le sculpteur, parlent une langue en quelque sorte inarticulée. A celui que la poésie a choisi et nommé par excellence, au maître de la pensée seul appartient la faculté de traduire et de transmettre par la parole les trésors de son imagination.

Il possède à la fois la palette du peintre, — *ut pictura poesis*, — l'harmonie du musicien, le puissant ciseau du sculpteur et le merveilleux compas de l'architecte

Digitized by Google

Non-seulement, tous les autres arts posent devant lui et lui prêtent leurs modèles, mais la nature elle-même a pour ce privilégié des complaisances infinies, en mettant sous ses yeux tout ce qu'il y a de plus auguste dans ses tableaux, tout ce qu'il y a de plus profond, de plus élevé, de plus divin, osons dire le mot, dans l'âme humaine.

Il a la clef de tous les trésors, il sait le chemin de toutes les merveilles, il en pénètre tous les secrets.....

Et, cependant, Messieurs, comme si d'infranchissables obstacles le séparaient de tout cela, comme s'il ne pouvait entrevoir ces immenses richesses qu'à travers une sorte de mirage trompeur, ou comme si la parole était impuissante à les dépeindre, il est presque toujours vaincu dans la lutte. La conquête lui échappe, et l'on compte, à travers les siècles, ceux qui savent l'accomplir tout entière et nous la transmettre.

L'art de la Poésie s'appliquant à la pensée humaine est donc le plus difficile, le plus rare, celui qui mérite les plus ardents respects.

Vous l'avez inscrit dans vos concours, non sans doute dans l'espoir d'y attirer les grands génies, mais pour honorer leur souvenir, mais pour encourager ceux qui, même de très-loin, aiment et suivent leurs nobles traces.

Et, afin de laisser à la pensée toute la liberté de son essor, afin d'élargir la sphère dans laquelle peut se mouvoir l'art de vos concurrents, vous avez livré à leur inspiration le choix des sujets dont ils doivent vous entretenir.

Cette méthode vous a souvent réussi, et nous avons pu, maintes fois, applaudir ici des essais dignes d'éloge et méritant vos récompenses.

Digitized by Google

Le dernier concours, dont un éloquent rapporteur et un juge très-compétent, M. de Mallortie, vous faisait l'an passé, un compte-rendu que celui-ci vous fera doublement regretter, signalait à votre attention plusieurs œuvres d'un réel mérite.

Nous sommes beaucoup moins heureux cette année, et c'est à peine si, parmi les sept poèmes qui vous sont parvenus, votre commission spéciale peut en trouver un seul méritant quelqu'attention.

Il en est des récoltes de la pensée comme des récoltes de la terre. La disette suit l'abondance, mais l'abondance revient après la disette,..... aussi l'avenir est à nous, et quand je dis à nous, Messieurs, je veux dire à l'Académie, qui ne meurt pas avec ses membres et se perpétue par d'incessants recrutements.

Exigerez-vous de votre rapporteur qu'il prenne, une à une, toutes les compositions informes groupées dans le concours de cette année ?

La tâche est lourde et indigeste. Mais vous avez l'habitude et le courage de motiver vos jugements.

Il serait difficile de trouver un classement dans cet ensemble négatif, et de dire quel est le plus ou le moins mauvais des divers ouvrages qui vous sont soumis.

Permettez-moi donc de les prendre par rang d'inscription.

Le premier est un retardataire du dernier concours. Une bienveillante jurisprudence vous porte à conserver pour l'année suivante les travaux adressés après l'expiration des délais réglementaires

Celui-ci a, peut-être, essayé diverses pérégrinations avant de vous parvenir.

Digitized by Google

Le sujet choisi avait de l'actualité.... il y a trois ans.

C'était notre grande et splendide exposition universelle qui l'avait inspiré.

Certes, Messieurs, le choix d'un tel sujet était heureux.

Les conquêtes merveilleuses de l'homme dans ce domaine de la matière assouplie et vaincue par son travail; l'effort heureux de son génie dans ces arts utiles qui font l'existence moderne si brillante et si facile ; le juste sentiment de fierté nationale qui devait se dégager de la supériorité de notre valeur industrielle, tout cela pouvait s'animer du souffle vrai de l'inspiration et se traduire en un magnifique et poétique langage.

Nous avons moins qu'une chronique de journal, moins qu'un froid inventaire. La vulgarité de la pensée ne le cède qu'à celle de la forme, et pour comble de malheur dans un tournoi poétique, l'auteur complètement brouillé avec les règles de la prosodie, nous livre des vers boiteux dont je pourrais multiplier les échantillons, et s'inspirant peu du précepte de Boileau :

« La rime est pour l'oreille et non pas pour les yeux. »

écrit bravement en parlant de l'Empereur :

« Aussi quelle lumière en son visage *brille*
» Lorsque sur le portique, en costume de *ville*,
» Du ministre d'État, de constructeurs fameux
» D'artistes éminents il écoute les vœux ! »

Voici du reste la fin de la pièce, le couronnement digne de l'œuvre entière :

« Mais ils savent ceux-ci qu'avecque la tourmente
» Nul jamais n'édifia de durable charpente,

Digitized by Google

» Et que, si le calme s'impose à leurs desseins
» Le temps peut seul, en outre, en couronner les fins :
» Or c'est pourquoi mes vœux en cette ritournelle
» S'adressent à la paix solide, universelle. »

Ce vœu est assurément aussi le nôtre ; nous en sentons doublement le prix en face des grandes complications européennes dont nous sommes témoins.

Mais c'est là, on en conviendra, tout ce qu'il est permis de louer dans ces vers, où la syllabe de trop de l'un ne compense pas la syllabe de moins du suivant, et qui ne justifient que trop l'épithète de *ritournelle*, trouvée par l'auteur lui-même pour caractériser son ouvrage.

Les deux petites pièces qui suivent sous les nos 2 et 3, ont un avantage sur celle-ci. Les vers y sont sur leurs pieds. C'est tout ce qu'il est permis d'en dire de plus flatteur.

Le n° 4, *une mère, un fils*, a pris pour épigraphe ces deux vers de Boileau :

C'est moi qu'un vain caprice, une bizarre humeur
Pour mes péchés, je crois, fit devenir rimeur.

Ce n'est pas seulement pour ses péchés, mais aussi pour ceux de l'Académie, que l'auteur a cédé à ce caprice.

Nous parierions assez volontiers qu'il s'agit d'un tout jeune nourrisson du Parnasse, et puisqu'il paraît avoir lu Boileau, sans s'être assurément pénétré de ses conseils, nous lui dirons, avec le sage critique :

« Pour vous Phœbus est sourd et Pégase est rétif. »

Le simple bon sens aussi, car ses vers français nous

Digitized by Google

rappellent celui d'un écolier qui avait estropié ainsi un vers latin :

> CLAUSA PATET *atri janua Ditis.*

On ne saurait rien trouver de plus naïvement imaginé que les deux vers suivants :

> « On n'apercevait plus sur toute la nature
> » Que la neige et la mousse où brillait la verdure. »

C'est presque digne de la distraction poétique attribuée à Mallebranche, et de ces deux vers restés fameux :

> » Il fait en ce jour-ci le plus beau temps du monde,
> Pour aller à cheval sur la terre et sur l'onde. »

On peut, après cela, faire grâce de plusieurs erreurs de prosodie et de quelques fautes d'orthographe, telles, par exemple, que celle-ci :

> Ciel ! son cœur ne bat plus ! Cette main est glacée
> Elle croit qu'en son fils toute *vie a cessée*.....

avec un e muet, pour rimer avec glacée.

Nous ne sommes pas beaucoup plus heureux avec un poète inscrit sous le n° 6, et qui a pris pour épigraphe :

> Discite justitiam moniti et non temnere Divos.

Il y avait un vaste champ à exploiter dans le sujet choisi par notre concurrent. Il s'agit, en effet, de la fin dernière d'un incrédule. L'image de ces agonies sinistres où nul espoir ne vient adoucir les tortures de l'heure dernière, était bien digne d'inspirer une muse chrétienne. Nous eussions aimé un tel tableau, magistrale-

Digitized by Google

ment tracé et s'élevant à ces hauteurs philosophiques, si pleines par elles-mêmes de grandeur et de majesté qu'elles en font rejaillir sur tout ce qu'elles touchent.

Malheureusement, c'est d'un ton badin et quelquefois presque léger, qu'en ces graves matières, l'auteur s'est exprimé. Il lutine avec Satan qui,

» D'un œil de corsaire et soufflant dans ses griffes,
» Appelle tous ses suppôts
» Et son peuple d'escogriffes. »

Quand il arrive aux réflexions morales, c'est par le petit côté et dans toute leur vulgarité que l'auteur les exprime. Il a cependant le mérite, rare cette année, vous le voyez, Messieurs, d'aligner ses vers selon la mesure voulue; c'est là une circonstance atténuante que notre justice impartiale doit signaler.

La pièce inscrite sous le n° 7 doit être le coup d'essai, mais ce n'est pas assurément le coup de maître, d'un débutant dans les luttes poétiques.

Elle a pour titre : « *A la mémoire du jeune Jean de X..., décédé à l'âge de 6 ans.* »

Sans doute l'Elégie en pleurs peut s'agenouiller sur ces tombes d'enfants, où s'engloutissent le bonheur et les espérances des pauvres mères. Nous ne savons rien de plus touchant que ces deuils de la terre devant les joies du ciel peuplé d'anges nouveaux; nous comprenons ce mélange de larmes et de sourires, de regrets et d'espoirs que la poésie pourrait traduire en notes harmonieuses.

Mais hélas, notre poète ne soupçonne même pas ces contrastes! Il se traîne dans de banales descriptions et

Digitized by Google

n'a. heureusement pour lui, jamais entendu le cri d'une mère devant le cercueil de son fils !

On trouve cependant dans son œuvre une certaine émotion. Mais il est inhabile à la traduire correctement, et elle se perd dans une phraséologie dont il semble n'avoir pas lui-même conscience. Il y a de vrais étonnements dans chacune de ses strophes, souvent boiteuses et ornées parfois d'une orthographe fantaisiste, tout à fait en-dehors des lois de l'Académie.

C'est ainsi que, pour arriver à la mesure, sans doute, notre concurrent, parlant d'un *mâle* courage, c'est-à-dire d'un courage viril, n'hésite point à écrire *mal* courage, m, a, l.

Je suis assurément confus d'avoir à vous livrer, Messieurs, et surtout publiquement, de semblables aveux. Mais ils étaient nécessaires pour légitimer la sévérité de nos appréciations.

Une dernière pièce a été réservée par votre commission. Elle est loin de la perfection, et l'on peut assurément, tant sous le rapport du plan général qu'au point de vue du style, y relever parfois de regrettables négligences.

Mais elle est d'un auteur à qui le vers est familier, connaissant les ressources et même les secrets de la langue poétique. Si elle y est parfois intermittente, la poésie s'y montre fréquemment aussi dans sa grâce et dans son élégance. Cette œuvre a mérité une mention, constatée par une médaille d'argent.

Elle a pour titre : « *Souvenirs de Couzières.* »

Ces souvenirs mêlent le présent au passé; le frais et riant paysage qui vit encore et les morts dont les lointains souvenirs peuplent la légende.

Digitized by Google

Couzières était la demeure de cette duchesse de Montbazon, l'une des plus élégantes, des plus nobles et des plus célèbres pécheresses de ce XVII[e] siècle, qui eut tant d'éclat, qu'il sut même en faire rejaillir sur ses galanteries.

Mais, comme si parfois de l'excès de l'abaissement, lui-même, jaillissait la réhabilitation, c'est de l'excès de ses passions troublées et de ses hontes, qu'un homme prédestiné devait surgir, pour édifier le monde par l'austérité et la persévérance de ses vertus, autant qu'il l'avait scandalisé et peut être effrayé par le spectacle de ses déportements et de ses vices.

Le nom de cet homme est resté célèbre dans l'histoire des conversions miraculeuses, et sa mémoire vit dans les cloîtres austères, qu'il rendit à toutes les rigueurs, à toute la sainteté de leur institution primitive.

J'ai nommé l'abbé de Rancé.

J'ai visité, dans ma jeunesse, la tombe bénie du réformateur de la Trappe, et le souvenir de ces deux vers gravés sur la simple pierre ne s'est jamais effacé de ma mémoire.

> Rancé fit refleurir la règle dans ces lieux,
> Son corps repose ici, son âme est dans les cieux.

Certes, ce n'est point là de la poésie transcendante. Mais si cette poésie n'est point écrite sur le marbre, elle éclate partout dans cette retraite mystérieuse, où l'homme sans cesse seul avec lui-même et avec Dieu, fécondant de ses bras affaiblis par les austérités un sol rebelle, mêlant au travail des mains le travail de la pensée, aux chants pieux les méditations salutaires de la mort,

Digitized by Google

anticipe en quelque sorte sur les droits de la tombe, et s'y ensevelit tout vivant.

Voilà l'œuvre de l'abbé de Rancé, voilà la longue, j'oserai presque dire l'éternelle expiation, continuée par ses successeurs, d'une jeunesse impie et débauchée.

Est-ce l'histoire, est-ce le roman qui vit dans la légende exhumée par notre concurrent? Est-il vrai qu'après un long voyage, revenant heureux, empressé, amoureux, auprès de la belle duchesse, l'abbé de Rancé ne trouva, dans le boudoir convoité, qu'un froid cadavre, dont la tête avait été séparée du tronc pour entrer plus facilement dans une bière trop petite?

Ce sont ces souvenirs d'amour et de mort, c'est ce contraste qui a frappé le poëte, à l'aspect du château où s'accomplit ce lugubre drame.

La légende veut que, semblable à cette image de Françoise de Rimini, que le Dante nous montre errante et désolée dans les solitudes infernales, mais éternellement unie à l'ombre de Paul, les âmes de la duchesse et du cénobite hantent la nuit les corridors déserts du vieux château ou les sombres allées du parc.

Il a voulu les voir, il a tâché de les entendre à travers les bruits mystérieux de la nuit. Mais la légende elle-même se meurt, la légende est morte, et le passé ne revit pas même dans la fantasmagorie des songes.

Écoutez plutôt l'auteur lui-même :

Si l'on en croit l'histoire, — ou plutôt la ballade, —
Dans l'escalier désert on le rencontre encor ;
On l'entend dans les bois, le soir, sonner du cor.
Sous les grands arbres verts qui font les nuits plus sombres

Digitized by Google

A travers les jardins on voit passer deux ombres ;
On trouve le matin des empreintes de pas,
Et le gazon foulé ne se relève pas.
Toutes les nuits dans l'âtre un feu brillant s'allume,
Sous d'invisibles corps le lit creuse sa plume ;
L'oreille croit saisir comme un bruit d'ossements
Et des baisers mêlés à des gémissements.
J'ai couché dans la chambre, où la duchesse est morte ;
La brise des nuits seule a secoué ma porte.
Les morts s'en vont, hélas ! L'escalier dérobé
N'a plus de craquements sous les pas de l'abbé.
Dans le foyer éteint ne jaillit plus la flamme ;
Je n'ai pas vu briller le feu follet d'une âme.
Je n'ai rien entendu, que, battre un contrevent,
Gronder les arbres verts secoués par le vent,
Sur le sommet du toit, crier la girouette,
Du côté de l'étang siffler une mouette,
Et chanter le jet d'eau plein d'écume, de bruit,
Qui ne se tait jamais ni le jour ni la nuit ! —
Le parc a vu pâlir les feuilles de ses aunes,
La vasque se couronne avec des mousses jaunes,
L'onde fait, pour jaillir, des efforts superflus,
L'étang n'a plus d'esquif, plus d'aile qui l'effleure ;
Du haut de son rocher la source toujours pleure,
Elle ne chante plus.

Hélas oui, tout s'en va, tout s'efface. Dans les tourbillons agités de la vie moderne, les ruines perdent leur éloquence, et ne nous laissent pas même leurs charmantes superstitions.

Et pourtant, Messieurs, qu'une noble cause surgisse, que la foi des consciences ou la foi du drapeau fassent appel à leurs défenseurs, que l'autel ou la patrie soient

Digitized by Google

en danger, voilà que partout surgissent des héros, des martyrs, voilà que partout les nobles et saints enthousiasmes se réveillent, et que l'humanité, sortant de ses abaissements comme ce vaillant Rancé, dont on nous a dit la sublime pénitence, secoue toutes ses impuretés pour s'élancer triomphante jusqu'aux plus hauts sommets de la gloire et de la vertu.

Digitized by Google

CONCOURS D'HISTOIRE.

La commission, nommée le 3 juin 1870, se composait de MM. Le Gentil, Paris, Van Drival, Proyart, Lecesne et Caron.

Elle a choisi pour son rapporteur M. Paris, qui a présenté à l'Académie, dans la séance du 1er juillet, les conclusions de la commission, lesquelles ont été approuvées.

SÉANCE DU 1er JUILLET 1870.

(Extrait du procès-verbal).

M. Paris présente un rapport sur le Concours d'Histoire. Il fait valoir le mérite réel du mémoire présenté à l'Académie, en même temps qu'il en signale les lacunes et les imperfections. Une série d'observations se produit à ce sujet sur les principaux points de la carrière de Jean de la Vacquerie. Les propositions de la commission sont ensuite adoptées, et il est décidé qu'une médaille d'or de 100 francs sera décernée à l'auteur de ce travail.

Digitized by Google

MÉMOIRES HORS CONCOURS.

La commission, nommée le 3 juin 1870, était composée de MM. Proyart, Van Drival, Paris, Lecesne et Laroche.

Elle a choisi pour son rapporteur M. Proyart. Les conclusions de la commission ont été adoptées par l'Académie dans sa séance du 29 juillet.

RAPPORT SUR UN MÉMOIRE HORS CONCOURS

Par M. l'abbé PROYART

Membre résidant

MESSIEURS,

Vous avez reçu, hors concours, un mémoire intitulé : *Les Evêques d'Arras*, avec cette épigraphe : *Les évêques ont fait la France comme les abeilles font leur ruche.*

Le choix de cette épigraphe annonce de la part de l'auteur des intentions bienveillantes, et fait augurer dans quel esprit il se propose de traiter cette belle et vaste question, car ce n'est, ni plus ni moins, que l'histoire

Digitized by Google

ecclésiastique du pays. Nous avons lu avec intérêt ce travail considérable, qui se compose de deux volumes, petits in-folio, le premier de 278 pages, l'autre de 163.

Nous allons vous en rendre compte.

On se figure, tout d'abord, que l'auteur va bien préciser l'époque de la prédication évangélique dans nos contrées: ce doit être là, en effet, son point de départ. Après tout ce qui a été dit et écrit, notamment par les membres de cette Académie, sur nos origines chrétiennes, il est convenable d'adopter une opinion; ou du moins, il est indispensable de ne pas se contredire, en révoquant en doute ce qu'on avait commencé par affirmer.

C'est précisément le défaut que l'on remarque dans cette étude, à son début. Ainsi, dans l'introduction, on admet que la religion nouvelle pénétra de bonne heure chez les Atrébates, et que le zèle des missionnaires y produisit d'abondantes moissons, bien avant l'épiscopat de saint Vaast. Puis, quand on en vient au récit des victoires de la Croix, sous l'épiscopat de Diogène, on nous dit que la foi chrétienne parvint à réunir, dans le culte d'un Dieu crucifié, nos contrées *jusque-là abandonnées à l'idolatrie*.

Décidément, à quoi faut-il s'en tenir? Le voici : Le christianisme fut prêché dans l'Atrébatie dès les temps apostoliques; le doute à cet égard n'est plus permis. Les envoyés de Rome sont connus : Ce sont les évêques Siagrius, disciple de St-Denis l'aréopagite, et Supérior, tous deux évêques de Cambrai et d'Arras. Le culte de la Manne pratiqué, dès l'an 371, les écrits de saint Jérôme, les vestiges de christianisme que saint Diogène et saint Vaast trouvent, à leur arrivée, dans nos contrées, sont

Digitized by Google

une preuve incontestable que le flambeau de la foi avait éclairé notre pays, avant leur apostolat, et qu'ils n'eurent, l'un et l'autre, que des ruines à relever, mais ruines lamentables, au milieu desquelles les institutions chrétiennes avaient presque entièrement disparu.

Et pour ne rien laisser dans le vague, nous dirons que le premier évêque qui gouverna l'église d'Arras, Siagrius, arriva dans nos murs, au commencement du second siècle, c'est-à-dire, vers l'an 108 ou 109, sous le règne de Trajan et le pontificat d'Evariste (1).

L'auteur nous raconte d'une manière attachante la mission de saint Vaast. C'est un prédicateur infatigable qui étend ses courses apostoliques bien au-delà de l'Atrébatie. Son nom est encore en bénédiction dans toutes les contrées qui ont été empreintes de la trace de ses pas.

Après lui paraissent saint Aubert, saint Vindicien.

Ce ne sont plus de simples missionnaires, ce sont des administrateurs. Saint Géry est le père des pauvres, le soutien des veuves, des orphelins, le libérateur des prisonniers.

Au récit des œuvres dont il fut le créateur, la pensée se porte d'elle-même, par comparaison, sur le héros de la charité chrétienne, à une époque plus rapprochée de nous, saint Vincent de Paul.

Saint Aubert et saint Vindicien, instituteurs des paroisses, préludent à l'établissement des communes. Fondateurs de l'abbaye de St-Vaast, ils dotent le pays

(1) M l'abbé Robitaille, *Recherches sur l'ancienneté de l'Église d'Arras*, p. 32 ; voyez aussi notice hagiographique : *Les Saints dans la ville d'Arras*. p. 3.

Digitized by Google

d'une mère pleine de sollicitude, qui imprime un énergique élan à l'agriculture, par l'établissement d'un grand nombre de fermes, de prieurés dont il nous reste encore de majestueux vestiges.

Les évêques, leurs successeurs, créent des écoles, des colléges, où la jeunesse de l'Artois va recevoir le bienfait de l'instruction. Ils fondent des hôpitaux, des Hôtels-Dieu, des refuges pour toutes les infirmités humaines.

Si une puissance ennemie nous retirait tout ce que nous avons reçu de nos évêques; si elle détruisait ce qui subsiste encore des monuments qu'ils ont élevés, des institutions utiles qu'ils ont formées, que nous resterait-il?

Rien ne manque à leur illustration, ni l'auréole de la sainteté, ni le prestige des plus hautes dignités. L'un d'eux, Pierre Roger, arrive à la papauté, sous le nom de Clément VI, et honore le saint siége par sa science et ses vertus.

Un autre, ministre de Philippe II, Antoine Pernot, cardinal de Granvelle, est établi vice-roi de Naples et gouverne le royaume d'Espagne, tandis que son maître va prendre possession de celui de Portugal.

L'auteur du mémoire que nous analysons a eu la bonne pensée de s'inspirer du beau travail de M. Lecesne, notre président, sur l'administration du cardinal Granvelle, dans les Pays-Bas. Il eut été heureux pour lui de pouvoir souvent puiser à de pareilles sources.

Nos évêques se sont toujours montrés partisans des entreprises généreuses. Lambert se rend au concile de Clermont pour y traiter la grande affaire de la croisade; et, à son retour à Arras, il exhorte les gentilshommes de

Digitized by Google

son diocèse, particulièrement les membres de sa famille, les comtes de Boulogne, à s'enrôler sous les étendards de la Croix. Alvise, l'un de ses successeurs, fait partie de l'expédition à la suite du comte de Flandre, et meurt à Philippeville, en Macédoine.

Quelle influence nos évêques n'ont-ils pas exercée sur les mœurs publiques par leurs rapports directs avec les populations, par leurs enseignements fréquents, leurs visites assidues, et même par les peines canoniques dont ils punissaient les infracteurs des lois ecclésiastiques !

On ne peut se dissimuler que leur histoire, bien traitée, offrirait le plus grand intérêt. Mais c'est une tâche énormément difficile, qui demanderait des recherches immenses et plusieurs années d'étude.

Sous le rapport du style, le mémoire dont nous sommes chargé de vous rendre compte, laisse quelque chose à désirer. Que de singulières disparates n'offre-t-il pas? En de certains endroits, il ne manque pas d'élégance, de vivacité ; en d'autres au contraire, il est lâche, diffus, négligé. On voit que l'auteur n'a pas eu le temps de s'approprier les documents qui lui sont tombés sous la main, d'en composer un tout qui fût homogène, qui fût sien.

Nous avons de plus des additions à critiquer et quelques omissions à regretter.

En effet, pourquoi insérer dans la nomenclature des évêques d'Arras des personnages qui n'ont même pas reçu la consécration épiscopale, ou qui n'ont jamais pris possession du siége. Il aurait pu et dû se borner, comme l'ont fait tous les autres historiens, à les mentionner, sans leur donner un rang. Cette manière de procéder porte le

Digitized by Google

trouble dans la chronologie. C'est ainsi qu'il range au nombre des évêques d'Arras, au douzième siècle, un certain Robert, disciple de Satan, qui n'a jamais siégé : et au dix-huitième, le citoyen Porion, l'évêque intrus, constitutionnel qui n'a pas été évêque d'Arras, mais évêque du Pas-de-Calais, résidant à Saint-Omer. Cette insertion n'est pas tolérable. Dans ce système, et pour être complet, il aurait dû faire mention du successeur de Porion, et, à cette occasion, raconter quelque chose d'assez curieux. Qu'il nous soit permis de le rappeler ; c'est un fait peu connu, qui intéresse l'histoire ecclésiastique du pays. Après l'apostasie et le mariage de Porion, les prêtres intrus crurent qu'il était de leur devoir de lui donner un successeur. Mais comme la constitution civile du clergé ne faisait plus partie de la législation française, c'était en 1796, il parut nécessaire à ces schismatiques, d'imaginer un moyen d'instituer les évêques. Ils convoquèrent, à Lestrem, une réunion de leurs pareils ; puis, rassemblés dans la sacristie de l'église paroissiale, ils décidèrent que la manière la plus convenable de pourvoir à la vacance du siége, était de procéder par voie d'élection. C'est ce qu'ils firent le 31 du mois d'août. L'assemblée devait être présidée par le sieur Primat, évêque du Nord ; il était attendu), et elle se composait d'un certain nombre d'assermentés, dont les principaux étaient l'ancien doyen de Dourges, celui de Carvin, le sieur Delannoy, curé constitutionnel de Nieppe, les sieurs Valet et Derache, constitutionnels d'Estaire, le sieur Sonneville, constitutionnel de Doulieu, le vicaire constitutionnel de Bunette et le sieur Warenghem, constitutionnel de Lestrem. Les nommés Jean-

Digitized by Google

Baptiste Corcelle et Jean-Baptiste Houcq y figurèrent en qualité de témoins. Mais comme à cette époque, toute réunion politique et surtout religieuse non autorisée par le préfet, était illégale, Primat, personnage très fin et politique, ne se pressa pas d'arriver : il n'alla pas plus loin qu'Enquinghem. Il avait raison ; car le district de Béthune qui en avait eu vent, dépêcha la gendarmerie pour dissoudre cette réunion et saisir ses papiers. Arrivés à Lestrem, les gendarmes cernèrent l'église ; mais *les pères du Concile*, c'est ainsi que s'exprime un narrateur contemporain, avertis à temps, s'étaient déjà dispersés et mis en lieu sûr. Bientôt après, on apprit que cette réunion avait eu pour résultat l'élection d'un nouvel évêque pour le Pas-de-Calais, et que le sieur Asselin avait obtenu les suffrages. Cette scène, connue sous le nom du *Concile de Lestrem*, fut le sujet de toutes les conversations dans le pays, et donna lieu à divers couplets plaisants que l'on chantait, à l'envi, dans les bourgs et villages environnants.

Il est une considération que l'auteur n'a pas sans doute manqué de faire, mais qu'il n'a pas assez mise en lumière. Je veux parler de cet ensemble admirable de prélats qu'offre la série de nos évêques. Tous considérés, chacun en particulier, se recommandent à la postérité, par quelque mérite éminent. Il est peu de siéges épiscopaux qui jouissent d'une gloire aussi pure et qui soient entourés d'une plus belle auréole.

Il a été dit, dans une de nos réunions, que l'évêché d'Arras n'a jamais été déshonoré par le schisme et l'hérésie. C'est vrai : toutefois il y a parmi nos évêques deux prélats dont la mémoire a été tant soit peu obscurcie

Digitized by Google

sous ce rapport, Martin Poré et Gui de Sève de Rochechouart. Le premier a été accusé d'avoir soutenu la doctrine du régicide ; le second a été soupçonné de partager les erreurs de jansénisme. Or, ni l'un ni l'autre ne méritent le reproche que certains historiens leur infligent.

Martin Poré, au Concile de Constance, voulant écarter tout ce qui pouvait retarder la pacification de l'église troublée par un schisme à jamais déplorable, s'opposa de toutes ses forces à l'introduction d'une affaire malencontreuse qui était de nature à tout compromettre, et qui en effet porta, dans le Concile, une perturbation très-regrettable. Il s'agissait de la condamnation d'un ouvrage composé par le trop fameux Jean Petit, dans lequel ce religieux prétendait disculper le duc de Bourgogne, de la mort du duc d'Orléans. L'évêque d'Arras parvint en effet, par sa fermeté, son habileté, son éloquence, à empêcher cette condamnation. Dans la lutte, Martin Poré se trouva en face d'adversaires puissants, à la tête desquels se trouvait le célèbre Gerson, chancelier de l'Université. La discussion fut ardente, passionnée ; et bien que notre évêque n'ait jamais pris la défense des principes de Jean Petit, il fut accusé alors, par les partisans de la Cour de France, et depuis, par plusieurs historiens, de professer des doctrines préjudiciables à la sûreté des rois.

Or, pour laver sa mémoire de cette tâche il suffit de rappeler la belle considération dont l'évêque d'Arras, Martin Poré, a toujours joui au Concile de Constance. C'est, sans contredit, l'un des prélats les plus célèbres et les plus honorés de cette auguste assemblée. Il fut l'un des quatre députés élus et envoyés par le Concile, vers

Digitized by Google

Jean XXIII, pour l'engager à se démettre de la papauté.

Ce fut lui encore que, par une distinction singulière, on désigna pour célébrer la sainte messe, en présence du Concile, à la onzième session.

Enfin, pour comble d'honneur, les pères le chargèrent de lire publiquement la sentence de déposition de Jean XXIII, ce qu'il fit, du haut de l'ambon de la cathédrale de Constance, à la douzième session, le mercredi 29 mai 1415.

Pour qui sait apprécier les précautions extrêmes, que l'on prend toujours dans les grandes assemblées de l'église, pour n'accorder une marque d'estime et de distinction qu'aux personnages les plus méritants, il est facile de comprendre, que jamais Martin Poré n'aurait obtenu la moindre confiance des pères du Concile, s'il avait eu le malheur de professer l'abominable doctrine du régicide, comme certains historiens l'en ont accusé.

Le reproche de jansénisme fait à Gui de Sève de Rochechouart n'est pas plus fondé. Seulement cet évêque eut le tort de se montrer trop favorable aux partisans de la secte, qui le compromettaient, et trouvaient bon de se donner pour protecteur et patron, un prélat d'un tel mérite. Sans être imbu de leurs erreurs, il en était, pour ainsi dire, le fauteur, en accordant trop ses préférences aux hommes du parti schismatique. Mais pour le justifier entièrement, nous dirons que Fénélon, son illustre métropolitain, prit soin de dissiper, à Rome, les nuages qui planaient sur lui. Dans un rapport au Saint-Siége, sur l'état de sa province, Fénélon rend hommage aux vertus de son suffragant, Gui de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras. Il le représente tel qu'il était : sévère

Digitized by Google

dans ses mœurs, réformateur infatigable des abus qui s'étaient introduits dans son diocèse, à la suite des guerres et de la longue vacance du siége.

Telle est l'opinion qu'il est juste de se former de Gui de Sève. Il accepta la bulle *Unigenitus* avec respect et soumission ; mais il crut pouvoir se permettre d'en suspendre les censures, pendant un certain temps.

L'auteur parle de son zèle à soutenir la cause du Saint-Siége dans l'affaire de la régale ; puis le mettant en parallèle avec deux autres évêques trop fameux du royaume, il s'exprime ainsi : « Moins célèbres que les » athlètes d'Aleth et de Pamiers, il nous apparait dans » l'histoire avec une auréole de gloire et de mérite. » Quels étaient ces athlètes ? C'étaient deux espèces de rebelles qui mirent le trouble dans l'Église et dans l'État, par leur obstination et leur violence. Ils avaient raison, sans doute, de s'opposer aux prétentions de l'autorité séculière dans l'affaire de la régale qui, au témoignage de Fleury lui-même, était l'une des servitudes de l'Église gallicane ; et en cela ils étaient d'accord avec le Saint-Siége ; mais au fond, c'était bien plus les intérêts temporels de l'Église qu'ils défendaient que l'autorité du souverain Pontife ; et il est fâcheux, pour l'honneur de Gui de Sève, que son nom soit associé à celui de deux personnages que l'histoire met au rang des plus fougueux ennemis de la papauté. Du reste, ce reproche que nous adressons à l'auteur du mémoire atteint également M. l'abbé Fanien, qu'il n'a fait que copier.

Nous n'avons plus qu'un mot à ajouter sur l'épiscopat de M. de Conzié, dont le mémoire ne dit presque rien. Il est vrai que ce prélat, souvent retenu à la cour, résida

Digitized by Google

peu à Arras. Il y revenait cependant très exactement, à l'époque de l'ordination des prêtres, auxquels, par dévouement, il tenait à imposer les mains. Ses prêtres, sensibles à cette marque d'estime et d'affection, le payaient de retour, et lui vouaient un attachement inviolable. Obligé de quitter son diocèse, pour échapper au serment de la constitution civile, ce en quoi il donna à tout son clergé un bel exemple qui fut suivi, il se retira d'abord à Tournai, dans l'abbaye de Saint-Martin, d'où il adressait à ses curés les instructions les plus précises et les plus lumineuses sur la conduite à tenir dans ces temps difficiles. De Tournai, il se rendit à Aix-la-Chapelle et à Altona. De concert avec l'un de ses grands vicaires, M. de Seyssel, il pourvut à l'administration de son diocèse en la partageant en quatre préfectures de mission qu'il confia à des prêtres d'un mérite reconnu. M. Dupont, docteur en théologie fut chargé de celle de Douai, Valenciennes et pays voisins ; M. Andrieux eut en partage celle d'Arras, Lens et Bapaume ; M. Pronier obtint celle de Béthune et Houdain et M. Delbarre reçut celle du pays de Lalleu et Armentières. Ces prêtres étaient munis de pouvoirs considérables émanés du souverain Pontife et de l'évêque, dont ils étaient les intermédiaires auprès des ecclésiastiques et des fidèles, dans ces temps de trouble et de schisme.

A l'approche des armées françaises, M. de Conzié se retira en Angleterre, où il finit ses jours, après avoir donné, un peu tard, son adhésion au Concordat passé entre Pie VII et Napoléon I^er^.

Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur les notices de Mgr de la Tour d'Auvergne et de Mgr Parisis, car

Digitized by Google

si nous en faisions compliment à l'auteur du mémoire, quelques membres de la Société pourraient, à bon droit, en réclamer le bénéfice. Son principal mérite à la fin de son travail comme dans tout le reste, c'est d'avoir puisé à de bonnes sources. Il nous a fourni beaucoup de documents pour écrire l'histoire ecclésiastique du pays. C'est un service digne d'être reconnu, et c'est à ce titre que votre commission a pensé qu'il y avait lieu de lui décerner une médaille.

Digitized by Google

CONCOURS DES BEAUX-ARTS.

La commission, nommée le 5 août 1870, était composée de MM. Grandguillaume, de Linas, Le Gentil, Boulangé, Van Drival. Un rapport verbal fut présenté par M. Van Drival dans la réunion du 19 août, comme il est dit ci-dessus, et les conclusions de la commission, provisoirement adoptées (l'assemblée n'étant pas en nombre), ont été adoptées définitivement dans la séance du 7 octobre.

Le prix fut accordé à M. Dubois, comme il est dit plus haut. Vingt-deux tableaux avaient été envoyés à ce concours : l'exposition publique de ces tableaux, préparée au palais de Saint-Vaast, n'a pas pu être ouverte, à cause des événements.

Digitized by Google

RAPPORT SOMMAIRE SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE.

Le rapport ordinaire sur les travaux de l'année n'ayant pas été fait, par la raison que la séance publique n'a pas eu lieu en 1870, nous le remplaçons par le rapport sommaire qui est adressé chaque année à M. le préfet, afin de ne point interrompre la série des documents qui relatent les actes de l'Académie.

RAPPORT A M. LE PRÉFET.

L'académie d'Arras a joui, dès sa reconstitution en 1817, du haut patronage et de la protection efficace du Conseil général du Pas-de-Calais. C'est même à l'initiative de ce Conseil, session de 1816, qu'elle a dû son existence nouvelle, et qu'elle a pu ainsi se rattacher à l'ancienne académie, c'est-à-dire remonter à une date qui lui donne un rang distingué parmi les Sociétés littéraires de France, 1737. Aussi cette Société tient-elle à honneur de mériter toujours les mêmes encouragements et de répondre par ses travaux à la confiance du premier magistrat et de la plus haute assemblée du département.

Elle a inauguré ses travaux de l'année 1869-1870 par une étude du plus haut intérêt, due à la patience et à la

Digitized by Google

scrupuleuse exactitude d'un de ses membres qu'elle eut le malheur de perdre bien peu de temps après cette remarquable communication, M. L. Watelet. L'étude consciencieuse sur le monument de la Ste-Chandelle de la Petite-Place, sa destruction et tout ce qui s'y rattache, restera comme une œuvre définitive, et va être publiée.

M. Le Gentil a consacré des recherches, et son goût bien connu à l'histoire et à la description des tableaux remarquables des églises d'Arras, et cette étude a révélé bien des faits fort importants pour l'histoire du pays. M. Robitaille a fait plusieurs rapports sur des ouvrages d'histoire et d'économie sociale : il a surtout donné une étude développée sur la grave question de l'instruction primaire, considérée au point de vue de la gratuité et du caractère obligatoire ; cette étude sera également publiée dans le volume des Mémoires qui est sous presse en ce moment.

M. de Linas a disserté avec érudition sur les vêtements de Charlemagne et a donné lecture de son mémoire sur le Crucifix blasphématoire du Palatin, mémoire publié dans la *Revue de l'Art chrétien*.

M. Caron a fait connaître plusieurs médailles intéressantes, trouvées à Arras dans les travaux du Crinchon, et déposées au Musée.

M. Proyart a donné le commencement de son travail sur la Ste-Manne et il a, en outre, fait connaître un assez bon nombre de pièces de Céramique Gallo-Romaine et Franque trouvées à Ervillers avec des débris beaucoup plus anciens.

M. Pagnoul a donné sur les Nodules de l'Artois une note précieuse qui s'imprime en ce moment.

Digitized by Google

M. Paris a souvent entretenu l'Académie de documents relatifs à l'administration et à la topographie d'Arras à diverses époques, et il compte partager, avec le signataire de ce rapport, la charge fort lourde de faire l'histoire de l'Académie d'Arras.

Cette histoire est achevée et sous presse, pour la partie moderne, de 1817 à 1870, et pour la période intermédiaire qui la rattache à l'ancienne Académie. Elle a été l'objet d'une série de lectures faites dans les séances ordinaires de la Société. La partie ancienne, de 1737 à 1792, va être traitée prochainement.

La Société a pris une part active à tout ce qui s'est fait en France dans l'ordre de ses attributions : congrès de la Sorbonne, jury pour décerner le prix de l'empereur, prix obtenu dans le ressort de l'Académie de Douai par un de ses membres. Elle a un bon résultat pour son concours de cette année ; elle entretient des rapports utiles avec l'Académie royale de Belgique, avec un grand nombre de Sociétés françaises, et elle s'occupe en ce moment d'étendre encore ces relations.

Elle tient régulièrement ses séances hebdomadaires et entretient, par une série de discussions orales, l'esprit d'étude et de recherches sérieuses parmi ses membres, en même temps qu'elle s'efforce de propager le goût des saines et fortes études, par son exemple et ses encouragements, ses concours et sa participation aux œuvres qui ont pour but la culture des Lettres, comme celle des Sciences et des Beaux-Arts.

A tous ces titres, elle se flatte du doux espoir de mériter toujours le sympathique appui du Conseil général, et c'est avec les sentiments d'une reconnaissance vivement sentie

Digitized by Google

qu'elle aime à se rappeler et à consigner dans son histoire tous les bienfaits qu'elle a reçus de cette haute assemblée depuis 1816 jusqu'à ce jour.

Au nom de l'Académie d'Arras.

Le secrétaire-général,

E. Van Drival.

Arras, le 9 juillet 1870.

Digitized by Google

Digitized by Google

III.

NÉCROLOGIE ET BIOGRAPHIE

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCE

sur la

TOMBE DE M. LE DOCTEUR LEDIEU

Membre résidant

Au nom de l'Académie, le 20 Septembre 1870

PAR M. LE CHANOINE PROYART

CHANCELIER

Nota.—Ce discours venait après celui de M. le docteur Trannoy, discours auquel M. Proyart fait allusion en commençant.

MESSIEURS,

On ne peut rien ajouter au tableau si touchant qui vient de consoler nos regards.

Nous avons vu le docteur éminent, le professeur instruit, joignant à une science courageusement acquise, le zèle, le dévouement, la patience, la délicatesse qui caractérisent le vrai médecin et qui ont rendu M. le docteur Ledieu digne de l'estime et de l'affection de tous.

Que n'auraient pas à dire les personnes auxquelles il a prodigué ses soins? Toutes nous rappelleraient, avec

Digitized by Google

l'accent de la plus vive reconnaissance, la sollicitude si douce, si assidue, je dirai presque si tendre, dont il les entourait aux heures de la souffrance.

Membre de l'Académie d'Arras, M. Ledieu emporte avec lui dans la tombe les regrets de ses collègues.

Les exigences de sa noble profession ne lui permettant pas de prendre part à nos travaux aussi assidûment que nous l'aurions désiré, nous ne l'avons vu paraître que rarement à nos séances ; mais toutes les fois qu'il a pu se dérober à ses incessantes occupations, et venir nous communiquer quelques-unes de ses études, il nous a toujours fait éprouver le regret de ne pouvoir l'entendre plus souvent.

Il était facile de reconnaître que M. le docteur Ledieu ne s'arrêtait pas à la superficie des choses. Tout en expliquant l'anatomie du corps humain, dont la plus petite fibre révèle la puissance et la sagesse de Dieu, comme Gallien, il aurait dit volontiers : *J'ai chanté le plus bel hymne à la gloire de Dieu.*

Mais le devoir avant tout. Tel était la devise de M. le docteur Ledieu ; c'est en remplissant son devoir qu'il est mort.

Le mardi, 13 septembre, on annonce que des blessés militaires vont arriver à la gare : il s'y fait transporter. Le convoi n'arrive pas. M. Ledieu l'attend quatre mortelles heures. Enfin, il arrive ; le généreux docteur donne les premiers soins aux enfants mutilés de la France. Mais cette longue attente lui a été fatale. Un froid cruel l'a saisi ; il en comprend de suite le danger. Sa situation s'aggrave d'heure en heure ; alors, chrétien fidèle, ne voulant pas négliger pour soi ce qu'il avait

Digitized by Google

consciencieusement observé pour les autres, de lui-même, spontanément, il demande un prêtre et se réconcilie avec le Dieu qui a fait la joie, le bonheur de sa jeunesse.

Il est beau de léguer à ceux qu'on laisse sur cette terre une mémoire honorable, le souvenir d'une vie tout entière consacrée au service de l'humanité, à l'accomplissement de fonctions utiles au pays ; mais, il est une chose bien meilleure encore, qui calme la douleur la plus vive, les regrets les plus amers : c'est une mort chrétienne.

Cette suprême consolation, M. Ledieu l'a donnée à sa famille et à ses nombreux amis.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

sur la

TOMBE DE M. RAFFENEAU DE LILE

Membre résidant, Secrétaire-Adjoint

Le 22 Décembre 1870, au nom de l'Académie

PAR M. PARIS, BIBLIOTHÉCAIRE.

MESSIEURS,

L'Académie d'Arras a bien voulu me confier le soin d'adresser un dernier hommage à M. Raffeneau de Lile. Devant cette tombe qui nous rappelle le néant, en présence de ces croix qui relèvent nos espérances, je serai l'interprète de mes collègues et de tous ceux qui ont connu celui que nous pleurons, en vous rappelant, Messieurs, que Raffeneau de Lile avait reçu en partage les plus aimables qualités de l'esprit et du cœur. Son intelligence embrassait avec la même facilité des objets très-divers: industrie, agriculture, matières juridiques, questions d'art et de sciences. Mais, au lieu de

Digitized by Google

jouir de ces biens en égoïste, il les mettait, avec une obligeance et une aménité parfaites, à la disposition de quiconque avait besoin d'un service ou d'un conseil. Par une juste réciprocité, il se vit appelé, tour à tour, à siéger dans le conseil de la cité et à la Chambre de commerce, à présider la Société centrale d'agriculture et le tribunal consulaire de cette ville.

Il m'a été donné, Messieurs, de connaître plus particulièrement M. Raffeneau dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. L'amour de la justice n'avait d'égal en lui que le désir de donner une solution amiable aux contestations. Ses rapports avec le barreau étaient empreints d'une si douce bienveillance, que le tribunal de commerce nous paraissait être un tribunal de famille.

Assurément, M. Raffeneau réunissait tous les titres pour faire partie de l'Académie d'Arras. Il fut admis dans cette société en 1864, en remplacement de M. Crespel-Dellisse. Aucun n'était plus digne d'occuper parmi nous la place que le fondateur de l'industrie sucrière avait laissée vacante.

M. Raffeneau était trop occupé des autres pour trouver de fréquents loisirs ; et cependant, assidu à nos réunions, il apporta son tribut à l'œuvre commune, et sut à la fois instruire et plaire en nous communiquant les résultats de ses études spéciales. Aussi l'Académie l'appela-t-elle, après la mort de notre regretté secrétaire-général, M. Parenty, à siéger au bureau comme secrétaire-adjoint.

De tous ces titres, il ne reste, hélas ! qu'un souvenir.

En pleine possession des biens qui font le bonheur ici-bas, au milieu de circonstances qui rendent le départ suprême plus douloureux encore, M. Raffeneau a été

Digitized by Google

séparé de tous ceux qu'il chérissait. Inclinons-nous, Messieurs, comme il s'est incliné lui-même, avec une pieuse résignation, devant la volonté du Maître souverain. Conservons la mémoire de ses excellentes qualités, et, puissions-nous un jour, parvenus au terme où tout arrive, mériter qu'une voix amie dise de nous: *Il a mérité le bonheur dans une autre vie : car il a été doux et miséricordieux ; il a aimé la paix ; il a eu soif de la justice.*

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

sur la

TOMBE DE M. LE COMTE A. D'HÉRICOURT

AU NOM DE L'ACADÉMIE

A Souchez, le 24 Janvier 1871

PAR M. LE CHANOINE VAN DRIVAL

Secrétaire-général.

MESSIEURS,

L'Académie d'Arras me charge d'adresser, en son nom, un adieu suprême à celui qui fut longtemps l'âme de ses travaux, et qui exerça avec tant de zèle et de succès, pour le bien et le dévouement de notre société, les fonctions de secrétaire perpétuel.

Vous vous rappelez, Messieurs, avec quels soins consciencieux, avec quelle activité de tous les instants, il remplit, pendant de nombreuses années, ces laborieuses fonctions. Il procura à l'Académie un nombre considérable d'ouvrages du plus haut prix, par les relations qu'il établit et qui se continuent, avec plus de soixante

Digitized by Google

sociétés ; il donna à notre compagnie une impulsion et un renom qui rappelle les meilleurs temps de son existence au siècle dernier ; il attira sur elle la protection du pouvoir et une plus abondante part dans les moyens d'action.

Lui-même, d'ailleurs, donnait l'exemple de l'assiduité au travail de l'intelligence. On le voyait aux Congrès scientifiques et d'Archéologie, aux réunions de la Sorbonne, au milieu de tout le mouvement qui emportait alors notre pays dans une voie douce et utile. De bonne heure il avait donné au public instruit le fruit de ses veilles, et, jusque dans ces derniers temps, il continua de mettre au jour une série nombreuse d'ouvrages, dont nous n'avons pas à nous occuper en un pareil moment, mais dont, espérons-le, il vous sera parlé plus tard.

Et quelle exquise urbanité fut la sienne ! Quel plaisir on éprouvait à marcher d'accord avec lui, et même à le combattre, tant il y avait chez lui bienveillance, dévouement, abnégation, affection. Oh ! oui, il fut bien jugé par un de nos éminents magistrats, quand il dit de notre ami que c'était *le premier gentilhomme de l'Artois* et le type achevé de l'ancienne société française.

Car, ces titres littéraires que je viens de rappeler n'étaient qu'une partie de ses mérites : et l'administration, le soin des intérêts de tous, la participation à toutes les œuvres bonnes et utiles, voilà ce que d'autres que moi pourront prendre pour sujet de leurs éloges mérités.

Se dévouer, sous toutes les formes, à tous les moments : être l'homme de tous, et surtout des plus abandonnés et des plus humbles ; s'acquitter de ces œuvres

Digitized by Google

de charité avec une délicatesse qui en double le prix et laisse croire que le bienfaiteur est l'obligé ; voilà ce que fit notre digne collègue pendant toute sa vie, et voilà sûrement ce qui lui mérita cette mort si édifiante, qui est pour nous tous la plus solide consolation.

Hélas ! il manqua à notre noble ami une consolation suprême. Son fils ne put être ici pour lui fermer les yeux ! Cruelle conséquence de notre situation présente ! Ce fils est enfermé dans Paris assiégé, où il combat en vrai gentilhomme : il ignore même la maladie de son père, et pourtant il ne trouvera plus que sa tombe, quand il lui sera donné de revenir parmi nous !

Permettez-moi, Messieurs, de m'arrêter devant ce fait si douloureux, et demandons tous à Dieu avec ardeur qu'il lui plaise de nous rendre bientôt les utiles travaux de la paix.

Digitized by Google

Digitized by Google

M. LE BARON DE HAUTECLOCQUE

Membre honoraire de l'Académie d'Arras

par

M. DE SÈDE, BARON DE LIÉOUX

MEMBRE RÉSIDANT.

MESSIEURS,

La noblesse est imprescriptible comme l'histoire. La hache des révolutions fait tomber les têtes, le marteau des démolisseurs brise les écussons et renverse les châteaux ; mais si une goutte de sang échappe à leur fureur ; si quelques pierres se retrouvent encore dans les débris et les ruines, un jour arrive où les souvenirs du passé reprennent leur empire ; où l'on comprend qu'il y a plus que de l'orgueil et de la vanité dans les distinctions sociales conquises par l'héroïsme et la vertu ; où l'on a honte des massacres et où l'apaisement des passions relève le trône de la justice, elle aussi imprescriptible et immortelle. Tous les âges, toutes les civili-

Digitized by Google

sations, tous les pays ont eu leurs noblesses; quelques efforts que l'on puisse faire vers ces égalités brutales qui rapetissent l'homme aux plus infimes niveaux, il y a toujours des têtes qui dépassent les autres, des bras plus forts, des cœurs plus élevés, et le lendemain du jour de ces égalités, les noblesses futures ont déjà des ancêtres.

Notre histoire, l'histoire si palpitante encore des quatre-vingts dernières années, n'en offre-t-elle pas l'éclatant témoignage? Napoléon Ier ne l'avait-il pas compris, avant même que l'orage fût calmé, et que la société, profondément ébranlée, eût repris ses assises et son équilibre? Les sabres d'honneur, cette décoration vers laquelle s'élèvent les plus légitimes ambitions, toute cette hiérarchie nobiliaire, qui gravait ses titres et ses armoiries à la pointe de l'épée, comme les preux des anciens âges, ou les conquérait sur les brèches du travail et dans les champs féconds du savoir;... cet ensemble de stimulants, pour la valeur et le talent, ne disent-ils pas bien haut, qu'il faut à l'homme une récompense, et que cette récompense est d'autant plus grande que la perspective peut en être plus longue; qu'elle rejaillira sur ce que nous avons de plus cher, sur nos enfants?

Nous ne voulons pas mourir tout entiers: si les religions apprennent qu'il est par delà les fragiles enveloppes de notre être une existence nouvelle et infinie, nous aspirons, dans ce monde même, à une durée plus longue, à un souvenir plus lointain.

Mais si nous regardons vers l'avenir pour nous soutenir dans le sentier du bien et du vrai, c'est que nos

Digitized by Google

enfants, de leur côté, doivent regarder dans le pass pour continuer nos traditions et se montrer dignes de nous comme nous nous sommes efforcés d'être dignes de nos ancêtres.

Si le principe élevé et grand d'où découle la noblesse a été quelquefois amoindri par d'injustes privilèges, il n'en est plus qu'un seul, aujourd'hui, qu'on puisse revendiquer comme un droit, c'est celui d'accomplir toutes les obligations qu'elle impose : — Noblesse oblige.—

C'est de ce point de vue digne des progrès de l'esprit humain, dans notre siècle de liberté, que l'homme éminent dont j'ai, Messsieurs, à vous retracer la vie, regardait dans le passé cette longue série d'ancêtres, qui ont laissé dans l'histoire de notre pays une trace toujours honorable et souvent lumineuse.

Léopold-Valentin-François, chevalier, puis baron de Hauteclocque, naquit au château de Wail, le 20 juillet 1797.

Si l'ordre ne régnait pas encore dans notre malheureuse patrie, le paroxisme de la terreur était du moins calmé, et les familles que la tourmente révolutionnaire avait proscrites trouvaient une sorte de sécurité et de calme relatifs, dans la retraite que la plupart avaient dû s'imposer.

C'était dans le château de Wail que Messire François-Louis-Joseph de Hauteclocque, s'était réfugié après les cruelles émotions qu'il avait éprouvées lui-même, dans une longue captivité, après les drames sanglants qui avaient fait tomber autour de lui les têtes les plus chères et les plus regrettées.

Il épousa, le seize pluviôse, an IV de la République,

Digitized by Google

Catherine-Philippine-Julie de Monet de la Marck, veuve d'Henri-Évrard, baron de Wasservas.

De ce mariage était né à Vantelay, en 1796, un premier fils, Alphonse-François de Hauteclocque, ancien officier, établi au château paternel de Wail.

Léopold-Valentin-François, fut le second et le dernier de ce lit. Mais il avait trois autres frères du mariage contracté par son père en 1785, avec Mlle Reine-Védastine-Marie-Amélie de Lassus, dont deux: MM. César-Louis-François-Joseph de Hauteclocque, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, ancien chef de bataillon dans la garde royale, né en 1787, et M. Constantin-Gabriel, chevalier de la Légion d'honneur, ancien officier, créé comte romain en 1856, né en 1788, vivent encore et sont justement entourés, à Blois et à Arras, d'une haute et sympathique considération.

Un seul de ses frères, Stanislas-François-Joseph, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, ancien officier supérieur du génie, a précédé dans la mort, le plus jeune et le plus prématurément enlevé de cette belle et robuste lignée, dont heureusement la plupart des branches n'ont pas été stériles, et qui, semblable aux oliviers de l'Écriture, s'entoure de nombreux rejetons.

Léopold de Hauteclocque fut peut-être, comme tous les derniers venus dans les nombreuses familles, l'objet de prédilections particulières et de soins plus attentifs. Il resta plus que ses frères attaché au foyer paternel, et tandis que la plupart d'entre eux, meilleurs français encore que royalistes, n'avaient pas attendu le retour des Bourbons pour mettre au service de leur pays l'épée vaillante et pure léguée par leurs aïeux; il acquérait,

Digitized by Google

par de brillantes et solides études, cette supériorité de l'esprit qui fait les hommes véritablement distingués.

C'est ici même, et si je ne me trompe, au collége d'Arras, rétabli sur de nouvelles et solides bases, par l'Université reconstituée d'après les traditions du passé, sous la direction d'un illustre grand-maître, dont je m'honore d'être le neveu, que Léopold de Hauteclocque révéla d'abord les aptitudes qui, plus tard, et bien jeune encore, l'élevèrent au premier rang dans sa ville natale.

Il avait, dès lors, porté ses regards vers le passé lointain de sa famille, qui fut l'occupation constante et comme le culte de sa vie. En remontant le cours des âges vers ces horizons obscurs que l'histoire elle-même n'a pu encore complètement éclairer, et dans la confusion même des premières origines de la féodalité, il voyait, parmi tant de souvenirs éteints, se détacher et survivre le nom qu'il était fier de porter, et auquel plus de vingt générations avaient successivement ajouté le lustre de leurs vertus, et quelquefois de leur gloire.

Ce n'est point ici, Messieurs, et devant vous, qu'il conviendrait de refaire l'histoire de la maison de Hauteclocque. Elle est intimement liée à celle de votre province, et de savants généalogistes l'ont déjà trop complètement résumée pour qu'il me soit possible de rien vous en apprendre. Mais j'insiste sur l'impression naturelle qu'elle a dû produire dans le cœur et dans l'esprit du jeune Léopold, non pour justifier, car personne ne saurait les blâmer, mais pour expliquer par ce qu'il y a tout à la fois de plus naturel et de plus respectable en nous, les tendances précoces qu'il manifesta.

Digitized by Google

S'il est vrai que l'histoire de notre pays doit nous être chère et sacrée ; que celles de notre province, de notre cité, doivent nous être encore plus chères et plus sacrées, à combien plus forte raison ne devons-nous pas aimer celle de notre propre famille, celle de ces hommes qui nous ont légué leur sang, leurs biens, leurs exemples!

Ah! je comprends que l'âme du jeune étudiant dut s'enflammer et s'énorgueillir, lorsqu'il voyait dès le XII[e] siècle ses nobles ancêtres figurer parmi les bienfaiteurs de leur pays, et qu'il retrouvait dans des chartes poudreuses de 1127 et 1129 la preuve que Gautier et Gilbert ou Wilbert de Hauteclocque avaient enrichi de leurs dons les abbayes de Saint-Jean d'Amiens et de Cercamps ; lorsque, en 1217, il constatait qu'obéissant à l'irrésistible mouvement qui poussait de nouveau la noblesse française à la délivrance du saint Tombeau, Guédon de Hauteclocque conquérait dans cette sainte expédition le surnom glorieux de Moine, c'est-à-dire de pieux, et contribuait à fonder parmi toutes les nations, la prééminence de la France chrétienne, et dès lors déjà, comme elle l'est et le restera, la fille aînée et bien-aimée de l'Église.

Je comprends les redoublements de cet enthousiasme lorsque, cinquante ans plus tard, les petits-fils de ce même Guédon, Gauthier et Pierron de Hauteclocque, volent à leur tour sur les traces de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, à la défense des mêmes lieux-saints, et substituent aux armes primitives de leur famille, qui étaient d'azur à la cloche d'argent, l'écu conquis dans leur pieuse et lointaine entreprise, et précieusement conservé vierge de tout écartellement par toute leur descendance, d'ar-

Digitized by Google

gent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.

Depuis, dans cette longue succession de chevaliers, d'hommes d'armes, non moins fiers de porter dès 1475 le titre de bourgeois d'Arras, dans lequel ils se firent recréanter à diverses reprises, que de représenter la noblesse aux Etats d'Artois, combien de vaillants capitaines, combien de nobles et glorieux exemples !

Faut-il citer celui de Philippe de Hauteclocque qui, chargé par Elisabeth, sa tante, abbesse d'Etrun, de la défense de ce monastère, y fut surpris par des Croates impériaux et des soldats Polonais, puis mené à leur camp où leur chef Forgeat le fit décapiter ? Ses restes, pieusement recueillis par les Récollets du Valentin, furent inhumés dans le chœur de leur église, à Wail, le 14 octobre 1635, trois jours après son supplice ou plutôt son martyre.

Et cette Elisabeth de Hauteclocque, elle-même, cette sainte et vaillante femme qui, fidèle à sa devise, *Caritate et patientiâ*, au milieu des obstacles les plus ardus, reconstruit l'abbaye d'Etrun, dans le chœur de laquelle elle fut inhumée, qui, par la sagesse de son administration, refit la prospérité, la richesse, l'ordre, la discipline, là où les guerres avaient porté la ruine, le trouble, le relâchement, n'a-t-elle pas, dans la galerie de tant d'illustres portraits de famille, une place distinguée et digne de notre admiration ?

Tout imposait donc au jeune Léopold de grands devoirs en lui montrant de grands exemples. Deux mots résumaient ce passé huit fois séculaire : *Valeur et religion.*

Aussi, dès qu'il eut complété ses études par quelques

Digitized by Google

années de séjour à Paris, dans l'institution de M. Lemoine d'Essoies, où l'instruction et l'éducation marchaient de pair, avec des professeurs dont plusieurs appartenaient à l'Institut, le chevalier de Hauteclocque fit immédiatement pressentir qu'il répondrait à tout ce que ses ancêtres étaient en droit d'exiger de lui.

II.

Les circonstances au milieu desquelles nous débutons dans la vie exercent une influence irrésistible sur nos tendances et sur notre esprit. Le vase, comme dit Horace, garde éternellement le parfum de la première liqueur dont il fut rempli.

Ces circonstances étaient graves et solennelles à l'heure où le jeune de Hauteclocque, sortant des bancs du collége, entrait dans l'existence sérieuse et militante qui nous attend tous ici-bas.

Les profonds ébranlements de la Révolution, les crimes inutiles dont elle s'était souillée, avaient encore de vivantes épouvantes. Nous ne les voyons qu'à travers des souvenirs étrangers (1) et dans l'indifférence égoïste qui nous désintéresse des choses passées. Mais, alors, quelques années à peine séparaient toute une génération de ces bruits sinistres, de ces tocsins, de ces fusillades, de la permanence de ces échafauds que le sang le plus pur avait inondé de flots innocents! Et pourtant, de ce

(1) Il ne faut pas oublier que cette étude date de 1867 et que les horreurs de la nouvelle Commune de Paris n'avaient pas encore épouvanté l'univers.

Digitized by Google

grand drame aux douloureuses péripéties, de ces convulsions horribles d'une société se débattant dans d'affreuses agonies, il avait surgi quelque chose: de grandes et lumineuses vérités, de féconds principes sur lesquels reposent les sociétés modernes, la liberté et l'égalité. Une sorte d'intuition faisait sentir qu'elles étaient désormais inséparables de toute constitution politique, et il semblait que le glorieux despotisme de l'Empire avait eu tort de ne point assez compter avec elles. On crut que l'alliance du trône et de la liberté était devenue possible.

La fortune inconstante avait abandonné l'Empire, et, selon la poétique expression de Béranger :

Son aigle n'était plus dans le secret des dieux.

Il fallait bien qu'au milieu des humiliations poignantes de cette immense et terrible chûte, pour laquelle semblent faites les grandes paroles que Bossuet avait dites deux siècles auparavant, le pays pût trouver une consolation et se reprendre à une espérance.

Il oublia les conquêtes de vingt ans, il fit taire la douleur des amputations cruelles infligées à son territoire, et, se repliant sur lui-même, il chercha dans l'alliance du vieux trône des fils de St-Louis avec les jeunes libertés de 89, la solution difficile, sans doute, mais non pas impossible, du problème encore aujourd'hui fiévreux de nos institutions politiques.

Nous savons mieux l'histoire des siècles éteints que celle de notre propre temps.

Il est bon, cependant, car la crise n'est peut-être pas

Digitized by Google

encore terminée, de rappeler sur quelle base s'essayait cette alliance et ce qu'on en attendait.

Ce n'est pas, d'ailleurs, sortir de notre sujet, car nous trouvons ici le point de départ de la vie publique de Léopold de Hauteclocque et l'origine dès sentiments et des convictions qui, chez lui, vous le savez, Messieurs, devinrent une seconde et une puissante nature dans laquelle, ainsi que l'homme ferme et persévérant d'Horace, il s'était si bien fortifié, que les ruines le trouvèrent inébranlable et courageux

Impavidum ferient ruinæ.

Il espéra, comme beaucoup d'hommes de son temps, et avec cette ardeur confiante de la jeunesse, qui croit si facilement quand elle espère, qu'il suffisait de confier des droits politiques à certaines classes aisées et intelligentes et de proclamer les principes de toutes les libertés, pour relever définitivement, sur ses antiques fondements, le trône ébranlé des Bourbons.

La Constitution, ou si vous l'aimez mieux la charte de 1814 était à la fois et le *nec plus ultrà* des concessions qu'il semblait possible de faire à la Révolution, et, en même temps, la reconnaissance la plus solennelle et la plus inviolable de ces droits imprescriptibles, que la famille des Bourbons tenait tout à la fois du long héritage de ses ancêtres et de la volonté du pays, exprimée par ses mandataires.

Cette constitution n'était-elle pas d'ailleurs la plus libérale que l'on eût encore vue dans des états régulièrement organisés, et en dehors de ces commotions révolu-

Digitized by Google

tionnaires qui outrepassent toutes les bornes et compromettent, en les exagérant, tous les principes ? Elle avait été méditée et proclamée par un homme sage et modéré, que les douleurs de l'exil n'avaient point aigri et que les prospérités longtemps inespérées du retour n'éblouissaient pas.

Si quelque chose était de nature à cicatriser les plaies profondes de la France, c'était cet acte, qui fondait le gouvernement représentatif, qui demandait l'impôt au consentement du pays, qui préparait la liberté publique et individuelle, la liberté de la presse, celle des cultes, l'inviolabilité de la propriété, l'irrévocabilité des ventes de biens nationaux, l'inamovibilité et l'indépendance de la magistrature, l'égalité de tous les français devant la loi et leur admission aux emplois publics.

Mais toutes ces concessions, qui tenaient si largement compte des vœux exprimés dans les Cahiers soumis aux Etats Généraux, effrayaient, dans le parti royaliste, tous ceux, et ils étaient nombreux, qui selon un mot fameux n'avaient rien oublié ni rien appris.

Il est vrai qu'un tel programme, dans un pays déchiré par tant de factions et où le pouvoir, quel qu'il soit, est toujours discuté, imposait au Gouvernement de difficiles devoirs que Louis XVIII, hâtons-nous de le dire, eut la volonté, le courage et l'honneur d'accomplir avec une loyale habileté.

Certes, quelqu'épuisé de jeunesse, quelque fatigué de la guerre que fût le pays. il n'avait souhaité ni l'invasion étrangère, ni la chûte de Napoléon. Mais le vrai peuple, en France, avec un merveilleux instinct, se tourne vers l'ordre et le repos. Une fois le sacrifice accompli, il avait

Digitized by Google

compris qu'il était sage et profitable à la fois de soutenir ce trône restauré et de réprimer les discussions qui tournent toujours au préjudice des grands intérêts publics. Il y eut un mouvement réel, un entraînement certain vers le pouvoir royal, et la réconciliation des Bourbons avec la France fut sincère, et parfois enthousiaste.

C'est donc au milieu d'un chaleureux élan et des espérances qui embellissaient l'avenir, que Léopold de Hauteclocque, ainsi que tous ses frères, apporta au gouvernement du roi l'hommage d'une fidélité traditionnelle. Pour obéir aux souvenirs de sa race, et bien que sa santé fût délicate, il n'hésita pas à se ranger sous le drapeau blanc, et à mettre au service de son pays sa loyale épée de gentilhomme.

C'était un touchant spectacle que celui du père de cette vieille et illustre famille, entouré de ses cinq fils, tous officiers au service du roi.

C'est le 1er mars 1816 que Léopold de Hauteclocque entra, comme sous-lieutenant, dans la légion du Pas-de-Calais. Mais il était de ceux qui pensent que l'épée n'affranchit pas de l'étroite obligation des devoirs religieux. Son esprit se reportait de préférence vers ceux de ses ancêtres qui avaient combattu pour leur foi, et ce fut pour lui une bien douce récompense de tels sentiments, que l'octroi qu'il obtint, le 9 juillet de la même année, du titre de chevalier de justice de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem (Malte) pour la vénérable langue et province de France. Nous avons omis, et il était à peine nécessaire de dire que dès le 1er juillet 1814, il avait obtenu l'autorisation de porter la décoration du Lys.

Toutefois, ni la volonté, ni les aptitudes spéciales du

Digitized by Google

jeune Léopold de Hauteclocque ne devaient le porter, par goût du moins, vers la vie et l'oisiveté malheureusement trop fréquente des officiers en garnison, lorsqu'aucune perspective de guerre n'échauffe et ne légitime leur ardeur. Il sentit lui-même qu'il pourrait servir plus utilement son pays, dans la vie civile et par le travail intellectuel dont il avait de bonne heure pris la bonne et féconde habitude. Aussi fut-il, sur sa demande, mis en non-activité le 7 février 1820, et donna-t-il sa démission un mois après.

Ce ne fut pas cependant, sans y laisser de profonds regrets, qu'il quitta cette famille militaire, où quatre années de séjour lui avaient permis de révéler les qualités de l'esprit qui le distinguaient déjà au plus haut degré. Il emporta un témoignage officiel de ces regrets, dans une sorte d'attestation délivrée par le Conseil d'administration de son régiment « qui aime à rendre », ici nous analysons, « à M. de Hauteclocque la justice qu'il mérite, « en certifiant que pendant le temps qu'il a servi dans « la légion du Pas-de-Calais, il y a rempli ses devoirs « avec zèle et dévouement et qu'en quittant le corps, il a « emporté l'estime de ses chefs et l'amitié de ses camarades. »

Cette pièce est datée de Lyon, le 16 août 1821.

Ce ne fut que le 17 mai de l'année suivante (1822), que sa démission fut définitivement acceptée.

Il était revenu dans son pays natal, et nous avons tout lieu de croire qu'il s'y livrait déjà à cette vie studieuse et parfois littéraire, dont il donna plus tard, quoique d'une main toujours discrète, des témoignages remarquables. On doit présumer que, s'arrachant aux distrac-

Digitized by Google

tions, même légitimes, de la jeunesse, il s'occupait avec ardeur de réunir les nombreux documents qu'il sut accumuler sur l'histoire locale. Il commençait à fonder cette bibliothèque longuement et patiemment enrichie, et qui malheureusement, comme les membres épars du poète *disjecti membra poetæ*, par suite d'un oubli probablement involontaire de ses derniers moments, s'est disjointe et partagée entre ses divers héritiers.

III.

C'est de cette époque que datent les premières productions politiques de M. Léopold de Hauteclocque.

L'horizon commençait déjà à s'obscurcir. Cinq années d'ordre et de prospérité n'avaient pu désarmer ces passions sauvages, qui sommeillent parfois sous le calme apparent des sociétés, mais qui, semblables à l'écume des flots, remontent à la surface, dès qu'ils sont agités. La révolution ne désarmait pas et poursuivait dans l'ombre des associations secrètes la destruction jurée du trône et de la religion. Des partisans zélés de l'empire, dont on avait eu le tort de ne pas assez ménager la douleur et les légitimes regrets, avaient grossi ces rangs déjà trop serrés. Les odieux traitements infligés au héros que sa gloire aurait dû protéger, les cris de cette longue et cruelle agonie, qui, traversant les flots et grandis encore par la distance, portaient de Ste-Hélène à Paris les plaintes du lion captif, l'usage nouveau du régime parlementaire avec ses tâtonnements inévitables, enfin et surtout, cette influence incessante et dévastatrice de la mauvaise presse,

Digitized by Google

dont l'œuvre lente mais certaine, prépare, allume, souffle et attise l'incendie des révolutions, tout concourait déjà à battre en brèche, à menacer la vieille souche des Bourbons.

C'est dans sa branche la plus vigoureuse et la plus saine que l'impitoyable cognée avait porté son fer. Le couteau des Ravaillac et des Damiens, ramassé par Louvel, venait d'inaugurer dans notre siècle cette politique de l'assassinat, poursuivie depuis avec une inflexible logique.

C'est sous la lugubre impression de ce drame sinistre et l'exagération explicable, mais fatale, des ultra royalistes, qui voulaient ressaisir en détail les concessions nécessaires de la charte, que fut proposée une loi électorale dont le but manifeste était d'assurer à l'aristocratie toute l'influence législative. Discutée au milieu des passions ardentes de la Chambre et des troubles de la rue, ce projet avait abouti, grâce aux loyales et habiles concessions du ministre le plus éminent de la Restauration, M. de Serres, à une transaction qui groupa tout ce qu'il y avait de sage et de modéré, à droite et à gauche d'une assemblée précédemment divisée en deux portions égales.

M. de Hauteclocque avait embrassé la cause de la Restauration avec une ardeur trop vive et une loyauté trop juvénile pour ne pas vouloir son triomphe à tout prix. Si l'on compare cependant son langage, d'une modération relative et d'un sens politique prématurément mûri par la réflexion et l'étude sérieuse, à quelques-uns de ces pamphlets royalistes qu'une sorte de gouvernement occulte, irrité de la sagesse de Louis XVIII, propageait

Digitized by Google

imprudemment dans les provinces, il demeure évident que, malgré quelques hérésies qu'on n'accepterait plus aujourd'hui, le jeune sous-lieutenant de la légion du Pas-de-Calais, faisait déjà plus que promettre un homme destiné à jouer, dans son pays, un rôle considérable sur le terrain des affaires et de la politique.

Son adresse aux électeurs du Pas-de-Calais, publiée en 1820, et lors des élections qui appliquèrent la loi dont nous venons de rappeler l'origine, tout en signalant la nécessité d'une chambre royaliste, proclamait hautement et prudemment l'obligation de respecter tous les engagements contenus dans la charte.

Cet écrit eut un retentissement légitime, dû à l'élégance classique, à la chaleur, à la vigueur du style non moins qu'aux accents patriotiques et religieux du jeune publiciste.

Il y a toujours, Messieurs, quelque chose de séduisant, même à distance et quand le temps les a malheureusement trompées, dans ces convictions ardentes et passionnées de la jeunesse, dans ces illusions que la réalité impitoyable renverse et détruit une à une.

Nous avons tous eu, suivant les temps et les milieux dans lesquels nous avons vécu, ces heures d'enthousiasmes sincères et de chevaleresques dévoûments ! Heureux ceux qui, comme Léopold de Hauteclocque, peuvent encore et toujours garder la fidélité, alors même qu'ils ont perdu l'espérance !

Mais les soins studieux et presque austères de sa vie ne l'éloignaient pas du monde qui avait conservé, dans les derniers représentants de ce dix-huitième siècle, si élégant et si raffiné, des modèles vivants encore, mais

Digitized by Google

épurés par le malheur, du grand ton et des aristocratiques allures de nos anciennes cours. L'Empire, malgré le soin qu'il prit de grouper et d'allier à ses nouveaux dignitaires tout ce qu'il put trouver des débris de l'ancienne société, et malgré la supériorité et la distinction de quelques-uns de ses princes, n'avait pas complètement effacé, dans les relations des salons, la trace de toutes les origines obscures et disparates. Il y avait, quoi qu'on fît, une certaine bigarrure que le retour des émigrés et l'exclusion peut-être trop accusée, et dans tous les cas impolitique, de ceux qu'on appelait des parvenus, tendit à faire disparaître.

La noblesse française n'avait pu perdre, en quelques années, toute sa charmante légèreté, toute sa joyeuse insouciance. Elle revenait d'une sorte de voyage pendant lequel les flots de la tempête avaient battu et mis en péril son frêle navire. Mais de même que le navigateur, au port, oublie les terreurs et les souffrances du naufrage, de même aussi, confiante et sereine, elle se livrait avec abandon à toutes les joies du retour. La vie des salons avait donc repris son activité et ses plaisirs. On y trouvait la politesse et la galanterie françaises. Ce grand art de la conversation, que nous ne connaissons plus, y faisait briller chez les femmes l'esprit non moins que la beauté, tempérant chez les hommes, par une gaîté permise et même quelquefois un peu gauloise, ce qu'auraient eu de trop austère une courtoisie guindée et un respect toujours monotone.

C'est dans ce milieu, que Léopold de Hauteclocque donnait déjà carrière à son esprit fin, délié, souvent un peu railleur, mais dans la mesure licite qui rend les

Digitized by Google

traits inoffensifs en ne les envenimant jamais. Ses saillies, toujours promptes, instantanées, jaillissaient de la tête mais ne partaient du cœur que lorsqu'il s'y mêlait un généreux attendrissement ou une légitime indignation.

Peu enclin aux plaisirs faciles, il n'usa guère du succès que ses grâces physiques et la supériorité de son esprit auraient pu lui procurer, dans un monde qui n'avait pas entièrement oublié toutes les frivolités du passé, et qu'un retour sincère vers la religion ne préservait pas complétement de défaillances et de rechutes.

Il préféra, quoique fort jeune encore, chercher ses joies dans les devoirs sérieux de la famille. Il y fut d'autant plus porté qu'un titre venait de récompenser à la fois, en lui, le long passé, la vieille illustration de toute sa famille, et le dévouement désintéressé dont il avait déjà donné des preuves remarquables. Elever et grandir la position d'un jeune homme qui promettait autant, c'était donner à ses services futurs un éclat et une portée qui devaient en augmenter l'influence, c'était surtout attacher plus étroitement encore à la dynastie, qui avait tant de ruines à relever et tant de terrain à reconquérir, un cœur sensible à la reconnaissance.

Avec un généreux dévouement tous les frères aînés du chevalier Léopold de Hauteclocque, avaient consenti à ce que le titre conféré à leur famille reposât sur sa plus jeune tête, contrairement aux traditions de la hiérarchie nobiliaire, et toute la province d'Artois, qui avait déjà les yeux fixés sur le nouveau baron, accueillit avec faveur les lettres-patentes du 14 mai 1822, qui lui conféraient cette dignité.

Digitized by Google

IV.

M. de Hauteclocque épousa, à Ypres, le 29 octobre 1823, M^lle^ de Navigheer de Kemmel, dont la famille occupait dans la noblesse des Pays-Bas, une situation élevée, non-seulement par ses alliances et son ancienneté, mais encore par le talent dont quelques-uns de ses membres avaient donné, notamment dans les sciences naturelles, de remarquables exemples. Les ancêtres de la jeune baronne avaient été honorés de la haute estime et de la protection de la maison d'Autriche. L'impératrice Marie-Thérèse avait même voulu servir de marraine à l'un d'eux. Enfin, les de Ghellinck, les de Couthone, les de Maulde, les d'Aronio de Fontenelle, les de Marconville, lui faisaient à son mariage, avec d'autres parents et de nombreux amis, un cortége aussi distingué que sympathique.

A peine marié et définitivement établi à Arras, M. de Hauteclocque comprit que l'oisiveté n'était pas permise, même dans la douce intimité du foyer, et que les hommes jeunes et instruits ont une mission d'honneur dans la vie publique. Il accepta, bien résolu à les remplir dignement et dans toute leur étendue, les devoirs imposés aux représentants de la cité au Conseil municipal. Une ordonnance du 26 mai 1824 l'appela à remplacer dans cette Assemblée M. Harlé, qui venait de donner sa démission. Il fut aisé de comprendre immédiatement par l'étude sérieuse des affaires, à laquelle le jeune baron se livrait avec une intelligente ardeur, par la part active qu'il prenait aux délibérations et qui révé-

Digitized by Google

lait ses aptitudes administratives, qu'une place secondaire ne pouvait pas longtemps convenir à cet esprit actif, entreprenant, déjà sûr de lui-même.

Ce ne fut pas seulement au sein du conseil municipal que le baron de Hauteclocque manifesta ces hautes qualités. Il fut, par décision ministérielle du 23 juin de l'année suivante, appelé à l'honneur d'administrer les hospices d'Arras. Ce n'est point ici, Messieurs, dans une société qui compte plusieurs hommes encore pieusement consacrés à ce labeur honorable, qu'il est nécessaire de signaler l'importance de fonctions qui touchent, pour les soulager, à toutes les misères du corps et souvent de l'esprit, et qui poursuivent leur bienfaisante mission au milieu des bénédictions accumulées des pauvres et des riches. Là encore, le baron de Hauteclocque apporta cette exactitude rigoureuse, cette passion du bien qui se traduisaient quelquefois par un certain absolutisme dans les opinions, mais qui tendaient toujours vers les améliorations et vers les progrès.

Sa vraie piété, qui n'ôtait rien à l'élévation de son caractère, mais qui lui donnait au contraire cette force sereine et cette autorité qu'on puise abondamment dans une foi robuste et infaillible, l'aidait merveilleusement dans l'accomplissement des devoirs multiples imposés aux administrateurs des établissements charitables.

Ses sentiments, sous ce rapport, s'étaient affirmés avec éclat, au moment d'une *mission* solennelle qui fut, dans Arras, le plus grand événement religieux accompli depuis le rétablissement du catholicisme dans les temples profanés, où l'Être suprême et la Raison avaient eu les tristes honneurs d'un culte officiel.

Digitized by Google

Mais si la foi, persécutée et bannie, revenait triomphante ; si les saints prêtres qui avaient payé à la terreur tant de douloureux tributs, retrouvaient leurs anciens troupeaux, et si la philosophie du XVIII[e] siècle elle-même, épouvantée des terribles fruits portés par ses principes, s'inclinait, à son tour, devant les messagers du pardon et de l'oubli, une sorte de réaction violente se produisit, dès qu'il sembla que, franchissant leurs frontières, les interprètes de la religion voulaient prendre, dans la politique et dans l'État, un rôle pour lequel on contestait leur compétence.

L'histoire de ces temps agités est encore trop récente pour qu'il soit permis de la juger définitivement, et de faire avec cette équité absolue, qui n'appartient qu'à l'avenir, la juste part de chaque parti dans ces douloureux débats.

Mais il est certain qu'il fallait réagir contre le retour des tendances impies qui, trente ans auparavant, avaient épouvanté le monde, et que les dépositaires de l'autorité religieuse ne négligèrent rien pour se maintenir sur le terrain qu'on osait leur disputer.

Les Missions furent le moyen le plus généralement adopté pour surveiller et fortifier, dans les campagnes et dans les villes, l'esprit religieux. Celle d'Arras eut un éclat particulier. Son ancien calvaire, objet d'une touchante vénération, couvert des témoignages de la piété et de la foi de plusieurs générations et abattu par la tourmente révolutionnaire, n'avait point encore été relevé. La restauration de ce saint monument fut le but de cette Mission, prêchée avec un grand éclat d'éloquence et de talent, et qui groupa dans toutes les églises de la

Digitized by Google

ville, autour de chaires où revivaient le zèle et la charité des temps apostoliques, l'immense majorité des habitants.

Le baron de Hauteclocque fut l'historiographe fidèle et enthousiaste de cette grande manifestation chrétienne. Nous avons lu avec une attention scrupuleuse et une sincère émotion ce livre, où respirent les sentiments les plus élevés, les plus sincèrement religieux, dans la meilleure et la plus touchante acception du mot. Tout y révèle la mansuétude d'une foi profonde et la charité d'un cœur retrempé aux sources vives et pures d'une religion sublime. La maturité du talent, elle-même, s'y accentue souvent avec énergie, et certains passages de ce livre, où l'on peut regretter quelques incorrections et quelques négligences, bien pardonnables à la rapidité de ces sortes de compositions, attestent une véritable éloquence.

Si l'on songe que la critique, devenue, depuis quelques années surtout, l'une des branches les plus fécondes de notre littérature, était alors, pour ainsi dire, dans son enfance, on reconnaîtra dans les analyses rapides, substantielles, variées, et presque vivantes, de tous les discours prononcés par les divers prédicateurs, et notamment par le supérieur de la Mission, M. de Rauzan, et l'un de ses assesseurs, l'abbé Férail, tout ce que le baron de Hauteclocque aurait pu donner aux lettres, s'il en avait fait l'occupation principale et l'étude assidue des loisirs trop longs que l'avenir lui réservait.

Cet ouvrage contient d'autres enseignements. On a reproché avec amertume aux missions de la Restauration la fougue intolérante et l'esprit agressif de leurs

Digitized by Google

orateurs. C'était en quelque sorte, a-t-on dit, le *væ victis* qui tonnait du haut de la chaire, trop souvent convertie en tribune politique, et une attaque mal dissimulée contre le clergé paroissial, dont le zèle ne s'élevait pas à la hauteur du rôle nouveau et actif demandé à la religion.

S'il était besoin de combattre l'exagération de ces reproches qui, comme toujours, dans l'œuvre violente des partis, dépassaient à la fois la vérité et le but, l'analyse des divers sermons, conservée par le baron de Hauteclocque, atteindrait victorieusement ce but. Sans doute la prudence et la mesure ne furent pas toujours et partout suffisamment gardées. Là, peut-être, où la modération était le plus commandée par les passions irritables et le choc des cultes dissidents, il y eut quelquefois des apôtres trop ardents, qui attisèrent au lieu de les calmer les haines politiques et les discordes religieuses. Mais on put les compter, par les terribles conséquences qui s'ensuivirent, et l'on a eu tort de considérer comme un système ce qui nous paraît avoir été plutôt un accident.

Cette intolérance pour les gouvernements qui se défendent et pour les dévouements qui les servent n'est pas nouvelle. Elle restera toujours dans l'arsenal des partis.

Quoiqu'il en soit, il ressort du document historique dont nous nous occupons, que la Mission d'Arras eut un caractère essentiellement pacificateur et modéré ; que loin d'irriter les blessures saignantes encore des luttes intestines, elle tendit à en cicatriser les plaies et à rappeler, dans un commun amour et dans un commun pardon, tous ceux que ce triste passé laissait aigris et divisés. Loin de le combattre et de l'amoindrir, elle tendit sur-

Digitized by Google

tout à relever le prestige du clergé local, qui prêta aux missionnaires le concours le plus sympathique et le plus complet.

Sans doute, la faveur du gouvernement accompagnait ces exercices pieux, dont l'effet salutaire ne pouvait tourner qu'au profit de la morale et par suite de l'ordre public. On voyait le premier magistrat du département, M. Blin de Bourdon, s'arracher aux travaux sérieux de la chambre des députés, dont il faisait partie, pour assister à la procession générale et à la replantation du calvaire, affirmant ainsi ses pieuses sollicitudes en même temps que celles du souverain.

La réconciliation des familles, l'apaisement des inimitiés, une sorte de rapprochement général et de soulagement des esprits furent la conséquence directe et visible de cette Mission, dont le souvenir vécut longtemps ailleurs que dans le livre du baron de Hauteclocque. Mais, à cette époque, des occupations plus sérieuses et plus utiles encore allaient, sur un théâtre plus élevé, révéler ses hautes aptitudes.

V.

Le rôle déjà important qu'il avait conquis par ses ouvrages, ce qu'on savait du soin particulier apporté par M. de Hauteclocque à l'étude des lois politiques et administratives ; les preuves qu'il avait données dans le Conseil municipal et dans la Commission des hospices, d'un esprit d'ordre, de justice, de modération en même temps que d'inflexible fidélité aux institutions du pays

Digitized by Google

et à la dynastie des Bourbons, devaient nécessairement amener sur lui l'attention de l'administration supérieure.

On en était encore, au moins dans une partie du gouvernement, à désirer cette alliance de la Charte et du Trône qui devait, quelques années plus tard, paraître absolument impossible. L'aurore du règne de Charles X, vieux déjà, mais conservant toutes les grâces chevaleresques et si éminemment françaises du comte d'Artois, avait, par l'abolition de la censure et par des promesses constitutionnelles, éveillé bien des espérances et fortifié passagèrement un trône que le succès de nos armes en Espagne avait déjà raffermi.

L'armée mécontente et boudeuse, pendant les longs loisirs que les premiers temps de la Restauration avaient faits à son activité, si longtemps surexcitée par les grandes guerres de la République et de l'Empire, se rattachait à ce drapeau fleurdelysé qui venait de recevoir le baptême de la poudre.

Mais cette satisfaction avait à peine survécu aux premiers jours, et l'opposition n'avait pas tardé à reconquérir le terrain un instant perdu.

Lorsque M. de Hauteclocque fut appelé à la mairie d'Arras, il était déjà permis, par les luttes qui éclataient quelquefois dans la rue, par ces attaques que la parole ne ménageait pas dans l'enceinte législative, par le ton de la presse, cachant sous la séduction encore nouvelle des doctrines libérales le but réel de ses efforts, et dirigée par les sociétés secrètes, par le carbonarisme, vers le renversement de la dynastie, il était, dis-je, permis déjà de prévoir, sinon la catastrophe de 1830, du moins les dif-

Digitized by Google

ficultés sérieuses qui attendaient le gouvernement de Charles X.

Il fallait donc à la fois, dans les fonctions publiques, un peu trop livrées aux hommes du passé, infuser quelque chose de la vie et de la force de la jeunesse, sans s'exposer aux entraînements téméraires qu'elle inspire parfois. Le baron de Hauteclocque réunissait, sous ce rapport, tout ce qu'il était permis de désirer chez un administrateur : aussi sa nomination à la mairie d'Arras fut-elle accueillie avec une faveur très marquée par l'opinion. L'ordonnance du 18 janvier 1826 était à peine connue que de nombreuses et cordiales félicitations prouvaient au jeune magistrat les vives et profondes sympathies que rencontrerait son administration.

Il succédait à des hommes pour la plupart éminents, et qui avaient donné, depuis le Consulat, dans l'administration de la ville, au milieu de circonstances délicates et quelquefois périlleuses, l'exemple le plus honorable. Il ne peut entrer dans notre plan de rappeler ici les actes de ces administrateurs habiles, mais nous ne saurions passer sous silence les noms respectés de MM. Wattelet, Vaillant, Wartelle, le baron Lallart, dont quelques-uns ont, ici même, de dignes descendants.

Toutefois, l'activité de ses prédécesseurs n'avait fait qu'ébaucher le grand travail que la nouvelle vie municipale devait accomplir, et M. de Hauteclocque allait trouver de nombreuses et utiles occupations. On donna à son installation dans ses fonctions de maire une solennité et un éclat tout particuliers. Nous avons sous les yeux le procès-verbal de cette cérémonie qu'il ne nous paraît pas inutile de rappeler ici. Elle eut lieu dès le 25 janvier,

Digitized by Google

c'est-à-dire sept jours après la date de l'ordonnance précitée.

Le préfet, M. le vicomte Blin de Bourdon, accompagné du Secrétaire général et du Conseil de Préfecture, vint en grande pompe à la mairie, où se trouvaient réunies toutes les autorités civiles et militaires et tout ce que la haute société d'Arras avait de personnages éminents, de femmes élégantes et gracieuses.

Il rappela dans un discours, qui rendait à la précédente administration un juste tribut de regret, les légitimes et sérieuses espérances que devait faire naître l'élévation de M. le baron de Hauteclocque aux délicates et importantes fonctions que lui confiait la bienveillance souveraine.

Le nouveau maire, après avoir aussi rappelé les services de M. Mayoul de Sus-Saint-Léger, son prédécesseur, énuméra tous les motifs qui pouvaient, dans le concours espéré des diverses autorités, rassurer son inexpérience et encourager ses efforts. Mais il traça surtout le programme de son administration, où le dévouement au souverain devait nécessairement s'allier au respect des institutions et des lois, *monuments éternels*, disait-il, *de la sagesse du Bourbon restaurateur des libertés de la France.*

M. de Hauteclocque désirait assurer la protection dûe à la religion, au commerce et à l'industrie, enfin et surtout, réunir toutes les opinions et faire de tous les habitants une sorte de famille étroitement unie.

Il y a certainement, dans les espérances exprimées en ces occasions solennelles, une confiance apparente que l'esprit ne peut entièrement partager. Mais il est permis

Digitized by Google

de tendre à la réalisation partielle de ces espérances par de sérieux efforts. Grouper les intérêts divers et hostiles, apaiser les ambitions rivales, les haines politiques, autour d'une administration, si juste, si paternelle, si intelligente qu'elle soit, est un problème dont la solution est encore à trouver.

Mais si le baron de Hauteclocque ne l'a pas résolu, il est juste de reconnaître, qu'en dehors du cataclysme qui la termina brusquement, sa carrière administrative tendit constamment vers ce but.

La jeunesse, surtout, salua son avénement avec une ardeur exceptionnelle ; et le collége d'Arras, fier de voir un de ses plus studieux élèves si rapidement arrivé au premier rang, le célébra en prose et en vers, en latin et en français. Nous ne transcrirons pas ici les poétiques hommages où le cœur a presque toujours plus de part que le talent. Mais leur nombre seul, en faisant largement la part de l'exagération permise aux jeunes nourrissons des muses, atteste suffisamment l'importance que l'opinion attachait à la nomination du nouveau maire et le rôle important qu'il était appelé à remplir.

Dès le début, son activité justifia toutes les espérances. J'ai lu avec une scrupuleuse attention les nombreux documents qui se rattachent à cette période de l'administration municipale de la ville d'Arras. Je suis resté convaincu qu'il aurait été difficile de mettre plus d'ordre et de régularité partout, et d'atteindre, avec les ressources limitées d'un budget, dont l'essor normal a, depuis, si largement répondu à tous les besoins, des résultats plus considérables et plus utiles.

Vous me permettrez d'insister, Messieurs, sur les

Digitized by Google

cinq années qui constituent véritablement la carrière publique de M. le baron de Hauteclocque, et de vous montrer tout ce qu'elle donna et tout ce qu'elle eût promis, si les événements politiques ne l'eussent pas prématurément brisée.

Dès son arrivée aux affaires, indépendamment des études administratives auxquelles il se livra avec le soin le plus assidu, et qui firent plus tard de lui un jurisconsulte très-distingué en ces matières, M. de Hauteclocque apporta ses soins à tous les détails pratiques de l'administration qui lui était confiée.

La première année de cette administration fut signalée par une activité féconde. C'est ainsi qu'il entreprit, dès le début, une série de travaux importants qui portèrent sur les divers services. Augmentation du traitement des employés de la ville; création du marché aux chevaux; améliorations importantes dans le pavage des rues et des places; acquisitions d'immeubles dans l'intérêt de la voirie; réparations extraordinaires aux couvertures des bâtiments de l'Hôtel-de-Ville; restauration de l'obélisque de la place de la Basse-Ville; de la façade et de l'intérieur du Théâtre; établissement de plusieurs annexes à la Maison des Sœurs de Charité; importants travaux à l'ancienne Maison des Vieillards, transférés dans les vieux bâtiments du Collége, pour affecter cette Maison à la création d'une institution de sourds-muets; aménagement des bureaux de la mairie, de manière à créer un secrétariat et un cabinet convenable pour le maire; embellissement des promenades; soins aux bâtiments des diverses écoles; armement et équipement de la compagnie des Sapeurs-pompiers; création d'un cabi-

Digitized by Google

net de physique au Collége ; achat de livres pour la bibliothèque de cet établissement ; fondation d'une école de géométrie et d'une école de dessin qui acquirent immédiatement un haut degré de prospérité ; tel est, Messieurs, le bilan de cette première année d'administration ; tels sont les travaux considérables et divers auxquels il fut pourvu à l'aide des ressources normales d'un budget qui, à la vérité, offrait quelques économies sur les exercices antérieurs, mais dont le total ne dépassait guère 280,000 fr.

Les plaisirs publics eurent leur part dans les somptuosités de la nouvelle administration ; on donna plus d'éclat que par le passé au mémorable souvenir de la levée du siége d'Arras et aux anniversaires royaux.

Les arts ne furent pas oubliés; diverses statues, divers tableaux vinrent enrichir les collections de la ville et justifier la réorganisation de l'administration du Musée.

Mais, en dehors des actes qui se traduisaient par un concours effectif des finances communales, l'activité du maire ne négligeait aucun des intérêts matériels et moraux de la ville. C'est ainsi qu'il provoquait l'intervention de son conseil en faveur du maintien de l'école secondaire de médecine dont l'existence était menacée ; qu'il procédait à la réorganisation du Mont-de-Piété ; qu'il améliorait le service de l'octroi et faisait admettre ses agents au bénéfice des retraites municipales ; qu'il étudiait avec un soin extrême la question, résolue depuis, de l'érection d'une église dans l'ancienne Cité, aidé dans cette importante affaire par le concours d'un autre de nos regrettés collègues, M. Harbaville ; c'est ainsi

Digitized by Google

encore qu'il faisait un règlement pour le refuge des vieillards ; qu'il négociait laborieusement avec Mgr l'évêque d'Arras la donation à la ville de l'École des frères établis par ce prélat dans les bâtiments de la rue Sainte-Croix ; qu'il projetait sur la Petite-Place l'établissement d'une fontaine monumentale et sollicitait du gouvernement la concession d'une statue rappelant quelqu'un des nombreux souvenirs historiques dont Arras s'enorgueillit à bon droit ; qu'il tentait, à la vérité sans succès, mais avec un zèle digne d'un meilleur sort, l'annexion à la ville des communes de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine ; qu'il revendiquait les objets d'art existant dans les galeries du Palais de Saint-Vaast, affectées au Petit-Séminaire ; qu'il enrichissait de statues la salle d'honneur de l'Hôtel-de-Ville ; qu'il améliorait la rue Saint-Géry, en faisant disparaître un pilier de l'ancienne église resté debout et menaçant la sécurité publique ; qu'il dotait la ville d'un règlement général sur les droits de voirie, calqué en partie sur celui qui réglait la matière à Paris ; qu'il revendiquait avec une grande énergie les droits de la commune sur les flégards de la Paix, et saisissait, à son passage, le ministre de la guerre des justes réclamations du pays contre l'état d'abandon du canal de la Scarpe, si précieux pour les approvisionnements d'une ville importante et d'un des grands entrepôts des vivres de l'armée. C'était le zèle des néophytes ; mais un zèle intelligent et fécond.

Le système inauguré en 1826 fut continué en 1827 ; parmi les travaux les plus remarquables et dont je ne reproduirai pas ici la fatigante nomenclature, il y a lieu de signaler, non plus les simples embellissements précé-

Digitized by Google

demment entrepris au Théâtre, mais l'agrandissement de cet édifice, dont les proportions furent mises en meilleure harmonie avec l'importance de la ville et le goût des plaisirs de l'esprit.

Mentionnons aussi les réparations faites d'urgence au couronnement du beffroi, dont le vieux lion menaçait ruine. Du reste, les ressources que la ville pouvait employer aux travaux extraordinaires furent diminuées en 1827 par l'important crédit qu'on dut prélever pour les fêtes magnifiques qui signalèrent le séjour de Charles X dans ses murs. Ce crédit s'éleva à 51,000 fr., somme très-considérable, si l'on tient compte de la valeur relative de l'argent et qui représenterait aujourd'hui plus de 100,000 fr.

L'évènement le plus considérable de l'administration du baron de Hauteclocque fut assurément le rôle considérable qu'il eut à jouer pendant ce voyage. Le roi, en visitant le camp de St-Omer, revoyait avec bonheur cette ancienne province d'Artois, dont il avait porté le nom et qui, dans les élans d'une joie sincère et les transports réels d'un dévouement profond, se montrait heureuse de le posséder.

L'histoire refusera peut-être à ce souverain les talents politiques et l'habileté qui eussent été nécessaires dans les circonstances difficiles où la destinée l'avait placé. Mais sa justice impartiale ne lui pourra contester ni les qualités aimables et sympathiques du cœur, ni la noblesse et la générosité du caractère, ni ce charme attractif qu'il exerçait, par un don naturel et sans apprêt, sur tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher.

D'ailleurs, il faut bien le reconnaître, dans nos con-

Digitized by Google

trées sages et paisibles, dans nos campagnes si riches et si florissantes, le sentiment réel des choses guide à la fois, avec une sorte d'instinctive sûreté, les consciences et les cœurs.

Le paysan qui doit à la sagesse d'un gouvernement le calme et la sécurité nécessaires à ses travaux, qui sent près de lui la protection de l'autorité et des lois, qui trouve dans la prospérité générale les éléments de sa propre aisance, qui jouit paisiblement de la liberté raisonnable, celle de ses actes et de ses opinions, rend en reconnaissance et en dévouement, à ce souverain, ce qu'il reçoit des bienfaits d'une administration vigilante. Ce n'est pas dans les provinces, ce n'est pas dans les campagnes que se trament les complots et que s'ourdissent les révolutions. La masse du peuple est indifférente à ces subtilités de la scolastique politique, au nom desquelles les ambitions de tous les partis s'unissent pour renverser les pouvoirs établis, afin d'en recueillir l'héritage : luttes stériles, qui ont quelquefois le bonheur et la sécurité de tout un peuple pour enjeu, et qui, indépendamment de toute sa fortune, lui coûtent trop souvent des flots de sang généreux.

Tandis qu'au nom de certains principes mal définis, et que les emportements du régime parlementaire, encore adolescent, obscurcissaient davantage, les partis et la presse livraient au gouvernement royal des assauts réitérés et terribles, les provinces acclamaient, en 1827, comme elles devaient le faire encore en 1828, presqu'à la veille de sa chute, la royauté représentée par Charles X.

Au milieu de ces transports, de cette allégresse qui

Digitized by Google

pouvaient à bon droit nourrir ses illusions, en lui montrant le vrai, le grand peuple de son royaume réellement satisfait, le roi dut particulièrement remarquer les splendeurs de la réception qui l'attendait dans Arras, où tout attestait les puissantes ressources et l'habile organisation des plus importantes cités.

Nulle part des fêtes plus brillantes et un accueil plus cordial n'avaient été offerts au souverain. Indépendamment du spectacle émouvant de foules respectueuses et enthousiastes à la fois, qui saluaient dans toutes les rues, dans toutes les maisons, le monarque aimé; indépendamment des arcs de triomphe, des décorations de tout genre prodiguées sur son passage, le roi avait vu dans un bal dont la magnificence, pour l'époque, égalait tout ce que l'on pouvait rêver, dans un spectacle de gala, dans de nombreuses visites aux établissements charitables et industriels, les forces vives, la puissance réelle, qu'une sage et habile administration assuraient à la ville d'Arras. Il en avait, à diverses reprises, exprimé toute sa satisfaction au jeune magistrat, auquel on avait appliqué avec vérité devant lui ces vers de Corneille :

Pour les âmes bien nées,
La valeur n'attend pas le nombre des années.

Le roi avait souri à cette citation, faite avec à-propos par le vicomte Blin de Bourdon, préfet du département, et prouvé par son extrême bienveillance envers M. le baron de Hauteclocque, tout le prix qu'il attachait à son dévouement.

S'il avait le secret d'attirer les cœurs, c'est assurément lorsque, donnant carrière à sa bonté naturelle, Charles X,

Digitized by Google

avec cette expansion familière, et à la fois digne, habituelle aux Bourbons, trouvait ces mots heureux et ces éloges mérités, qu'on n'oublie pas quand ils tombent de lèvres souveraines.

Ces témoignages, plus encore que les souvenirs précieux qu'il daigna laisser au maire d'Arras, et la décoration de la Légion d'honneur qu'il lui accorda peu de temps après, devaient éternellement attacher à sa cause une âme aussi élevée, un cœur aussi reconnaissant que celui du digne magistrat.

Ce serait mentir à l'histoire que de contester les heureux effets du voyage royal de 1827. Ils se firent surtout sentir à Arras, et rallièrent à la cause des Bourbons bien des hommes qui s'étaient tenus à l'écart.

Ce fut un grand succès pour l'administration municipale et l'origine d'une faveur plus étroite pour son maire qui, dès lors, et à diverses reprises, dans les fréquents voyages qu'il faisait à Paris, obtint non-seulement l'honneur d'invitations réitérées à la cour et au jeu du roi, mais aussi des audiences particulières où il reçut toujours un accueil distingué et bienveillant.

On se repose quelquefois sur ses lauriers. L'éclat de la réception du roi, la justice si solennelle rendue à son activité, la situation personnelle qu'il avait conquise, auraient pu satisfaire une ambition même difficile et inspirer le désir et le goût du repos. Il n'en fut pas ainsi pour M. de Hauteclocque.

Dès 1828, il reprit avec une sorte de redoublement d'ardeur, les améliorations entreprises et y ajouta la réalisation de nouveaux projets.

Il faudrait entrer dans de trop longs détails pour pré-

Digitized by Google

ciser chacun des travaux utiles qui signalèrent cette nouvelle phase de l'administration municipale du baron de Hauteclocque, et surtout les nombreuses études et et les projets réalisés depuis, dont on trouve déjà le germe dans ses laborieuses méditations.

Les souvenirs du voyage de Charles X étaient encore vivants, dans tout l'Artois, quand au ministère Martignac qui avait été, dans la pensée du roi, une passagère transaction avec les exigences de plus en plus accentuées de l'opinion libérale et de la presse, succéda le ministère du prince de Polignac.

Aucun parti n'avait compris la politique habile et la sage administration du comte de Villèle. Décidé à concilier les promesses de la Charte avec la consolidation du pouvoir royal, à cicatriser les plaies encore saignantes de la Révolution, à développer la prospérité matérielle du pays, par ce puissant levier d'un régime financier perfectionné, dont il pressentait déjà la force, il eut le malheur de trouver partout, parmi les royalistes exagérés comme parmi les libéraux, les résistances qui devaient amener sa chûte.

Il aurait, avec beaucoup plus de raison que M. de Polignac, pu prendre cette devise: « Point de réaction, point de concessions. »

Malheureusement, trop de concessions avaient été déjà faites lorsqu'on voulut rendre au pouvoir un prestige et une force que l'audace toujours croissante de la presse, étonnée elle-même de ses progrès et de son influence, attaquait avec une ardeur et une tenacité extrêmes.

C'est sous la menace d'un coup d'Etat, que le nom seul des nouveaux ministres faisait pressentir, que s'opérè-

Digitized by Google

rent la dissolution de la Chambre et les nouvelles élections qui en furent la conséquence. Une inquiétude vague, à laquelle n'échappa point le Pas-de-Calais, portait l'alarme dans les rangs mêmes d'une grande fraction du parti royaliste. Dans le système restreint qui n'appelait à la vie politique que certaines individualités, trop constamment ébranlées par l'œuvre lente, mais continue et délétère de l'opposition, les masses saines et dévouées ne pouvaient apporter le contre-poids de leur modération relative.

Il naquit de cette situation une Chambre hostile, et devant laquelle la politique du cabinet devait nécessairement succomber. On eût, peut-être, trouvé dans une convocation de cette Chambre et dans le jeu régulier des institutions, moins de difficultés qu'on ne le prévoyait. Le renversement de la dynastie n'était pas encore le but de la majorité législative. Un changement de ministère pouvait tout sauver.

C'était l'opinion des gens sages de tous les partis et je crois savoir que M. de Hauteclocque était parmi eux. L'exercice du pouvoir, même dans un rayon circonscrit, lui avait montré la force de la modération: il eut le courage et l'honneur de la conseiller quelques jours avant la catastrophe de juillet.

Il y a, Messieurs, dans les évènements de ce monde, des forces mystérieuses, des vues providentielles dont notre sagesse est impuissante à saisir les courants et à diriger les effets. Il semble rationnel d'opposer la résistance, là où la faiblesse a succombé, et la résistance, de même que la faiblesse, ouvre et creuse les abîmes. C'est ce qui arriva en 1830.

Digitized by Google

Les ordonnances soupçonnées, malgré les dénégations réitérées qui répondaient aux pressentiments de la France et de l'Europe, éclatèrent comme un volcan, et soulevèrent, après un premier moment de stupeur, une résistance que la plus vulgaire sagesse aurait dû prévoir, et contre laquelle il eût au moins été prudent de s'armer. Mais Paris était presque sans troupes, et le dévouement de quelques soldats de la garde ne pouvait tenir, devant ce flot populaire, que soulevait de nouveau la voix des tocsins, oubliés depuis les sinistres émotions de la Terreur.

Arras était sans préfet, à cette heure décisive et suprême de la royauté : M. Blin de Bourdon ne revint, en vertu des ordres du ministère, que pour voir se consommer le triste sacrifice auquel elle était condamnée. Mais, dès le 27, le Secrétaire-général de la Préfecture, M. de la Rivière, avait adressé au maire d'Arras plusieurs exemplaires de l'ordonnance royale du 25 juillet, qui suspendait la liberté de la presse, et à laquelle il prescrivait de donner la plus grande publicité. M. le baron de Hauteclocque était, en outre, chargé d'en assurer l'exécution.

Quelques heures plus tard, et tandis que la publication prescrite soulevait déjà des attroupements dans les rues, mais pas encore l'idée d'une résistance violente, un second message transmettait deux arrêtés, dont l'un retirait à trois journaux du département, le *Propagateur du Pas-de-Calais*, l'*Annotateur Boulonnais* et l'*Indicateur de Calais*, l'autorisation de paraître, et l'autre réglait les mesures à prendre pour interdire le transport et la lecture, dans tous les lieux publics, des journaux qui pour-

Digitized by Google

raient être publiés clandestinement et en contravention aux prescriptions des ordonnances.

En outre, le maire, qui s'était transporté à la Préfecture, avait reçu verbalement des instructions plus détaillées et plus secrètes, qu'il n'avait point acceptées sans les discuter, et sans chercher à en adoucir la rigueur.

Malgré la défense qui lui en avait été faite, le *Propagateur* parut le 27 juillet.

Dans la nuit, le baron de Hauteclocque fut de nouveau mandé par M. de la Rivière. On lui remit, à une heure du matin, le 28, la copie d'une dépêche télégraphique, transmise par le Ministre de l'Intérieur et ainsi conçue : « Faites surveiller avec le plus grand soin toutes les di- « ligences et messageries, pour vous assurer qu'elles ne « transportent ni lettres, ni journaux, ni écrits politi- « ques quelconques. Faites rigoureusement saisir tous les « objets en contravention aux règlements et dressez des « procès-verbaux. Vous m'en rendrez compte sur le « champ. » Le Secrétaire-général ajoutait : « Ces me- « sures, M. le maire, doivent être exécutées par tous les « moyens que la loi met en votre pouvoir. Je présume « que vous aurez pris toutes celles nécessaires pour em- « pêcher la circulation des numéros du *Propagateur*, pu- « bliés en contravention à l'article 2 de l'ordonnance du « 25 juillet 1830, en appliquant, au besoin, les disposi- « tions de l'article 4 de la même ordonnance. »

On sait que cet article était ainsi conçu: « Les journaux « ou écrits publiés en contravention à l'article 2, seront « immédiatement saisis. Les presses et caractères qui au- « ront servi à leur impression seront placés dans un « dépôt public, sous scellés ou mis hors de service. »

Digitized by Google

Plus près que le gouvernement central et que l'administration préfectorale, elle-même, du public artésien, le maire d'Arras pensait qu'il n'était pas nécessaire de recourir à la force et d'user, immédiatement du moins, de moyens coercitifs pour assurer le respect de l'autorité. Il savait, d'ailleurs, que les destinées de la France se réglaient, daus ce terrible moment, sur un autre théâtre, et que le salut ou la ruine des Bourbons ne pouvaient venir que de l'attitude de la capitale. On espérait encore, car les premières nouvelles n'avaient pas eu ce caractère foudroyant, qui n'apprend quelquefois les évènements que lorsqu'ils sont irrévocablement consommés. La prudence et la modération semblaient donc commandées par les circonstances. Un abîme assez profond était creusé entre la royauté et le pays par ce que la plupart regardaient comme une violation de la Charte, bien que les partisans des mesures adoptées soutinssent, à la manière des rhéteurs, qui savent amplifier les textes et leur donner l'élasticité nécessaire pour toutes les interprétations, que l'article 14 de cette charte couvrait la responsabilité du gouvernement. Il ne suffisait donc pas, dans le cas possible encore d'un rapprochement, de passionner la lutte, par une exécution trop rigoureuse des ordonnances, et de rendre la reconciliation plus difficile et peut-être impossible.

M. de Hauteclocqne prit, en conséquence, sur lui d'apporter, par une condescendance aussi grande que possible, et que semblaient autoriser ces mots : *au besoin*, insérés dans les ordres écrits qu'il venait de recevoir, quelque tempéramment aux mesures dont l'exécution lui était imposée. Il tenta de substituer, en quelque sorte, la force

Digitized by Google

morale à la force matérielle, bien déterminé, d'ailleurs, à employer la seconde, en vue de laquelle toutes les précautions nécessaires avaient été prises, dans le cas où la première ne serait point respectée. Il se contenta donc de mettre sous les scellés, sans les déplacer, les presses et le matériel de l'imprimerie du *Propagateur*, et il s'empressa de rendre compte des motifs qui avaient déterminé sa conduite. Mais ils ne furent pas agréés par l'autorité intérimaire, qui, avec l'infériorité du grade et le zèle excessif qu'elle entraîne malheureusement trop souvent, ne voulut se départir en rien de la lettre qui tue, en faveur de l'esprit qui vivifie.

M. le Secrétaire-général se hâta d'avertir le maire que les dispositions de l'article 4 n'étaient pas facultatives, mais impératives, et emportaient exécution immédiate. « Le fait seul, ajoutait-il, de la présentation des numéros « du *Propagateur* à la poste, après la notification qui avait « été faite au gérant, devait donner lieu à l'application « de cet article. Je vous engage, en conséquence, à ne « pas différer la saisie des presses et caractères qui ont « servi à l'impression du journal, et à les placer sous « scellés dans un dépôt public. »

Il fallut obéir à des ordres aussi formels. On en attendait l'exécution, avec une impatience que la fièvre naturelle à des heures aussi troublées explique suffisamment. Les instructions qui précèdent étaient à peine expédiées qu'on invitait le maire à fournir son rapport sur leur exécution. On lui écrivait, en effet, dans l'après midi du 28, pour la troisième fois et avec la mention *très pressé*, la lettre suivante : « Je vous prie de vouloir « bien m'envoyer immédiatement un rapport sur l'exé-

Digitized by Google

« cution des différents ordres qui vous ont été donnés, « ainsi que la copie des procès-verbaux qui ont été dres- « sés à cette occasion. Ces pièces me sont indispensables « pour le compte que je dois rendre, *ce soir*, au minis- « tre. » Un rapport fut adressé, mais on ne le trouva probablement pas assez explicite, car le 29 au matin, une nouvelle dépêche priait le maire de faire connaître si les caractères de l'imprimerie du *Propagateur* avaient été mis dans un dépôt public, et si ses presses étaient hors d'état de servir. On insistait, en outre, pour avoir, dans la journée, expédition du procès-verbal tenu à cette occasion, ainsi qu'un rapport circonstancié sur ce qui s'était passé. Le maire avait obéi et tout fut accompli selon les ordres supérieurs.

Pour ceux qui voient avec les seuls yeux du corps, et dont l'intelligence ne s'élève pas aux raisonnements les plus élémentaires, c'est sur les agents d'exécution que retombe toute la responsabilité des actes commandés par leur position subordonnée.

Pour d'autres, au moment où elle s'écroulait, le dévouement bien connu du baron de Hauteclocque à la monarchie des Bourbons, devenait un crime qui devait appeler sur lui les proscriptions et les vengeances. Il y a d'ailleurs, à ces instants de crise, des ambitions dont le regard se tourne vers l'avenir, et quelquefois des haines obscures et des jalousies refoulées, qui sont heureuses de se produire au jour et de faire explosion. C'est sans doute ce qui arriva. Tandis qu'il vaquait aux devoirs de ses fonctions, des attroupements menaçants se formaient pendant la nuit, dans la rue St-Aubert, autour de la maison habitée alors par le maire d'Arras. La populace

Digitized by Google

transformait en une sorte de potence un support de réverbère et y balançait une corde menaçante, aux cris trop connus de : A la lanterne !

Les sinistres souvenirs de 1793, ainsi évoqués, étaient alors trop récents pour qu'on pût croire au caractère pacifique d'une révolution, dont on ignorait encore le dénouement. Sans doute, l'autorité de cette loi suprême de la clémence.qui est devenue aujourd'hui l'honneur de tous les partis, aurait à Arras, comme dans presque tout le reste de la France, protégé les personnes et les biens. Mais on eut, et cela s'explique, un instant de craintes sérieuses, et M. le vicomte Blin de Bourdon demanda au maire, dans un intérêt d'ordre public et pour sa propre sécurité, de quitter la ville.

Ce départ a été, je le sais, diversement apprécié. On a blâmé M. de Hauteclocque, et les gens surtout qui trouvent avec tant d'habileté, après l'accomplissement des évènements, tous les motifs et tous les calculs qui permettent d'en prévoir l'issue, se sont montrés envers lui d'une sévérité parfois rigoureuse.

Ce n'est pas sans résistance que M. de Hauteclocque prit ce parti. Il voulait rester à Arras et demander, au besoin, à la force militaire, la protection qui lui était due. Il fallut la double autorité de l'amitié et de la situation, pour que M. Blin de Bourdon parvînt à vaincre ses scrupules. Cet éminent administrateur,qui venait d'être réélu à la Chambre, n'arriva comme nous l'avons dit, dans son chef-lieu, que pour y apprendre l'issue fatale à la royauté, des trois journées. Il s'abstint de prendre une part active aux mesures que son délégué pouvait prescrire, bien résolu à ne pas accepter les conséquenees de

Digitized by Google

la révolution. Mais il fit une exception à cette règle, en signant l'arrêté du 30 juillet, qui invitait officiellement M. le baron de Hauteclocque à s'éloigner de la ville.

Cet arrêté, qui explique pour tout le monde, et qui justifie pour ceux qui ont pu l'accuser, la conduite de ce fonctionnaire, est ainsi conçu :

« Nous, Préfet du Pas-de-Calais, attendu qu'il résulte « des rapports qui nous sont faits, que la sûreté de M. le « baron de Hauteclocque, maire de la ville d'Arras, pour- « rait être compromise par son séjour dans cette ville :

« Arrêtons :

« Art. 1. — M. le baron de Hauteclocque, maire de la « ville d'Arras, est invité à s'éloigner de cette ville.

« Art. 2. — M. de Raulin, adjoint au maire, remplira « provisoirement les fonctions de maire de la ville « d'Arras.

« Art. 3. — Ampliations du présent arrêté seront « adressées à M. le baron de Hauteclocque et à M. de « Raulin.

« Fait à Arras, en l'hôtel de la Préfecture, le 30 juil- « let 1830.

« Vicomte Blin de Bourdon. »

Ce triste départ ne fut pas sans difficulté ni sans danger. Reconnu et insulté à diverses reprises, notamment par cette populace immonde qui suit les camps, M. de Hauteclocque eut à subir, en traversant St-Omer, des menaces et des outrages. Il parvint, toutefois, heureusement à Ypres, où il attendit que le calme, rétabli en France.

Digitized by Google

lui permit de rentrer, sans danger pour l'ordre public et sans désagréments pour lui-même, dans la ville d'Arras où de fidèles sympathies devaient, d'ailleurs, le dédommager bientôt des tristes émotions qu'il venait d'éprouver.

VI.

L'opinion est mobile. Ses réactions sont presque aussi promptes que ses emportements.

Dès le 8 août, un ami qui avait eu le courage de correspondre avec lui, faisait connaître à M. de Hauteclocque les changements déjà survenus dans l'opinion du public à son égard. « Je reconnais avec vous, lui disait-il, » qu'il est souvent malheureux d'exercer des fonctions » publiques, surtout lorsque les passions sont vivement » agitées par des événements politiques. Mais le temps » et la réflexion produisent un jour leurs heureux effets. » Déjà l'exaltation qui a existé contre vous se calme, » parce qu'on a acquis la certitude que vous avez cédé à » des ordres supérieurs : les pièces que vous avez laissées ou adressées à Arras ont prouvé que la rigueur » des mesures vous a été imposée, le temps fera le » reste. »... La ville est calme : la garde nationale s'organise avec ordre et va assurer la tranquillité publique. Nous attendons avec anxiété la décision des » deux Chambres. »

On sait par quel compromis se fonda, sur les ruines du trône, une sorte de royauté un instant presque républicaine, et qui jalouse, comme tous les pouvoirs, du maintien de l'ordre et de sa propre conservation, ne tarda pas

Digitized by Google

à retrouver sur son chemin tous les obstacles, toutes les passions que la Restauration n'avait pu vaincre. Elle fit des efforts pour rattacher à elle les hommes qui avaient occupé de hautes positions sous le règne précédent, et il sembla que les avances étaient mesurées au degré de résistance qu'elles rencontraient. Il est certain qu'on eût attaché un grand prix à voir M. le baron de Hauteclocque, après les premiers et légitimes mouvements de ses regrets, se joindre à cette fraction de la noblesse qui n'avait pas voulu oublier le chemin des Tuileries.

Mais on avait affaire à une âme trop élevée, à un cœur trop généreusement trempé pour que de telles ingratitudes pussent le souiller. L'exil de son roi, loin d'affaiblir les liens de la reconnaissance, ne fit que les resserrer, et suivant la belle et touchante expression de Châteaubriand il devint, lui aussi, « courtisan du malheur.» Je n'éprouve, je vous l'assure, Messieurs, aucun embarras pour glorifier ici ces hautes et solides fidélités qui sont l'honneur de l'humanité, et dont nos temps agités nous ont montré, *dans tous les partis*, de consolants et nobles exemples. Devant tant de défections et de ruines, tant de trahisons et de scandales, le cœur se repose et s'apaise au spectacle de vertus qui semblent d'un autre âge.

On aurait pu, sans doute, excuser M. le baron de Hauteclocque, si, pensant qu'on est trop jeune, à trente-deux ans, pour briser sans retour une brillante carrière, il avait essayé avec sa conscience ces compromis que tant d'hommes acceptèrent alors sans difficulté. Sans juger trop sévèrement ceux qui crurent pouvoir agir ainsi, il nous est permis de dire que, dans sa situation,

Digitized by Google

le jeune magistrat si tôt enlevé à la vie publique se conquit, même dans les rangs de ses adversaires, une estime méritée.

Du reste, le moment allait bientôt venir où, battu à son tour par les tempêtes qui l'avaient élevé, le trône de Louis-Philippe, verrait se coaliser contre lui les libéraux, ses anciens alliés, et les royalistes ses adversaires naturels. Il n'est permis à aucun gouvernement de tenir toutes les promesses que l'effervescence des révolutions impose aux pouvoirs nouveaux. Dans les fictions représentatives, les guerres de cabinet préludent toujours aux attaques plus complètes, qui entraînent la chûte des dynasties : on commença, dans les premières années du règne de Louis-Philippe, à ériger en principe le système des coalitions, qui montrait successivement les mêmes hommes dans les rangs de l'opposition et sur les fauteuils ministériels. Je ne veux ni apprécier ni juger ce système, mais il s'imposa comme une sorte de nécessité aux minorités qui, seules, dans leurs nuances respectives, seraient restées frappées d'impuissance, et qui, par les diverses et passagères combinaisons de leurs alliances, pouvaient, à certaines heures, compter avec le pouvoir, et conquérir des portefeuilles.

J'aurais préféré pour le parti légitimiste moins de concessions de principes qu'il n'en dut accepter, dans ce contact avec d'anciens adversaires de la veille, qui redevenaient pour lui les ennemis du lendemain. Mais il existe, dans tous les partis, une discipline à laquelle les individualités sont tenues de se plier ; et qu'elles lui fussent sympathiques ou non, M. de Hauteclocque dut obéir aux règles que les comités jugèrent à propos d'établir.

Digitized by Google

Je ne sais pas s'il a toujours été un de ces soldats, dont l'obéissance passive ne connaît ni observations ni murmures, et si, quelquefois, avec l'autorité de l'expérience et d'un dévouement qu'aucun soupçon ne pouvait atteindre, il n'a pas essayé de sages et prudents conseils. Mais dans les luttes électorales auxquelles il prit part, après 1830, il se montra fidèle au mot d'ordre. Quoi qu'il en pût coûter à son cœur de vrai gentilhomme et de royaliste éprouvé, il accepta des alliances, sans doute nécessaires à ses yeux, mais qui devaient certainement lui être douloureuses.

C'est ainsi qu'il dut, à dix ans de distance, demander au *Propagateur*, qui avait odieusement et injustement attaqué le maire d'Arras, un appui électoral très-actif, lorsque, déterminé par les vœux d'un certain nombre d'électeurs de l'arrondissement de Béthune, il crut devoir se mettre sur les rangs, pour la Chambre des députés, en 1839.

L'opinion demandait déjà cette réforme électorale dont le refus devait, quelques années plus tard, coûter à la maison d'Orléans le trône élevé sur les barricades de 1830.

La Chambre, presqu'également partagée, n'avait donné au ministère qu'une majorité de 8 voix (213 contre 221), bien qu'elle comptât 122 fonctionnaires, dans la discussion de l'adresse. Ce vote, véritablement hostile, avait été suivi d'une dissolution, sorte d'appel au pays, qui amena les nouvelles élections du mois de mars 1839.

On opposait, dans l'arrondissement de Béthune, M. Macquart à M. Delebecque, alors directeur au Ministère de l'Instruction publique. Mais au dernier moment,

Digitized by Google

certaines difficultés paraissant avoir rendu la candidature de M. Macquart impossible, on fit appel à M. le baron de Hauteclocque, soutenu par les oppositions réunies, conjointement avec MM. Lantoine-Harduin, à Arras (*intra muros*), contre M. Esnault; Leroux du Chatelet, à Arras (*extra muros*), contre M. Harlé ; Thiers, à Boulogne, contre M. Delessert; d'Hérembault, à Montreuil, contre M. de Rosamel; Armand, à Saint-Omer (*intra muros*), contre M. Binan ; Lœuilleux, à Saint-Omer (*extra muros*), contre M. de Monnecove; Piéron, à Saint-Pol, contre M. Lefebvre de Trois-Marquets.

La profession de foi de l'honorable candidat, rapprochée du langage violent et souvent plus que trivial mis en œuvre par le *Propagateur*, contre son adversaire, atteste qu'il était, malgré le diapason de la lutte, d'une modération et d'une urbanité relatives, faisant un contraste remarquable avec le ton général de la discussion.

Cette candidature tardive, annoncée moins de huit jours avant l'ouverture du scrutin, n'aboutit pas, et M. de Hauteclocque, malgré l'estime dont il put recueillir de précieux témoignages, succomba dans une lutte qu'il avait acceptée bien qu'il la sût d'avance inégale, et pour permettre à l'opposition de compter ses voix.

Ce fut sans plus de succès, et dominé par les mêmes sentiments qu'il se présenta, plus tard, aux suffrages des électeurs de l'arrondissement de Saint-Pol.

La précision et la fermeté de son langage n'échappèrent à personne. Elles montrèrent que tout en se prêtant aux combinaisons politiques qu'il croyait utiles à sa cause, M. le baron de Hauteclocque restait profondément

Digitized by Google

dévoué au culte de ses souvenirs et à cette royauté déchue, dont les douleurs retentissaient si profondément dans son âme fidèle.

Vous ne vous étonnerez donc pas, Messieurs, qu'il ait, indépendamment d'une correspondance assez suivie dont on retrouverait peut-être des traces, et qui honore son caractère, saisi toutes les occasions pour témoigner publiquement de sa fidélité et de son pieux attachement à ses anciens rois.

On se rappelle la profonde sensation que fit, dans le pays, le pèlerinage royaliste de Belgrave-Square. Quand on songe que ceux qui le flétrirent durent, à leur tour, éprouver ces mêmes revers et se consoler des douleurs de l'exil par la fidélité de quelques rares amis, il est impossible de ne pas voir au-dessus des agitations de ce monde, une force supérieure et toute puissante qui rappelle aux grands et aux petits, aux forts et aux faibles, ce sublime précepte : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît. » C'est surtout dans les fortunes si diverses de la politique, où les heureux du jour sont si souvent les victimes du lendemain, que ces saintes paroles ont leur plus féconde et leur plus fréquente application, et qu'il convient de se montrer généreux et modéré.

M. de Hauteclocque, comme il le devait, ne manqua pas à ce rendez-vous de la fidélité et du dévouement.

Ces pieuses manifestations, où le souvenir a plus de place que l'espérance, et qui montrent combien sont rares et faciles à compter les serviteurs de l'adversité, ne sauraient effrayer des gouvernements solidement établis.

Digitized by Google

et qui ont pour eux, comme semblait les avoir alors la famille d'Orléans, la force et les longs avenirs.

On doit dire, à l'éloge de la République de 1850, qu'elle se montra moins rigoureuse pour les nombreux royalistes qui firent, au mois d'août de cette année, le voyage de *Wiesbaden*.

Un prince à peine sorti, lui-même, des douloureuses épreuves de l'exil, devait comprendre et honorer les sentiments qui portaient à cette nouvelle manifestation de respectueuse sympathie les anciens serviteurs de la maison royale des Bourbons ; et, bien qu'au milieu des incertitudes de la politique et des sourdes conspirations qui menaçaient déjà la République, le rapprochement possible des deux branches de la maison de France constituât un danger sérieux, aucune entrave ni aucun blâme ne furent imposés aux Français, remplissant les modestes salons du dernier des Bourbons de France, de ce prince qui porte avec tant de noblesse et de dignité la couronne sacrée du malheur.

Il est à peine nécessaire de dire que M. le baron de Hauteclocque figura parmi les mille visiteurs qui, de tous les points de la France et de tous les étages de la société, se rendirent à Wiesbaden, croyant un instant que l'avenir pouvait sourire encore à la vieille royauté, et que le petit-fils de saint Louis portait, peut-être, avec lui le salut de la France, dont il était permis de désespérer, au milieu du désordre et de la confusion de ces tristes moments.

La Providence choisit alors un autre instrument pour le rétablissement de l'ordre, pour l'affermissement d'une société si profondément ébranlée.

Digitized by Google

M. le baron de Hauteclocque, qui avait fait, avec trois de ses neveux, MM. Gustave, Edmond et Arthur de Hauteclocque, le voyage de Wiesbaden, y avait reçu l'accueil le plus affectueux, et avait eu l'honneur d'être invité à la table du prince.

Revenu dans sa province, M. de Hauteclocque combattit jusqu'à la dernière heure, dans la limite de ses forces, et donna, par sa participation à la direction d'un journal qui représentait, sous un voile assez transparent pour ne tromper personne, les idées royalistes, la mesure de son inaltérable dévouement.

Le coup d'État de 1851 supprima ce journal et rendit inutile un concours dans lequel il ne s'était pas ménagé.

Instruit par les enseignements d'une longue expérience et les douloureuses épreuves auxquelles sa foi politique avait été soumise, il dut voir avec une profonde tristesse, quoique sans étonnement, échouer la dernière espérance qui fût permise au parti dont il avait été l'un des représentants les plus fidèles et les plus distingués.

Le rétablissement de l'empire et l'obligation du serment qui en fut la conséquence, lui imposèrent le devoir de renoncer aux modestes fonctions de conseiller municipal, que le suffrage populaire, plus juste et plus sage quelquefois qu'on ne le pense, s'était, dès 1848, empressé de lui conférer.

VII

Telle fut la fin de la carrière politique de l'homme remarquable dont j'essaie de vous retracer la vie, et qui mériterait un biographe plus complet et plus éloquent.

Digitized by Google

Tristement résigné aux fatalités d'une destinée, dont il se plaignait bien plus pour celui qu'il regardait comme son roi que pour lui-même, il commençait à descendre le second versant de la vie, se consacrant de plus en plus au culte de ses souvenirs, et s'enfermant tout entier dans cette fidélité malheureuse et sans avenir.

Dans ce recueillement nécessaire, et qui ne fut peut-être pas toujours exempt d'amertumes, il apprit à se courber davantage devant ces volontés immuables que la sagesse de l'homme ne peut gouverner, et qui, lui montrant de plus près son néant, le mûrissent davantage pour cette vie mystérieuse, où l'âme trouve, enfin, les suprêmes apaisements et les rayonnements infinis de l'éternelle justice.

Mais cette tristesse profonde et ce découragement, refoulés en dedans, n'altéraient, chez l'homme du monde, ni les pétillements parfois un peu vifs de l'esprit, ni la dignité d'une existence qui se montrait largement hospitalière, et qui faisait au pur gentilhomme le cadre de luxe et d'élégance nécessaire à ses habitudes et à ses goûts. La maison de M. le baron de Hauteclocque a été longtemps, et presque jusqu'aux derniers jours de sa vie, un centre de bon ton et d'aristocratiques manières.

Il n'avait pas suivi dans leur désœuvrement et, il faut le dire, quelquefois dans leur amoindrissement intellectuel, tant d'honorables et nobles familles qui semblent s'être condamnées à rester en dehors du mouvement, de la vie, des progrès, dont il serait plus habile d'influencer la marche que de la subir passivement. Respectant, chez les autres, comme il aimait qu'on les respectât chez lui, les convictions ou même les simples opinions, il n'était

Digitized by Google

inflexible que pour ce qui blessait les croyances religieuses, les sentiments profondément honnêtes, avec lesquels il n'admettait aucune transaction. Rien chez lui n'avait le caractère morose et repoussant d'une vieillesse chagrine. D'une exquise politesse, d'une urbanité parfaite, il avait conservé et faisait revivre, dans une société qui semble l'oublier de plus en plus, l'art charmant et le secret perdu des conversations spirituelles et solides en même temps.

Il est souvent difficile, dans la promptitude de saillies spontanées, d'apporter toute la mesure et tous les calculs de la prudence. Le baron de Hauteclocque a quelquefois, sans le vouloir, et par des railleries qui des lèvres ne descendaient jamais au cœur, blessé quelques susceptibilités excessives. Ce léger travers, que je ne veux pas omettre pour la fidélité du portrait, était compensé par tant de nobles et généreuses qualités, qu'il devenait difficile de lui en garder rancune.

Du reste, solide et sûr dans les amitiés ou les affaires sérieuses, il avait, quand il le voulait, la puissance nécessaire pour se contenir. Jamais la facilité des relations mondaines ne lui fit dépasser la mesure qu'il s'était tracée, et il a emporté dans la tombe bien des secrets, religieusement et absolument gardés.

On a dit de lui avec justesse : *C'est le dernier gentilhomme qui s'en va.* » C'est au moins *l'un des derniers.*

Mais ce qui méritait encore davantage l'estime et le respect, c'est la bonté réelle du cœur ; l'empressement à être utile ; le sentiment, naturel aux grandes origines, de servir et de protéger autour de soi. Peu d'hommes, même

Digitized by Google

après un plus long passage aux affaires, ont signalé leur vie par de plus nombreux bienfaits. Une influence légitime, et qui n'était achetée par aucune concession, suivait partout le noble vieillard; de nombreux obligés pourraient dire tout ce qu'ils ont dû à ses démarches.

Il ne les ménageait même pas pour des populations qui furent trop fréquemment ingrates. Plusieurs mémoires ont défendu les droits de propriétaires, de communes dont il se faisait l'avocat officieux et autorisé. Il a presqu'entièrement reconstruit l'église de Roëllecourt, village voisin de Saint-Pol, où il avait élevé, en homme de goût qu'il était, un château que n'aurait pas désavoué le plus habile architecte. Sa bienfaisance était grande, et la dime du pauvre se prélevait abondamment sur ses revenus.

Il était secondé dans cette existence active et utile par la femme qui fut, pendant plus de quarante ans, la compagne de sa destinée. Aussi la mort de Madame la baronne de Hauteclocque, prématurément et rapidement enlevée, porta-t-elle au digne vieillard un de ces coups dont l'esprit et le corps ébranlés à la fois ne se relèvent pas. Ce grand changement dans ses habitudes, ce vide profond autour de lui, ce silence et cette tristesse dans son vaste hôtel devenu désert,.... tout concourut à rendre plus intime et plus incurable la douleur de cette séparation.

Il fut facile à l'amitié justement alarmée, de suivre et de mesurer les ravages de cette maladie de l'âme, qui réagissait si puissamment et si rapidement sur les forces physiques. En vain quelques éclairs de gaieté illuminaient encore parfois, dans un instant d'oubli, l'horizon

Digitized by Google

assombri et voilé ; la tristesse reprenait soudain et conservait son inflexible empire.

Aussi la mort, qu'il pressentait lui-même et qu'il sentait venir avec une pieuse résignation, sembla hâter sa marche et le saisit, sinon dans la plénitude de ses forces, usées déjà par une lutte si pénible, du moins dans toute la vigueur de sa belle et vaste intelligence.

C'est à la fois à la tête et au cœur que les hommes de cette trempe sont atteints. La mort s'empare du foyer où la vie avait mis toutes ses forces et toute sa chaleur.

Frappé d'une apoplexie qui ne laissa, dès l'abord, aucun espoir, mais qui eut les intermittences nécessaires pour permettre au chrétien de se reconnaître et de livrer son esprit entre les mains de Dieu, il souffrit les douleurs d'une agonie prolongée pendant près d'une semaine.

C'est à Roëllecourt qu'il expira, entouré de ses frères et de ses neveux ; regretté d'une famille qui reconnaissait en lui un chef d'adoption, et des nombreux amis qu'il comptait dans tous les rangs de la société et de l'opinion.

La terre de Wail où s'entassent, depuis longtemps, les générations éteintes de la famille de Hauteclocque, reçut de nouveaux ossements, et le Ciel vit se joindre aux âmes des Gauthier, des Gilbert, des Pierron, des Philippe de Hauteclocque, une autre âme que les vieux ancêtres durent reconnaître et trouver digne d'eux.

VIII

Je ne puis, sans une douloureuse émotion, évoquer le souvenir de cette séparation ; une loyale et profonde

Digitized by Google

amitié m'avait particulièrement attaché au vénérable gentilhomme dont j'ai regardé comme un pieux devoir, malgré les difficultés inhérentes à un sujet aussi délicat, de vous retracer l'honorable carrière. Cette amitié est de celles qui survivent à la tombe et dont les regrets ne s'apaisent pas. Mais je n'ai point encore accompli ma tâche et il me reste, Messieurs, à examiner les côtés par lesquels M. le baron de Hauteclocque vous appartint plus spécialement. Dès le 13 juin 1821, c'est-à-dire au sortir même de l'enfance, la solidité précoce de son instruction inspirait assez de confiance à M. le vicomte Siméon, alors préfet d'Arras, pour qu'il l'appelât à siéger, sous sa présidence, dans une commission chargée de la recherche des antiquités et des monuments de tous les âges, existant dans le département du Pas-de-Calais, et pour qu'il comptât, dans cette occasion, sur son amour pour le pays et son dévouement à la science.

Réorganisée, près de vingt ans plus tard, par M. Desmousseaux de Givré, cette institution a pris le nom de Commission des Antiquités départementales et a rendu de nombreux services à l'archéologie et à l'histoire. Je ne sache pas que la première organisation, dont M. de Hauteclocque faisait partie, ait laissé des documents imprimés. Mais elle développa très certainement, chez ses membres, par le désir de concourir utilement à une mission dont ils comprenaient l'importance, le goût des études historiques. L'on peut attribuer en partie aux devoirs que cette nomination lui imposa, le goût de M. le baron de Hauteclocque pour les recherches savantes, dans le domaine si varié et si fécond des traditions locales.

Digitized by Google

Ce fut dès lors, en effet, qu'il recueillit, avec une patience qui ne s'est point lassée, les volumineux documents qui éclaireraient, s'ils étaient mis en ordre, d'un jour si complet toutes les généalogies de l'Artois. Œuvre longtemps et fidèlement poursuivie, assises solides et sûres, sur lesquelles la vieillesse du noble savant s'arrêtait parfois avec un double sentiment d'orgueil et de découragement, comme s'il avait pressenti que le temps et la force lui manqueraient, pour ériger ce grandiose et utile monument. Pas une lecture, pas une recherche dans les vieilles archives qu'il fouillait avec persévérance et discernement ne demeurait stérile. Non content de graver dans sa vaste et lucide mémoire tous les détails qu'il butinait ainsi, avec la diligence constante de l'abeille, il consignait dans des notes substantielles, quelquefois dans des copies curieuses, toutes ses découvertes et les répertoriait exactement sous le titre, sous le nom auxquels elles se rapportaient.

C'est ainsi que, s'accumulant pendant près d'un demi-siècle, comme ces trésors de l'épargne lente et quotidienne, qui étonnent ensuite par leur abondance, tous ces documents ont formé les matériaux d'une histoire complète de l'Artois et de ses illustres familles.

Quatre volumes in-folio, presqu'entièrement écrits de la main du baron de Hauteclocque, renferment assurément tout ce que la généalogie de la province peut arracher à l'oubli du passé et à la poudre des bibliothèques.

Mais dans un tel travail, comme de juste, la première et la plus honorable place était due à la propre famille de l'auteur. Je dépasserais les bornes déjà si étendues

Digitized by Google

de cette biographie, si j'insistais autant qu'il le faudrait sur ce travail considérable, qui montre tout ce qu'on peut attendre d'une intelligente persévérance et qui effraierait presque l'esprit d'un bénédictin.

Toutes les chartes, tous les contrats, tous les actes, tous les titres se rapportant à la maison de Hauteclocque, pieusement recueillis dans les mille endroits où ils gisaient épars et incohérents, sont venus s'entasser et se classer avec tant d'ordre, de méthode, de soins, qu'aucune famille princière ne peut assurément se vanter d'avoir, par le soin de ses archivistes, une histoire plus complète et plus savante.

De tels ouvrages ne se prêtent pas à l'analyse. Ce sont des répertoires à consulter et dans lesquels s'accumule tout ce que l'investigation la plus consciencieuse peut faire découvrir.

C'est, probablement, en travaillant pour l'histoire de ses ancêtres que le baron de Hauteclocque a rencontré et recueilli les immenses matériaux que je vous ai signalés et qui permettraient, pour presque toutes les familles de l'Artois, un travail à peu près semblable à celui qu'il a consacré à ses pieux souvenirs.

Vous ne vous étonnerez donc pas, Messieurs, que l'on regardât l'homme éminent qui nous occupe comme le d'Hozier de ce siècle, et comme une sorte de juge d'armes dont les arrêts étaient infaillibles.

Il apportait, dans cette sorte de magistrature que la volonté respectueuse d'un grand nombre de savants lui déférait, l'austère et rigoureuse impartialité d'une stricte équité.

Il n'était pas de ceux qui transigent avec l'histoire et

Digitized by Google

lui demandent de honteuses complaisances. Personne n'avait une sévérité plus grande et mieux motivée pour ces usurpations de titres et de noms, qui seraient un scandale, si l'opinion, devenue indulgente, probablement à raison même de leur nombre, ne s'était blasée sur de tels délits.

Dans un siècle qui se croit beaucoup plus égalitaire qu'il ne l'est en réalité, car la vanité de toutes les distinctions y règne souverainement, il n'est pas sans intérêt, pour le moraliste et pour l'historien, d'étudier certaines tendances et d'attaquer certains abus. Ne doit-on pas remarquer avec quelle ardeur les fils de ces hommes, qui ont voulu détruire les souvenirs du passé. renverser et briser les anciens blasons, proscrire les noms illustrés par la gloire et le temps, tendent à se rattacher quelquefois, par de misérables expédients, souvent par les plus audacieuses violations, à tout ce lointain édifice, dont les vieilles splendeurs et les ruines mêmes conservent un irrésistible prestige.

Il ne faut pas s'étonner qu'un homme aussi profondément versé dans la connaissance des anciennes familles, vit avec quelque déplaisir, je dirai même avec une certaine irritation, les abus qu'on faisait de leurs noms, et se constituât le vengeur de leurs droits et le gardien de leurs priviléges.

IX

Si les études généalogiques ont été, sans contredit, l'œuvre capitale de sa vie, si, indépendamment de ses écrits, il leur avait consacré une sorte de culte dans la

Digitized by Google

savante et patiente composition d'une bibliothèque spéciale et précieuse, M. de Hauteclocque a cependant fait, dans le domaine général de l'histoire, d'utiles et remarquables excursions. En effet, la vie des hommes et des familles est trop étroitement liée à celle du pays pour qu'en éclairant l'une, la lumière ne rejaillisse pas sur l'autre.

On ne peut séparer l'individu du cadre complexe que les événements ont fait autour de lui. La conséquence nécessaire des travaux généalogiques du baron de Hauteclocque était donc de l'initier dans la connaissance des faits, des institutions de ce moyen âge dont il savait étudier si bien tous les acteurs.

Nous avons lieu de croire que bien des mémoires, dont sa générosité aidait si largement ceux qui venaient puiser aux richesses toujours ouvertes de son érudition, ont été égarés. Toutefois, on a retrouvé, quelquefois presqu'achevés, souvent ébauchés seulement, plusieurs écrits dont l'importance et la valeur ne sauraient être contestés.

Nous citerons, notamment, des recherches historiques sur l'organisation de l'ancien échevinage d'Arras et l'administration municipale de cette ville, contenant des notices sur les anciens baillis, baillis-gouverneurs et lieutenants-généraux ; une dissertation sur les mayeurs ou maires, avec la succession de ces magistrats, dont le nom est quelquefois accompagné de celui des échevins qui participaient à leur administration ; un travail sur les conseillers pensionnaires, sur les procureurs de ville, argentiers, greffiers, commis aux ouvrages, et assesseurs.

Digitized by Google

Cet ouvrage qui est, probablement, écrit de première main et qui a débrouillé le chaos d'une branche importante de l'administration municipale, a servi, grâce aux communications obligeantes de M. de Hauteclocque, à plusieurs des écrivains qui se sont depuis occupés de l'histoire d'Arras.

Je n'affirmerais pas qu'il soit absolument exempt d'erreurs et qu'il contienne le dernier mot des éclaircissements possibles sur cette histoire qui fait, à bon droit, l'objet de vos plus chères prédilections, et sur laquelle vos concours appellent sans cesse de nouvelles études : mais il a le mérite d'avoir ouvert la voie, et, par une chronologie complète, posé des jalons certains autour desquels pourront se grouper, ultérieurement, tous les faits nouveaux, toutes les découvertes, que le travail incessant des générations nouvelles consacre au souvenir des générations éteintes.

Nous ajouterons qu'à l'époque où M. de Hauteclocque entreprit ce savant Mémoire, les découvertes récentes, le soin apporté au classement des archives, les recherches nombreuses qui, se complétant ou s'éclairant mutuellement, facilitent l'œuvre de l'historien, n'existaient pas encore, et qu'on peut le considérer comme un des précurseurs de la grande science historique moderne.

Il profita, d'ailleurs, des progrès auxquels lui-même semblait avoir donné un précieux concours pour retoucher et perfectionner ses divers écrits.

Ce n'est pas seulement à la révision et au complément de ses propres ouvrages que M. de Hauteclocque apportait des soins scrupuleux et l'infatigable recherche de toutes les vérités. Il annotait souvent, par l'intercallation

Digitized by Google

de pages manuscrites, les ouvrages sérieux qui méritaient son estime et dont il comprenait mieux que personne les lacunes ou les erreurs involontaires. C'est ainsi, notamment, qu'il a enrichi d'observations nombreuses, de pages intéressantes, de documents nouveaux, l'important ouvrage de M. Harbaville sur l'archéologie de notre pays.

Vous savez tous, Messieurs, avec quelle discrétion, avec quelle réserve, M. le baron de Hauteclocque abordait la publicité. Il n'a d'ailleurs jamais considéré comme terminés, les grands ouvrages que je viens de signaler à votre attention. Il sentait qu'ils avaient besoin de recevoir la dernière main et les offrait généreusement, dans ce but, aux travailleurs plus jeunes qui auraient entrepris de les achever sous sa direction. Il n'a pas eu la satisfaction qu'il méritait à cet égard, mais tout nous fait espérer que des matériaux aussi précieux pourront être, un jour, mis en œuvre dans sa famille même, avec la double piété due au savant et au parent.

Malgré ce goût naturel qui l'éloignait du bruit et de la mêlée littéraire, M. de Hauteclocque a collaboré à diverses publications importantes ; mais rarement on y trouve sa signature.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien ses avis étaient précieux aux continuateurs des collections nobiliaires, qui, en trop petit nombre de nos jours, se montrent sévères et n'admettent que des notices rigoureusement vraies. Mais trop souvent l'appât du gain, spéculant avec certitude sur la vanité, introduit l'erreur et le mensonge dans des recueils qui n'offrent aucune garantie.

Digitized by Google

Il a aussi donné plusieurs articles à une publication dirigée par M. le Dr Danvin, l'un de ses vieux et estimables amis, qui devait de si près le suivre dans la tombe, et à une Revue éditée en Picardie.

Je n'insisterai pas sur ces travaux secondaires, dont il serait d'ailleurs difficile de reconstituer la nomenclature, et qui sont généralement d'une très-faible étendue.

Je ne saurais toutefois omettre une très-sage dissertation sur le rétablissement de l'art. 259 du Code pénal qui, vous le savez, Messieurs, avait pour objet de réprimer les usurpations de toute nature et notamment celles des titres de noblesse. Le savant écrivain était trop versé dans ces délicates matières pour ne pas prévoir que, sans l'institution de tribunaux spéciaux, le remède apporté au mal serait impuissant. L'audace avec laquelle tant de gens continuent à se parer de titres qu'ils n'ont pas, l'indulgence des magistrats et l'indifférence du public, qui sourit d'abord et s'habitue ensuite, ne donnent que trop raison au baron de Hauteclocque, malgré l'institution d'un conseil du sceau des titres, dont les attributions ne sont pas aussi étendues, ni la mission aussi complète que l'eût souhaité l'écrivain héraldique.

Je dois aussi vous faire connaître l'opinion exprimée par M. le baron de Hauteclocque au sujet d'une contestation qui paraît s'être élevée entre la commune de Boiry-Becquerelle et les Hospices d'Arras, touchant les biens d'une ancienne maladrerie. C'est moins l'avis d'un juriste, prenant part à un débat actuel, que l'expression d'une sorte de synthèse historique sur l'assistance au moyen âge.

Vous me permettrez aussi, Messieurs, de signaler à

Digitized by Google

vos souvenirs la dernière communication faite ici par notre regretté collègue, le 26 mai 1865. Elle a trait à des recherches savantes et approfondies sur les armoiries de la ville d'Arras, dont la possession, remontant d'une manière certaine au 13e siècle, a été confirmée par arrêt des commissaires royaux députés au rôle, du 24 juillet 1699, après la réunion de l'Artois à la France, et par lettres patentes du roi Louis XVIII, en 1817. Ce travail est complété par diverses copies de pièces authentiques qui expliquent, de la façon la plus complète, les incertitudes que pourrait faire naître l'inspection des sceaux variés, employés par les magistrats municipaux, et qui n'ont pas toujours reproduit les armoiries réelles de la ville.

Le travail que j'ai eu l'honneur de vous signaler sur l'ancien échevinage d'Arras a également, au moins en partie, été communiqué à l'Académie qui regrettera, très certainement, de n'avoir conservé, dans un procès-verbal, qu'une simple trace d'aussi importantes lectures dont ses Mémoires se seraient si utilement enrichis.

Ce n'était donc pas tout à fait à la lettre que M. le baron de Hauteclocque avait pris le titre de membre honoraire, conféré au maire d'Arras, immédiatement après son installation, en 1826.

D'autres sociétés avaient aussi revendiqué l'honneur de le posséder. Il faisait partie notamment, dès 1845, de la société instituée pour la conservation des monuments historiques de France, devenue depuis la Société française d'archéologie, et déjà présidée par l'infatigable savant auquel on doit, en grande partie, l'essor du

Digitized by Google

mouvement provincial vers l'étude des documents et des monuments qui nous ont été légués par le passé. J'ai nommé M. de Caumont.

M. de Hauteclocque fit aussi partie de l'Institut des provinces, et fut, à ce titre, fréquemment convoqué aux divers Congrès scientifiques et archéologiques tenus par cet Institut.

Il prit également une part active aux grandes solennités littéraires qui accompagnèrent à Arras, en 1853, la 20e session des Congrès scientifiques de France, et communiqua aux délégués, venus de toutes nos provinces à ces grandes assises intellectuelles, divers fragments de l'important travail mentionné plus haut, sur l'Échevinage d'Arras.

Mais, en général, M. le baron de Hauteclocque ne recherchait pas plus la publicité orale que celle des journaux et des livres. C'est à l'excès d'une réserve, dont tant de motifs auraient pu l'éloigner, qu'il a dû de ne pas plus souvent occuper la place éminente qui lui était immédiatement acquise, dès qu'il voulait bien sortir de sa retraite et de son silence.

Tels qu'ils sont, les titres littéraires et scientifiques de M. le baron de Hauteclocque lui assurent un rang élevé parmi les hommes de dévouement qui ont amassé les plus riches matériaux de l'histoire locale. Indépendamment de tant d'autres motifs qui le signalent à nos regrets, nous pouvons donc proclamer qu'il a fait dans nos rangs, et à son titre spécial de membre honoraire, un vide que nous ne comblerons pas, et que sa perte est et restera pour l'Académie un des deuils les plus légitimes qu'elle puisse porter.

Digitized by Google

Et tandis que je rappelle à votre souvenir la vie de ce noble et très-éminent confrère, voilà que d'autres tombes se creusent, que d'autres vides douloureux se font dans nos rangs, et que la mort, de ce pied dédaigneux qui frappe impitoyablement partout, ravit à nos affections et à nos respects ce qu'il est permis d'appeler la meilleure et la plus chère partie de nous-mêmes.

Nous ne pouvons, sans un profond sentiment de tristesse, envisager ces pertes réitérées, qui nous montrent, par des exemples si frappants, la fragilité de tous les liens d'ici-bas et les vanités profondes de ce qui est, sur la terre, position, honneur, dignité, savoir, intelligence !... tout, enfin !

Ah ! devant ces anéantissements nécessaires et ces abaissements de notre orgueil, combien il est consolant d'élever plus haut notre pensée, et de regarder d'autres lumières que les clartés toujours voilées et toujours incertaines de notre fragile et mortelle raison.

C'est vers ces régions suprêmes, et au-dessus des luttes, des passions, des rivalités où se heurtent quelquefois nos esprits, dans les chemins divers où chacun de nous cherche, souvent en vain, les vérités d'ici-bas, que nous retrouverons, un jour, des confraternités éternelles : c'est là que la science dont nous poursuivons quelques éphémères rayonnements n'aura plus de secrets ni de mesure pour nos âmes, définitivement arrivées au terme divin de leur voyage !

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

de

M. LE COMTE A. D'HÉRICOURT

Ancien Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras,

PAR M. LE CHANOINE E. VAN DRIVAL

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DE LA MÊME ACADÉMIE.

Achmet-Marie de Servins d'Héricourt naquit à Hébecourt, commune de Ver, département de la Somme, le 19 août 1819, du légitime mariage de Charles-François comte de Servins d'Héricourt, chevalier de Malte, et de Thérèse de Bucy des Wastines.

La famille de Servins est d'origine méridionale, mais fixée dans l'Artois depuis le milieu du XV^e^ siècle. On la trouve remplissant les charges les plus élevées, dès le XIII^e^ siècle, en Sicile ; on la suit combattant en Espagne, puis passant en Artois où elle s'établit définitivement en 1430.

Alliée d'abord aux de Bétencourt, elle compte ensuite parmi ses autres alliances la plupart des nobles et historiques familles de l'Artois : les de Prudhomme, de

Digitized by Google

Créquy, Levasseur, de Baïart, de Morel Tangry, de Cerf, de Gosson, de Woordt, Obert, du Rietz de Willerval, de Gennevières, Le Sergeant, de Vignacourt, de Marbais, de Belvallet, etc., etc. Elle verse souvent son sang pour la Patrie, en même temps qu'elle donne à l'Église plusieurs de ses enfants, et elle est à juste titre regardée comme une des plus nobles familles de ce pays. La terre d'Héricourt appartenait, au moins en partie, à la famille de Servins, dès l'an 1470.

Né le 19 août 1819, comme nous venons de le dire, Achmet-Marie de Servins d'Héricourt perdit sa mère en novembre 1820, c'est-à-dire à l'âge de 15 mois. Il avait une sœur, née sept ans avant lui, laquelle mourut avant sa mère.

Son père épousa en secondes noces Caroline Boistel du Cardonnois, qui eut toujours pour lui de véritables sentiments de mère et lui en donna des marques constantes.

La famille vint alors habiter Arras, où Achmet-Marie fit sa première communion et reçut la Confirmation, au collége de cette ville, dirigé par M. l'abbé Herbet.

Il continua ses études à Boulogne, sous la direction de l'abbé Haffreingue, pour lequel il eut toujours une grande vénération et une vive reconnaissance. Puis on l'envoya à Paris, au collége Stanislas. Burette fut son professeur d'histoire, et il se plaisait à citer le jeune d'Héricourt comme un de ses trois élèves actifs et de prédilection. Il le prit même dès lors comme collaborateur et lui fit commencer, à Paris même, et dès ces années de l'adolescence, toute une série de travaux.

Rentré à Arras à l'âge de 18 ans, il continua de tra-

Digitized by Google

vailler, et dès l'an 1839 nous trouvons de lui une *Histoire de l'abbaye d'Étrun*, dans le troisième volume du *Puits artésien*. Il avait aussi publié ailleurs une *Vie de saint Vindicien*, et le vénérable curé de Foucquières y fit allusion lorsqu'il bénit, le 22 janvier 1840, le mariage du jeune *historien de saint Vindicien* avec mademoiselle Joséphine-Valentine d'Oresmieulx, fille d'Augustin, seigneur de Foucquières, et de Charlotte de Beaulaincourt.

Il y eut rarement union mieux assortie. Si d'une part on admire dans les Servins le courage militaire et le dévouement sous toutes ses formes, d'autre part on ne trouve guères chez les d'Oresmieulx que des religieux et des soldats, c'est-à-dire encore le dévouement sous ses deux formes les plus vraies.

En remontant dans les annales de cette noble famille, on trouve un d'Oresmieulx combattant vaillamment les Sarrasins, et méritant ainsi de joindre à son écu une tête de Maure liée d'une toile d'argent. A une époque plus rapprochée de nous, en 1630, Alphonse d'Oresmieulx, grand prévôt de l'abbaye de Saint-Vaast, puis abbé de Faverny, en Bourgogne, meurt en odeur de sainteté. L'abbaye de Saint-Bertin, celles de Saint-Vaast et de Saint-Éloi, la collégiale de Saint-Omer et d'autres établissements religieux montrent dans leurs annales ce nom aimé des fidèles Artésiens : le Nécrologe de Saint-Vaast en cite sept pour sa part. François d'Oresmieulx, abbé de Saint-Éloi, était l'un des hommes les plus instruits de ce pays. Les Bollandistes ont publié sa vie de saint Vindicien, et il a laissé une chronique inédite du prieuré d'Aubigny.

Si cette famille donna à l'Église des religieux et des

Digitized by Google

abbés portant avec distinction la mître et le bâton pastoral, elle donna à l'État des soldats pleins de valeur, et, pendant la paix, des administrateurs distingués. Elle comptait parmi ses nobles alliances : les de Wailly, du Mont-Saint-Éloi, de Hauteclocque, de Wignacourt, d'Aubrometz, de Beaulaincourt, etc., etc.

Souchez fut la résidence des jeunes époux, et dès lors on peut dire que le château du Carricul devint le rendez-vous habituel de ceux qui, dans la contrée et au loin, s'occupaient de travaux archéologiques et historiques. Une impulsion pleine de douce énergie, celle du travail allié au zèle de la bonne propagande, partit de ce modeste village, et produisit des effets remarquables et nombreux.

L'air pur de la campagne, le calme parfait d'un séjour au milieu d'hommes simples et paisibles, la vue directe des œuvres de Dieu et de ses bienfaits, ne sont-ce pas là d'excellentes conditions pour le travail intellectuel, bien préférables à l'activité fiévreuse et maladive qui se développe dans l'atmosphère des grandes villes ? A cette existence anormale et peu faite pour la vérité, « il préférait cette activité saine et robuste qu'entretient l'air libre de nos champs, » et plus tard c'est là qu'il voudra mourir, « dans cette maison que nous avons tous connue » souriante et hospitalière, et où chacun pouvait tou» jours attendre son fraternel accueil (1). »

C'est là que vint le prendre l'Académie d'Arras, pour lui donner le titre d'un de ses membres ordinaires, et cette inspiration fut heureuse, car rarement cette Société

(1) Discours sur la tombe de M. d'Héricourt par M. Pagnoul.

Digitized by Google

rencontra, dans le cours de son histoire aujourd'hui plus que séculaire, un membre aussi actif et aussi influent. Il fut reçu dans la Société le 1er décembre 1843, et il avait été élu le 14 juillet, n'ayant pas encore 24 ans.

Il avait activement collaboré à plusieurs recueils, et, en dehors de ceux dont il a été parlé plus haut, il avait publié les travaux suivants : *Notice sur quelques villages de l'Artois,* dans le Puits artésien, tome v, 1841, 18 pages; *Extrait du Catalogue raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne,* ibidem, tome vi, 1842, 10 pages et un tableau ;

Articles *sur Simon de Hesdin, sur Dom Lepez, sur les Notes historiques relatives aux offices et aux officiers du conseil provincial d'Artois,* dans les archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique, tome vi de la nouvelle série, 1842 ;

Deux articles de *Biographie : Histoire de Jeanne de Constantinople, par M. Edward Leglay, 1841, et Chronique rimée des troubles de Flandre... par le même, 1842.*

Nous aurons à revenir plus loin sur sa réception à l'Académie d'Arras et la part toute exceptionnelle qu'il prit à ses travaux. Disons d'abord quelques mots sur deux ouvrages réellement considérables qui furent le produit de ses études à cette époque de sa vie laborieuse, 1844-1846.

Les *Siéges d'Arras,* histoire des expéditions militaires dont cette ville et son territoire ont été le théâtre, tel est le titre du premier ouvrage important de celui dont nous écrivons la vie. Il forme un volume grand in-8° de plus de 400 pages, et parut chez Topino, à Arras, en 1844.

Digitized by Google

Après un court aperçu sur les désastres qu'Arras a essuyés sous les Romains et sous les Barbares, aperçu qu'on désirerait un peu plus développé, bien que les notes suppléent souvent au texte ; après un tableau des ravages des hommes du Nord, de la terreur qu'ils inspirèrent, des guerres sanglantes de Hugues-Capet contre un rival plus puissant que le roi, l'auteur commence la série des siéges d'Arras par la tentative que fit contre cette ville, en 1196, le comte de Flandres soutenu du roi d'Angleterre. Il raconte ensuite les luttes animées des Armagnacs et des Bourguignons, à l'époque si triste où un roi insensé était assis sur le trône de la France, déchirée par les guerres civiles, luttes qui fournissent de belles pages à son travail. Plus loin il retrace le courage avec lequel nos pères marchent à la mort pour leur nationalité et leur liberté, lorsque le rusé Louis XI vient, sans autre droit que la force, s'emparer d'Arras et y fait dresser les instruments de supplice. Puis, dominant ce sujet, il examine avec calme, il étudie avec l'impartialité de l'histoire ce roi si décrié, et il le montre digne, malgré beaucoup de ses actes, d'occuper, à des points de vue différents et fort sérieux, une place distinguée dans les annales de la France.

La surprise d'Arras en 1492 et les désordres qui en furent la suite forment également un chapitre des plus intéressants. Puis on voit le Béarnais sous les murs d'Arras, la prise de cette ville en 1640 et sa réunion définitive à la France. Enfin l'auteur raconte la délivrance d'Arras par Turenne.

Il y a une quantité étonnante de documents dans ce livre. Ils sont puisés dans les archives municipales, dans

Digitized by Google

les manuscrits de la Bibliothèque, dans les mémoires contemporains et les correspondances : en les lisant avec attention on y trouve une foule de notions historiques du plus haut intérêt et sur un grand nombre de sujets se rapportant toujours à l'histoire d'Arras ou des environs. Les notes, pour ainsi dire perpétuelles, qui accompagnent toutes les pages du livre, les pièces justificatives qui le terminent, forment un véritable trésor d'érudition locale, dans lequel il y a considérablement à puiser. Ce livre est donc un bon travail, d'une lecture attrayante et fort instructive : c'est un des meilleurs ouvrages, sinon le meilleur, de l'auteur.

Le *Manuel de l'histoire de France*, en deux volumes in-8°, ensemble de 1300 pages, fut publié par M. d'Héricourt immédiatement après les siéges d'Arras, c'est-à-dire en 1844 et 1846, chez Roret, rue Hautefeuille, à Paris.

On sait avec quel soin ont été faits la plupart des *Manuels Roret*, et combien ils renferment de notions justes et utiles. Le Manuel de l'histoire de France, bien que dans un autre format et aussi conçu dans un sens un peu différent, est de nature à atteindre le même but. Il met en œuvre, au profit de tous, une série considérable de lectures que tous ne peuvent pas faire : il donne, avec un grand amour de la vérité et une sincérité parfaite, sans aucun esprit de parti, le récit le plus exact possible des faits qui composent cette longue et difficile histoire, dans laquelle la partie moderne a l'avantage du développement, puisque le premier volume va de l'origine à Louis XIV, tandis que le second va de Louis XIV à l'an 1846, soit environ 14 siècles d'un côté et 2 de l'autre.

Digitized by Google

Fidèle à sa méthode de toujours envisager un sujet dans toute son étendue naturelle, l'auteur ne commence pas son histoire à Clovis ou Pharamond, mais bien aux premiers essais de la Gaule voulant recouvrer son indépendance, et il a même préalablement donné deux chapitres sur l'ancienne Gaule, avant César et sous les premiers empereurs. Ses divisions, pour la suite du travail, sont naturelles et conformes aux faits tels qu'ils se sont produits.

Des tableaux et des revues d'ensemble viennent compléter le récit et fixer les idées en aidant la mémoire. Cet ouvrage remplit bien son but : instruire ceux qui ne savent pas, offrir un Memento à ceux qui ont déjà étudié.

Les travaux des Thierry, Guizot, Villemain, Thiers, Le Bas et des autres écrivains français modernes sont mis sagement à profit dans cette histoire, et les chroniqueurs contemporains des événements ont souvent été consultés directement, ce qui permet à l'auteur de ne pas toujours suivre ces mêmes écrivains. Il consulte également avec impartialité les écrivains belges, de Reiffenberg, Gachard, Schayes, Warkœnig, pour les rapports de la France avec la Flandre, les écrivains anglais, allemands, portugais, etc., pour les relations guerrières de la France avec l'Angleterre, l'Empire germanique, l'Autriche, l'Espagne, etc. Partout brille jusqu'à l'évidence l'esprit de sincère impartialité et d'amour de la vérité qui a toujours distingué l'auteur.

Jusqu'ici nous n'avons vu dans le jeune comte d'Héricourt (il avait hérité ce titre à la mort de son père, en 1843), nous n'avons, dis-je, vu dans le comte d'Héricourt

Digitized by Google

que l'historien, il est temps de le présenter comme archéologue, et de dire la part considérable prise par lui à ce mouvement si grand qui a distingué notre contrée, depuis 1843 jusqu'à nos jours.

C'est en effet en 1843 que furent fondées dans chaque arrondissement du Pas-de-Calais des commissions spéciales pour la conservation des monuments historiques, et dès 1841, dans sa Notice sur quelques villages de l'Artois, le comte d'Héricourt avait indiqué les idées qui devaient présider aux travaux de ces commissions, et dans son discours de réception à l'Académie, il en avait esquissé le plan.

Bien vite ces commissions, dont nous avions déjà l'honneur de faire partie, furent remplacées par une commission unique et centrale, et le comte d'Héricourt fut placé sur la première liste de cette Société, liste annexée à l'arrêté du 3 mars 1846, pris par M. Desmousseaux de Givré. Dès la première réunion, le 24 juillet 1846, il était élu membre du comité, en compagnie de MM. Harbaville, Godin, Parenty, Grandguillaume, Grigny et Terninck.

Il fit, dès l'année suivante, une série de communications, sur Arras, Ablain-Saint-Nazaire, Givenchy-en-Gohelle, le beffroi de Béthune. Plus tard, il s'occupa des tours de Saint-Eloi, puis il fit un travail sur les tours romanes de Souchez, d'Aix et de Vimy. Il donna ensuite une notice sur l'hôtel d'Artois, à Paris, sujet sur lequel il revint plusieurs fois depuis lors, et qui est en effet du plus grand intérêt. Il avait aussi parlé des caves si curieuses d'Arras et pris part aux fouilles diverses faites sous le sol de la Cité et qui ont amené de si beaux

Digitized by Google

résultats. Les pierres tombales de l'ancienne église des Carmes lui fournirent encore un sujet d'étude, ainsi que les vases gallo-romains trouvés à Souchez. Il signalait en même temps à la commission la savante édition des chroniques de Froissart, par M. Kervyn de Lettenhove, avec qui il avait une très-intéressante correspondance, dont nous parlerons plus loin. Enfin, il s'occupait de l'église de Béthune, et il terminait ses communications à la commission par sa notice si complète et si impartiale sur le docteur Danvin.

C'est à dessein que nous avons omis un grand nombre de communications faites par le comte d'Héricourt à la Commission départementale des monuments historiques. En somme, comme notices imprimées, sa part de collaboration n'est pas considérable. Mais là n'était pas le vrai caractère de sa collaboration très-réelle et très-active, pour ne pas dire continuelle. Parcourez les volumes des Bulletins de la commission, lisez les procès-verbaux des séances, depuis 1846 jusqu'à 1864, époque à laquelle il habitait plutôt Paris que l'Artois, je ne crois pas que vous trouviez une séance où le comte d'Héricourt ne soit pas présent et ne fasse pas une communication verbale.

Je ne crois pas exagérer en disant que, dans la Commission des monuments, le comte d'Héricourt était l'homme zélé, ardent, de la Société, l'homme *au feu sacré*, qui incitait au travail, mettait tout le monde en action, payant de sa personne quand il le fallait, et s'effaçant devant ses collègues avec la courtoisie la plus parfaite, et la plus sincère abnégation. Ces hommes qui sont toujours à l'œuvre, qui n'oublient

Digitized by Google

jamais le but, sont dans les Sociétés les hommes utiles, les agents principaux, les foyers de l'action, même quand l'action est produite par d'autres, sous leur inspiration.

Le comte d'Héricourt apportait encore à la Société un autre genre de collaboration efficace. Alors nous faisions souvent des excursions et presque des voyages. Nous explorions ensemble les environs, nous allions parfois fort loin visiter de nos yeux et toucher de nos mains les découvertes signalées à notre attention. Toujours ou presque toujours le comte d'Héricourt était de ces expéditions. Souvent même nous en faisions de particulières, dont nous aimions à rendre compte ensuite à nos collègues, toujours reconnaissants de cette attention. Car, notre Société archéologique du Pas-de-Calais, pourquoi ne le dirions-nous pas? était citée avec raison comme une compagnie où a toujours régné l'union la plus parfaite. On se réjouissait sincèrement et sans arrière-pensée des succès les uns des autres, et à cause de cela on a imprimé une bonne direction aux idées du pays et on a fait beaucoup de bien. Un mauvais plaisant nous avait, à cette occasion, donné le surnom de Société d'admiration mutuelle, et nous avons été les premiers à propager ce mot dont nous nous sommes honorés très-fort. Avec MM. Harbaville et d'Héricourt, pour ne citer que ceux qui ne sont plus, c'était plaisir de travailler, de discuter, de chercher la vérité historique ou artistique, sans préoccupation comme sans prétention.

Nous avons vu plus haut M. d'Héricourt reçu membre de l'Académie d'Arras à l'âge de 24 ans : voyons-le dans cette autre carrière de dévouement dépenser son activité

Digitized by Google

et son zèle et rendre des services éminents à notre ville d'Arras.

Ce titre de membre d'une Société, qui eut du renom dans le siècle dernier et entretint le goût du travail chez un certain nombre d'hommes de valeur, ne fut pas pour lui un simple titre, et cette charge ne fut pas considérée par lui comme une sinécure. Aussi, dès le 4 juin 1846, la Société lui donnait-elle une marque de confiance et d'estime toute spéciale en lui confiant les fonctions de Secrétaire-adjoint. Elle préludait ainsi à l'honneur plus grand encore qu'elle lui ferait quatorze ans plus tard en lui donnant les mêmes fonctions à titre principal et à perpétuité.

Immédiatement, au reste, le nouveau Secrétaire-adjoint s'était mis à l'œuvre et s'était servi de sa charge pour imprimer peu à peu à la Société une direction utile aux lettres et aux sciences. Intimément lié avec plusieurs travailleurs de cette époque de vie intellectuelle, il avait réveillé le goût pour les études, pour les communications sérieuses, et celles-ci firent bientôt disparaître les vaines discussions sur le règlement et parfois même sur la politique, auxquelles on s'amusait beaucoup trop. Il suffit de voir les volumes des Mémoires de l'Académie à cette époque pour se convaincre de la réalité de cette action. On en est encore bien plus persuadé quand on lit la longue suite des procès-verbaux des séances. Ils reprennent en effet l'importance des plus beaux jours de la Société, ils sont développés, rédigés avec soin, et montrent chaque jour une ardeur de travail de plus en plus grande chez les membres qui assistaient aux séances.

Un travail des plus utiles ouvre la série des commu-

Digitized by Google

nications du comte d'Héricourt insérées dans les Mémoires de l'Académie : c'est un rapport sur les archives de l'ancienne Académie d'Arras.

L'ancienne Académie était très riche en manuscrits et en livres imprimés : ce qui lui restait en 1844, époque de la révision faite par M. d'Héricourt, était relativement bien peu considérable ; pourquoi faut-il constater que depuis lors ce dépôt s'est encore amoindri ? Disons pourtant que cet inventaire sommaire, mais parfaitement clair et instructif, a déjà servi à faire rentrer au *bercail* bon nombre de pièces égarées : il sert à l'archiviste actuel pour reconstituer un travail d'ensemble et relier le présent au passé.

Ce travail eut d'ailleurs un autre résultat, et celui-là fut immédiat. Il fit connaître une excellente vie de François Richardot, évêque d'Arras, et cette vie fut publiée en 51 pages in-8°, dans le volume des Mémoires qui contient le rapport précité. Elle a pour auteur Dom Berthod, et fut envoyé à l'Académie d'Arras en 1779.

Dans le volume suivant, M. d'Héricourt inaugure la longue liste des rapports qu'il fera sur les travaux de l'Académie, et dès lors il s'acquitte de cette tâche délicate avec l'urbanité et le tact que tous lui reconnaîtront. Un rapport semblable se trouve dans le volume qui suit immédiatement celui que nous venons de signaler.

Dans ce même volume de 1851, 25e de la collection, on trouve la première partie d'un travail considérable qui en aura quatre, (la dernière non encore imprimée), et qui traite d'un sujet des plus intéressants, l'imprimerie à Arras.

Le titre de cet ouvrage, fait en collaboration avec

Digitized by Google

M. Caron est : *Recherches sur les livres imprimés à Arras depuis l'origine de l'imprimerie dans cette ville jusqu'à nos jours.* La première partie contient 133 pages, la seconde 134, et la troisième 72. C'est donc un ensemble de 339 pages, dans lesquelles *tout est nouveau*, et d'ordinaire fort intéressant. Il y a là une mine véritable de documents sur l'histoire locale et l'indication précise de sources nombreuses à consulter, avec bien des citations et extraits. Malheureusement l'ordre fait défaut, et les nomenclatures recommencent à chaque brochure nouvelle. Il était difficile de faire autrement, et dans ce genre de travaux on n'est jamais complet Les trouvailles succèdent aux trouvailles, précisément parce qu'on a publié les premières, on est réduit à enregistrer les secondes et celles qui suivent à mesure qu'elles se présentent. Il serait à désirer qu'on publiât la partie demeurée inédite, en y joignant une bonne table, difficile à faire mais qui faciliterait singulièrement les recherches. Quand on saura que l'imprimerie a commencé à Arras en 1528 au plus tard, qu'elle a été fort active, et qu'elle s'est distinguée par des éditions soignées d'ouvrages souvent fort importants, on se fera une idée de la difficulté inhérente à une telle entreprise, et de l'importance réelle qu'elle revêt. Les recherches sur les livres imprimés à Arras pourraient donc, avec utilité pour tous, être continuées, revues, remises en ordre, résumées, et ce serait un service à rendre, non-seulement à ceux qui s'occupent des choses de l'Artois, mais encore à bien d'autres classes d'écrivains ou d'hommes studieux, car ces livres embrassent toutes les matières, depuis la théologie et la liturgie jusqu'aux poésies fugitives et aux almanachs.

Digitized by Google

Disons, pour être complet, que la première partie de ces recherches parut en 1851, la seconde en 1853 et la troisième en 1855.

La date de 1853 nous impose l'obligation de traiter un autre sujet, car cette date est celle du congrès scientifique, 20e session, tenue à Arras, et tout le monde sait que le comte d'Héricourt fut l'âme de ce congrès.

Non-seulement il mit le plus grand soin dans la formation des commissions chargées d'élaborer le programme, réellement remarquable et fort complet, de cette session, il déploya aussi la plus grande activité pour attirer à Arras bien des notabilités scientifiques, et il réussit. Déjà ses relations étaient nombreuses : elles le furent bien davantage, et une correspondance des plus intéressantes nous a conservé le vivant souvenir de cette époque et des années qui suivirent.

Nous ne pouvons citer toutes les lettres dont elle se compose, mais qu'il nous soit permis de glaner un peu dans cette riche moisson.

C'est le baron de Stassart qui lui écrit de Bruxelles à la date du 3 avril 1853 :

« Monsieur le comte et très-aimable confrère,

» Mme la comtesse de Lalaing m'a remis pour vous un volume que vous recevrez en même temps que cette lettre. J'y joins deux exemplaires de mes dernières fables ; vous voudrez bien en garder un et faire parvenir l'autre à l'Académie d'Arras. Voici la belle saison. Ne viendrez-vous pas occuper bientôt votre cellule à l'hermitage du quartier Léopold ? L'hermite y passera le

Digitized by Google

mois d'avril, de mai et de juin ; il ne partira pour l'Autriche que le 9 juillet. Il compte bien être de retour vers le 20 août, afin d'arriver fort exactement dans la bonne ville d'Arras, pour l'ouverture du Congrès, dont le succès nous est garanti par le zèle et les talents qui président à son organisation. »

Et l'aimable baron tint parole, et il fut un des plus brillants ornements de notre beau Congrès.

Un an plus tard il écrivait le billet suivant, fleur suave que nous cueillons au milieu de tout un parterre où il n'y a qu'à prendre sans choisir :

« Je viens de visiter Bordeaux et les départements de l'Ouest que je ne connaissais pas encore. J'ai fait un pèlerinage au château de La Brède, j'en ai fait un aux Rochers en l'honneur de M^me^ de Sévigné. Je retourne en Belgique, mais je fais une halte dans la bonne ville d'Arras, pour y voir l'aimable, l'excellent Secrétaire du Congrès. Je me propose de passer ici la journée de demain, et si vous ne venez pas en ville, un mot de vous, et je fais une course jusqu'à votre paradis terrestre.

» Je me suis avisé de réunir dans un énorme volume de 1100 pages tout ce que j'ai publié jusqu'à ce jour. Un exemplaire sera joint à cette lettre, et l'autre que je vous prie de remettre de ma part à l'Académie d'Arras restera déposé à votre hôtel. »

Un autre écrivain du plus grand mérite, depuis ministre du roi des Belges, M. Kervyn de Lettenhove, qui vint aussi au Congrès d'Arras, a entretenu avec le comte d'Héricourt une correspondance active, dans laquelle il veut bien nous permettre de puiser.

Digitized by Google

Citons d'abord cette lettre, qui est loin d'être la première en date, puisqu'elle est du 5 août 1858, mais qui est certainement la première en importance, et montre à quel haut degré d'estime un homme de la valeur de M. Kervyn de Lettenhove tenait le comte d'Héricourt :

« Permettez-moi, mon cher collègue, de me rappeler à votre souvenir et de renouer des relations à peine interrompues. C'est à votre obligeance que j'ai recours pour obtenir quelques éclaircissements que, mieux que personne, vous pouvez me donner.

» M. Augustin Thierry, d'illustre mémoire, m'avait demandé, peu avant sa mort, des renseignements sur certains détails de la biographie de saint Thomas de Cantorbéry, qu'il se proposait de rendre plus vraie, sans la rendre moins éloquente. M. Augustin Thierry, en vieillissant, avait vu s'étendre autour de lui, en dehors des passions et des préjugés, l'horizon calme et serein de la vérité historique. Plus sa science avait d'autorité, plus elle était tenue à l'impartialité.

» Ces jours-ci, M. Amédée Thierry, en m'apprenant qu'il allait publier le dernier travail de révision tenté par son frère, m'a rappelé ces questions à éclaircir, à approfondir sur des points spéciaux. Il me citait entre autres celle de l'origine de Thomas Becket, dont on a fait successivement un normand et un saxon. N'ai-je pas lu dans les meilleurs ouvrages sur l'Artois, notamment dans les vôtres, Monsieur, que saint Thomas Becket était né à Aire ou à Béthune? Je serais assez porté à me laisser entraîner par d'autres inductions vers cette opinion, mais je tiendrais beaucoup à savoir quelles en sont les bases anciennes, authentiques et respectables, et si

Digitized by Google

les dépôts d'archives que vous avez bien voulu me citer comme fort précieux, renferment quelques documents sur Becket et sa famille. »

Passant à un autre ordre d'idées et remerciant le comte d'Héricourt d'une brochure qu'il reçoit au moment où il écrit, M. Kervyn de Lettenhove ajoute :

« Cette fois encore, les lettres et l'agriculture s'associent pour réunir l'agréable et l'utile. Dans notre siècle où les ambitions sont si impatientes, il est bon de s'efforcer d'attacher de plus en plus les hommes au sillon fécondé par les sueurs paternelles. La science a mille devoirs patriotiques à remplir, et celui-là n'est pas le moins important. »

Dans cette même année, nous trouvons une autre lettre relative à saint Thomas de Cantorbéry, et il y est toujours question de la même origine à rechercher, pour lui ou pour son père. L'auteur de la lettre sait que le comte d'Héricourt va au Tréport pour sa santé, et il dit à ce sujet :

« J'ai fait moi-même une excursion ces jours-ci dans les Ardennes.

» Que faut-il conclure de ce que j'ai vu ? Que les sites les plus déserts, les plus sauvages, nous paraissent les plus beaux, et aussi que c'est dans la solitude que l'homme est resté le plus hospitalier, le plus désintéressé : mâle nature, mâles vertus. Là où l'homme civilisé a aplani le rocher, il s'est fait lui-même plus petit : il a cherché à rabaisser la nature à sa taille. Ne semble-t-il pas que l'aspect des grands horizons élève l'esprit de l'homme vers l'énergie et le dévouement en le détachant

Digitized by Google

du passé pour le porter vers l'avenir? Il y a plus d'un rapport entre le caractère du pasteur des montagnes et celui de l'habitant des bords de la mer. »

Beaucoup d'autres lettres du même auteur parlent de ses nombreux et importants travaux, notamment des éditions de Froissart et de Chastelain, des lettres de Philippe de Commines, et demandent au comte d'Héricourt des renseignements ou remercient de documents fournis par lui. Elles sont très-intéressantes comme histoire littéraire, mais il est impossible de les insérer toutes ici, car elles forment un véritable recueil, allant de 1852 à 1866. Donnons encore cependant quelques extraits.

« J'espère que vous continuez à imprimer la même activité à vos travaux et que les chaleurs de la canicule sont impuissantes à les interrompre, car elles ne pénètrent point sous les frais ombrages de Souchez. Pour moi, je viens d'achever ma 2e édition, et la poste vous aura sans doute déjà porté mon 4e volume..... » (*Le 13 août.*)

« J'ai à vous remercier de votre intéressant volume sur Arras. Il n'a qu'un défaut. Au lieu de dispenser le lecteur de toute recherche individuelle, il lui inspire le désir de parcourir lui-même vos *rues* pleines de tant de souvenirs. C'est du moins l'impression que j'ai éprouvée. Il est vrai que je me souviens de vous y avoir eu pour guide, et on ne saurait en trouver de meilleur..... » (1858, 6 *mars.*)

« Il est un point sur lequel il vous sera aisé, je présume, de me donner des éclaircissements que j'aurais

Digitized by Google

grand'peine à recueillir moi-même. Toutes les fois que je relis les admirables enseignements de saint Louis à Agnès de Bourgogne, que j'ai retrouvés à la Bibliothèque de Bruxelles, j'éprouve le désir de rechercher comment ils ont pu se perdre en France et se conserver parmi les manuscrits des ducs de Bourgogne. Je comprends bien que, lors de l'invasion anglaise sous Charles VI, le manuscrit original a pu s'égarer dans les bagages des vainqueurs, mais je voudrais savoir par vous, mon cher collègue, comment le texte de ces enseignements est arrivé aux sires de Flers. En effet le manuscrit que j'ai eu sous les yeux a appartenu à Alexandre de Flers, seigneur d'Hayette, natif d'Arras, qui épousa Madeleine de la Fortrie. Celui-ci l'avait reçu d'un sire de Flers (pas de prénom) qui a inscrit son nom sur le manuscrit, et l'écriture est du XV^e^ siècle. Y eut-il quelque sire de Flers attaché au service de Charles V ou à celui de Jean-sans-Peur ? Que sait-on des sires de Flers de 1415 à 1450 ? Pour moi j'avoue bien humblement que j'ai négligé dans mes notes les sires de Flers, et je n'ai à Saint-Michel aucun livre où je puisse les retrouver au XV^e^ siècle.

» Je joins à cette lettre deux notices. Vous approuverez sans doute les conclusions de la seconde, car elle n'est que l'écho de ce sentiment général d'horreur qui s'est élevé contre les cruautés d'un inflexible islamisme. Il est vrai qu'en ce moment les Apennins font un peu oublier le Liban. » (24 *sept.* 1860.)

« Au milieu de la vie brillante et occupée de Paris, vous avez eu, non-seulement le loisir de consulter le bulletin électoral de la Flandre orientale, mais aussi l'extrême obligeance de féliciter sur son élection l'un des candidats

Digitized by Google

qui avaient eu à lutter contre la pression et les intrigues des clubs radicaux et maçonniques. Je ne saurais vous dire combien je vous en suis reconnaissant, et votre lettre m'a fait oublier les fatigues et les ennuis de la lutte à peine achevée. Elle me rappelle d'ailleurs à ce culte des lettres, à ces études sérieuses dont rien ne pourra me détacher, car je leur dois de précieuses sympathies et des amitiés qui m'honorent. »

(Saint-Michel. – 18 juin.)

Il faut nous arrêter, car il n'y aurait pas de motif pour ne pas insérer en entier cette correspondance charmante. Qu'il nous suffise de dire que M. Kervyn de Lettenhowe suit le comte d'Héricourt à Arras, à Paris, en Savoie, et que partout le comte d'Héricourt collabore avec lui à ces magnifiques publications, l'honneur de la studieuse Belgique. Partout aussi il lui prodigue l'expression des sentiments d'une amitié vraie et profonde, et toujours cette expression est d'une délicatesse remarquable.

Le comte d'Héricourt eut avec bien d'autres personnages des correspondances qu'il nous serait facile de reproduire, et le Congrès d'Arras fut pour beaucoup dans l'origine ou l'activité de ces relations : nous pensons que les citations que nous venons de faire donneront une idée suffisante du caractère à la fois utile et aimable de ces relations et feront juger de leur importance. Il est temps d'ailleurs de revenir au Congrès d'Arras, dont nous nous sommes un peu éloignés.

Préparé avec le plus grand soin et un zèle plein d'intelligence, le Congrès d'Arras fut un des plus remarqua-

Digitized by Google

bles de la série de ces Congrès ouverte en 1833 et qui se continue toujours. Les adhérents furent nombreux, choisis, assidus aux séances, prenant part aux discussions, qui ne languirent jamais. Les sciences étaient représentées et étudiées en même temps que les arts, l'archéologie et l'histoire. On n'a qu'à lire le programme pour avoir l'idée de l'importance et de la variété des questions, et dans les deux volumes in-8° qui reproduisent ces séances pleines de vie on trouve plusieurs de ces questions parfaitement élucidées.

Mais aussi, quelle activité ne fallut-il pas chez le comte d'Héricourt pour diriger cette œuvre difficile ! Il travaillait tout le jour, écrivait, recevait, parlait, répondait à tout. La nuit, il travaillait encore, rédigeant un petit journal des séances de la journée, qu'on était fort aise de lire le matin, sans se douter de la fatigue énorme qu'il causait à son auteur. Et puis il y avait les excursions scientifiques et archéologiques, les détails de toute une vaste organisation à surveiller, les questions inattendues à résoudre ou à diriger prudemment, les principaux membres du Congrès à recevoir avec cette noble et franche hospitalité artésienne, qui fut alors constatée par d'élégantes improvisations en vers et en prose et même par de charmants dessins.

Mgr Parisis assista à ce Congrès, comme plus tard aux assises scientifiques, et il y fit un discours plein de ces hautes pensées qui lui étaient familières, lorsqu'il s'occupait des grandes questions intellectuelles ou des besoins généraux de l'Eglise.

L'Académie d'Arras tint une séance publique dans la salle de réunion du Congrès, et cette séance du soir vit

Digitized by Google

une assistance tellement nombreuse que la circulation fut longtemps impossible dans la salle même et aux abords immédiats.

En somme le Congrès eut pour la ville d'Arras et pour la contrée les meilleurs résultats. Il activa de plus en plus l'ardeur pour l'étude, déjà considérable dans ce pays, et il entretint, pour quelque temps encore, *le feu sacré*. C'est au comte d'Héricourt qu'Arras est redevable de ces résultats, et c'est justice de le proclamer ici.

Il est juste aussi de dire que tout Arras fut dans la joie, lorsque, bien peu de temps après, le comte d'Héricourt fut décoré de la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Ce n'était pas seulement pour ses travaux historiques et son activité scientifique et littéraire que cette distinction lui était remise, c'était aussi pour un autre genre de services rendus à ses concitoyens.

En effet le comte d'Héricourt n'était pas seulement un esprit distingué, il était encore et surtout un noble cœur.

On l'avait vu, à Souchez, pendant le choléra, payer de sa personne sans hésitation, sans calcul, et avec une constance soutenue et admirée. On l'avait vu, dans les malheurs publics et privés, venir en aide à tous et à chacun. Dans les incendies, par exemple, il se mettait à la tête des hommes actifs de sa commune, s'exposant à des dangers réels, dont nous avons retrouvé la peinture énergique, à côté d'expression de vive reconnaissance, dans maints procès-verbaux conservés avec affection parce qu'ils témoignent de l'affection de ses administrés.

Il était maire de sa commune, et il prenait ce titre au

Digitized by Google

sérieux, dans toute son extension, avec toutes ses conséquences. A toute heure du jour on pouvait venir le trouver, jamais on ne le dérangeait, jamais on ne saisissait chez lui de mouvement d'impatience, même quand il était au milieu de ses chères études, et toujours on était sûr d'être écouté avec attention et intérêt. Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que, chez lui, ce n'était pas de l'intérêt *tout platonique*, mais la démarche active, renouvelée et instante au besoin, suivait de près l'examen de l'affaire ou le conseil.

A la lettre, il dépensait son temps, il se dépensait lui-même pour le bien de ses administrés, dont il s'était fait le serviteur. Leurs intérêts devenaient ses intérêts : il prenait de leurs affaires un soin extrême, et les correspondances quotidiennes qui avaient pour but d'obtenir pour eux aide, justice, protection, faveurs, absorbaient une partie notable de ses journées et nécessitaient l'emploi d'un ou plusieurs secrétaires. Il était en outre le conseil des administrateurs des localités environnantes, et dans les grandes occasions et dans les petites : il était, sous ce rapport encore, l'homme de son pays et de toute une notable circonscription, *gentis homo*, s'il nous est permis d'expliquer ainsi, d'une manière douteuse peut-être, le mot de gentilhomme.

Il étendait d'ailleurs le cercle de son action lorsqu'il espérait un bien réel. C'est ainsi que la ville d'Arras lui doit encore une institution utile, qu'il créa en 1855 et qu'il dirigea jusqu'en 1861, la Société de secours mutuels. Il eut à lutter beaucoup pour établir cette Société, à laquelle il communiqua un excellent esprit en même temps qu'il lui donna une bonne organisation. Si aujour-

Digitized by Google

d'hui cette œuvre est prospère, c'est grâce à ses persévérants efforts.

C'est dans la même pensée d'utilité et de services à rendre aux populations qui l'entouraient, que le comte d'Héricourt prit une part si grande à tous les travaux de la Société d'agriculture, dont il fut le secrétaire plein d'une activité qui jamais ne se démentit. Pour lui c'était encore une forme nouvelle de dévouement. Il s'occupait de tous les détails, allait à toutes les réunions, suivait toutes les applications pratiques, souvent peu agréables, en même temps qu'il discutait les théories dans les séances et dans les journaux spéciaux, où son avis était très-recherché. Il fit ainsi un bien immense, et il est juste et consolant de dire que ses services nombreux sous ce rapport ne lui ont pas fait d'ingrats.

On vit l'expression ardente de la reconnaissance se faire jour lors de ses funérailles, et tout le monde applaudir aux paroles émues de M. Pagnoul, son digne successeur. « On peut constater, ajoutait M. Pagnoul en » cette circonstance, on peut constater dans les comptes- » rendus si intéressants qu'il publiait chaque année, la » marche ascendante de notre association durant cette » époque, et les nombreux travaux auxquels il prêta » toujours le concours le plus intelligent.... C'est qu'il » aimait l'agriculture : il aimait aussi les agriculteurs, au » milieu desquels il était toujours heureux de se re- » trouver. — Et quand, en 1866, sa santé l'obligea à » abandonner ses fonctions actives, il accepta le titre de » secrétaire honoraire. Cependant il ne resta pas étranger » à nos travaux, et on lui doit même, depuis cette » époque, plusieurs communications insérées dans nos

Digitized by Google

» bulletins, et surtout une notice nécrologique impor-
» tante sur son vénéré collègue, M. le baron d'Herlin-
» court, avec qui son nom demeurera uni dans l'histoire
» de notre Société. »

Il collaborait d'ailleurs à une foule de recueils et de publications, périodiques ou revêtant un autre caractère. Voici la liste, assurément incomplète, de ces ouvrages où souvent se trouve son nom : *Encyclopédie catholique*, *Encyclopédie moderne*, *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*, *Bulletin du bibliophile belge*, *Revue nobiliaire*, *Puits artésien*, *Revue de l'instruction publique*, *Musée des familles*, *Congrès archéologiques, scientifiques, de l'Institut des provinces*, *Journal de l'agriculture progressive*, *Société de l'histoire de France*, *l'Académie nationale*, etc., etc. Il donnait en outre des articles à plusieurs journaux du pays : le *Courrier du Pas-de-Calais*, en recevait à peu près tous les jours.

Nous trouvons dans le Bulletin du *Bibliophile belge* une série intéressante de travaux dont nous avons déjà donné quelques titres : mais le plus important est celui qui a trait aux *Troubles d'Arras* : 1577-1578. Le tome second de ces documents inédits sur les troubles d'Arras, par Pontus Payen, Nicolas Ledé et autres, a seul été publié, en 1850, 152 pages grand in-8°. Le tome premier a été imprimé plus tard tout entier, mais je ne sais par quelle mésaventure il n'a pas été tiré, et je n'en ai trouvé jusqu'ici que deux exemplaires, en épreuves, l'un dans la bibliothèque de l'auteur, et l'autre qu'il m'a donné. C'est la relation des *Troubles d'Arras* par Wallerand Obert, 152 pages grand in-8°, même impression que l'autre et mêmes conditions de format, papier, etc.

Digitized by Google

Il serait bien à désirer qu'on réunît ces deux parties d'un ensemble de documents très-importants et très-instructifs pour l'histoire de notre ville d'Arras. Il serait aussi à désirer qu'on formât en collection ou en nouvelle édition tout ce que le comte d'Héricourt a écrit de spécial sur la ville d'Arras : on serait étonné de l'abondance des documents qui se trouvent dans ces publications, volumes, plaquettes, feuilles séparées, dont l'ensemble est fort considérable, mais extrêmement difficile à réunir.

Ainsi, pour citer maintenant un dernier ouvrage de l'auteur sur ce sujet, *les rues d'Arras*, fait en collaboration avec M. Godin, cet ouvrage en deux volumes in-8° renferme : une *Histoire de la ville d'Arras*, des *Notices sur l'abbaye d'Etrun*, les *Dames du Saint-Sacrement*, les *Archers*, le *Collège d'Arras*, l'*Abbaye d'Anchin*, les *Birgittines*, la *Providence*, l'*Abbaye de Cercamp*, le *Chapitre noble d'Avesnes*, l'*Hôtel-Dieu*, les *Dominicains*, la *Confrérie des Bouchers*, les *Capucins*, les *Casernes*, l'*Abbaye d'Hénin*, le *Chapitre d'Arras*, la *Citadelle*, les *Poètes artésiens*, les *États d'Artois*, l'*Académie d'Arras*, l'*École de médecine*, la *Gouvernance*, les *Carmes*, l'*Hôtel des monnaies*, le *Couvent de la Thieuloye*, les *Chariottes*, les *Louez-Dieu*, la *Madeleine*, l'*Abbaye de Saint-Vaast*, les *Évêques d'Arras*, le *Musée*, la *Bibliothèque*, les *Archives du Pas-de-Calais*, le *Conseil provincial d'Artois*, l'*Élection provinciale*, la *Maréchaussée*, *Toutes les paroisses d'Arras*, le *Mont-de-Piété*, le *Séminaire*, le *Couvent de la Paix*, l'*Institution de M. Halluin*, les *Sourds-Muets*, la *Maison-Rouge*, la *Sainte-Chandelle*, l'*Hôtel-de-Ville*, le *Beffroi*, les *Églises*, la *Préfecture*, l'*Abbaye d'Arrouaise*, les *Arbalétriers*, les *Casernes*, les *Récollets*, les *Communautés de Sainte-*

Digitized by Google

Agnès et de *Sainte-Claire*, l'*Hôpital Saint-Jacques*, l'*Hôpital Saint-Jean*, les *Ursulines*, les *Augustines*, les *Sœurs de charité*, le *Vivier*, les *Enceintes de la ville d'Arras*. Outre ces notices, remplies de faits et de documents avec sources indiquées, il y a une foule de notes sur les familles, sur les maisons, sur des établissements moins importants.

On voit, par cette analyse, combien il y a à puiser et à apprendre dans les ouvrages du comte d'Héricourt, et combien il serait à désirer qu'on eût, dans un ordre méthodique et facile à suivre, tous ces documents précieux, fruit d'une vie de recherches continuelles. Les plaquettes et *tirés à part* des diverses collections, par exemple, ont souvent pour objet des hommes de l'Artois. C'est *Jehan Molinet*, poète et historien, c'est quelque livre rare, quelque document introuvable, ce sont des lettres inédites, toujours des choses positives et utiles, qu'il serait facheux de laisser retomber dans l'oubli.

Cependant l'Académie d'Arras avait donné, en 1860, au comte d'Héricourt, la plus grande marque possible de confiance en le nommant son secrétaire-perpétuel. Il justifia ce titre comme il l'avait déjà d'avance justifié par ses travaux personnels et surtout par son talent de susciter des travailleurs et d'entretenir le feu sacré. Il avait publié des notices sur *Quènes de Béthune* et sur le *Baron de Stassart*, et continué ses recherches sur les livres imprimés à Arras : il publia encore une dissertation sur *Baudouin-de-fer*. Mais son influence sur la Société ne se borna point à ces œuvres; elle s'exerça dans un sens plus large qui mit l'Académie d'Arras en

Digitized by Google

relations habituelles et persévérantes avec la plupart des autres Sociétés.

C'est alors qu'il conçut l'idée et le plan d'un *Annuaire des Sociétés savantes* et qu'il se mit à l'œuvre avec cette résolution et cet entrain bien connus de ses amis. Il avait presque cessé d'habiter l'Artois, et Paris était devenu sa demeure ordinaire. Il publia, en 1863 et 1865, deux volumes in-8°, ensemble de 1012 pages, sous le titre : *Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger*. Il y fait connaître avec les détails suffisants *toutes* les Sociétés de France, de Belgique, de Hollande, d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, d'Allemagne et de ses divers Etats, de Hongrie, des Principautés danubiennes, de Russie, des Etats du Nord, d'Italie et d'Espagne, de Grèce, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique et même d'Australie. C'est un répertoire unique, d'une utilité considérable, où sans doute il se rencontre des défauts inséparables d'une œuvre semblable, mais commode au suprême degré.

En 1866 il en publia un second, en un seul volume de 1035 pages, plus complet encore que le premier et rempli de documents dont la réunion a nécessité un travail énorme, une correspondance écrasante, même avec l'intelligent et actif secrétaire qu'il avait associé à cette œuvre.

Non content de ces publications qui auraient suffi à bien d'autres, il fit paraître en cette même année 1866, une *Revue mensuelle des institutions scientifiques, littéraires, artistiques et agricoles de la France et de l'étranger*, intitulée *L'Analyse*. On y trouve une série de documents curieux et bien choisis, des articles de bibliographie

Digitized by Google

souvent signés E. C., nets et *analytiques*, faisant connaître l'ouvrage dont on rend compte. C'est encore un recueil utile, aujourd'hui représenté, dans un sens plus complet encore, par le Polybiblion ou Revue bibliographique universelle. *L'analyse* n'a pas été continuée par M. d'Héricourt, parce que sa santé, ébranlée depuis longtemps, avait subi des altérations tellement inquiétantes, que le séjour fortifiant et calme des montagnes lui avait été conseillé. C'est ainsi que nous le retrouvons en Savoie, non pas inactif, chose impossible, mais s'occupant d'études moins accablantes et se bornant à ces intéressantes brochures et notices locales, comme aussi à une fête scientifique parfaitement couronnée de succès, dans le genre de nos *assises scientiques* d'Arras indiquées plus haut, souvenir de notre beau Congrès.

Avec un écrivain aussi fécond que M. d'Héricourt, on n'est jamais certain de n'avoir rien omis. C'est ainsi que nous n'avons point parlé de ses *Rapports sur les travaux et publications des savants de province*, qu'il fit paraître presque chaque année dans les Mémoires et Recueils de M. de Caumont, et dont les plus importants sont ceux de 1853, 82 pages, et de 1860, 120 pages. A chaque instant d'ailleurs il est parlé de M. d'Héricourt dans les travaux de M. de Caumont, avec qui il eut des relations constantes et dont il aimait à se dire un des lieutenants.

C'est à dessein que nous avons omis de donner la liste complète et méthodique de ses publications locales, bien que nous les ayons indiquées presque toutes, parce que nous nous proposons de donner cette liste plus tard, autant que cela sera possible, car comment retrouver tous ses mille articles dans un nombre considérable de

Digitized by Google

recueils et même de journaux? Disons toutefois que la brochure *Carency et ses seigneurs*, aujourd'hui introuvable, forme un volume de 152 pages imprimé à Saint-Pol, comme beaucoup de ses autres œuvres, en 1849. Citons encore *l'Hôtel d'Artois à Paris*, publié dans la Statistique du Pas-de-Calais; *la Vie de saint Vaast*, in-12 : l'édition de l'*Ambassade de Jean Sarrazin*; *les douze Vertus de noblesse*; *Ablain-Saint-Nazaire*; une excellente *Notice nécrologique sur M. le docteur Danvin*, Arras, 1871, etc., etc., etc.

Homme de foi sincère il prit part à beaucoup d'œuvres de religion et même de piété. C'est ainsi qu'il mérita de recevoir de Mgr Parisis les fonctions de secrétaire de la commission de rédaction du nouveau Propre des saints du diocèse d'Arras. Tous les procès-verbaux sont rédigés par lui avec soin et avec érudition, et il a laissé en manuscrit plusieurs études hagiographiques. Il avait commencé une histoire ecclésiastique du diocèse d'Arras et m'avait honoré en m'associant à ce travail. Déjà une partie notable était faite et même composée, mais des difficultés survenues entre l'éditeur et nous firent ajourner cette utile publication. Le comte d'Héricourt a laissé bien d'autres travaux ébauchés et plusieurs achevés, et parmi ces travaux on en trouve plusieurs qui ont pour objet des vies de saints.

Cependant la santé du comte d'Héricourt était loin de s'améliorer. Il revint habiter Souchez, et pendant quelque temps ses amis se firent illusion sur sa position et espérèrent le conserver. Mais bientôt cette illusion ne fut plus possible.

Lui-même accepta avec résignation et grandeur d'âme

Digitized by Google

l'annonce de sa fin prochaine. Il en parlait tout le premier à sa famille et à quelques amis fidèles qui allaient le consoler et le fortifier. Il reçut avec piété et dans les conditions les meilleures, car il eut sa connaissance jusqu'à la fin, les sacrements de la sainte Église, et il s'éteignit doucement, au milieu de sa famille, le 21 janvier 1871, mais privé de la présence de son fils enfermé dans Paris assiégé, et de sa fille aînée, alors novice et depuis religieuse professe au couvent de Saint-Joseph à Chambéry.

Une assistance, considérable pour les circonstances, puisque Arras était alors entouré par les Allemands, se trouva à ses funérailles, bien tristes, il nous en souvient, et par les douleurs d'une telle perte, et par les douleurs de notre pauvre patrie ! On a lu plus haut les discours qui furent prononcés sur sa tombe.

En 1860 le comte d'Héricourt avait reçu la décoration mexicaine de N. D. de la Guadalupa, peu de temps avant sa mort les palmes d'officier d'Académie, et en diverses circonstances plusieurs médailles constatant son dévouement, notamment à l'époque du choléra. A ses funérailles, célébrées le 24 janvier 1871, au milieu de l'invasion, l'Académie d'Arras, la Commission des monuments et la Société d'agriculture avaient envoyé des représentants.

Nullis ille bonis flebilis occidit:
Nulli flebilior.... quàm mihi.

Digitized by Google

ÉTAT

des

MEMBRES TITULAIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

AU 1er JANVIER 1871.

N. B.—Arras étant à ce moment sans communications possibles avec le reste de la France, les noms de MM. les Membres honoraires et correspondants n'ont pu être contrôlés.

Président :	M. LECESNE ✲, ancien adjoint au maire d'Arras.
Chancelier :	M. PROYART, doyen du chapitre.
Vice-chancelier :	M. CARON, bibliothécaire de la ville.
Secrétaire-général :	M. VAN DRIVAL ✲, chanoine titulaire.
Secrétaire-adjoint :	M. N...
Archiviste :	M. GODIN, archiviste du département.
Bibliothécaire :	M. PARIS, avocat, docteur en droit.

LISTE DES MEMBRES PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ :

MM. 1. BRÉGEAUT, professeur à l'école de médecine (1830).

2. COLIN (Maurice), O. ✲, ancien maire d'Arras (1831).

Digitized by Google

MM. 3. Wartelle de Retz ✲, membre du Conseil général (1832).
4. Colin (Henri), juge suppléant au tribunal d'Arras (1840).
5. Godin, archiviste du département (1844).
6. Caron, bibliothécaire de la ville (1848).
7. Plichon, O. ✲, ancien maire d'Arras (1848).
8. Proyart (l'abbé), doyen du chapitre (1851).
9. Lestoquoy, professeur à l'école de médecine (1851).
10. De Mallortie ✲, principal du collége (1852).
11. Lecesne ✲, ancien adjoint au maire d'Arras (1853).
12. De Linas ✲, membre non résidant du Comité de l'Instruction publique (1853).
13. Robitaille (l'abbé), chanoine titulaire (1855).
14. Laroche, ancien magistrat (1856).
15. De Sède, rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais* (1859).
16. Van Drival (l'abbé) ✲, chanoine titulaire (1860).
17. Sens ✲, ancien député, membre du Conseil général (1860).
18. Le Gentil ✲, juge au tribunal civil (1863).
19. Pagnoul, professeur de physique au collége d'Arras (1864).
20. Paris, avocat, docteur en droit (1866).
21. Boulangé ✲, ingénieur en chef des ponts et chaussées (1866).
22. Grandguillaume, O. ✲ (1868).
23. Lenglet, préfet du Pas-de-Calais (1868).
24. Gardin ✲, président du tribunal civil (1868).

Digitized by Google

MM. 25. PLANQUE (l'abbé), chanoine titulaire (1868).
26. N.
27. N.
28. N.
29. N.
30. N.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

I

Lectures faites dans les séances hebdomadaires.

	Pages.	
La Sainte-Chandelle d'Arras, 1791-1803, par M. Louis Watelet	7 à	34
Notice sur les tableaux des Eglises d'Arras, par M. C. Le Gentil.	35	77
Le tombeau de Robert d'Artois et de Jeanne de Durazzo, par M. Ch. de Linas. .	78	83
Communication relative aux Nodules phosphatés du Pas-de-Calais, par M. Pagnoul. .	84	92
Etude sur l'instruction primaire obligatoire, par M. l'abbé Robitaille	92	113
Rapport sur un ouvrage de M. Dancoisne, par M. Boulangé	114	117
Rapport sur diverses antiquités découvertes à Ervillers, par M. l'abbé Proyart. . .	118	125
Le logement d'un Gouverneur d'Arras, par M. Lecesne	126	159

II

Pièces relatives au Concours de 1870 et aux Travaux de la Société.

Extraits des procès-verbaux de l'Académie	163 à	165

Digitized by Google

Pages.

Rapport sur le concours de Poésie, par M. de Sède . . . . . 165 à 177
Concours d'histoire, extrait du procès-verbal 178
Rapport sur les mémoires hors concours, par M. l'abbé Proyart 178 190
Concours des Beaux-Arts 191
Rapport sommaire sur les travaux de l'année, et rapport à M. le préfet, par M. l'abbé Van Drival 192 195

III

Nécrologie et Biographie.

Discours prononcé sur la tombe de M. Ledieu, par l'abbé Proyart 199 201
Discours prononcé sur la tombe de M. Raffeneau de Lisle, par M. Paris. 202 204
Discours prononcé sur la tombe de M. le comte d'Héricourt, par M. l'abbé Van Drival 205 207
Notice biographique de M. le baron de Hauteclocque, par M. de Sède 209 275
Notice biographique de M. le comte d'Héricourt, par M. l'abbé Van Drival. 276 307
Etat des membres titulaires de l'Académie au 1er janvier 1871. . . . . 308 310

Arras, Typ. de A. Courtin.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06531 2574

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

Digitized by Google

Digitized by Google